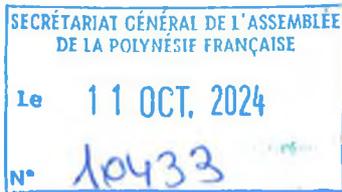




*Le Président*

N° 006636 /PR  
(DBF24203033CN-2)



Papeete, le 11 OCT 2024

à

**Monsieur le président de l'Assemblée de la Polynésie française**

**Objet :** Débat préalable à l'examen du budget primitif de l'exercice 2025

**Réf. :** Article 144-1 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française

**P. J. :** Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) du Gouvernement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, aux fins d'examen par l'Assemblée de la Polynésie française, le rapport d'orientation budgétaire du gouvernement en vue du débat préalable à l'examen du budget primitif de l'exercice 2025, conformément aux dispositions de l'article 144-1 rappelé en référence.

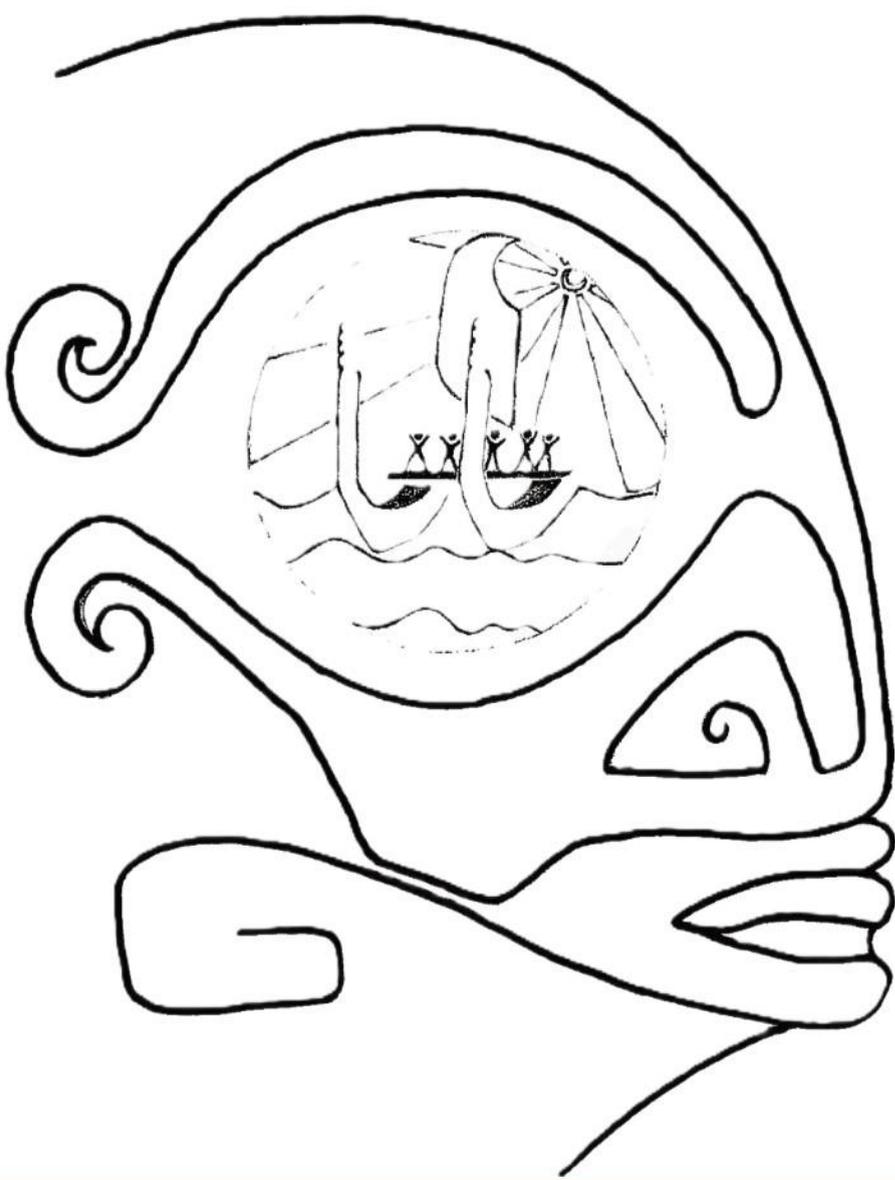
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

  
Pour le Président absent  
La Vice-présidente  
**Moetai BROTHERSON**

Minarii Chantal GALENON TAUPUA



2025



RAPPORT D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE





# LA POLYNÉSIE FRANÇAISE EN BREF...



La Polynésie française est composée de cinq archipels regroupant 121 îles, dont 72 sont habitées. Elle est située dans le sud de l'océan Pacifique, à environ 6 000 kilomètres à l'est de l'Australie.

Elle a une superficie terrestre totale de 3 521 kilomètres carrés.

Elle dispose de la plus grande zone économique exclusive tant en Outre-Mer qu'en France hexagonale avec 5 500 000 kilomètres carrés, représentant soit 47% de la zone économique exclusive totale française.

Au recensement 2022, la Polynésie française compte 278 786 habitants.

En 2023, son produit intérieur brut (PIB) nominal estimé est de 706,0 milliards F CFP.

Les grands indicateurs des comptes économiques de la Polynésie française ont ainsi évolué :

Indicateur	2021 (e)	2022 (e)	2023 <sup>1</sup> (e)
PIB nominal (en millions F CFP)	620 478	659 815	706 002
PIB réel (en millions F CFP – Base 2005)	549 028	573 548	590 754
Habitant (au 31 décembre)	278 540	279 020	279 500
PIB nominal par habitant (en millions F CFP)	2,23	2,36	2,53
PIB réel par habitant (en millions F CFP – Base 2005)	1,97	2,05	2,11
Taux de croissance nominale	2,3%	6,3%	7,0%
Taux de croissance réelle	2,1%	4,5%	3,0%

Source : ISPF, comptes économiques ISPF, 2023 et IEOM comptes rapides 2023

<sup>1</sup> Certaines données ont été reconstituées par la DBF à partir des données des comptes rapides 2023 « points référence de la Polynésie française.

# AVANT-PROPOS

Conformément à l'article 144-1 de la loi organique, un débat à l'Assemblée de la Polynésie française doit se tenir sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire du Pays. Il permet l'échange sur les orientations stratégiques du Gouvernement réunies dans un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Ce rapport apporte des éclairages sur le contexte économique, financier et budgétaire dans lequel sont proposées les orientations stratégiques et budgétaires du Pays.

Ces orientations seront ensuite traduites dans le projet de budget général qui transmis à l'Assemblée de la Polynésie française au plus tard le 15 novembre 2024.

Le débat pour l'exercice budgétaire 2025 s'inscrit dans un contexte de réformes impulsées par la nouvelle gouvernance installée en mai 2023.

# Table des matières

<b>1. Contexte et perspectives économiques de la Polynésie française.....</b>	<b>9</b>
<b>1.1. Perspectives économiques mondiales : l'inflation, son antidote et son effet sur la croissance .....</b>	<b>9</b>
1.1.1 – Scénario international : une croissance toujours dynamique dans les pays émergents et plus modérée dans les pays avancés.....	10
1.1.1.1 – Des trajectoires de croissance contrastées au sein des économies avancées .....	11
1.1.1.2 – L'activité dans les grands pays émergents ralentirait en 2024 avant de rebondir en 2025, sauf en Chine.....	12
1.1.2 – Les risques de dégradation .....	13
1.1.2.1 – Des aléas plus équilibrés dans un contexte d'incertitude en baisse.....	13
1.1.2.2 – La croissance du commerce devrait reprendre en 2024 malgré un contexte difficile .....	15
<b>1.2. Perspectives économiques pour la France : L'heure des comptes .....</b>	<b>15</b>
1.2.1 – Peu de leviers de croissance en 2024 et 2025.....	15
1.2.1.1 – La consommation des ménages, principale source de croissance.....	16
1.2.1.2 – Coup d'arrêt sur l'investissement des entreprises et des ménages .....	17
1.2.1.3 – Le commerce extérieur continuerait à tirer la croissance en 2024 .....	18
1.2.2 – L'inflation ne suffira plus pour contenir la dette publique .....	18
<b>1.3. Perspectives économiques pour la Polynésie française : Risque sur les moteurs de croissance polynésienne .....</b>	<b>19</b>
1.3.1 – Les moteurs de la croissance en 2023.....	19
1.3.2 – Les principaux indicateurs économiques pour la Polynésie française .....	20
1.3.2.1 – La hausse du chiffre d'affaires des entreprises polynésiennes ralentit en ce début d'année 2024 .....	20
1.3.2.2 – Le rythme d'inflation annuelle en moyenne ralentit à +0,7% à fin mai 2024 .....	22
1.3.2.3 – La baisse des effectifs terrestres marchand se confirme .....	22
1.3.2.4 – Le prix de la perle continue de se redresser mais les exportations locales reculent.....	22
1.3.2.5 – La dynamique du marché du travail ralentit sur le premier trimestre 2024 .....	23
1.3.2.6 – La consommation des ménages reste élevée en volume mais ne croît plus .....	23
1.3.2.7 – Les crédits à l'habitat sont en forte baisse tout comme les volumes importés des intrants de la construction, secteur qui réduit ses effectifs salariés .....	24
<b>2. Situation financière de la Polynésie française de 2019 à 2023 .....</b>	<b>25</b>
<b>2.1. Formation de l'équilibre de la section de fonctionnement .....</b>	<b>25</b>
2.1.1 – Recettes de fonctionnement.....	25
2.1.1.1 – Recettes fiscales .....	26
2.1.1.2 – Recettes non fiscales.....	28
2.1.2 – Charges de fonctionnement.....	30

2.1.2.1 – Dépenses de transferts.....	31
2.1.2.2 – Charges de personnel.....	34
2.1.2.3 – Dépenses de fonctionnement courant .....	35
2.1.2.4 – Autres dépenses de fonctionnement .....	36
2.1.2.5 – Taux d'incompressibilité des charges.....	37
2.1.3 – Résultat de l'exercice.....	37
2.1.3.1 – Évolution du résultat de fonctionnement.....	38
2.1.3.2 – Solvabilité budgétaire.....	38
<b>2.2. Formation de l'équilibre de la section d'investissement.....</b>	<b>39</b>
2.2.1 – Financement de la section d'investissement.....	39
2.2.1.1 – Capacité d'autofinancement .....	39
2.2.1.2 – Transferts de l'État .....	42
2.2.1.3 – Autres recettes diverses.....	43
2.2.1.4 – Recours à l'emprunt et gestion de la dette.....	44
2.2.2 – Dépenses d'investissement.....	45
2.2.2.1 – Immobilisations.....	46
2.2.2.2 – Subventions d'Équipement.....	47
2.2.3 – Résultat global.....	48
2.2.3.1 – Evolution du résultat global .....	48
2.2.3.2 – Evolution des restes à réaliser .....	48
<b>2.3. État de la dette.....</b>	<b>49</b>
2.3.1 – Structure de la dette .....	49
2.3.1.1 – Évolution de l'encours de la dette et mobilisation des emprunts .....	49
2.3.1.2 – Annuité de la dette .....	51
2.3.1.3 – Structure de la dette par taux d'intérêt .....	52
2.3.2 – Répartition de la dette par bailleurs de fonds.....	53
2.3.3 – Profil d'extinction de la dette.....	54
<b>2.4. Engagements hors bilan .....</b>	<b>54</b>
<b>3. Budget 2024 de la Polynésie française .....</b>	<b>57</b>
<b>3.1. Rappel du contexte d'élaboration du budget en cours .....</b>	<b>57</b>
3.1.1 – Rappel du contexte économique .....	57
3.1.2 – Rappel des orientations stratégiques.....	57
3.1.3 – Rappel des orientations budgétaires.....	58
<b>3.2. Situation budgétaire en section de fonctionnement.....</b>	<b>59</b>
3.2.1 – Recettes de fonctionnement.....	59
3.2.1.1 – Rappel des décisions votées .....	59

3.2.1.2 – Exécution au 31 août & Projections d’Atterrissage .....	61
3.2.2 – Charges de fonctionnement.....	62
3.2.2.1 – Rappel des décisions votées.....	62
3.2.2.2 – Exécution au 31 août & Projections d’Atterrissage .....	64
<b>3.3. Situation budgétaire en section d’investissement .....</b>	<b>66</b>
3.3.1 – Recettes d’investissement.....	67
3.3.1.1 – Rappel des décisions votées.....	67
3.3.1.2 – Exécution au 31 août & Projections d’Atterrissage .....	69
3.3.2 – Dépenses d’investissement.....	70
3.3.2.1 – Rappel des décisions votées.....	70
3.3.2.2 – Exécution au 31 août & Projections d’Atterrissage 2023 .....	72
<b>4. Orientations retenues pour 2025.....</b>	<b>74</b>
<b>4.1. Orientations stratégiques.....</b>	<b>76</b>
4.1.1 – Axe 1 : A FA'ATURA I TE NUNA'A .....	76
4.1.1.1 – Volet 1.1 : Préservation du patrimoine et transmission des savoirs.....	76
4.1.1.2 – Volet 1.2 : Respecter la jeunesse et valoriser l’engagement communautaire.....	79
4.1.1.3 – Volet 1.3 : Protection de l’environnement, aménagement et développement durable.....	82
4.1.1.4 – Volet 1.4 : Mémoire, rayonnement et coopération au-delà des frontières.....	89
4.1.2 – AXE 2 : FA'AORA : A TU'U TE HAU I ROTO I TŌ TĀTOU MAU 'UTUĀFARE .....	91
4.1.2.1 – Volet 2.1 : Cohésion, réformes et soutien aux populations fragiles.....	91
4.1.2.2 – Volet 2.2 : Consommation de qualité et maîtrise du pouvoir d’achat .....	92
4.1.2.3 – Volet 2.3 : Amélioration des conditions de vie au sein des foyers .....	96
4.1.2.4 – Volet 2.4 : Une éducation plus adaptée à nos réalités et qui fait naître des citoyens intégrés à notre société.....	98
4.1.2.5 – Volet 2.5 : Mobilité, services publics et infrastructures .....	102
4.1.3 – Axe 3 : A FA'ATUPU I TE IHO TUMU O TO TĀTOU 'AI'A.....	106
4.1.3.1 – Volet 3.1 : Emploi, développement économique et accompagnement des secteurs stratégiques .....	106
4.1.3.2 – Volet 3.2 : Formation et insertion professionnelle pour renforcer l’économie.....	114
4.1.3.3 – Volet 3.3 : Le développement d’une économie durable, écologique et solidaire .....	117
4.1.3.4 – Volet 3.4 : Gestion des finances publiques et perspectives pour l’administration.....	122
<b>4.2. Orientations budgétaires 2025.....</b>	<b>126</b>
4.2.1 – Hypothèses d’évolution retenues .....	127
4.2.2 – Orientations en fonctionnement.....	128
4.2.2.1 – Recettes de fonctionnement.....	128
4.2.2.2 – Dépenses de fonctionnement .....	129
4.2.3 – Orientations en investissement.....	130

4.2.3.1 – Recettes d'investissement.....	130
4.2.3.2 . – Dépenses d'investissement.....	131

# 1. CONTEXTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Contribution ISPF

## 1.1. PERSPECTIVES ECONOMIQUES MONDIALES : L'INFLATION, SON ANTIDOTE ET SON EFFET SUR LA CROISSANCE

(Sources : *Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire ; Situation et perspectives de l'économie mondiale ; ONU*)

La croissance mondiale a été étonnamment résiliente en 2023, la baisse des prix de l'énergie et l'atténuation des tensions sur les chaînes d'approvisionnement ayant contribué à faire reculer l'inflation plus rapidement que prévu. Toutefois, des indicateurs récents laissent entrevoir une certaine modération de la croissance. En l'absence de nouveau choc négatif affectant l'offre, l'atténuation des tensions au niveau de la demande devrait permettre à l'inflation globale et à l'inflation sous-jacente de reculer encore dans la plupart des économies.

D'ici à la fin 2025, l'inflation devrait revenir à l'objectif dans la plupart des grands pays du G20. Les risques géopolitiques, en particulier ceux liés au conflit qui a éclaté au Moyen-Orient après les attentats terroristes commis par le Hamas contre Israël, demeurent importants. Des hausses inattendues de l'inflation pourraient quant à elles entraîner de fortes corrections des prix des actifs financiers, les marchés intégrant dans les prix la possibilité que les taux directeurs se maintiennent dans la durée à un niveau élevé.

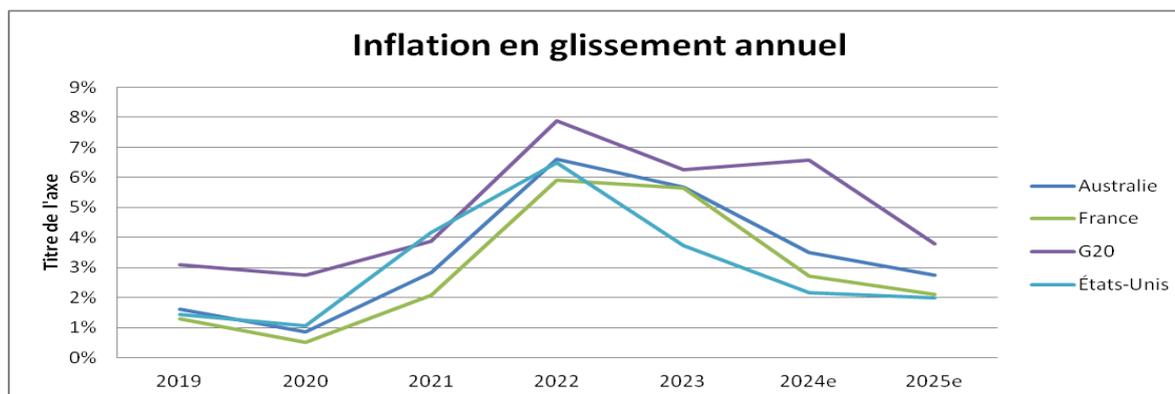
### **L'inflation globale et l'inflation sous-jacente reculent**

L'inflation globale a diminué rapidement dans la majorité des économies en 2023, sous l'effet du resserrement des politiques monétaires, de la baisse des prix de l'énergie et de la poursuite de l'atténuation des tensions au niveau des chaînes d'approvisionnement. La hausse des prix des produits alimentaires a également diminué fortement dans la plupart des pays, les bonnes récoltes de cultures essentielles comme le blé ou le maïs s'étant traduites par une baisse rapide des prix par rapport aux pics atteints après le début de la guerre en Ukraine. Globalement, l'inflation sous-jacente des biens a diminué de manière régulière, mais dans les services, elle a été plus tenace, demeurant nettement supérieure aux moyennes relevées avant la pandémie dans la majorité des pays.

Certains des facteurs ayant contribué à la désinflation au cours de l'année écoulée sont maintenant en train de se dissiper ou de s'inverser, tandis que d'autres sont exposés aux évolutions géopolitiques, aux événements météorologiques extrêmes ou à des événements imprévisibles.

Le prix moyen du baril de Brent (baril de pétrole de référence en Europe) a fortement baissé en 2023 (82,50 \$) par rapport à 2022 (100,90 \$) en dépit de tensions ponctuelles à l'été 2023, provoquées par des coupes de production de certains pays de l'OPEP+. Il demeure toutefois plus élevé que son niveau pré-pandémique. La baisse sur l'année reflète à la fois la hausse de l'offre hors-OPEP+ (la production américaine a atteint son niveau historiquement le plus élevé) et les craintes concernant la dynamique de croissance mondiale. À ce jour, les tensions au Moyen-Orient n'ont pas eu d'effet durable sur les cours.

Étant donné que l'inflation est toujours au-dessus de l'objectif visé dans la plupart des pays, et que la croissance des coûts unitaires de main-d'œuvre reste généralement supérieure aux niveaux compatibles avec les objectifs d'inflation à moyen terme, il est trop tôt pour confirmer la fin de l'épisode inflationniste qui a débuté en 2021.



Source : OECD Economic Outlook, Interim Report February 2024.

### L'économie mondiale a fait preuve de résilience en 2023, mais sa dynamique s'est essouffée à la fin de l'année

La croissance de la production mondiale a fait preuve d'une résistance inattendue en 2023. Ainsi, si au début de 2023, un ralentissement plus marqué de la croissance paraissait possible, sur fond de baisse des revenus réels et de resserrement rapide et généralisé de la politique monétaire, la baisse plus rapide de l'inflation conjuguée aux mécanismes de soutien énergétique a contribué à préserver, dans une certaine mesure, les revenus des ménages et à soutenir l'activité dans de nombreuses économies. Si les performances varient d'un pays à l'autre, c'est la croissance aux États-Unis et dans de nombreuses économies de marché émergentes qui porte la croissance annuelle mondiale car elle ralentit dans la plupart des pays européens. La croissance du PIB mondial est ainsi de 3,1 % en 2023 (soit 0,4 point de plus qu'attendue à la fin 2022). Cette croissance a été particulièrement dynamique au début de l'année 2023, mais cette dernière a ralenti en fin d'année 2023 sous l'effet du durcissement des conditions financières dont les premiers effets continuent de se manifester sur les marchés du crédit et du logement, et d'une morosité persistante des échanges mondiaux. Les attaques contre des navires en mer Rouge ont fait augmenter fortement les coûts du transport maritime et allongé les délais de livraison, perturbant les calendriers de production et accentuant les tensions sur les prix.

Selon les prévisions de la DG Trésor et de l'OCDE, la croissance mondiale atteindrait + 3,1 % en 2024, un rythme similaire à celui de 2023, avant d'augmenter légèrement en 2025, à + 3,2 %. Le rythme de croissance de l'économie mondiale serait ainsi un peu inférieur à sa moyenne de la fin des années 2010 malgré l'allègement des contraintes sur la production et le reflux confirmé de l'inflation, car l'activité resterait freinée par les effets du resserrement monétaire et les incertitudes géopolitiques.

## 1.1.1 – SCENARIO INTERNATIONAL : UNE CROISSANCE TOUJOURS DYNAMIQUE DANS LES PAYS EMERGENTS ET PLUS MODEREE DANS LES PAYS AVANCES

(Source : Perspectives mondiales au printemps 2024 : Une croissance modérée et inégale ; Direction du trésor)

La croissance a été particulièrement dynamique aux États-Unis pendant toute l'année 2023, y compris au quatrième trimestre, grâce à la hausse des dépenses publiques et à la vigueur des dépenses de

consommation, les ménages continuant de puiser dans l'excès d'épargne accumulé depuis le début de la pandémie. Les résultats ont été moins bons dans de nombreuses autres économies avancées, notamment en Europe, du fait de l'importance relative des financements bancaires et de la poursuite des retombées négatives du choc sur les prix de l'énergie. La croissance a également ralenti dans les pays où le relèvement des taux directeurs s'est rapidement traduit par une hausse des taux d'emprunt.

Dans les économies de marché émergentes, la croissance s'est globalement poursuivie à un rythme solide en 2023, malgré le durcissement des conditions financières, ce bon résultat étant attribuable à l'amélioration des cadres de politique macroéconomique, à la vigueur des investissements dans les infrastructures dans de nombreux pays, dont l'Inde, et à des gains réguliers sur le front de l'emploi. En Chine, la réouverture de l'économie au début de l'année a également contribué à un rebond de l'activité, même si le peu de dynamisme des dépenses de consommation et la poursuite de la contraction dans le secteur immobilier pèsent sur la demande intérieure.

Ainsi après les resserrements monétaires menés en 2022 et en 2023, les taux directeurs des banques centrales des grandes économies avancées se situent désormais à des niveaux élevés. Conformément aux anticipations de marché, à la fin du premier trimestre 2024, les taux directeurs pourraient commencer à reculer à partir de la mi 2024 et les taux de la Réserve Fédérale (Fed) et de la Banque Centrale Européenne suivraient cette trajectoire en les diminuant rapidement au 2nd semestre 2024 puis à un rythme plus modéré en 2025. Les taux de la Banque centrale européenne (BCE) reculeraient aussi au 2nd semestre puis seraient stables en 2025.

### ***1.1.1.1 – DES TRAJECTOIRES DE CROISSANCE CONTRASTEES AU SEIN DES ECONOMIES AVANCEES***

Aux **États-Unis**, l'activité a été nettement plus dynamique que prévu en 2023, en particulier au 2nd semestre : la consommation a davantage résisté (le stock de sur-épargne étant plus important qu'estimé initialement) et l'IRA (Inflation Reduction Act) et le Chips and Science Act (soutien à l'industrie et la recherche) ont soutenu les investissements dans les nouvelles structures manufacturières (pour un impact de + 0,2 pt sur la croissance en 2023). L'élan nettement plus important de 2023 (2,5 % de croissance en 2023 contre 0,4 % attendu en prévision) explique l'essentiel de la forte révision à la hausse de la prévision de croissance en 2024, qui serait de + 2,6 %. Pour 2025, la croissance perdrait en dynamisme, à + 1,8 % avec un ralentissement de la croissance de la consommation des ménages, qui ne serait plus soutenue par la sur-épargne, et serait affectée par le coût du crédit élevé et la reprise des remboursements des prêts étudiants. L'investissement des entreprises accélérerait, notamment grâce aux investissements dans l'intelligence artificielle, alors que l'investissement des ménages, qui semble avoir atteint un point bas en 2023, rebondirait grâce la baisse des taux hypothécaires.

Si entre 2010 et 2019, la croissance annuelle du PIB a été plus élevée aux États-Unis (+ 2,3 % en moyenne) qu'en **zone euro** (+ 1,3 %) qui a été exposée à la crise des dettes souveraines. La crise du Covid-19 a eu aussi un impact plus marqué en zone euro qu'aux États-Unis (- 6,2 % de PIB en 2020 en zone Euro, contre - 2,2 % aux États-Unis) et le rebond en sortie de crise sanitaire, soutenu par les mesures de relance des deux côtés de l'Atlantique, n'a que partiellement compensé cet écart (+ 4,7 % de croissance en moyenne par an en 2021-2022 en zone euro, contre + 3,8 % aux États-Unis). Ainsi, en 2023, en dépit d'un resserrement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, l'activité est restée particulièrement dynamique aux États-Unis (+ 2,5 %), alors qu'elle a nettement ralenti en zone euro (+ 0,5 %). Cela reflète à la fois des facteurs de soutien plus importants aux États-Unis et des freins plus marqués en zone euro :

- Les ménages américains, contrairement à ceux de la zone euro, ont puisé dans leur épargne accumulée pendant la crise sanitaire, ce qui a soutenu leur consommation : fin 2023, la consommation des ménages américains est supérieure de 10 points à son niveau de fin 2019, alors qu'elle a à peine retrouvé son niveau pré pandémie en zone euro ;
- Les conséquences de l'invasion russe en Ukraine ont davantage affecté la zone euro, en raison de son exposition commerciale à la Russie, de l'impact sur les marchés énergétiques et d'un choc sur la confiance des acteurs économiques. Alors que les États-Unis sont exportateurs nets d'énergie, la zone euro en est importatrice nette ;
- Les prix du gaz ont plus fortement augmenté sur le marché européen : le cours de référence européen était 5 fois plus élevé que le cours américain sur la période 2021-2023 (contre 2 fois en 2015-2019) ;
- Le ralentissement économique de la Chine en 2022 a davantage affecté la zone euro, en particulier l'Allemagne : en 2022, les exportations vers la Chine représentaient 1,6 % du PIB de la zone euro, contre seulement 0,6 % aux États-Unis.

Cette dynamique s'inverserait en 2024 et 2025. La croissance de la zone euro gagnerait en vigueur (+ 1,5 % en 2025 après + 0,7 % en 2024), alors que l'activité aux États-Unis devrait ralentir (+ 1,8 % après + 2,6 %). Ce retournement s'explique par des marges de rattrapage plus importantes concernant la consommation des ménages, en zone euro car le taux d'épargne y est encore supérieur au niveau pré pandémie, contrairement aux États-Unis. De plus, la zone euro profiterait davantage du recul des prix du gaz depuis le pic de l'été 2022 et la politique budgétaire y serait aussi plus favorable en zone euro où les décaissements prévus des plans d'investissements continueraient d'être plus élevés qu'aux États-Unis.

Après avoir été quasiment nulle en 2023 (+ 0,1 %), la croissance au Royaume-Uni resterait encore atone en 2024 (à + 0,4 %) avant de se redresser en 2025 (+ 1 %) grâce à la reprise de la consommation des ménages dans un contexte de reflux de l'inflation et alors que les salaires resteraient dynamiques. L'activité serait toutefois bridée par le resserrement fiscal et par l'effet retardé du resserrement monétaire. Ce dernier pèserait sur l'investissement privé qui reculerait sur les deux années, principalement celui des ménages, les entreprises bénéficiant d'une mesure d'amortissement fiscal des investissements.

Après avoir cédé à la Chine en 2010 son titre de deuxième économie mondiale, le Japon a abandonné l'an dernier à l'Allemagne sa troisième place sur le podium mondial des plus gros PIB. Si ce déclassement est en partie lié à la chute de la devise nippone, il confirme l'irréversible déclin d'une économie japonaise entrée dans un long hiver démographique. Faut de naissances depuis des décennies, l'archipel perd désormais près d'un million d'habitants par an. Replongeant en récession technique sur les deux derniers trimestres de 2023, le Japon a généré, sur l'ensemble de l'année, un PIB de 591 000 milliards de yens, à peine supérieur à son niveau d'avant la crise du Covid. La croissance du PIB devrait être de 0,5 % en 2024 pour remonter à 1 % en 2025.

### ***1.1.1.2 – L'ACTIVITE DANS LES GRANDS PAYS EMERGENTS RALENTIRAIT EN 2024 AVANT DE REBONDIR EN 2025, SAUF EN CHINE***

En **Chine**, la croissance diminuerait de 5,2 % en 2023 à + 4,9 % en 2024 et à + 4,5 % en 2025. En 2024 ceci traduirait surtout un moindre effet de base et une faible confiance des ménages et des entreprises. Alors que la politique monétaire resterait prudente afin de stabiliser le yuan face au dollar, la politique budgétaire continuerait de soutenir l'activité en dépit d'un endettement élevé. Le secteur immobilier pourrait se stabiliser, le niveau des ventes se rapprochant de la demande réelle. Mais les

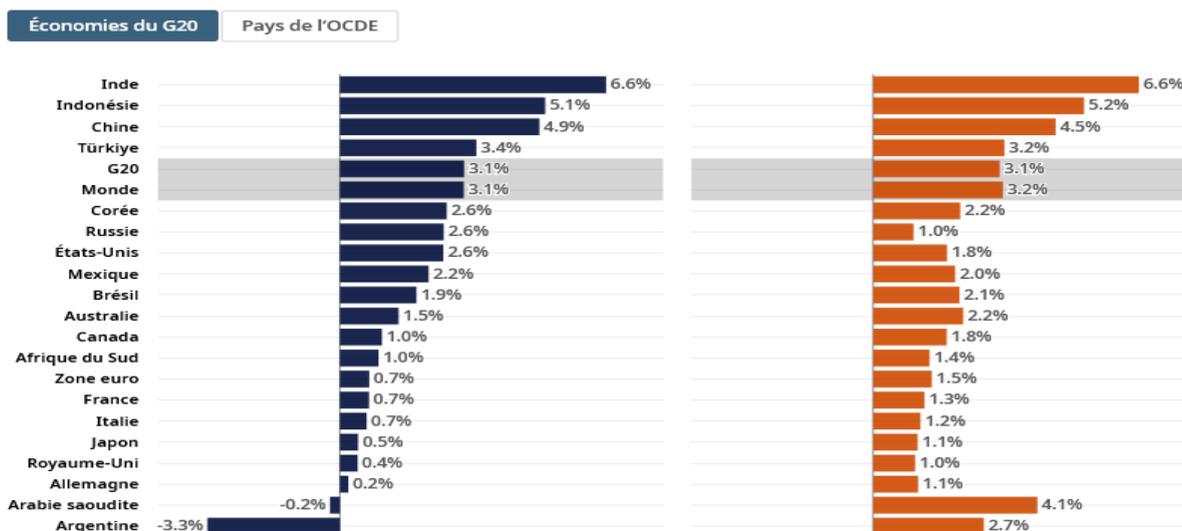
aléas sont surtout baissiers avec un risque déflationniste (+ 0,2 % d'inflation en 2023) liée principalement à surplus de production par rapport à la demande domestique, conjugué à une hausse des risques financiers et des tensions avec les États-Unis.

En **Turquie**, l'activité ralentirait en 2024, à + 3,4 % sous l'effet du resserrement monétaire, qui pèserait sur l'investissement et, dans une moindre mesure, sur la consommation privée (soutenue par la hausse du salaire minimum). En 2025, l'activité diminuerait un peu, avec une croissance à + 3,2 %, soutenue par la demande intérieure dans un contexte de baisse de l'inflation et d'assouplissement de la politique monétaire.

Les perspectives de croissance à court terme de nombreux pays en développement – en particulier en **Asie de l'Est, en Asie occidentale, en Amérique latine et dans les Caraïbes** – se détériorent également en raison du resserrement des conditions financières, de la réduction de la marge de manœuvre budgétaire et de l'atonie de la demande extérieure. Les économies à faible revenu et vulnérables sont confrontées à des pressions croissantes sur la balance des paiements et à des risques de viabilité de la dette. Les perspectives économiques des petits États insulaires en développement, en particulier, seront limitées par le lourd fardeau de la dette, les taux d'intérêt élevés et les vulnérabilités croissantes liées au climat, qui menacent de saper et, dans certains cas, de réduire à néant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

## Projections de croissance du PIB réel pour 2024 et 2025

Glissement annuel en %



Source : [Perspectives économiques de l'OCDE, mai 2024](#).

## 1.1.2 – LES RISQUES DE DEGRADATION

### 1.1.2.1 – DES ALEAS PLUS EQUILIBRES DANS UN CONTEXTE D'INCERTITUDE EN BAISSÉ

Les aléas semblent plus équilibrés qu'à l'automne 2023, certains risques ayant diminué :

- L'économie mondiale a globalement bien résisté à la remontée des taux et elle bénéficie du reflux confirmé de l'inflation. Le risque d'un atterrissage brutal en lien avec les resserrements monétaires s'est ainsi nettement réduit.
- Le risque d'un nouveau choc haussier des prix de l'énergie semble aussi s'être réduit. Les prix du gaz sur le marché européen sont au plus bas depuis 2021 et les pays européens ont diversifié leurs approvisionnements et mis en œuvre des politiques de sobriété, éloignant les risques de pénuries énergétiques hivernales.
- Les prix du pétrole se détendent depuis l'été 2023 avec la hausse de la production hors-OPEP+, en particulier aux États-Unis, et l'affaiblissement de la crédibilité de l'OPEP+ consécutive au départ de l'Angola en décembre, ce qui réduit les risques de fortes hausses sur les marchés pétroliers.
- L'évolution des tensions géopolitiques constitue la principale incertitude entourant ce scénario macroéconomique. Si les tensions au Proche et Moyen-Orient ont jusqu'à présent eu un effet limité sur l'économie mondiale, l'évolution de la situation pourrait influencer sur les cours du pétrole et les coûts d'approvisionnement par voie maritime, en particulier en cas de tensions durables en mer Rouge.
- L'évolution de la guerre en Ukraine et des tensions en mer de Chine demeurent des aléas majeurs pour l'activité économique mondiale. Au-delà de leur effet sur les matières premières et les transports, les tensions géopolitiques pourraient affecter les politiques commerciales, avec des risques pour la dynamique du commerce mondial.
- Les élections qui auront lieu en 2024 dans de grands pays (États-Unis, Royaume-Uni, Inde), en sus des élections européennes, pourraient influencer l'orientation des politiques budgétaires, commerciales et diplomatiques, avec des conséquences positives ou négatives sur l'activité.

Au sein des économies avancées, l'évolution de l'inflation reste incertaine. Elle conditionnera le rythme de la baisse des taux directeurs et, par conséquent, l'ampleur de la reprise de la consommation et de l'investissement. Par ailleurs, les délais de transmission de l'assouplissement monétaire sont incertains, alors que les hausses de taux passées continuent de produire leurs effets négatifs sur l'activité.

La politique monétaire des économies avancées, et en particulier des États-Unis, est aussi un paramètre important pour les économies émergentes. Une réduction du différentiel de taux entre les pays émergents et les États-Unis – autrement dit, une baisse des taux dans les émergents plus rapide que la baisse du taux directeur américain – pourrait conduire à des sorties de capitaux pour les premiers, même si les économies émergentes sont devenues plus résilientes que par le passé (renforcement des fondamentaux économiques et de l'indépendance des banques centrales, systèmes bancaires mieux capitalisés).

En Chine, l'économie est exposée aux difficultés de son secteur immobilier, dont la stabilisation sera un paramètre déterminant de l'activité.

Enfin, les changements climatiques sont susceptibles d'affecter l'économie et les finances publiques dès le court terme à travers la survenue d'événements extrêmes. Le phénomène El Niño est susceptible de pénaliser l'activité et les infrastructures surtout dans les économies émergentes. Des épisodes de sécheresse accrue pourraient générer des tensions sur les cours agricoles ou peser sur le commerce par voie maritime (canal de Panama).

### 1.1.2.2 – LA CROISSANCE DU COMMERCE DEVRAIT REPRENDRE EN 2024 MALGRE UN CONTEXTE DIFFICILE

(Sources : Perspectives et statistiques du commerce mondial ; OMC)

Selon les projections de l'OMC concernant le commerce établies dans le nouveau rapport intitulé "Perspectives et statistiques du commerce mondial", le commerce mondial devrait connaître une augmentation progressive du volume du commerce mondial des marchandises en 2024 et 2025. Cette reprise fait suite à une contraction en 2023, due aux effets persistants des prix élevés de l'énergie et de l'inflation dans les économies avancées, en particulier en Europe.

Plus précisément, le commerce des marchandises augmenterait de 2,6 % en 2024 et de 3,3 % en 2025, après avoir chuté de 1,2 % en 2023. Toutefois, il existe un risque de détérioration en raison des conflits régionaux, des tensions géopolitiques et de l'incertitude liée aux politiques économiques.

World merchandise trade volume and GDP growth, 2018-2025

Annual % change



## 1.2. PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR LA FRANCE : L'HEURE DES COMPTES

(Sources : Perspectives 2024-2025 pour l'économie française ; OFCE ; Avril 2024)

Quatre ans après le début des crises sanitaire et énergétique, le PIB de la France se situe 1,9 % au-dessus de son niveau pré-Covid. Corrigé de la démographie, le PIB par tête n'est que 0,3 % au-dessus. Entre la fin 2019 et la fin 2023, bien qu'en rattrapage au cours de l'année passée, le PIB de la France a augmenté de 1 point de moins que celui de la moyenne de la zone euro (et 6 points de moins que celui des États-Unis) mais près de 2 points de plus que celui de l'Allemagne.

### 1.2.1 – PEU DE LEVIERS DE CROISSANCE EN 2024 ET 2025

Selon les évaluations de l'OFCE, en raison des différents éléments qui affectent l'économie française, la croissance du PIB s'établirait en 2024 à 0,5 % alors que la croissance hors chocs (la croissance hors chocs correspond à la croissance potentielle de 1,4 % en 2024 et 1,3 % en 2025) est attendue à 1,5 %.

En raison des effets retardés de diffusion de la remontée des taux sur l'activité, compris entre 12 et 18 mois pour les effets pleins, la hausse passée des taux conduirait à amputer la croissance de - 0,6 point de PIB en 2024, après - 0,5 point en 2023. La diffusion du choc énergie continuerait à produire des effets en raison du retrait progressif des boucliers tarifaires. L'effet net attendu est de - 0,4 point de PIB pour 2024. Les nouvelles mesures d'économie budgétaires annoncées à hauteur de 10 milliards réduiraient la croissance de - 0,2 point de PIB. En revanche, la normalisation de la situation sur les chaînes de production mondiales permet de récupérer les pertes de PIB liées aux perturbations passées, entraînant un gain de croissance de 0,3 point de PIB en 2024.

### Évaluation de l'effet des différents chocs sur le PIB

<i>En point de PIB</i>	2022	2023	2024	2025
<b>Croissance hors chocs*</b>	4,0	1,5	1,5	1,7
<b>Choc Covid et approvisionnements</b>	-0,3	0	0,3	0,2
<b>Variation des taux</b>	-0,1	-0,5	-0,6	0,2
<b>Incertitude et tensions géopolitiques</b>	-0,4	0,4	-0,1	0,1
<b>Choc énergie**</b>	-1,5	-0,6	0,4	0,2
<b>Bouclier tarifaire et mesures énergie**</b>	1,0	0,2	-0,8	-0,4
<b>Mesures budgétaires*** (hors mesures énergie)</b>	0,2	-0,1	-0,2	-0,6
<b>Autres</b>	-0,3	0,0	0,0	0,0
<b>Croissance observée et prévue</b>	<b>2,5</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>	<b>1,2</b>

Insee, prévisions OFCE.

En 2025, la croissance se redresserait à 1,2 %, se rapprochant de la croissance hors chocs (1,7 %). La baisse attendue des taux directeurs de la BCE à partir du second semestre 2024 commencerait à avoir des effets positifs sur la croissance en 2025 (0,2 point de PIB), mais le durcissement attendu de la politique budgétaire, avec des économies structurelles prévues de 20 milliards d'euros supplémentaires, après les 10 milliards de 2024, amputerait la croissance de - 0,6 point de PIB.

#### 1.2.1.1 – LA CONSOMMATION DES MENAGES, PRINCIPALE SOURCE DE CROISSANCE

Après deux années de hausse marquée des prix à la consommation (5,2 % en 2022 et 4,9 % en 2023) 2024 est caractérisée par un fort reflux de l'inflation. Passant de 6,3 % au moment du pic de février 2023, à 2,3 % en mars 2024, la baisse de l'inflation est liée principalement à la décrue de l'inflation énergétique et alimentaire.

Cette tendance se poursuivrait, conduisant l'inflation à renouer avec la cible des 2 % à partir du second semestre 2024. Sur l'ensemble de l'année 2024, la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) serait de 2,4 % en moyenne, les prix de l'alimentaire et de l'énergie contribuant pour 0,6 point alors que ces deux composantes (représentant environ 25 % de la pondération de l'IPC) ont contribué pour 3,1 points en 2022 et 2,4 points en 2023. En 2025, la progression de l'IPC s'établirait à 2,2 % en moyenne annuelle, en raison du moindre dynamisme des prix hors énergie et alimentaire.

## Évolution des composantes et contributions à l'inflation

	Variation annuelle (en %)					Contribution à la variation annuelle (en points de %)				
	2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Alimentaire</b>	0,6	6,8	11,8	1,7	1,8	0,1	1,1	1,9	0,3	0,3
<b>Énergie</b>	10,5	23,1	5,6	3,6	4,1	0,9	2,0	0,5	0,3	0,4
<b>Autres</b>	0,9	2,9	3,3	2,4	2,0	0,6	2,1	2,5	1,8	1,5
<b>IPC</b>	<b>1,6</b>	<b>5,2</b>	<b>4,9</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>	<b>1,6</b>	<b>5,2</b>	<b>4,9</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>

Insee, prévisions OFCE.

Après deux années de stagnation du pouvoir d'achat par unité de consommation (UC), en moyenne annuelle, l'année 2024 marque le retour de gains de pouvoir d'achat pour les ménages avec une hausse de 1 % du revenu réel tiré par la forte revalorisation des prestations sociales en début d'année 2024 et la hausse du salaire réel, et ce malgré les pertes d'emplois attendues.

Alors que le salaire moyen réel par tête a diminué de - 2,4 % au cours des quatre dernières années, la baisse de l'inflation prévue en 2024 et 2025 ne se traduirait pas par une baisse équivalente de la croissance des salaires nominaux. Les salaires réels augmenteraient ainsi de 1 % en 2024 et 1,2 % en 2025, sans que cela pèse sur le taux de marge des entreprises en raison du redressement des gains de productivité. Ainsi, en 2024, le revenu réel des ménages serait 2,8 % au-dessus de son niveau de 2019 alors que le PIB par habitant serait seulement 0,2 % au-dessus de son niveau de 2019.

### 1.2.1.2 – COUP D'ARRET SUR L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES ET DES MENAGES

Après deux années de bonnes performances en matière d'investissement et de taux de marge à la suite de la crise de la Covid-19, les entreprises ont commencé à subir le contrecoup du ralentissement de l'activité économique dans un environnement d'inflation élevée. Après avoir augmenté de 9 % entre fin 2020 et fin 2022, l'investissement des entreprises s'est contracté de 0,2 % sur l'année 2023, en glissement annuel. Ainsi, le taux d'investissement des entreprises a baissé depuis la fin 2022 mais reste à un niveau élevé. Le niveau d'investissement reste 8,6 % au-dessus de son niveau pré-Covid alors que le PIB s'établit à un niveau 1,9 % supérieur. Finalement, le taux d'investissement des entreprises devrait s'ajuster à la baisse en 2024 et 2025, passant de 25,1 % au premier trimestre 2024 à 24,8 % au dernier trimestre 2025, les entreprises s'ajustant à une croissance économique atone en 2024 et à une demande moins dynamique, tout en ayant les échéances de remboursement des PGE, ainsi que des taux d'intérêt de refinancement élevés.

Sous l'effet notamment du resserrement brutal des conditions de crédits, l'investissement des ménages s'est fortement contracté pour amputer, au cours des deux dernières années, le PIB de 0,5 point de croissance. Si, à long terme, l'investissement des ménages est principalement déterminé par le revenu disponible réel des ménages, il reste soutenu, à court terme, par les dynamiques de l'emploi, des prix immobiliers et des taux d'intérêt.

D'ici à 2025, les tensions attendues sur le marché du travail associées à la poursuite des effets passés de la remontée des taux d'intérêt et à la baisse des prix immobiliers, contribueront encore à la baisse de l'investissement des ménages. Cette baisse ne sera qu'en partie compensée par les légers gains de pouvoir d'achat prévus. En outre, la baisse des soutiens publics à la construction de logements neufs (recentrage du prêt à taux zéro, fin du dispositif Pinel) devrait aussi participer à la contraction de l'investissement des ménages. L'investissement des ménages baisserait de 4,3 % en 2024 (après -5,1 % en 2023 et -1,3 % en 2022). En 2025, la stabilité du pouvoir d'achat et la relative atonie du marché du

travail devraient continuer à peser sur l'investissement des ménages, et ce malgré la baisse anticipée des taux d'intérêt et les incertitudes qui existent quant à la dynamique des prix immobiliers et son impact sur l'investissement des ménages.

### **1.2.1.3 – LE COMMERCE EXTERIEUR CONTINUERAIT A TIRER LA CROISSANCE EN 2024**

Le commerce extérieur a été un sérieux frein à la croissance entre 2020 et 2022 avec une contribution négative cumulée de 1,8 point de PIB sur les trois années. La crise de la Covid-19 a été marquée par des pertes significatives de parts de marché. En volume, les exportations ont tout juste retrouvé en 2023 leur niveau de 2019, alors que la demande adressée à l'économie française progressait dans le même temps de 8 %. La croissance des importations (+3,7 % en volume entre 2019 et 2022) a été plus forte que celle du PIB (0,7 % sur la période). Avec la dégradation des termes de l'échange à la suite du choc énergétique en 2022, ces contre-performances expliquent en partie la dégradation du solde des biens et services de la balance des paiements avec un déficit record de plus de 4 % du PIB atteint courant 2022. Il convient cependant de rappeler que le constat d'une dégradation des termes de l'échange, valable en 2022, n'est plus d'actualité fin 2023 où les déflateurs des exportations et des importations ont tous deux progressé de 17 % depuis fin 2019. Les parts de marché perdues ont été partiellement récupérées en 2023. Les exportations ont progressé de 1,5 % en volume tandis que les importations sont restées au même niveau, soit une contribution positive du commerce extérieur de 0,5 point à la croissance du PIB sur l'année. La performance des exportations est d'autant plus notable que la demande adressée a été particulièrement atone, seulement 0,2 % de croissance en moyenne annuelle, en raison notamment d'une baisse des importations allemandes et américaines.

Après la baisse de la demande adressée à la France en 2023, les exportations progresseraient de 2,5 % en 2024 et de 3,5 % en 2025, profitant d'un retour des exportations de matériels de transport et d'une progression des exportations de services touristiques tiré par un effet « Jeux Olympiques ».

## **1.2.2 – L'INFLATION NE SUFFIRA PLUS POUR CONTENIR LA DETTE PUBLIQUE**

Sur l'ensemble de la période 2020-2023, les mesures exceptionnelles prises par le gouvernement français pour faire face à la crise Covid-19 puis à la résurgence de l'inflation avec la crise énergétique ont été massives. Ces mesures ont représenté un coût global pour les finances publiques de 10,9 points du PIB annuel cumulés sur quatre ans.

Ces mesures décidées pour répondre à des situations temporaires (Covid-19) ou pour lesquelles les acteurs privés avaient peu de leviers d'ajustement rapide (crise énergétique) seront quasiment annulées en 2025 et devraient cesser d'être centrales dans l'analyse des finances publiques dans les années à venir.

Lorsque la situation sanitaire se normalisait et le retrait des mesures d'urgence pouvait être engagé, les pouvoirs publics Français ont répondu à la crise énergétique et à la montée de l'inflation par des mesures budgétaires (bouclier tarifaire sur les énergies, aides directes aux ménages, etc.). Au total, les mesures destinées à pallier le choc énergétique ont représenté 0,8 point de PIB en 2022 et 0,9 point de PIB en 2023. Pour les années à venir, le coût budgétaire attendu est de 0,2 point de PIB en 2024, puis de 0 en 2025 avec l'extinction du bouclier tarifaire électricité. Finalement, le coût budgétaire des mesures non pérennes (choc inflationniste, crise Covid-19, plan de relance, plan « France 2030 ») se réduirait nettement en 2024 et 2025, passant de 1,6 point de PIB en 2023, à 0,7 point en 2024 et 0,3 point en 2025.

Après une diminution en 2023 à 110,6 % du PIB (contre 111,9 % en 2022), la dette publique, au sens de Maastricht, augmenterait à nouveau en 2024. En 2024 et 2025, malgré un déficit public en retrait, la dette publique augmenterait à nouveau pour s'établir à 111,9 % du PIB en 2024 et 112,8 % en 2025. En raison du retrait de l'inflation, le déficit stabilisant la dette se réduit à 4 % du PIB en 2024 et 3,6 % du PIB en 2025 avec la baisse de la croissance nominale (3,6 % en 2024 et 3,2 % en 2025).

Ainsi, la baisse de la dette publique, en points de PIB, sur la période 2020-2023, conséquence de la forte croissance nominale bien que liée à des évolutions erratiques de l'économie, serait interrompue avec un retour à une situation de croissance modeste et de hausse des prix du PIB plus faible.

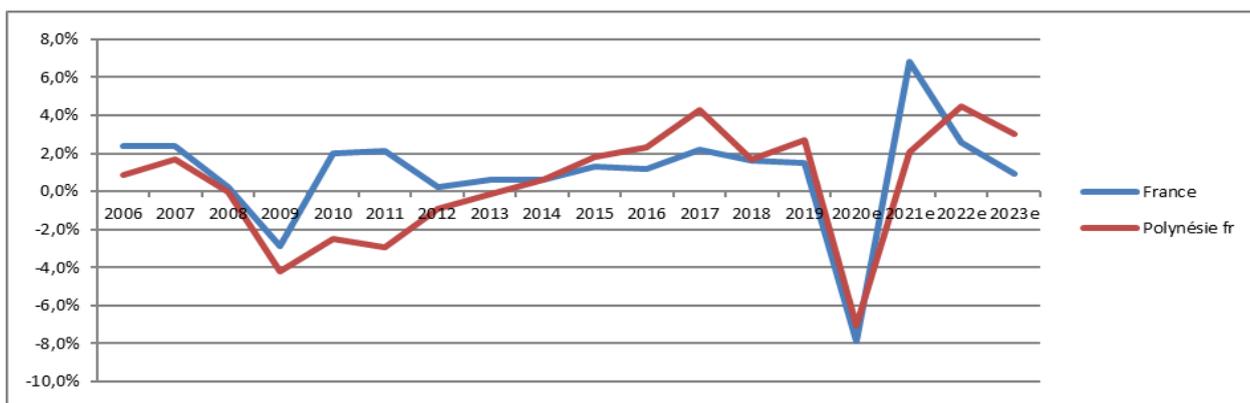
### 1.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR LA POLYNESIE FRANÇAISE : RISQUE SUR LES MOTEURS DE CROISSANCE POLYNESIENNE

*(Sources : Comptes économiques rapides 2023 ; La dynamique intérieure, conjuguée à la croissance des exportations, porte la croissance de 2023 en Polynésie française CEROM ; Te Aveya T1 ; Les moteurs de la croissance s'essoufflent ; Commerce extérieur T1 2024 ; ISPF ; Production de crédit en Polynésie française T1 2024 Une production de crédit en contraction ; IEOM)*

En 2023, le Produit intérieur brut (PIB) de la Polynésie française est estimé à 706 Milliards de F CFP. Il progresse de 3,0 % en volume permettant à l'économie d'atteindre un niveau de PIB jamais atteint, à francs constants, en Polynésie française. Cette croissance s'accompagne d'un fort ralentissement de l'inflation qui, bien que toujours élevée en moyenne annuelle (+ 3,3 %), est deux fois plus faible qu'en 2022 (+ 6,4 %). Ainsi en 2023, le PIB s'accroît de 7 % en valeur, s'expliquant par 3 points de hausse en volume et près de 4 points de hausse de prix.

Le PIB par habitant progresse de 2,8 % en volume en 2023. Il s'établit ainsi à 2,5 millions de F CFP par habitant. Dans l'Hexagone, l'activité a progressé de 1,1 % en 2023 portant le PIB par habitant à près de 5 millions de F CFP.

#### Comparaison des taux de croissance réels entre la France et la Polynésie française



Sources : comptes rapides ; ISPF ; INSEE ; Unité : %

#### 1.3.1 – LES MOTEURS DE LA CROISSANCE EN 2023

La demande intérieure contribue pour les 2/3 à la croissance (2,1 points) et la demande extérieure nette pour près d'un tiers (0,9 point de contribution) avec des exportations en volume de biens et de services en hausse. Au sein de la demande intérieure (y compris les stocks), ce sont la croissance de la consommation des ménages (+ 2,2 % en volume) et celle de l'investissement privé (+ 6,6 % en

volume) qui expliquent ce résultat. Le secteur public, quant à lui, continue de soutenir la demande par le biais de ses dépenses de fonctionnement (+ 0,9 % en volume). Ses dépenses d'investissement reculent en volume (- 4,3 %) et retrouvent un niveau comparable à celui de 2019. Si les exportations de biens et de services contribuent pour 2 points à la hausse du PIB en volume, la forte hausse des importations de services (+ 19 % en volume), liée à la levée des contraintes de voyages liées au COVID aux USA, annulent une partie de l'effet malgré la légère baisse des importations de biens (-1,1 % en volume). Au total, la hausse des importations (+ 2,5 % en volume) contribue pour - 1,1 point à la croissance du PIB en volume.

### Les principaux agrégats et leur évolution

Unité : milliards de F.CFP	2022e	2023e au prix de 2022	Valeur	Prix	Volume
<b>PIB</b>	<b>659,8</b>	<b>679,9</b>	<b>7,0%</b>	<b>4,0%</b>	<b>3,0%</b>
Consommation des ménages	471,6	482	5,5%	3,3%	2,2%
Consommation publique	209,1	211	2,9%	2,0%	0,9%
Investissement public	35,1	33,6	-1,0%	3,3%	-4,3%
Investissement privé et variation des stocks	108,7	115,9	9,4%	2,8%	6,6%
Importation de biens et de services	304,3	311,9	5,9%	3,4%	2,5%
Exportation de biens et de services	139,1	152,3	17,1%	7,6%	9,5%
(e) : estimation					

Sources : Comptes rapides ; ISPF

## 1.3.2 – LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES POUR LA POLYNESIE FRANÇAISE

Au cours du premier trimestre 2024, l'activité économique de la Polynésie française se stabilise à niveau élevé, à l'image de la fréquentation touristique toujours très élevée, dans un contexte inflationniste nettement plus favorable.

Même si la demande extérieure reste soutenue et que la demande intérieure reste élevée, la dynamique de croissance se stabilise comme en témoignent l'évolution de l'emploi salarié (+ 0,2 % de salarié ETP entre décembre 2023 et mars 2024) ou celle du chiffre d'affaires (hors banque et assurances) en hausse de 1 % par rapport au même trimestre de 2023, avec une demande intérieure qui contribue à la totalité de la croissance du trimestre.

### 1.3.2.1 – LA HAUSSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES ENTREPRISES POLYNESIENNES RALENTIT EN CE DEBUT D'ANNEE 2024

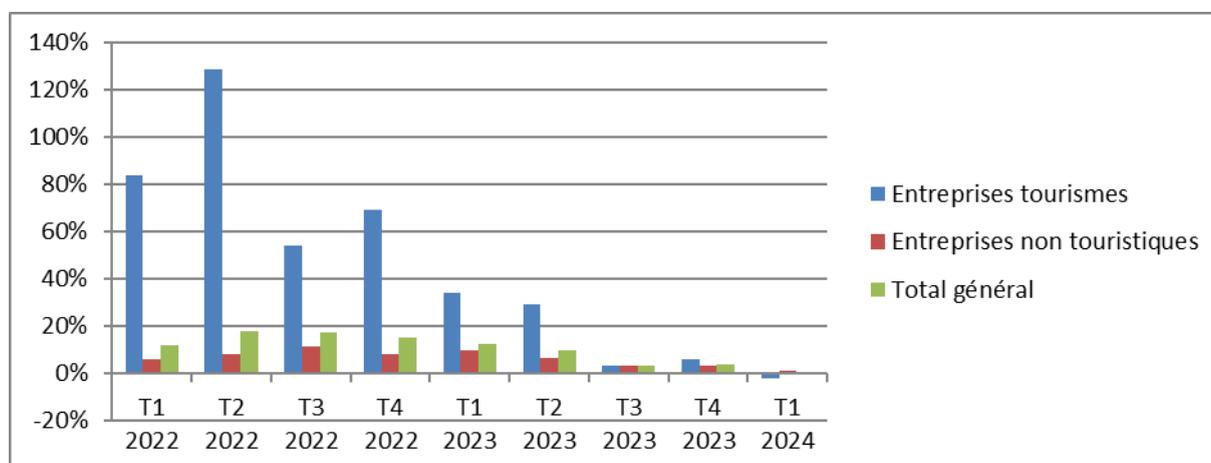
Au premier trimestre 2024, la **croissance du chiffre d'affaires des entreprises polynésiennes** (hors banques et assurances) progresse de + 0,7 % sur un an, pour s'établir à 254 milliards de F CFP.

Si le niveau de fréquentation touristique n'a jamais été aussi élevé sur un premier trimestre (56 000 touristes, soit + 1,6 % sur un an), avec le rebond du nombre de croisiéristes (+ 70 %) qui retrouve le niveau de 2019, le chiffre d'affaires des entreprises caractéristiques du tourisme se contracte (- 2 %) avec un recul de 3 % dans le transport aérien et l'hôtellerie. Cela s'explique par le recul du nombre de

touristes terrestres marchands (- 12 %), qui sont néanmoins 14 % plus nombreux qu'au premier trimestre 2019.

Cette baisse d'activité dans les entreprises non touristiques contribue ainsi pour - 0,3 point au résultat trimestriel alors que la progression de + 1,2 %, du chiffre d'affaires des entreprises non touristiques y contribue pour + 1 point.

### Évolution trimestrielle du chiffre d'affaires en Polynésie française



Sources : Contributions ; TVA ; ISPF

Si la demande interne explique le résultat au premier trimestre, la totalité de la hausse s'explique par les résultats dans la construction (+ 20 % sur un an), dans les industries manufacturières (+ 5 %) et dans le secteur de la Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (+ 7 %). Il est probable que les travaux engagés dans le cadre des Jeux Olympiques expliquent en partie la croissance du chiffre d'affaires dans le génie civil (+ 25 %) et les travaux de construction spécialisés (+20 %) qui porte l'essentielle de la croissance dans la construction.

Si le chiffre d'affaires recule dans le commerce de gros, il progresse de 1 % dans le commerce de détail et reste stable dans le secteur automobile, s'appuyant sur une consommation des ménages toujours présente au 1er trimestre 2024 et une inflation qui recule (+1,5 % en variation annuelle en mars et +0,7 % en mai) avec un marché du travail en hausse sur un an (+2,5 % d'emplois salariés<sup>2</sup>) mais stable sur le début d'année 2024.

Malgré tout, la baisse du chiffre d'affaire globale dans le commerce (- 1 %) contribue pour - 0,5 points au résultat du trimestre, tout comme celle dans le secteur de l'entrepôt, en lien avec la baisse des importations totales en valeur (- 7 %) et en volume (- 15 %) au cours du premier trimestre.

**Ce résultat traduit une consommation des ménages qui reste élevée en valeur mais qui ne contribue plus à la croissance de l'économie sur ce premier trimestre 2024.** Si le ralentissement de l'inflation concerne la quasi-totalité des biens et services consommés en Polynésie française, c'est la faible hausse des prix dans l'alimentaire (+ 0,6 % fin mars en glissement annuel) et la baisse dans les carburants sur un an (- 13 %) qui impacte le quotidien des ménages, ces produits n'étant pas substituables et leurs achats non reportables.

<sup>2</sup> Emploi salarié du secteur marchand – Avril 2024

### **1.3.2.2 – LE RYTHME D’INFLATION ANNUELLE EN MOYENNE RALENTIT A +0,7% A FIN MAI 2024**

Entre mai 2023 et mai 2024, l’indice des prix à la consommation progresse de + 0,7 %. Pour le deuxième mois consécutif (avril et mai), les prix reculent sur un mois et l’inflation moyenne annuelle se situe ainsi à +1,5 % contre +2,9 % en janvier 2024.

Si entre mai 2023 et mai 2024, l’indice des prix a faiblement progressé, les évolutions sont contrastées selon les différents postes de consommation : les prix des carburants sont 7,5 % moins élevés qu’en mai 2023, ceux de l’alimentaire baissent de 0,9 %, ceux des produits manufacturés restent stables alors que ceux des services progressent de + 2,9 %. Cette inflexion s’observe, aussi, sur le prix unitaire des importations des biens de consommation qui se contracte de 7 % en glissement annuel au premier trimestre 2024 et sur les prix des produits énergétiques en recul de - 14 % sur un an. Si le prix des produits agricole progresse de + 9 %, ceux des industries agricoles et alimentaires importés reculent de - 1 % sur un an.

**L’inflation devrait être contenue en 2024.**

### **1.3.2.3 – LA BAISSÉ DES EFFECTIFS TERRESTRES MARCHAND SE CONFIRME**

Si la fréquentation touristique a été record sur l’ensemble de l’année 2023, les niveaux de fréquentation des cinq premiers mois de 2024 sont encore plus élevés (+ 1,3 %) avec 100 000 touristes. Alors que les croisiéristes retrouvent leur niveau de fréquentation de 2019 et dynamisent la croissance, le nombre de touristes ayant séjourné en hébergements terrestres payants se contracte (- 8 %). Cette baisse se retrouve dans les ventes de l’hôtellerie internationale (- 8 %) pénalisées par le recul des ventes vers le marché nord-américain qui contribue pour -9 points aux résultats des hôtels. Les flux originaires d’Amérique du Nord privilégiant les hébergements terrestres payants sont un quart moins nombreux qu’en 2023 (mais 10 % plus élevés qu’en 2019) et représentent 50 % de ce type de touristes accueillis au cours des 5 premiers mois 2024. Deuxième contingent touristique terrestre marchand, avec 30 % des effectifs, le marché hexagonal progresse de 9 % sur un an. La clientèle européenne est dynamique (+ 15 %) et dépasse le niveau de 2019 tout comme celle du Pacifique (+ 2 %). Le retour de la clientèle asiatique leur permet de retrouver 75 % de leur clientèle de 2019.

**La fréquentation touristique devrait se maintenir au même niveau que 2023 mais les retombées financières pourraient être réduites pour le secteur des hébergements terrestres et des transports.**

### **1.3.2.4 – LE PRIX DE LA PERLE CONTINUE DE SE REDRESSER MAIS LES EXPORTATIONS LOCALES RECULENT**

Au premier trimestre 2024, la valeur des exportations locales décroît de 16 %, du fait de la baisse des exportations de perles de culture brutes. Les exportations de perles de culture brutes reculent de 30 % en valeur et de 43 % en volume entre les premiers trimestres 2023 et 2024. Le prix au gramme de perles de culture brutes est de 1 006 F CFP, soit une hausse de 22 %. Le recul s’inscrit après les hausses exceptionnelles observées aux troisième et quatrième trimestres 2023. De même, les exportations d’huile de coprah et de nacres reculent respectivement de 50 % et 28 % en valeur et de 48 % et 33 % en volume. En cumul de janvier à mars 2024, les exportations de poissons augmentent de 20 % en valeur et de 26 % en volume par rapport à 2023 sur la même période. Le prix au kilogramme du poisson sur le premier trimestre 2024 est de 1 260 F CFP, soit une baisse de 5 % par rapport au premier

trimestre 2023. Le poisson est essentiellement expédié vers les États-Unis, qui achètent principalement du thon frais ou réfrigéré. Les exportations de vanille augmentent de 44 % en valeur et de 49 % en volume. Le prix au kilogramme de la vanille sur le premier trimestre 2024 est de 55 300 F CFP, soit une baisse de 4 % par rapport au premier trimestre 2023. Les valeurs des exportations des autres produits phares de la Polynésie française progressent de 11 % pour le noni et de 96 % pour le monoï.

### ***1.3.2.5 – LA DYNAMIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL RALENTIT SUR LE PREMIER TRIMESTRE 2024***

Avec une dynamique très favorable en 2023 sur le marché du travail, le nombre de personnes souhaitant un emploi s'est stabilisé et celui des personnes ne souhaitant pas travailler a diminué pour la première fois depuis 2018. Ainsi, la population active au sens du Bureau international du travail (BIT) a progressé à 112 500 personnes âgées de 15 à 64 ans. Le taux d'emploi a gagné 1,2 point et atteint 55,8 % de la population en âge de travailler. Deux mille cent personnes supplémentaires ont un emploi et autant ont disparu du stock de personnes ne souhaitant pas travailler. Le nombre de chômeurs est resté stable en 2023.

Si sur un an, le marché du travail reste bien orienté à la fin du premier trimestre 2024, avec une croissance de l'emploi salarié en ETP (+3,6 % en moyenne trimestrielle annuelle glissante) et de la masse salariale (+6 % en moyenne trimestrielle annuelle glissante), la dynamique ralentit depuis janvier 2024 avec des résultats plus contrastés. Ainsi, la hausse des emplois salariés, qui est continue depuis 3 ans, commence à ralentir en ce début d'année comme en témoigne l'indice de l'emploi salarié marchand qui augmente que de 0,2 % entre janvier et avril 2024 contre 1,7 % sur la même période 2023.

Depuis janvier 2024, ce sont les établissements de l'hébergement-restauration (+ 0,9 %) et de la branche commerce (+ 0,8 %), qui continuent d'embaucher alors que les effectifs dans la construction se contractent (- 1,4 %) comme dans l'industrie (- 0,8 %).

### ***1.3.2.6 – LA CONSOMMATION DES MENAGES RESTE ELEVEE EN VOLUME MAIS NE CROIT PLUS***

À l'image des importations de produits alimentaires (- 2 % en volume) et de biens de consommation (- 4 % en volume) qui reculent, en glissement annuel, sur le premier trimestre 2024 (après le recul de 1 % et 10 % au cours du quatrième trimestre 2023), la croissance de la consommation des ménages en biens connaît un net ralentissement en ce début d'année 2024. Malgré tout, les volumes importés sont au niveau de 2022 pour ces 2 biens traduisant un volume élevé pour la consommation.

Les possibles modifications dans les comportements de consommation comme les arbitrages entre biens et services, peuvent contribuer à ce résultat. Ainsi, les importations de carburants augmentent de 1 % en volume dans le sillage de la baisse des prix à la pompe. Les importations de voitures semblent aussi subir les arbitrages des consommateurs, contraints de faire des choix de court terme, avec des importations en reculs sur le premier trimestre, en valeur comme en volume.

Au global, les importations à l'attention des ménages (hors énergie) diminuent en volume (-3 %) et en valeur (-5 %) sur le premier trimestre 2024, en glissement annuel.

**Cet environnement économique reflète l'inquiétude des ménages polynésiens qui, malgré une conjoncture toujours positive sur le marché du travail commencent à contraindre leur volume de consommation et font peser des inquiétudes sur ce moteur de la croissance économique qui représente les deux tiers du PIB polynésien et la moitié de la croissance de 2023.**

### **1.3.2.7 – LES CREDITS A L’HABITAT SONT EN FORTE BAISSSE TOUT COMME LES VOLUMES IMPORTES DES INTRANTS DE LA CONSTRUCTION, SECTEUR QUI REDUIT SES EFFECTIFS SALARIES**

Après avoir régulièrement progressé sur plusieurs trimestres successifs, la production de crédit hors découverts au premier trimestre 2024, 35 milliards de F CFP, accuse une contraction de 22,6 % en rythme annuel.

La production de crédit aux particuliers, 15,1 milliards de F CFP, décroît de 19,5 % sur un an, particulièrement affectée par une baisse significative des crédits à l’habitat (- 38,7 % sur un an après -11,9 % au dernier trimestre 2023), dans un contexte de renchérissement du coût des projets immobiliers et de la hausse des taux d’intérêt sur un an.

Dynamique en 2023 sous l’impulsion de plusieurs financements d’envergure, la production de crédit aux sociétés non financières (SNF), 18,8 milliards de F CFP, est en repli de 25,3 % sur un an. Elle s’avère néanmoins supérieure à la moyenne des trois années précédentes, établie à 15,6 milliards de F CFP. Toutes les catégories de crédits contribuent à ce mouvement : - 42,8 % pour les crédits à l’équipement, - 41,1 % pour les crédits immobiliers.

Ainsi, au cours du premier trimestre, les importations des biens d’équipement restent élevées en volume et croissent de 9 % en valeur alors que les volumes d’importation de biens intermédiaires se contractent très fortement, en volume (- 39 %) et en valeur (- 19 %).

Si les investissements des entreprises sont majoritairement des machines et continuent d’être soutenus en ce début d’année 2024, ceux des ménages qui sont principalement en bâtiment se contractent comme en témoigne la baisse des encours de crédit et ceux des administrations (essentiellement en travaux public) se maintiennent avec les travaux liés au Jeux Olympique entre autres.

**Les prévisions d’activités sur le domaine de la construction sont relativement dégradées comme en témoigne la baisse en volume des importations de biens intermédiaires sur ce premier trimestre 2024 avec des prix des intrants importés qui continuent de progresser. Ainsi, le prix unitaire du fer ou du verre importé augmente de 33 % par rapport à 2023 alors que celui du bois est stable et celui de ciment se contracte de 7 % par rapport au premier trimestre 2023 mais reste 15 % plus élevé qu’en 2022.**

## 2. SITUATION FINANCIERE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE DE 2019 A 2023

L'objectif de cette partie est de caractériser la situation financière de la collectivité. Elle vise à décrire les conditions de formation du résultat et l'équilibre financier afin d'en diagnostiquer les forces et les faiblesses et donc les marges de manœuvre.

Pour ce faire, l'analyse de la situation financière de la Polynésie française portera principalement sur les points suivants :

- Les dépenses et les recettes, leur structure et leur évolution, et le résultat ;
- L'autofinancement ;
- Les investissements et leur mode de financement ;
- La dette, les engagements hors bilan, les engagements sur le long terme et les risques financiers liés.

Pour rappel, l'analyse ne porte que sur les opérations réelles, c'est-à-dire hors écritures (ou mouvements) d'ordre.

### 2.1. FORMATION DE L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 2.1.1 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont composées d'une part de recettes fiscales et d'autre part de recettes non fiscales.

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Droits à l'importation	20 680 575 733	19 250 533 845	21 101 127 759	23 074 867 727	23 728 602 142
Taxe sur la valeur ajoutée	50 416 963 798	46 122 880 357	50 428 753 810	54 344 278 302	59 423 771 449
Autres impôts indirects	10 871 153 103	7 225 104 087	9 041 201 914	9 051 361 756	10 278 262 173
Impôts directs	25 889 883 786	25 985 121 315	24 946 099 664	31 250 550 143	35 866 071 457
<b>Recettes fiscales</b>	<b>107 858 576 420</b>	<b>98 583 639 604</b>	<b>105 517 183 147</b>	<b>117 721 057 928</b>	<b>129 296 707 221</b>
DGA	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 923
Autres subventions de l'Etat	3 447 720 759	2 975 125 638	3 376 570 753	4 355 558 632	4 440 858 619
Autres recettes*	8 162 251 487	31 416 524 076	35 953 414 174	19 900 692 724	19 938 816 347
Annulations de dépenses	794 617 714	973 739 868	4 131 317 707	1 826 517 321	2 493 344 657
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>23 210 317 884</b>	<b>46 171 117 506</b>	<b>54 267 030 558</b>	<b>36 888 496 601</b>	<b>37 678 747 546</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>131 068 894 304</b>	<b>144 754 757 110</b>	<b>159 784 213 705</b>	<b>154 609 554 529</b>	<b>166 975 454 767</b>

\*Pour 2020 y compris PGE<sup>3</sup>1 pour 19 040 508 646 F CFP

Pour 2021 y compris PGE2 pour 26 799 522 673 F CFP

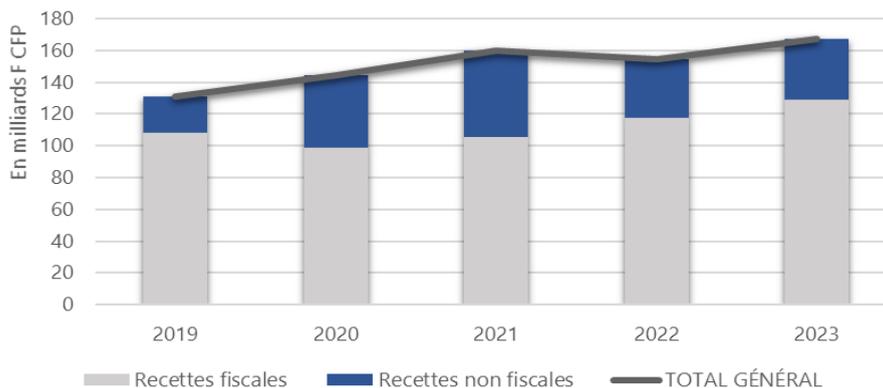
Pour 2022, y/c la reprise de la provision PGE n° 2 pour 9 633 957 912 F CFP

Pour 2023, y/c la reprise de la provision PGE n° 2 pour 11 165 564 761 F CFP

Elles ont évolué en quasi hausse constante sur la période 2019-2023 :

<sup>3</sup> PGE : prêt garanti par l'Etat

ÉVOLUTION DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE  
2019 À 2023

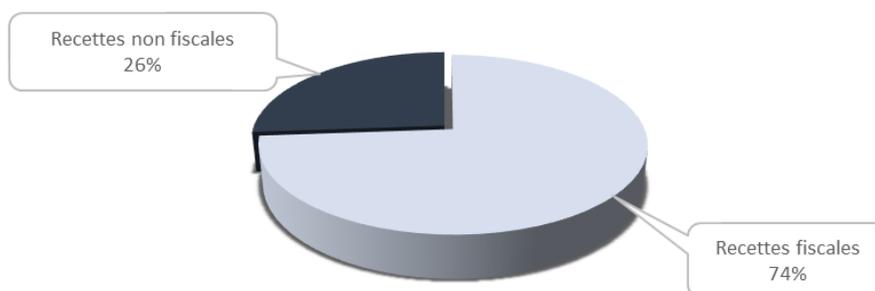


Globalement, sur la période observée 2019-2023, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 27,40 %. La hausse a été de 19,88 % pour les recettes fiscales (qui représentent 77,43 % du total des recettes) et de 62,34 % pour les autres recettes (hors écritures de comptabilisation des PGE et hors reprises des provisions constituées pour financer les dépenses du plan de relance -PDR- des exercices 2022 et 2023).

Les recettes de fonctionnement 2023 progressent de 8,00 % par rapport à 2022, portées par les recettes fiscales (+9,83 %) et plus particulièrement les impôts directs.

Sur les 5 dernières années, les recettes fiscales représentent en moyenne près des trois quarts des recettes de fonctionnement.

STRUCTURE MOYENNE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SUR  
2019 À 2023



Toutefois, cette structure moyenne a profondément été modifiée par les années 2020 et 2021 du fait de la quote-part du PGE 1 et PGE 2 transférée en section de fonctionnement, et dans une moindre mesure, par les reprises de provisions<sup>4</sup> en 2022 et 2023, augmentant ainsi la part des recettes non fiscales dans son financement.

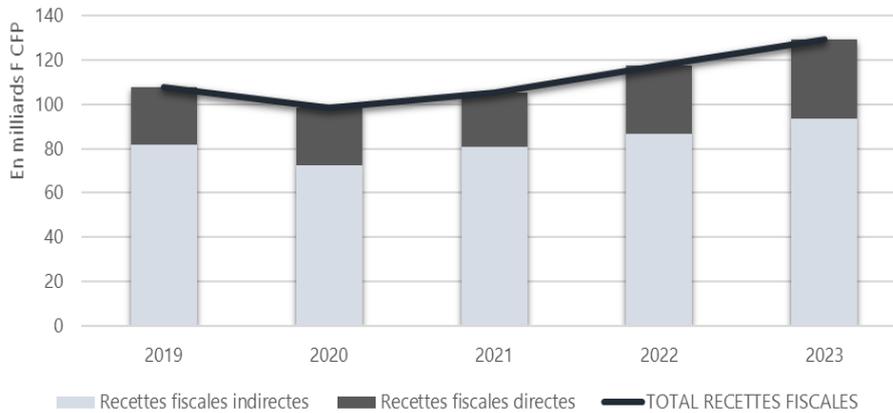
### 2.1.1.1 – RECETTES FISCALES

Elles proviennent d'une part d'une fiscalité directe (assise sur le revenu) et d'autre part d'une fiscalité indirecte (assise sur la consommation).

<sup>4</sup> Provisions pour charges à venir du PGE 2 constituées en 2021 pour le financement du PDR

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Droits à l'importation	20 680 575 733	19 250 533 845	21 101 127 759	23 074 867 727	23 728 602 142
Taxe sur la valeur ajoutée	50 416 963 798	46 122 880 357	50 428 753 810	54 344 278 302	59 423 771 449
Autres impôts indirects	10 871 153 103	7 225 104 087	9 041 201 914	9 051 361 756	10 278 262 173
<b>Recettes fiscales indirectes</b>	<b>81 968 692 634</b>	<b>72 598 518 289</b>	<b>80 571 083 483</b>	<b>86 470 507 785</b>	<b>93 430 635 764</b>
Impôts directs	25 889 883 786	25 985 121 315	24 946 099 664	31 250 550 143	35 866 071 457
<b>Recettes fiscales directes</b>	<b>25 889 883 786</b>	<b>25 985 121 315</b>	<b>24 946 099 664</b>	<b>31 250 550 143</b>	<b>35 866 071 457</b>
<b>TOTAL RECETTES FISCALES</b>	<b>107 858 576 420</b>	<b>98 583 639 604</b>	<b>105 517 183 147</b>	<b>117 721 057 928</b>	<b>129 296 707 221</b>

ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES DE 2019 À 2023



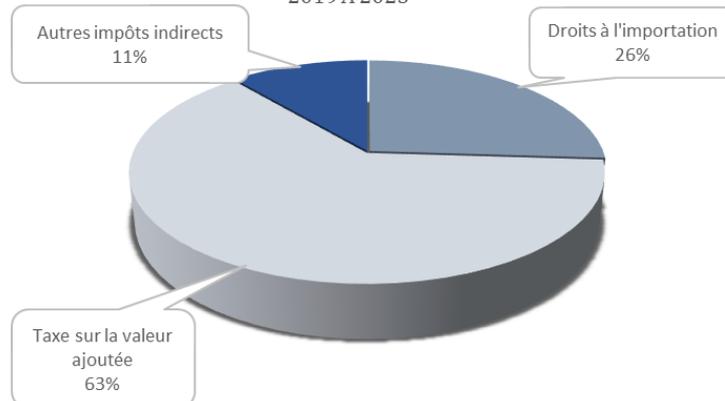
En constante progression depuis 2019 (hormis l'épisode de la crise sanitaire de 2020), les recettes fiscales ont progressé sur un rythme moyen annuel de 4,96 %.

### 2.1.1.1.1 – Fiscalité directe

Pour rappel, le niveau de la fiscalité directe reflète la situation économique de l'année antérieure puisqu'elle est assise sur les déclarations de N-1. La croissance enregistrée en 2023 (+14,8 % par rapport à 2022) est représentative de la situation économique 2022.

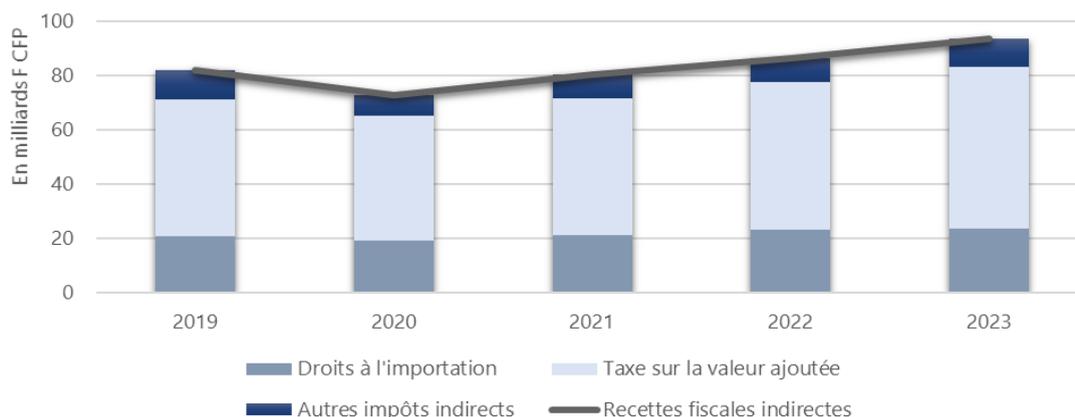
### 2.1.1.1.2 – Fiscalité indirecte

COMPOSITION MOYENNE DES RECETTES FISCALES INDIRECTES SUR 2019 À 2023



Essentiellement issue de la TVA, les fluctuations des recettes fiscales indirectes sont immédiatement constatées dans l'exercice auquel elles se rattachent.

ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES INDIRECTES DE 2019 À 2023

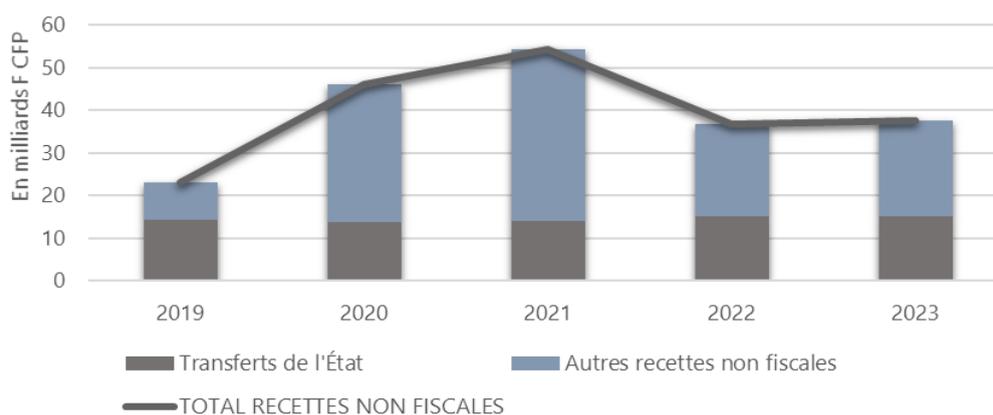


### 2.1.1.2 – RECETTES NON FISCALES

Elles proviennent d'une part de transferts de l'État (principalement de la dotation globale d'autonomie – DGA) et d'autre part des autres recettes telles que celles issues des décisions de justice, de partenariats autres que ceux avec l'État ou encore celles provenant d'annulations de dépenses. Pour 2020 et 2021, les autres recettes incluent également les recettes exceptionnelles des PGE 1 et PGE 2 et pour 2022 et 2023, les reprises des provisions constituées par le PGE 2.

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
DGA	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 923
Autres subventions de l'État	3 447 720 759	2 975 125 638	3 376 570 753	4 355 558 632	4 440 858 619
<i>Transferts de l'État</i>	14 253 448 683	13 780 853 562	14 182 298 677	15 161 286 556	15 246 586 542
Autres recettes	8 162 251 487	31 416 524 076	35 953 414 174	19 900 692 724	19 938 816 347
Annulations de dépenses	794 617 714	973 739 868	4 131 317 707	1 826 517 321	2 493 344 657
<i>Autres recettes non fiscales</i>	8 956 869 201	32 390 263 944	40 084 731 881	21 727 210 045	22 432 161 004
<b>TOTAL RECETTES NON FISCALES</b>	<b>23 210 317 884</b>	<b>46 171 117 506</b>	<b>54 267 030 558</b>	<b>36 888 496 601</b>	<b>37 678 747 546</b>

ÉVOLUTION DES RECETTES NON FISCALES DE 2019 À 2023



En moyenne sur la période, les transferts de l'État représentent plus d'un tiers (36,64 %) des recettes non fiscales, alors qu'avant 2020, ils étaient prépondérants.

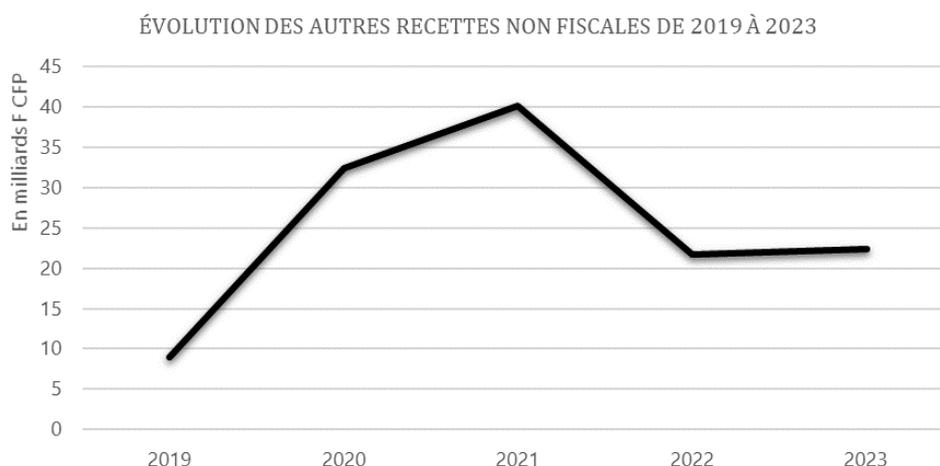
### 2.1.1.2.1 – DGA & Transferts de l'Etat

Le niveau de la DGA a été sanctuarisé depuis 2017, à hauteur de 10,8 milliards F CFP par an et représente en moyenne 74,39 % des transferts de l'État sur la période étudiée.

Aussi, bien que la part des transferts de l'État dans les recettes non fiscales se réduit, son niveau reste quasi identique atteignant une moyenne annuelle de 14,5 milliards F CFP, sur les 5 dernières années.

### 2.1.1.2.2 – Autres recettes

Leur évolution a été marquée par un bond de la courbe en 2020 comme le montre le graphique suivant :



Ce décrochage s'explique par l'intégration d'une quote-part du PGE 1 (19,0 milliards F CFP en 2020) et du PGE 2 (26,8 milliards F CFP en 2021) dans la section de fonctionnement.

Le niveau de 2020 a été accentué, pour rappel, par un niveau exceptionnel de recettes issues des décisions de justice (3,4 milliards F CFP essentiellement liés à des affaires de stupéfiants).

2021 a également enregistré un niveau exceptionnel d'annulations de dépenses à hauteur de 4,1 milliards F CFP, alors que le niveau moyen des années antérieures n'est que 900 millions F CFP.

Bien que les autres recettes de 2022 (hors annulation de dépenses) enregistrent une baisse de 44,6% par rapport à 2021, le niveau reste encore exceptionnel expliqué par :

- la reprise sur la provision pour charges à venir (constituée par le PGE2) à hauteur de 9,6 milliards F CFP ;
- la reprise de provision affectée au remboursement in fine de la 2<sup>e</sup> émission obligataire pour 4,4 milliards F CFP.

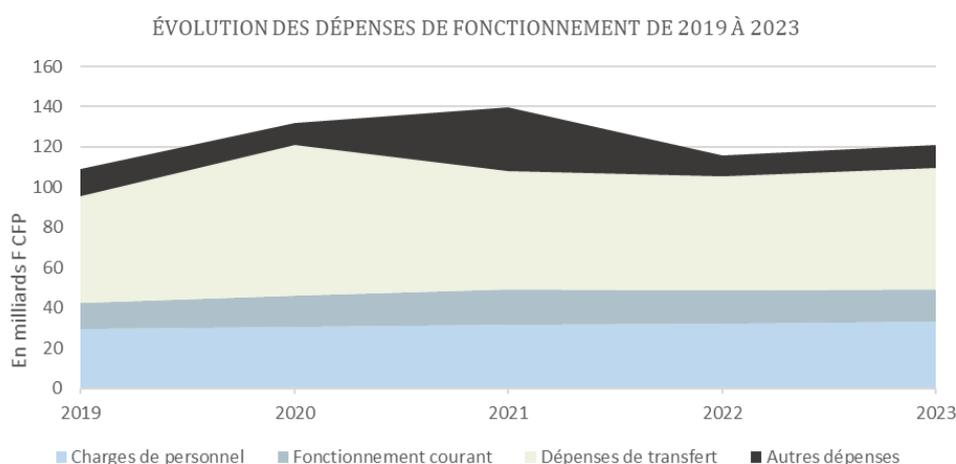
L'année 2023 enregistre la reprise du solde de la provision pour charges à venir du PGE 2 à hauteur de 11,1 milliards F CFP.

En conclusion, avant 2020, l'évolution des recettes de fonctionnement de la Polynésie française était sensiblement corrélée à la performance économique du Pays. La situation exceptionnelle de 2020 et ses conséquences l'ont contraint à trouver d'autres sources de financement. Toutefois, ces dernières ne peuvent qu'être ponctuelles. 2022 et 2023 enregistrent encore les effets de ces sources de financement exceptionnelles.

## 2.1.2 – CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Sur les cinq dernières années, les dépenses réelles de fonctionnement ont évolué comme suit :

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Charges de personnel	29 374 483 353	30 535 338 937	31 678 842 887	32 064 709 184	33 090 717 121
Fonctionnement courant	12 958 209 161	15 730 418 928	17 308 936 296	16 584 418 765	16 193 128 521
Dépenses de transfert	53 137 748 050	74 669 310 977	59 075 240 637	56 941 959 011	60 017 361 314
Charges financières	2 802 490 591	2 700 776 302	2 714 382 390	2 994 598 349	3 388 056 669
Dotations aux amortissements et provisions	3 746 993 191	3 246 256 920	22 991 952 673	2 689 522 899	3 718 582 973
Admissions en non valeur	1 554 948 165	633 482 183	745 282 251	288 224 266	452 339 098
Autres dépenses de fonctionnement	268 134 123	243 089 443	235 625 040	274 038 006	243 878 695
Dégrèvements, remboursements & annulatic	5 027 477 801	4 130 866 006	4 724 857 598	3 747 726 225	3 889 790 880
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>108 870 484 435</b>	<b>131 889 539 696</b>	<b>139 475 119 772</b>	<b>115 585 196 705</b>	<b>120 993 855 271</b>



Les charges de fonctionnement ont progressé de 11,14 % entre 2019 et 2023, avec une progression moyenne annuelle de 3,61 %. L'observation du graphique ci-dessus montre :

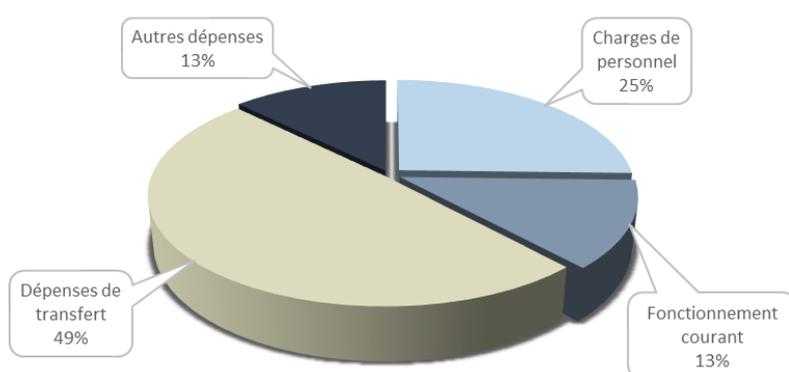
- une nette augmentation des dépenses de fonctionnement en 2020, imputable à plus de 90% aux dépenses de transferts<sup>5</sup> ;
- une nette augmentation des autres dépenses en 2021 portée par la dotation aux provisions pour charges à venir d'un montant de 20,8 milliards F CFP liées au second prêt garanti par l'État (PGE2).

L'augmentation de 5,4 milliards F CFP (4,68 %) des dépenses de fonctionnement en 2023 par rapport à 2022 trouve sa principale source dans les dépenses de transferts (+3,1 milliards F CFP).

La structure moyenne des dépenses de fonctionnement révèle que près de la moitié du budget de fonctionnement est consacré aux transferts, autrement dit, aux dotations (y compris le FIP), aux aides et aux subventions.

<sup>5</sup> Pour mémoire, notamment 19,9 milliards F CFP au bénéfice des différents régimes sociaux de la CPS

STRUCTURE MOYENNE DES DÉPENSES EN FONCTIONNEMENT SUR  
2019 À 2023

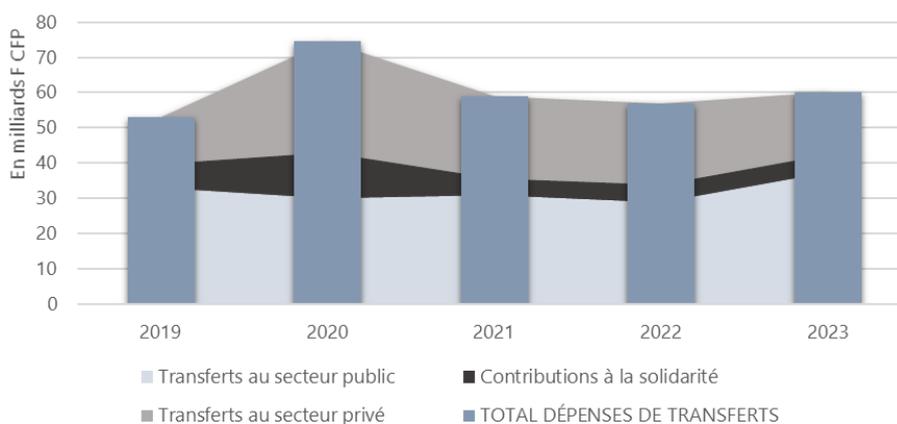


### 2.1.2.1 – DEPENSES DE TRANSFERTS

Elles ont évolué ainsi sur les cinq dernières années :

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne 2019-2023
Dotations APF-CESEC	2 374 500 000	1 468 335 450	2 386 806 916	2 384 235 450	2 479 529 816	2 218 681 526
Dotations APC	185 000 000	17 000 000	16 000 000	22 000 000	24 000 000	52 800 000
Dotations & subventions OP&EP	9 953 944 252	8 374 398 891	10 384 661 497	9 402 489 104	13 728 924 424	10 368 883 634
FIP	18 551 404 999	18 251 118 450	16 131 965 249	15 083 551 818	19 138 592 899	17 431 326 683
Contributions & subvention pour l'enseignement	1 831 487 051	1 909 560 662	2 072 620 533	2 028 155 859	2 106 132 236	1 989 591 268
TRANSFERTS AU SECTEUR PUBLIC	32 896 336 302	30 020 413 453	30 992 054 195	28 920 432 231	37 477 179 375	32 061 283 111
Contributions à l'équilibre de la PSG	3 517 280 656	2 623 000 000	2 460 000 000	2 871 000 000	2 756 000 000	2 845 456 131
Dépenses de solidarité hors PSG	3 423 979 379	10 395 990 113	2 273 781 382	2 125 416 856	2 204 128 172	4 084 659 180
CONTRIBUTIONS À LA SOLIDARITÉ	6 941 260 035	13 018 990 113	4 733 781 382	4 996 416 856	4 960 128 172	6 930 115 312
Aides à caractère économique	9 442 338 993	27 736 826 868	10 482 747 112	18 639 400 240	13 237 200 631	15 907 702 769
Dépenses de transferts au secteur privé	3 857 812 720	3 893 080 543	12 866 657 948	4 385 709 684	4 342 853 136	5 869 222 806
TRANSFERTS AU SECTEUR PRIVÉ	13 300 151 713	31 629 907 411	23 349 405 060	23 025 109 924	17 580 053 767	21 776 925 575
<b>TOTAL DÉPENSES DE TRANSFERTS</b>	<b>53 137 748 050</b>	<b>74 669 310 977</b>	<b>59 075 240 637</b>	<b>56 941 959 011</b>	<b>60 017 361 314</b>	<b>60 768 323 998</b>

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE TRANSFERTS DE 2019 À 2023



Le graphique ci-dessus illustre la progression des dépenses de transferts sur les cinq dernières années, montrant un soutien accru de la collectivité au secteur privé durant la période « COVID » et ses conséquences.

La part des dépenses de transferts dans les dépenses réelles de fonctionnement a ainsi évolué :

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Total des dépenses de transferts	53 137 748 050	74 669 310 977	59 075 240 637	56 941 959 011	60 017 361 314
Part des dépenses de transferts dans les DRF*	48,8%	56,6%	42,4%	49,3%	49,6%
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>108 870 484 435</b>	<b>131 889 539 696</b>	<b>139 475 119 772</b>	<b>115 585 196 705</b>	<b>120 993 855 271</b>

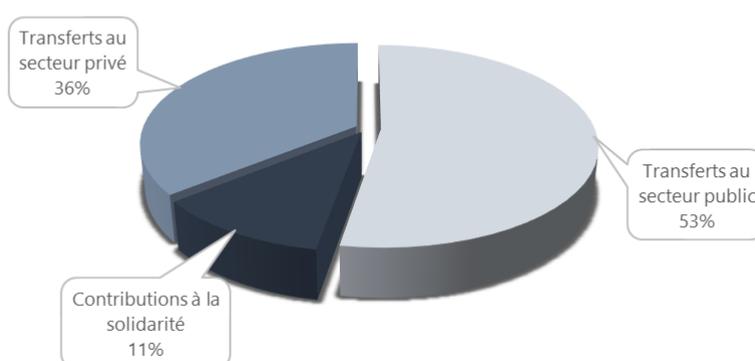
\*Dépenses réelles de fonctionnement

### ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE TRANSFERTS ET DE LEUR POIDS DANS LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2019 À 2023



Les dépenses de transferts ont ainsi été réparties par destination :

#### RÉPARTITION EN MOYENNE DES DÉPENSES DE TRANSFERTS SUR 2019 À 2023



Il est précisé que dans ces dépenses de transferts, certaines relèvent des dépenses obligatoires expressément décidées par la loi organique portant statut de la Polynésie française, qui ont évoluées ainsi :

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Dotations APF-CESEC	2 374 500 000	1 468 335 450	2 386 806 916	2 384 235 450	2 479 529 816
FIP	18 551 404 999	18 251 118 450	16 131 965 249	15 083 551 818	19 138 592 899
<b>DÉPENSES DE TRANSFERTS OBLIGATOIRES</b>	<b>20 925 904 999</b>	<b>19 719 453 900</b>	<b>18 518 772 165</b>	<b>17 467 787 268</b>	<b>21 618 122 715</b>

Soit en moyenne sur la période, un tiers des dépenses totales de transferts.

#### 2.1.2.1.1 – Transferts au secteur public

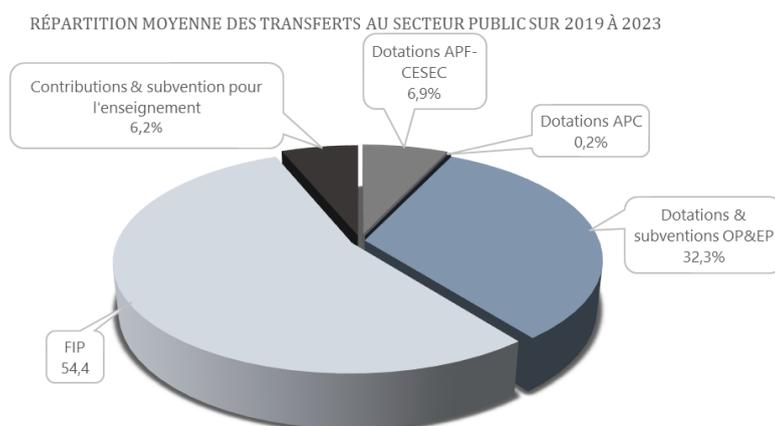
Ils représentent 52,76 % des dépenses de transferts de fonctionnement et regroupent :

- Les dotations à l'Assemblée de la Polynésie française<sup>6</sup> (APF), au Conseil économique social environnemental et culturel<sup>7</sup> (CESEC) ;
- Les dotations à l'Autorité polynésienne de la concurrence ;

<sup>6</sup> Art. 129 de la LO – Les crédits nécessaires au budget de l'APF font l'objet de propositions arrêtées [...] inscrites au projet de budget de la Polynésie française.

<sup>7</sup> Art. 152 de la LO – Le fonctionnement du CESEC est assuré par une dotation spécifique qui constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Polynésie française

- Les dotations et subventions aux organismes publics et établissements publics ;
- Les contributions et subventions à l'enseignement ;
- Les transferts aux communes par le fonds intercommunal de péréquation<sup>8</sup> (FIP).



Le niveau moyen des dotations, subventions et contributions du Pays au secteur public s'établit à 32,061 milliards F CFP en moyenne annuelle sur les 5 derniers exercices clos.

Toutefois, 2023 est marquée par une hausse de 29,59 % (soit une augmentation de 8,557 milliards F CFP) dont principalement issue de :

- subventions supplémentaires de 2,8 milliards F CFP pour le CHPF ;
- dotations supplémentaires de 1 milliard F CFP pour l'OPH ;
- la dotation au FIP (+4,1 milliards F CFP, dont 1,3 milliard F CFP au titre du rattrapage positif de l'assiette de l'exercice 2021).

### 2.1.2.1.2 – Contributions à la solidarité

Elles sont constituées d'une part des contributions à l'équilibre de la protection sociale généralisée (PSG) et d'autre part à des dépenses de solidarité ne relevant pas de la PSG.

Représentant en moyenne 11,40 % des dépenses de transferts de fonctionnement, elles ont progressé en moyenne annuelle sur la période de 7,19 %, fortement perturbée par la crise sanitaire du COVID de 2020, période pendant laquelle, l'effort a quasi doublé.

En moyenne annuelle sur la période, les contributions à la solidarité s'élèvent à 6,930 milliards F CFP, mais se stabilisent sur ces trois derniers exercices en moyenne à hauteur de 4,897 milliards.

### 2.1.2.1.3 – Transferts au secteur privé

La part des dépenses de transferts au secteur privé dans les dépenses totales de transferts progresse passant de 25,03 % en 2019 à 29,29 % en 2023. Toutefois, cette part s'est trouvée fortement bousculée de 2020 à 2022 (en moyenne 40,77 %), dénotant le soutien massif du Pays au secteur privé durant cette période.

<sup>8</sup> Art. 52 de la LO – un fonds intercommunal de péréquation reçoit une quote-part des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget général de la Polynésie française

Bien que la progression moyenne annuelle du niveau des subventions accordées au secteur privé, établie à 21,65 %, la fluctuation annuelle reste volatile, expliquée par les conséquences de la crise sanitaire.

Ces dépenses s'élèvent en moyenne sur la période à 21,777 milliards F CFP et leur niveau reste bien au-delà de la période avant COVID. Cela s'explique par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 8,1 milliards F CFP au profit d'ATN en 2021 dans le cadre du plan de relance et en 2022 par un transfert de 7 milliards F CFP au profit du Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH) pour amortir l'envolée des prix des hydrocarbures.

## 2.1.2.2 – CHARGES DE PERSONNEL

### 2.1.2.2.1 – Structure des effectifs

Les effectifs ont fluctué (chiffres au 31 décembre<sup>9</sup>) de la manière suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023
Effectifs sur emploi permanent	4 808	5 039	5 125	5 201	5 224
Titulaires ou assimilés	3 900	3 990	3 995	4 085	4 306
CDD ou assimilés sur emploi permanent	908	1 049	1 130	1 116	918
Effectifs sur emploi non permanent	1 122	1 399	1 258	885	586
<b>TOTAL EFFECTIF (au 31/12)</b>	<b>5 930</b>	<b>6 438</b>	<b>6 383</b>	<b>6 086</b>	<b>5 810</b>

On entend par emploi permanent, les emplois sur postes budgétés et occupés. Ces postes peuvent être occupés :

- soit par des titulaires ou assimilés : agents titularisés ou en cours de titularisation de la fonction publique territoriale de la Polynésie française (FPT) ou en contrat à durée indéterminée (les ANFA<sup>10</sup>) ;
- soit en contrat pour une durée déterminée : personnels recrutés en contrat à durée déterminée (les ANT<sup>11</sup>) ou personnes de la société civile recrutées sur emplois fonctionnels ou agents d'une autre fonction publique en détachement.

La progression moyenne annuelle des effectifs sur les emplois permanents reste modérée sur les cinq dernières années en s'établissant à 2,1 %. La répartition entre les emplois occupés par des titulaires ou assimilés et les emplois occupés par des recrutements temporaires reste stable, passant d'un ratio 81/19 en 2019 à un ratio 82/18 en 2022.

On entend par emplois non permanents, les effectifs émargeant hors postes budgétaires, tels que :

- Les emplois créés spécifiquement pour un besoin spécifique et limités dans le temps tels qu'un projet ou une surcharge ponctuelle ;
- Les CAE<sup>12</sup>, SITH<sup>13</sup> et autres ;
- Les CVD<sup>14</sup> ;
- Les CEAPF<sup>15</sup>.

<sup>9</sup> Rapport du Président relatif à l'organisation administrative de la Polynésie française.

<sup>10</sup> Agents non-fonctionnaires de l'administration

<sup>11</sup> Agents non titulaires

<sup>12</sup> Convention d'accès à l'emploi

<sup>13</sup> Stage d'insertion Travailleur handicapé

<sup>14</sup> Contrat volontaire de développement

<sup>15</sup> Corps d'État affecté à la Polynésie française

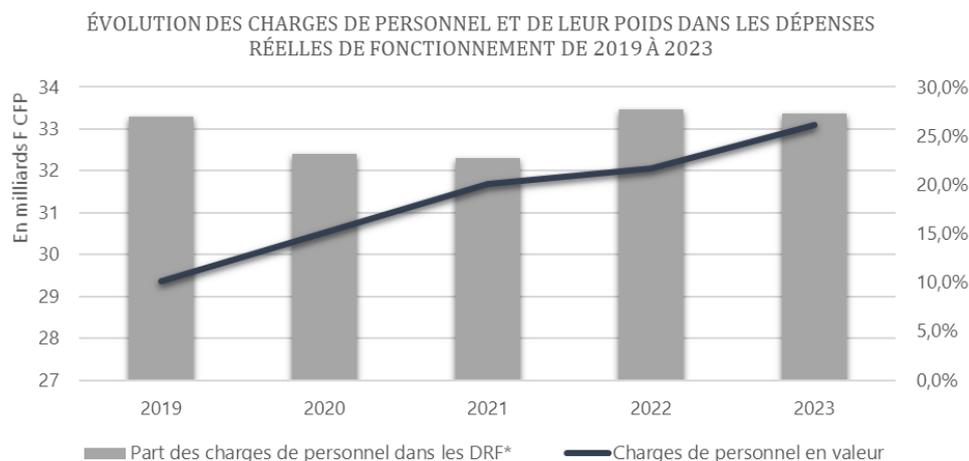
Les effectifs sur emplois non permanents ont régressé en moyenne annuelle sur la période de 12 %.

Dans l'ensemble (emplois permanents et emplois non permanents), les effectifs ont enregistré, sur la période étudiée une certaine stabilité avec moyenne annuelle de -0,4 %.

### 2.1.2.2.2 – Dépenses de personnel

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Charges de personnel en valeur	29 374 483 353	30 535 338 937	31 678 842 887	32 064 709 184	33 090 717 121
Part des charges de personnel dans les DRF*	27,0%	23,2%	22,7%	27,7%	27,3%
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>108 870 484 435</b>	<b>131 889 539 696</b>	<b>139 475 119 772</b>	<b>115 585 196 705</b>	<b>120 993 855 271</b>

\* DRF = Dépenses réelles de fonctionnement



DE 2019 à 2023, la masse salariale a progressé de 12,65 % passant de 29,374 milliards F CFP à 33,091 milliards F CFP, soit une progression annuelle moyenne de 3,03 %. La progression entre 2022 et 2023 atteint 3,20 % représentant en valeur 1,026 milliard F CFP.

Pour mémoire, l'année 2022 a connu diverses revalorisations des traitements qui connaît une répercussion en année pleine en 2023.

Les recrutements temporaires diminuent pour s'établir à 4,090 milliards F CFP en 2023, après une hausse continue sur les trois exercices précédents avec une moyenne annuelle de 17,80 %.

La part des dépenses de personnel dans le total des dépenses de fonctionnement<sup>16</sup> reste contenue.

A titre de comparaison, la masse salariale de toutes les APUL (Administrations publiques locales)<sup>17</sup> représentait 47,59 % des dépenses réelles de fonctionnement.

### 2.1.2.3 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Il s'agit des dépenses liées au fonctionnement des services et du gouvernement comprenant les charges courantes (locaux, énergies, fournitures, entretien...) et le financement de certaines actions (études, prestations, sensibilisation...). Sont également comprises dans cette rubrique, les missions des agents de la Polynésie française.

<sup>16</sup> Il s'agit d'un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme.

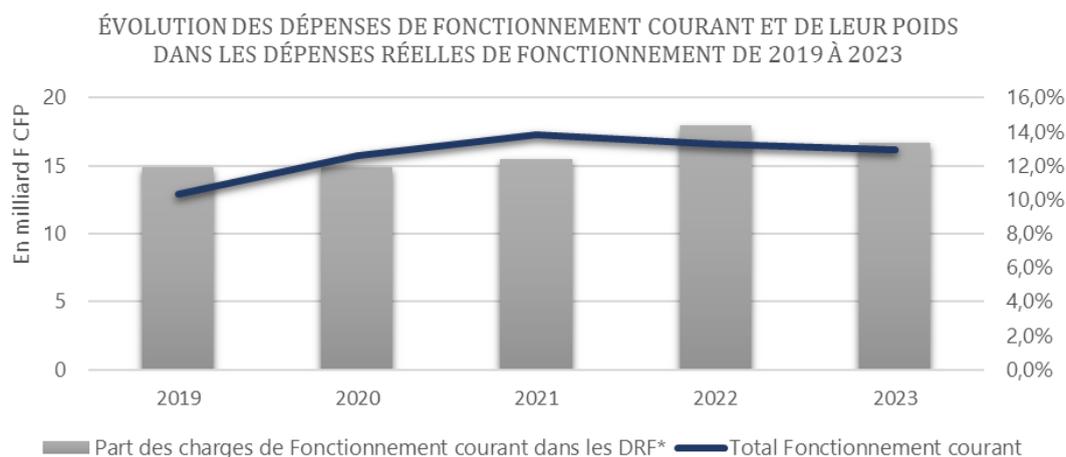
<sup>17</sup> DGCL ; Données DGFiP, compte de gestion en opérations réelles à partir de 2012, budgets principaux ; montants calculés hors gestion active de la dette.

De 2019 à 2023, elles ont progressé de 24,96 %, avec une progression annuelle moyenne de 6,22 %. L'évolution des dépenses courantes trouve son explication dans des phénomènes conjoncturels, tels que les années d'épidémie de la COVID en 2020 et 2021<sup>18</sup>. Toutefois, elles restent encore très élevées comparées à la période avant COVID (16,193 milliards en 2023 contre 12,958 milliards F CFP en 2019).

Les dépenses de fonctionnement courant représentent en moyenne, sur la période, 12,8% du budget de fonctionnement.

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Total Fonctionnement courant	12 958 209 161	15 730 418 928	17 308 936 296	16 584 418 765	16 193 128 521
Part des charges de Fonctionnement courant dans les DRF*	11,9%	11,9%	12,4%	14,3%	13,4%
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>108 870 484 435</b>	<b>131 889 539 696</b>	<b>139 475 119 772</b>	<b>115 585 196 705</b>	<b>120 993 855 271</b>

\*Dépenses réelles de fonctionnement



#### 2.1.2.4 – AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles concernent ce qu'on appelle les « dépenses techniques ». Elles regroupent les charges financières, les dotations aux amortissements et aux provisions, les admissions en non-valeur, les autres dépenses exceptionnelles, les remboursements, dégrèvements et annulations.

Elles ont évolué comme suit :

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Charges financières	2 802 490 591	2 700 776 302	2 714 382 390	2 994 598 349	3 388 056 669
Dotations au amortissements & provisions	3 746 993 191	3 246 256 920	22 991 952 673	2 689 522 899	3 718 582 973
Admissions en non valeur	1 554 948 165	633 482 183	745 282 251	288 224 266	452 339 098
Autres dépenses exceptionnelles de fonctionnement	268 134 123	243 089 443	235 625 040	274 038 006	243 878 695
Dégrèvements, remboursements & annulations	5 027 477 801	4 130 866 006	4 724 857 598	3 747 726 225	3 889 790 880
<b>TOTAL AUTRES DÉPENSES</b>	<b>13 400 043 871</b>	<b>10 954 470 854</b>	<b>31 412 099 952</b>	<b>9 994 109 745</b>	<b>11 692 648 315</b>

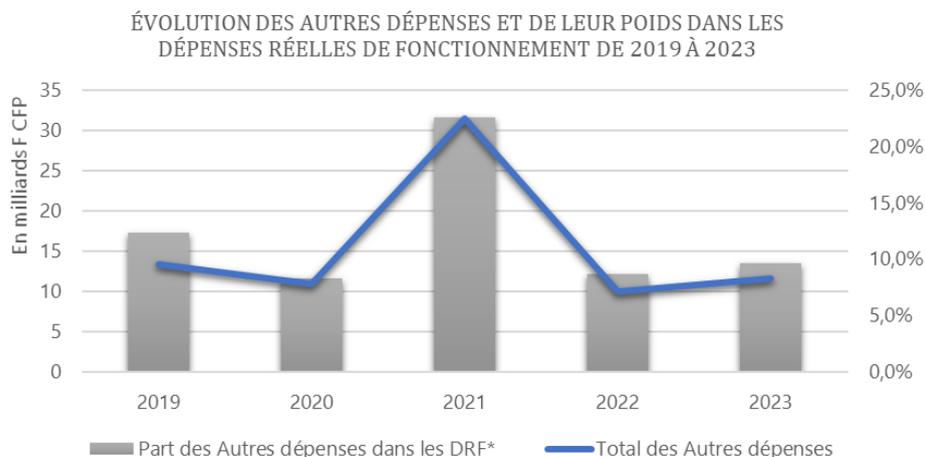
Les niveaux étant peu homogènes (essentiellement pour l'année 2021), il est difficile de calculer une tendance. Pour mémoire, le pic enregistré en 2021 trouve sa source dans la constitution d'une provision pour charges à venir de 20,8 milliards F CFP liées au second prêt garanti par l'État (PGE 2).

En moyenne sur la période, ces dépenses ont représenté 12,56 % des dépenses totales de fonctionnement.

<sup>18</sup> Pour mémoire, dont 1,6 milliard F CFP en dépenses de fonctionnement courant en raison du niveau élevé des analyses médicales en convention avec l'Institut Louis Malardé.

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Total des Autres dépenses	13 400 043 871	10 954 470 854	31 412 099 952	9 994 109 745	11 692 648 315
Part des Autres dépenses dans les DRF*	12,3%	8,3%	22,5%	8,6%	9,7%
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>108 870 484 435</b>	<b>131 889 539 696</b>	<b>139 475 119 772</b>	<b>115 585 196 705</b>	<b>120 993 855 271</b>

\*Dépenses réelles de fonctionnement



### 2.1.2.5- TAUX D'INCOMPRESSIBILITE DES CHARGES

Ce ratio appréhende les marges de manœuvre de la Polynésie française en termes de réduction des dépenses de fonctionnement. En effet, il évalue la capacité de la collectivité à une contrainte de ressources financières sans avoir à réaliser des coupes au sein de dépenses de fonctionnement difficilement compressibles : personnel, contingents et dette.

Il a ainsi évolué :

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Charges de personnel	29 374 483 353	30 535 338 937	31 678 842 887	32 064 709 184	33 090 717 121
Charges de la dette	11 682 194 559	11 444 432 930	14 488 645 627	17 992 295 854	14 824 117 463
Dotations APF-CESEC	2 374 500 000	1 468 335 450	2 386 806 916	2 384 235 450	2 479 529 816
FIP	18 551 404 999	18 251 118 450	16 131 965 249	15 083 551 818	19 138 592 899
Décisions de justice	101 026 735	453 569 571	86 978 490	519 952 524	160 698 526
<b>CHARGES INCOMPRESSIBLES</b>	<b>62 083 609 646</b>	<b>62 152 795 338</b>	<b>64 773 239 169</b>	<b>68 044 744 830</b>	<b>69 693 655 825</b>
Taux d'incompressibilité des charges	57,0%	47,1%	46,4%	58,9%	57,6%
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>108 870 484 435</b>	<b>131 889 539 696</b>	<b>139 475 119 772</b>	<b>115 585 196 705</b>	<b>120 993 855 271</b>

Les années 2020-2021 sont non significatifs du fait des dépenses extraordinaires liées à la gestion de la crise COVID. Le niveau moyen du taux d'incompressibilité des charges varie entre 57,0 % et 58,9 % hors les années particulières. Ainsi, le niveau de rigidité structurelle des charges de la Polynésie française reste encore acceptable, le seuil d'alerte étant fixé autour de 65,0 %. Néanmoins, les charges incompressibles ne cessent de progresser avec en moyenne une progression annuelle de 3,0 %.

## 2.1.3 – RESULTAT DE L'EXERCICE

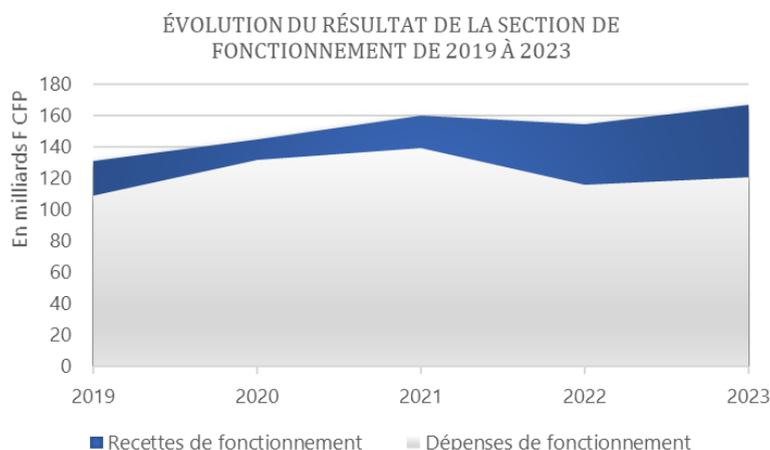
Il s'agit de la différence entre les recettes et les dépenses des opérations réelles de la section de fonctionnement.

L'observation du résultat permet d'en déduire la solvabilité budgétaire de la Polynésie française.

### 2.1.3.1 – ÉVOLUTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Elle est la suivante sur la période étudiée :

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	131 068 894 304	144 754 757 110	159 784 213 705	154 609 554 529	166 975 454 767
Dépenses de fonctionnement	108 870 484 435	131 889 539 696	139 475 119 772	115 585 196 705	120 993 855 271
<b>RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>22 198 409 869</b>	<b>12 865 217 414</b>	<b>20 309 093 933</b>	<b>39 024 357 824</b>	<b>45 981 599 496</b>



L'épargne brute (résultat de fonctionnement) continue sa progression avec un niveau exceptionnel de recettes réelles de fonctionnement du fait de la bonne performance économique de 2022 et d'une inflation restant soutenue en 2023, et d'une maîtrise des dépenses.

Dans le cas d'une collectivité, une épargne brute trop importante reste néfaste dans la mesure où elle pourrait défavoriser la croissance économique. Il s'agit en effet de trouver un juste équilibre entre la nécessité de faire face aux échéances des emprunts et de financer une partie des investissements.

### 2.1.3.2 – SOLVABILITE BUDGETAIRE

Appelé également le taux d'épargne brut, il s'agit du rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement.

$$\frac{\text{Épargne brute}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}}$$

Elle a ainsi évolué :

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Solvabilité budgétaire	24,9%	20,4%	9,8%	14,6%	33,8%

Dans son ensemble, l'analyse rétrospective de la section de fonctionnement sur les 5 dernières ne révèle pas d'alertes particulières et montre la résilience de la Polynésie française face au choc.

Le retour à de meilleurs ratios d'avant la crise devra permettre à la Polynésie française de consolider sa situation financière et mener des réformes de fond en toute sérénité.

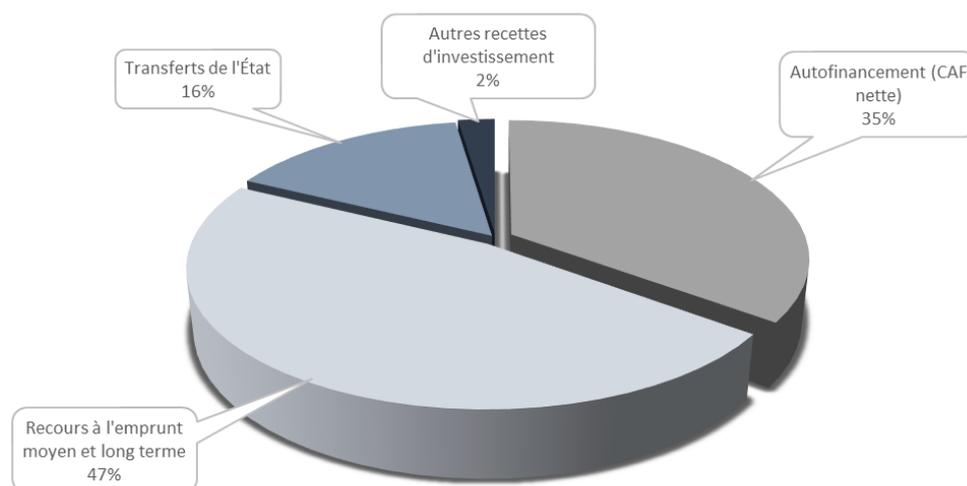
## 2.2. FORMATION DE L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 2.2.1 – FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est financée par l'autofinancement, des recettes diverses telles que les transferts des partenariats de financement et le recours à l'emprunt.

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Autofinancement (CAF nette)	13 347 194 155	4 079 672 281	8 568 949 202	24 157 547 705	31 565 021 849
Recours à l'emprunt moyen et long terme	5 292 362 768	21 289 682 285	16 449 284 009	54 798 207 638	11 909 307 876
Subventions de l'État	1 381 653 100	1 119 001 115	598 100 264	564 737 553	2 155 044 043
Subventions issues des Partenariats État - Pays	5 894 326 486	6 637 860 250	6 219 213 768	5 508 305 365	5 734 642 016
Transferts de l'État (PM)	7 275 979 586	7 756 861 365	6 817 314 032	6 073 042 918	7 889 686 059
Remboursement des avances et créances sur tiers	153 673 341	525 939 802	2 852 134 561	85 534 016	446 418 378
Autres recettes diverses d'investissement	248 467 092	253 067 374	389 179 428	182 511 744	346 422 866
Autres recettes d'investissement (PM)	402 140 433	779 007 176	3 241 313 989	268 045 760	792 841 244
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>26 317 676 942</b>	<b>33 905 223 107</b>	<b>35 076 861 232</b>	<b>85 296 844 021</b>	<b>52 156 857 028</b>

RÉPARTITION MOYENNE DU FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES



#### 2.2.1.1 – CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement a ainsi évolué :

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat de la section de fonctionnement	22 198 409 869	12 865 217 414	20 309 093 933	39 024 357 824	45 981 599 496
(-) DAP	6 791 100 552	7 582 339 912	8 945 901 705	9 695 397 045	10 915 528 862
(+) Subvention invest. Transférée à la SF	166 800 885	259 376 578	711 189 142	853 620 634	991 525 475
(-) Produits de cessions immobilières	647 860	40 330 250	371 143 549	538 802 840	0
<b>AUTOFINANCEMENT (VIR. DE LA SF)</b>	<b>15 573 462 342</b>	<b>5 501 923 830</b>	<b>11 703 237 821</b>	<b>29 643 778 573</b>	<b>36 057 596 109</b>

Le résultat courant de la section de fonctionnement, pour rappel, dénommé également l'épargne brute, doit permettre *a minima* de couvrir le remboursement de la part en capital des emprunts et éventuellement renouveler les infrastructures nécessaires.

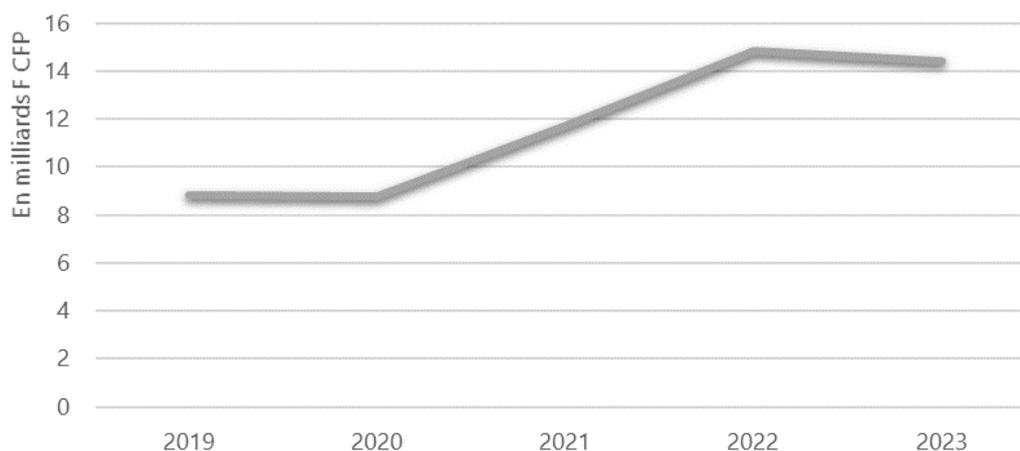
## 2.2.1.1.1 – Remboursement du capital de la dette

### 2.2.1.1.1.1 – Amortissement de la dette

Il a ainsi évolué :

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Amortissement du capital de la dette	8 851 215 714	8 785 545 133	11 740 144 731	14 866 810 119	11 416 577 647
Annulation partielle du PGE 2					3 000 000 000
<b>TOTAL REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE</b>	<b>8 851 215 714</b>	<b>8 785 545 133</b>	<b>11 740 144 731</b>	<b>14 866 810 119</b>	<b>14 416 577 647</b>

#### ÉVOLUTION DE L'AMORTISSEMENT DE LA DETTE DE 2019 À 2023



Pour mémoire, les amortissements de 2021 et 2022 comprennent le remboursement *in fine*, respectivement, de 2 milliards F CFP du 1<sup>er</sup> emprunt obligataire et de 4,8 milliards F CFP du 2<sup>nd</sup> emprunt obligataire, tous deux contractés en 2014. Ces remboursements *in fine* expliquent pour partie la fracture observée de la courbe.

Par ailleurs, compte tenu de la solvabilité budgétaire et du bilan des actions menées au titre du PGE 2, il a été procédé en 2023, en plus de l'amortissement de la dette, à une annulation partielle du PGE 2, expliquant le maintien de la courbe à un niveau plus élevé.

### 2.2.1.1.1.2 – Capacité de désendettement

Il exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la Polynésie française rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.

C'est le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute.

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette (au 31/12)	79 896 153 466	111 440 799 265	116 149 938 538	156 081 336 053	153 574 066 282
Épargne brute	22 198 409 869	12 865 217 414	20 309 093 933	39 024 357 824	45 981 599 496
<b>CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT</b>	<b>3 ans 7 mois</b>	<b>8 ans 7 mois</b>	<b>5 ans 8 mois</b>	<b>4 ans 0 mois</b>	<b>3 ans 4 mois</b>

Le seuil d'alerte de ce ratio est fixé à 10 ans. A titre de comparaison la moyenne de la strate nationale des régions et collectivités territoriales uniques est de 6,05 ans (6 ans et 3 semaines) en 2023<sup>19</sup>. Elle s'est détériorée par rapport à 2022 (5,49 ans soit 5 ans et 6 mois).

<sup>19</sup> Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles.

### 2.2.1.1.2 – Épargne nette

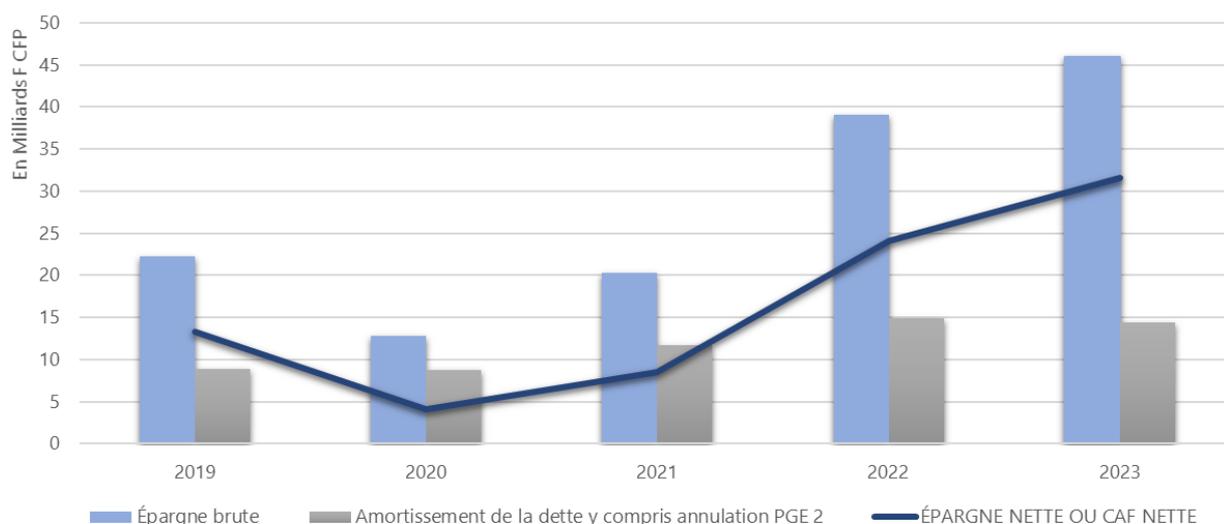
Ce ratio est le reliquat de l'épargne brute après remboursement de l'amortissement du capital de la dette.

#### 2.2.1.1.2.1 – Évolution de l'épargne nette

Elle a ainsi évolué de 2019 à 2023 :

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Épargne brute	22 198 409 869	12 865 217 414	20 309 093 933	39 024 357 824	45 981 599 496
Amortissement de la dette	8 851 215 714	8 785 545 133	11 740 144 731	14 866 810 119	11 416 577 647
Annulation partielle du PGE 2					3 000 000 000
<b>ÉPARGNE NETTE OU CAF NETTE</b>	<b>13 347 194 155</b>	<b>4 079 672 281</b>	<b>8 568 949 202</b>	<b>24 157 547 705</b>	<b>31 565 021 849</b>

ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE NETTE DE 2019 À 2023



Le niveau d'épargne nette varie en fonction du résultat de la section de fonctionnement et du niveau du remboursement du capital de la dette.

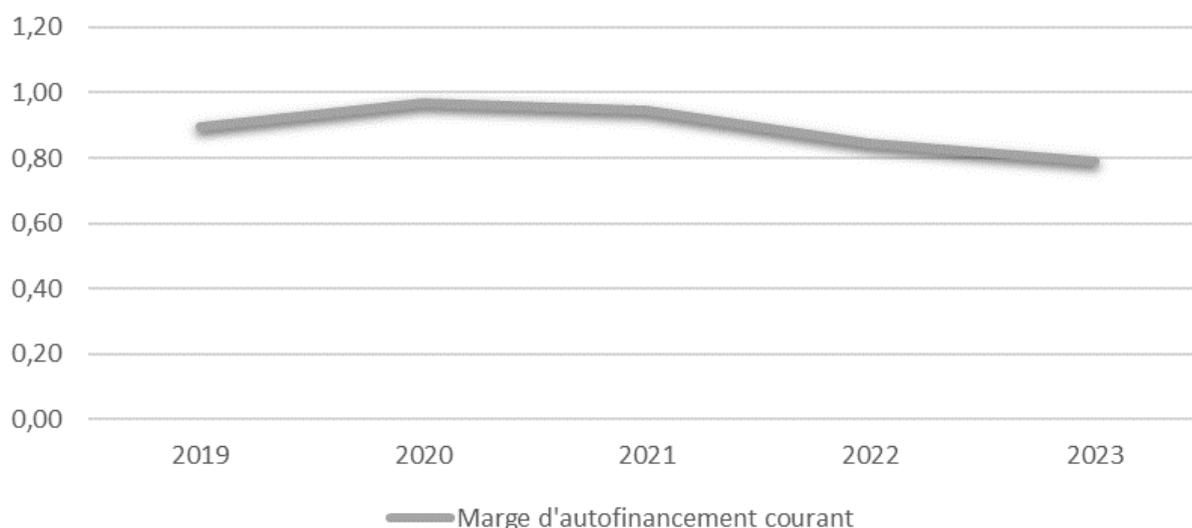
#### 2.2.1.1.2.2 – Marge d'autofinancement courant

La marge d'autofinancement est un des ratios permettant de qualifier les marges de manœuvre de la collectivité. C'est le rapport entre les dépenses de fonctionnement augmenté du service de la dette sur les recettes de fonctionnement.

Elle a ainsi évolué de 2019 à 2023 :

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
DRF + remboursement de la dette	117 721 700 149	140 675 084 829	151 215 264 492	130 452 006 811	132 410 432 918
Marge d'autofinancement courant	0,90	0,97	0,95	0,84	0,79
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>131 068 894 304</b>	<b>144 754 757 110</b>	<b>159 784 213 705</b>	<b>154 609 554 529</b>	<b>166 975 454 767</b>

## ÉVOLUTION DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT DE 2019 À 2023



Un ratio supérieur à 1 signifie que la capacité d'autofinancement est insuffisante pour financer le remboursement en capital de la dette. A contrario plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée. Sur les 5 derniers exercices, le ratio de la Polynésie française s'améliore.

A titre de comparaison, les ratios 2023 des autres collectivités sont :

Marge d'autofinancement courant 2023	France métropolitaine	Outre-Mer	Régions et CTU	De 250 000 à 500 000
Ratio	0,94	0,94	0,88	0,92
En %	94,43	93,65	88,01	92,37

Source : DGCL – Donnée DGFIP, comptes de gestions, budgets principaux – opérations réelles

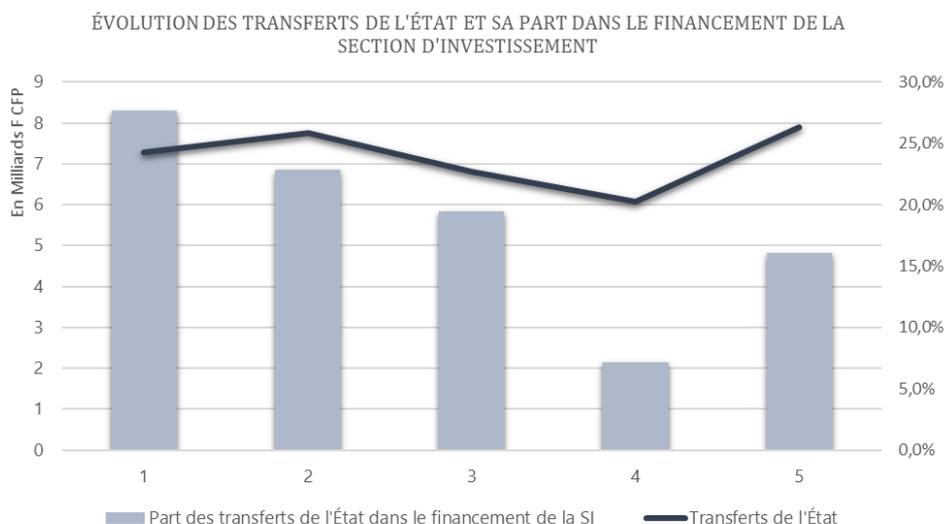
### 2.2.1.2 – TRANSFERTS DE L'ÉTAT

Ils représentent en moyenne, sur la période analysée, 18,4 % des recettes d'investissements.

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Transferts de l'État	7 275 979 586	7 756 861 365	6 817 314 032	6 073 042 918	7 889 686 059
Part des transferts de l'État dans le financement de la SI	27,6%	22,9%	19,4%	7,1%	15,1%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>26 317 676 942</b>	<b>33 905 223 107</b>	<b>35 076 861 232</b>	<b>85 296 844 021</b>	<b>52 156 857 028</b>

Ils proviennent essentiellement des partenariats financiers entre l'État et le Pays et ont évolué sur les cinq dernières années comme suit :

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Subventions de l'État	1 381 653 100	1 119 001 115	598 100 264	564 737 553	2 155 044 043
Subventions de l'État partenariat FREPF/DGDE/3IF	5 040 131 748	5 954 345 858	5 256 002 007	4 646 358 898	5 060 454 496
Subventions de l'État partenariat Éducation	200 652 539	266 912 979	225 086 737	356 070 084	349 563 943
Subventions de l'État partenariat Contrat de projets	653 542 199	416 601 413	738 125 024	505 876 383	324 623 577
Subventions issues des Partenariats État - Pays (PM)	5 894 326 486	6 637 860 250	6 219 213 768	5 508 305 365	5 734 642 016
<b>TOTAL TRANSFERTS DE L'ÉTAT</b>	<b>7 275 979 586</b>	<b>7 756 861 365</b>	<b>6 817 314 032</b>	<b>6 073 042 918</b>	<b>7 889 686 059</b>



Après une tendance au fléchissement, les transferts de l'État dans le financement de la section d'investissement progressent de près de 30 % sur le dernier exercice clos. Ils reflètent l'avancement des projets d'investissement, dans la mesure où ces financements sont versés au rythme des réalisations.

En moyenne sur la période, les transferts de l'État ont atteint 7,162 milliards F CFP et la progression annuelle moyenne est de 3,4 %.

### 2.2.1.3 – AUTRES RECETTES DIVERSES

Elles restent marginales, et représentent en moyenne sur les cinq dernières années 2,3% du financement de la section d'investissement. Compte tenu des niveaux très hétérogènes d'une année sur l'autre, il est difficile d'établir une tendance.

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Remboursement des avances et créances sur tiers	153 673 341	525 939 802	2 852 134 561	85 534 016	446 418 378
Autres recettes diverses d'investissement	248 467 092	253 067 374	389 179 428	182 511 744	346 422 866
<b>TOTAL AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>402 140 433</b>	<b>779 007 176</b>	<b>3 241 313 989</b>	<b>268 045 760</b>	<b>792 841 244</b>



Pour mémoire, la singularité de l'exercice 2021 provient du remboursement par anticipation de l'avance en compte courant octroyée à la SEM Air Tahiti Nui en 2020 dans le cadre des mesures de sauvegarde prises pour faire face aux conséquences de la pandémie.

### 2.2.1.4 – RECOURS A L'EMPRUNT ET GESTION DE LA DETTE

Il représente sur les 5 derniers exercices clos en moyenne 44 % du financement des investissements.

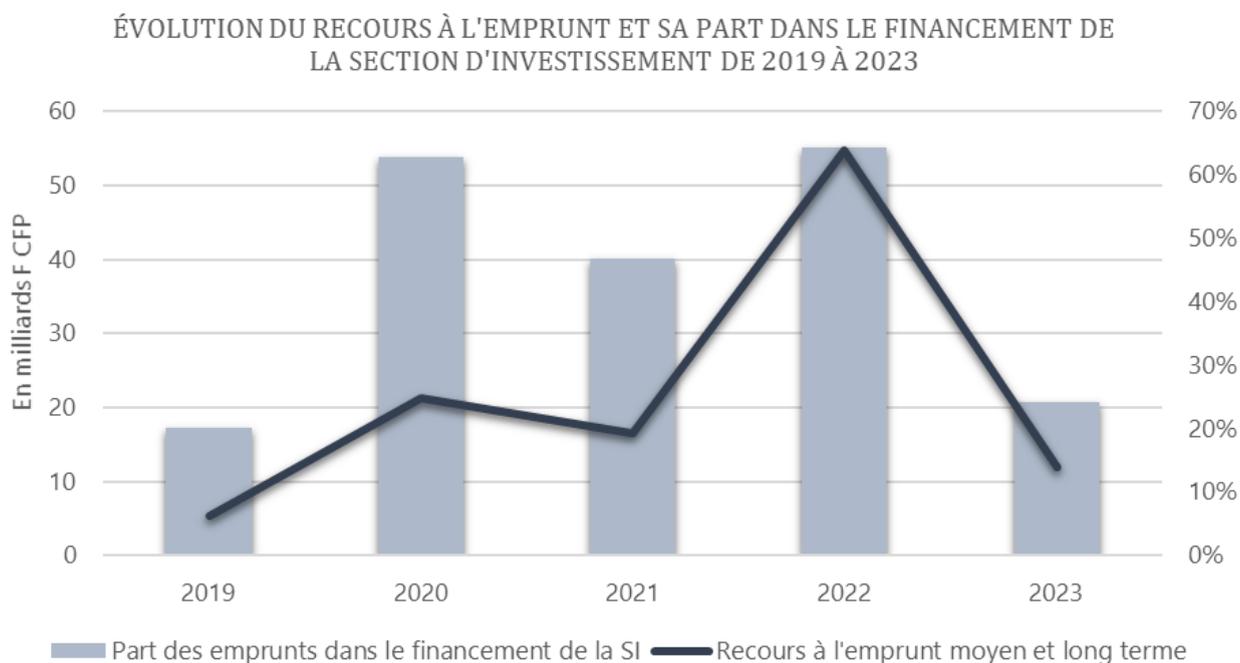
En F CFP	2019	2020	2021	2022*	2023
Recours à l'emprunt moyen et long terme	5 292 362 768	40 330 190 931	16 449 284 009	54 798 207 638	11 909 307 876
Quote-part du PGE imputée en FCT		19 040 508 646			
<b>Recours à l'emprunt moyen et long terme</b>	<b>5 292 362 768</b>	<b>21 289 682 285</b>	<b>16 449 284 009</b>	<b>54 798 207 638</b>	<b>11 909 307 876</b>

En F CFP	2019	2020	2021	2022*	2023
Recours à l'emprunt moyen et long terme	5 292 362 768	21 289 682 285	16 449 284 009	54 798 207 638	11 909 307 876
Part des emprunts dans le financement de la SI	20,1%	62,8%	46,9%	64,2%	22,8%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>26 317 676 942</b>	<b>33 905 223 107</b>	<b>35 076 861 243</b>	<b>85 296 844 034</b>	<b>52 156 857 028</b>

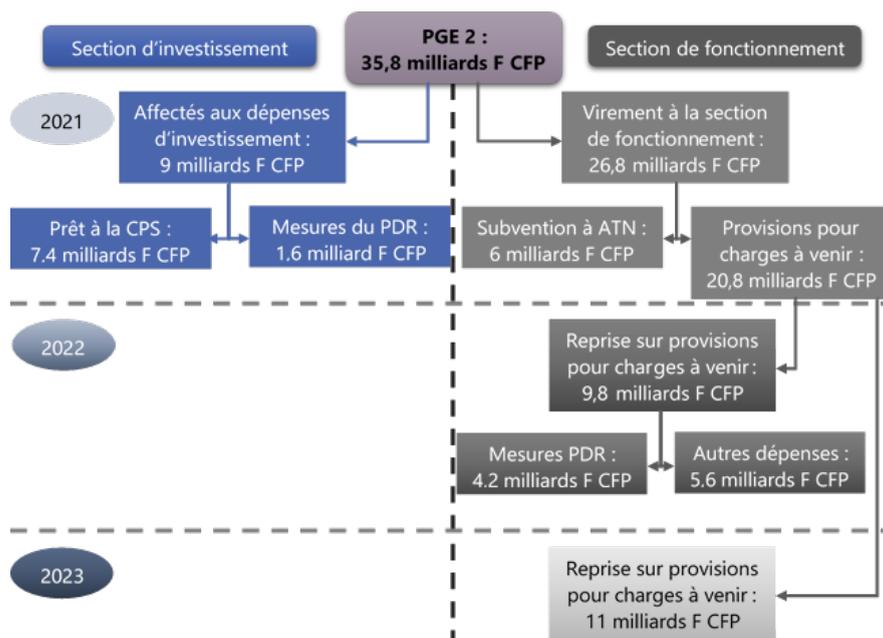
Pour 2020, s'agissant de déterminer la part de l'emprunt réservé au financement des investissements du Pays, il est nécessaire de retraiter la quote-part du PGE 1 ayant servi au financement des dépenses exceptionnelles du Plan de sauvegarde de la section de fonctionnement.

\* Pour mémoire, l'exercice 2022 comprend la comptabilisation du PGE 2, dont une quote-part de 26 799 522 673 F CFP a été imputée dès 2021 en section de fonctionnement pour les dépenses du plan de relance. Aussi, la part des emprunts de 64,2 % dans le financement de la section d'investissement reste peu significatif.



Les mobilisations d'emprunts culminent à 54,8 milliards F CFP en 2022, avec la comptabilisation du PGE 2 pour 35,8 milliards F CFP.

Pour rappel, le schéma ci-après, reprend la répartition du PGE 2 :



## 2.2.2 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

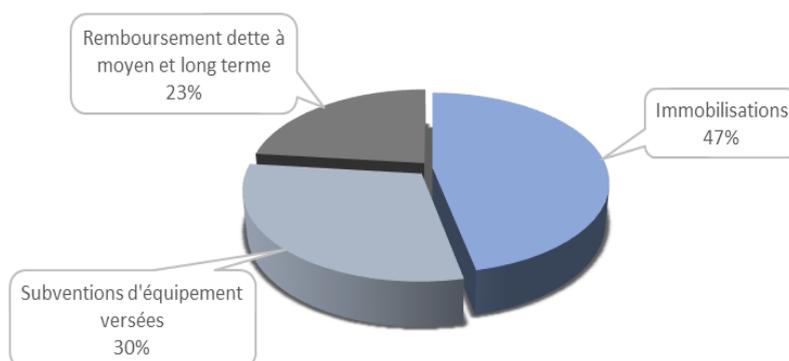
En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Immobilisations	17 274 823 534	30 826 742 141	24 599 186 637	25 274 462 106	19 799 578 137
Subventions d'équipement versées	12 512 523 759	14 527 201 550	15 590 221 251	15 265 074 812	18 205 082 554
Remboursement dette à moyen et long terme	8 851 215 714	8 785 545 133	11 740 144 731	14 866 810 106	11 416 577 647
Annulation partielle de la dette PGE 2					3 000 000 000
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>38 638 563 007</b>	<b>54 139 488 824</b>	<b>51 929 552 619</b>	<b>55 406 347 024</b>	<b>52 421 238 338</b>

Les dépenses d'investissement de la Polynésie française comprennent trois grandes masses :

- Les immobilisations ;
- Les subventions d'équipement versées ;
- Et l'amortissement de la dette.

En moyenne sur la période 2019-2023, leur structure est la suivante :

### STRUCTURE MOYENNE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SUR 2019-2023



Ainsi, près de la moitié des dépenses vient enrichir le patrimoine de la Polynésie française, un peu moins d'un tiers est attribué à des tiers sous forme de subventions et près d'un quart des dépenses est consacré au remboursement de la dette.

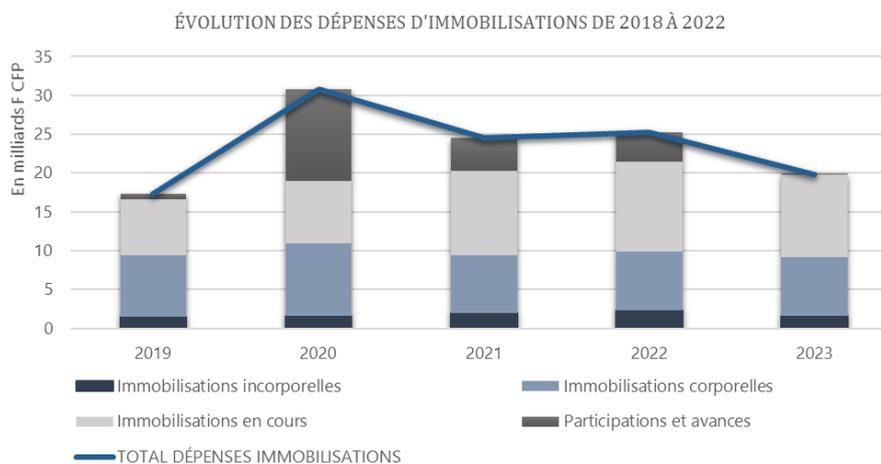
Pour mémoire, la partie relative à l'amortissement de la dette a été traitée dans la section relative à la CAF (au point 2.2.1.1.1.).

### 2.2.2.1 – IMMOBILISATIONS

Elles concernent à la fois les immobilisations incorporelles (licences, brevets, acquisitions de base de données, études...), les immobilisations corporelles et les immobilisations financières (participations, avances, prêts...).

Elles ont ainsi évolué :

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Immobilisations incorporelles	1 443 369 175	1 612 716 477	1 909 981 637	2 313 188 410	1 610 443 507
Immobilisations corporelles	7 932 352 557	9 325 880 569	7 536 138 111	7 515 184 469	7 523 528 820
Immobilisations en cours	7 229 101 802	7 988 912 603	10 798 066 889	11 611 845 227	10 665 308 960
Participations et avances	670 000 000	11 899 232 492	4 355 000 000	3 834 244 000	296 850
<b>TOTAL DÉPENSES IMMOBILISATIONS</b>	<b>17 274 823 534</b>	<b>30 826 742 141</b>	<b>24 599 186 637</b>	<b>25 274 462 106</b>	<b>19 799 578 137</b>



Les immobilisations ont fortement progressé entre 2019 et 2023, avec une moyenne annuelle de 9,8 %, portées par les immobilisations dites financières (participations, avances, prêts...) et les immobilisations en cours.

Sur la période, les niveaux élevés d'immobilisations financières trouvent essentiellement leur source dans :

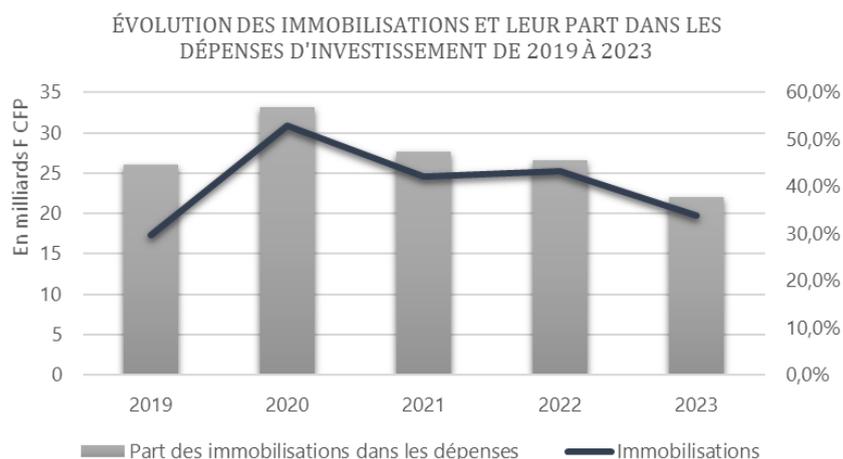
- En 2020, l'octroi d'une avance en compte courant à Air Tahiti Nui (2,1 milliards F CFP) et d'un prêt à la Caisse de prévoyance sociale – CPS – (9,6 milliards F CFP) ;
- En 2021, l'octroi d'un second prêt à la CPS d'un montant de 7,4 milliards F CFP dont 3,7 milliards F CFP ont été versés et le rachat des actions détenues par EDT dans la SEM Transport d'énergie électrique de Polynésie (TEP) ;
- En 2022, le versement de la 2<sup>e</sup> tranche du 2<sup>nd</sup> prêt à la CPS.

Hors immobilisations financières, les immobilisations ont progressé sur la période en moyenne annuelle de 4,8 %.

Les immobilisations en cours, même si elles amorcent une régression, restent à un niveau soutenu, pour un troisième exercice consécutif, s'expliquant par la maturité des projets et le début des travaux. Ces immobilisations sont essentiellement portées par les programmes de constructions de bâtiments (construction du bâtiment A3), des ouvrages d'infrastructures (aménagement de la zone biomarine de Faratea) et des réseaux de voirie.

Leur part dans les dépenses totales d'investissement a évolué comme suit :

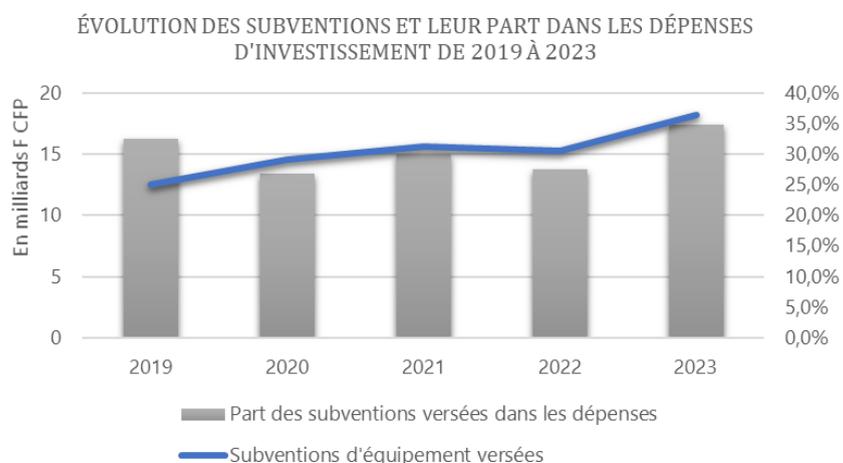
	2019	2020	2021	2022	2023
Immobilisations	17 274 823 534	30 826 742 141	24 599 186 637	25 274 462 106	19 799 578 137
Part des immobilisations dans les dépenses	44,7%	56,9%	47,4%	45,6%	37,8%
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>38 638 563 007</b>	<b>54 139 488 824</b>	<b>51 929 552 619</b>	<b>55 406 347 024</b>	<b>52 421 238 316</b>



### 2.2.2.2 – SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

Elles ont évolué sur un rythme soutenu ces dernières années, avec une progression annuelle moyenne de 10,1 %. Leur part dans les dépenses d'investissement reste néanmoins stable dans une moyenne de 30 %.

	2019	2020	2021	2022	2023
Subventions d'équipement versées	12 512 523 759	14 527 201 550	15 590 221 251	15 265 074 812	18 205 082 554
Part des subventions versées dans les dépenses	32,4%	26,8%	30,0%	27,6%	34,7%
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>38 638 563 007</b>	<b>54 139 488 824</b>	<b>51 929 552 619</b>	<b>55 406 347 024</b>	<b>52 421 238 316</b>



L'OPH reste le premier bénéficiaire, avec 48,4 % des subventions d'équipement versée en 2023.

## 2.2.3 – RESULTAT GLOBAL

### 2.2.3.1 – EVOLUTION DU RESULTAT GLOBAL

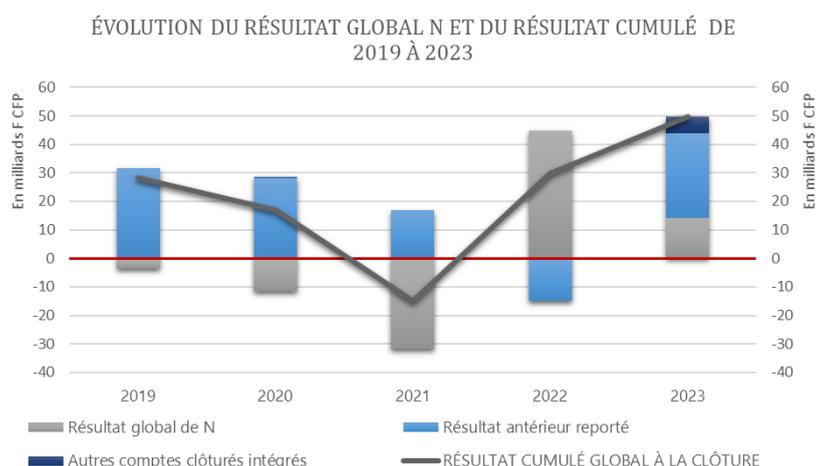
Le résultat global de l'exercice a évolué comme suit :

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes d'investissement	26 317 676 942	33 905 223 107	35 076 861 243	85 296 844 034	52 156 857 050
<i>dont autofinancement</i>	13 347 194 155	4 079 672 281	8 568 949 213	24 157 547 718	31 565 021 871
<i>dont emprunts</i>	5 292 362 768	21 289 682 285	16 449 284 009	54 798 207 638	11 909 307 876
Dépenses d'investissements	29 787 347 293	45 353 943 691	40 189 407 888	40 539 536 918	38 004 660 691
(-) Excédents de fonctionnement capitalisés*			26 799 522 673		
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE</b>	<b>-3 469 670 351</b>	<b>-11 448 720 584</b>	<b>-31 912 069 318</b>	<b>44 757 307 116</b>	<b>14 152 196 359</b>

\*quote-part du PGE 2 remontée en section de fonctionnement

En intégrant le résultat antérieur, le résultat cumulé global à la clôture des exercices s'établit ainsi :

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat global de N	-3 469 670 351	-11 448 720 584	-31 912 069 318	44 757 307 116	14 152 196 359
Résultat antérieur reporté	31 664 442 438	28 194 772 087	16 958 329 331	-14 953 739 987	29 803 567 128
Autres comptes clôturés intégrés		212 277 828			5 653 454 256
<b>RÉSULTAT CUMULÉ GLOBAL À</b>	<b>28 194 772 087</b>	<b>16 958 329 331</b>	<b>-14 953 739 987</b>	<b>29 803 567 128</b>	<b>49 609 217 743</b>



Après avoir connu une dégradation pour l'exercice 2021, conséquence du contexte conjoncturel 2020-2021, le résultat cumulé retrouve son niveau équivalent avant crise dès 2022 et affiche un niveau très élevé en 2023 avec record à 49,609 milliards F CFP.

La section d'investissement pouvant faire l'objet de report de crédits sur l'année suivante, l'appréciation du résultat global doit être complétée par l'analyse des restes à réaliser.

### 2.2.3.2 – EVOLUTION DES RESTES A REALISER

L'évaluation correcte des restes à réaliser (RAR) tant en dépenses qu'en recettes permet d'avoir un résultat global sincère et donc de définir un résultat qui donne une image fidèle de l'année comptable écoulée.

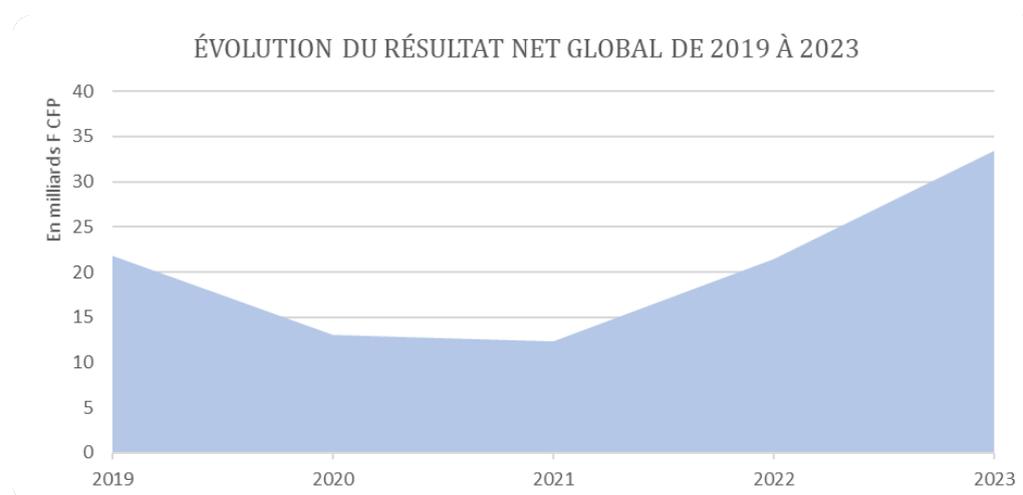
Il s'agit pour les dépenses, des crédits délégués n'ayant pas fait l'objet d'un mandatement au 31 décembre de l'exercice mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur l'exercice N+1.

La mise en place des charges à payer (CAP) en section de fonctionnement met fin à l'évaluation de RAR pour cette section. En ce qui concerne la section d'investissement, les RAR portent sur les crédits de paiement.

Pour ce qui concerne les recettes, les RAR sont des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Ils ont ainsi évolué depuis 2019 :

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
RAR Dépenses	50 592 739 972	52 168 135 355	53 201 577 378	37 612 503 756	42 013 464 960
<i>dont E/O</i>	26 279 974 528	28 203 608 651	5 640 260 242	11 957 196 423	12 858 756 863
RAR Recettes	44 231 718 217	48 307 815 174	80 478 592 934	29 233 144 075	25 826 186 099
<i>dont E/O</i>	26 279 974 528	28 203 608 651	51 451 155 132	11 957 196 423	12 858 756 863
<b>RÉSULTAT NET GLOBAL</b>	<b>21 833 750 332</b>	<b>13 098 009 150</b>	<b>12 323 275 569</b>	<b>21 424 207 447</b>	<b>33 421 938 882</b>
Taux de couverture des Reports	87,4%	92,6%	151,3%	77,7%	61,5%



Ainsi en réintégrant les RAR au résultat cumulé à la clôture, le niveau du résultat net global de l'année 2023 se situe à un niveau record, avec une progression de 56,0 % par rapport au résultat de 2022<sup>20</sup>.

## 2.3. ÉTAT DE LA DETTE

### 2.3.1 – STRUCTURE DE LA DETTE

#### 2.3.1.1 – ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE ET MOBILISATION DES EMPRUNTS

Pour mémoire, l'encours de la dette a fortement progressé avec les mesures d'urgence prises en matière sanitaire et sociale (plan de sauvegarde) et le plan de relance pour soutenir les secteurs et les acteurs économiques qui ont été les plus exposés durant la pandémie. Pour ce faire, la collectivité a contracté deux prêts exceptionnels garantis par l'État en 2020 et 2021, de respectivement 28,6 milliards F CFP (240 millions d'euros) (c/v) et 35,8 milliards F CFP<sup>21</sup> (300 millions d'euros).

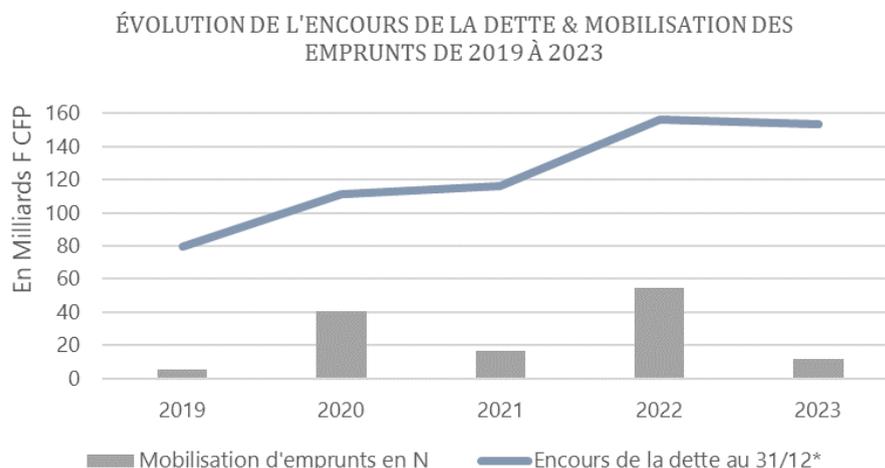
<sup>20</sup> Pour mémoire, le résultat net global de 2022 était stabilisé au même niveau de 2018-2019.

<sup>21</sup> Les mobilisations des fonds s'étaleront jusqu'à la date limite du 30 septembre 2024.

Le confortable résultat courant 2023 a permis d'annuler 3 milliards F CFP du PGE 2 accélérant la politique de désendettement amorcé. Ainsi, l'encours de la dette du pays totalise au 31 décembre 2023, 153,6 milliards F CPF, soit une contraction de 1,6 % par rapport à 2021.

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Mobilisation d'emprunts en N	5 292 362 768	40 330 190 931	16 449 284 009	54 798 207 638	11 909 307 876
Encours de la dette au 31/12*	79 896 153 466	111 440 799 265	116 149 938 538	156 081 336 053	153 574 066 282

\*Avec intégration des écarts de conversion



La mobilisation d'emprunts 2023, bien qu'elle retrouve un niveau raisonnable, reste encore élevée à 11,910 milliards FCFP.

Néanmoins le ratio dette/PIB reste acceptable comme le montre le tableau ci-après :

RATIOS	2019	2020	2021	2022	2023
Encours / PIB réel (base 2005)	13,81%	20,72%	21,16%	27,21%	26,25%

Pour mémoire, depuis le traité de Maastricht (1992), les Etats de l'Union européenne sont tenus de respecter des règles budgétaires : la dette publique doit être inférieure à 60% du PIB et le déficit à 3% du PIB. Elles sont issues d'un raisonnement visant à éviter l'effet boule de neige.

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023*
Encours	79 896 153 466	111 440 799 265	116 149 938 538	156 081 336 053	153 574 066 282
Population	277 900	278 560	278 540	279 020	279 501
<b>Encours par habitant</b>	<b>287 500</b>	<b>400 060</b>	<b>416 996</b>	<b>559 391</b>	<b>549 458</b>

\* La population 2023 a été estimée par la DBF à partir des données de l'ISPF et des comptes rapides 2023 du CEROM

On notera également que l'encours par habitant est désormais de 549 458 F CFP contre 277 900 F CFP en 2019. Entre 1999 et 2019, ce ratio n'a jamais dépassé 350 000 F CFP.

Quant au taux d'endettement de la Polynésie française, il s'améliore du fait de l'annulation partielle du PGE 2 et reste soutenable<sup>22</sup> malgré la hausse sur les deux dernières années en raison des PGE :

	2019	2020	2021	2022	2023
Encours	79 896 153 466	111 440 799 265	116 149 938 538	156 081 336 053	153 574 066 282
Recettes réelles de fonctionnement	131 068 894 304	144 754 757 110	159 784 213 705	154 609 554 529	166 975 454 767
<b>TAUX D'ENDETTEMENT</b>	<b>61,0%</b>	<b>77,0%</b>	<b>72,7%</b>	<b>101,0%</b>	<b>92,0%</b>

A titre de comparaison, le taux d'endettement des autres collectivités de la France a ainsi évolué :

<sup>22</sup> Le seuil d'alerte est fixé à 166% pour les collectivités de plus de 5000 habitants

Taux d'endettement, en %	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Communes	81,29	77,88	79,52	76,56	73,61	69,71
Groupements de communes à fiscalité propre (GFP)	82,04	80,98	84,28	83,54	79,77	76,13
Secteur communal : communes et GFP	81,50	78,74	80,87	78,55	75,38	71,58
Départements	49,52	48,20	49,94	45,95	43,14	43,26
Régions et CTU	99,31	96,58	113,55	116,29	116,05	117,16
<b>Ensemble des collectivités locales</b>	<b>73,74</b>	<b>71,70</b>	<b>75,38</b>	<b>73,05</b>	<b>70,49</b>	<b>68,93</b>

La référence de comparaison de la Polynésie française serait les régions et les collectivités territoriales unique (CTU) où le taux moyen d'endettement a atteint 117,16 % au 31 décembre 2023.

Conjugué à la capacité de désendettement de la Polynésie française, la situation d'endettement peut être qualifiée de saine, au regard de la moyenne des régions et collectivités territoriales uniques nationales.

Ce constat est également partagé par l'agence de notation S&P Global Rating en attribuant ses notes « A/A-1 » à la Polynésie française le 5 juillet 2024.

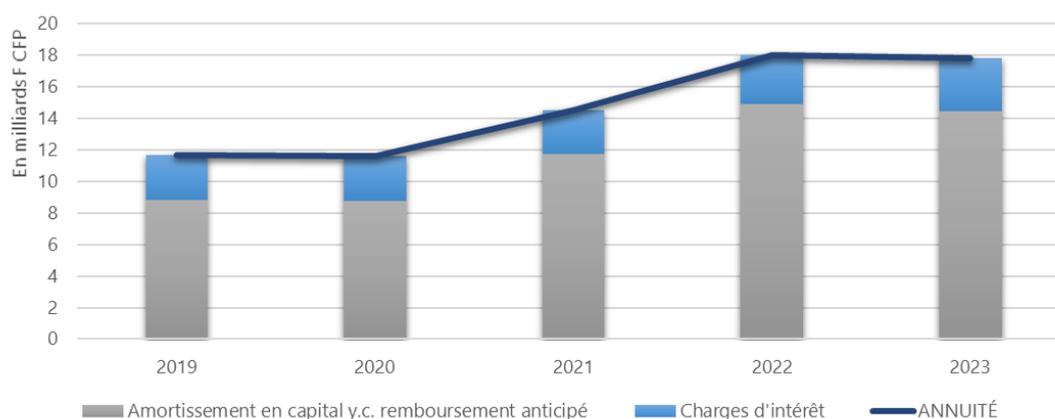
### 2.3.1.2 – ANNUITE DE LA DETTE

L'annuité de la dette est composée d'une part de la charge des intérêts (imputée en section de fonctionnement) et d'autre part du remboursement du capital échu.

Elle a ainsi évolué depuis 2019 :

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Amortissement en capital y.c. remboursement anticipé	8 851 215 714	8 785 545 133	11 740 144 731	14 866 810 119	14 416 577 647
Charges d'intérêt	2 842 031 057	2 830 209 234	2 748 500 896	3 125 485 735	3 407 539 816
<b>ANNUITÉ</b>	<b>11 693 246 771</b>	<b>11 615 754 367</b>	<b>14 488 645 627</b>	<b>17 992 295 854</b>	<b>17 824 117 463</b>

ÉVOLUTION DE L'ANNUITÉ DE LA DETTE DE 2019 À 2023



Après une période de stabilité de l'annuité de la dette, cette dernière progresse pour atteindre près de 18 milliards F CFP.

Éléments à retenir :

- le remboursement in fine en 2021 et 2022 des deux emprunts obligataires émis en 2014 ;
- l'échéance en 2023 de la 1<sup>re</sup> annuité après différé du PGE 1 (1,5 milliard F CFP) ;
- l'annulation partielle du PGE 2 à hauteur de 3 milliards F CFP.

Au 31 décembre 2023, le poids de l'annuité de la dette représentait 11,6% des recettes réelles de fonctionnement (RRF).

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Annuité de la dette y.c. remboursement anticipé	11 682 194 559	11 444 432 930	14 488 645 616	17 992 295 841	17 804 634 316
Poids de la dette dans les RRF	8,9%	7,9%	9,1%	11,6%	10,7%
<b>TOTAL RRF</b>	<b>131 068 894 304</b>	<b>144 754 757 110</b>	<b>159 784 213 705</b>	<b>154 609 554 529</b>	<b>166 975 454 767</b>

Le poids de l'annuité ramené aux recettes réelles de fonctionnement stables (autrement dit sans les subventions, les recettes financières et les recettes exceptionnelles) évolue comme suit :

En F CFP	2019	2020	2021	2022	2023
Annuité de la dette	11 682 194 559	11 444 432 930	14 488 645 616	17 992 295 841	17 804 634 316
Poids de la dette dans les RRF STABLES	10,5%	11,2%	13,3%	14,9%	13,4%
<b>TOTAL RRF STABLES</b>	<b>111 299 995 527</b>	<b>102 353 680 268</b>	<b>108 993 267 367</b>	<b>120 999 869 684</b>	<b>132 726 773 001</b>

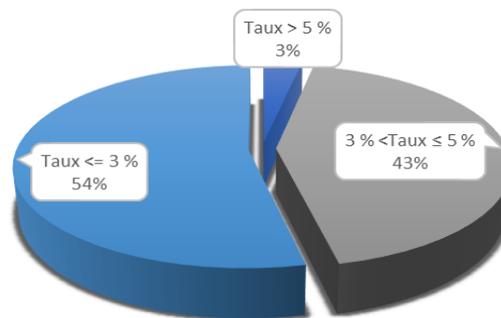
Il reste en deçà des 20 %, ce qui manifeste une gestion prudente.

### 2.3.1.3 – STRUCTURE DE LA DETTE PAR TAUX D'INTERET

La structure de la dette par taux d'intérêt s'analyse :

- D'une part, en fonction du niveau de taux d'intérêt dont le profil est le suivant :

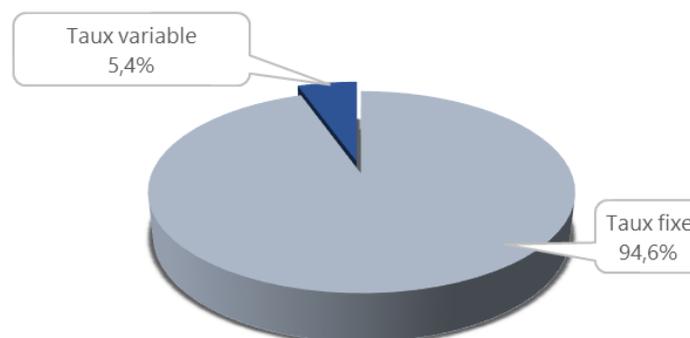
RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE PAR NIVEAU DE TAUX D'INTERÊT  
AU 31 DÉCEMBRE 2023



Au 31 décembre 2023, 78 % de l'encours total de la dette bénéficie d'un taux inférieur ou égal à 4%.

- Et d'autre part, en fonction du type de taux d'intérêt :

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2023 PAR TYPE DE TAUX D'INTERÊT



La part des emprunts à taux fixe s'établit à 95 % (94 % au 31 décembre 2022) contre 5 % (6 % au 31 décembre 2021) pour les emprunts à taux variable.

Selon la grille Gissler<sup>23</sup>, toute la dette de la Polynésie française est classée 1A.

<sup>23</sup> Grille de classification utilisée par les collectivités publiques proposant de qualifier les produits structurés en fonction de deux critères :

## 2.3.2 – REPARTITION DE LA DETTE PAR BAILLEURS DE FONDS

Elle s'établit ainsi :

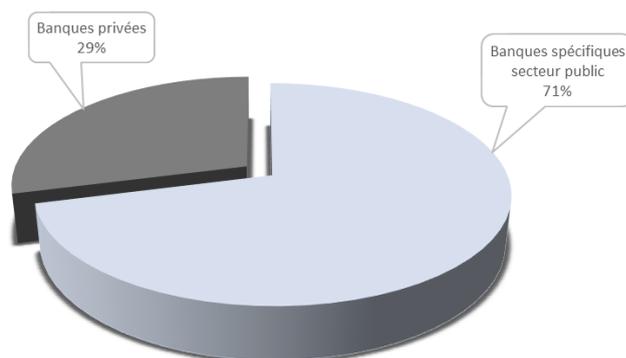
	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2022	%	MOBILISATIONS D'EMPRUNTS	AMORTISSEMENT 2023	ENCOURS AU 31/12/2023	%
BEI-FED	969 264 247	0,6%		114 577 797	854 686 450	0,6%
CDC	2 746 857 436	1,8%		160 898 926	2 585 958 510	1,7%
AFL	12 327 134 105	7,9%	0	1 336 382 468	10 990 751 637	7,2%
AFD*	95 196 146 853	61,0%	5 909 307 876	3 541 082 546	94 564 372 183	61,6%
<i>Banques spécifiques secteur public</i>	<i>111 239 402 641</i>	<i>71,3%</i>	<i>5 909 307 876</i>	<i>5 152 941 737</i>	<i>108 995 768 780</i>	<i>71,0%</i>
Groupe CA-CIB	633 377 091	0,4%	0	211 125 298	422 251 793	0,3%
DEXIA	361 272 497	0,2%	0	176 230 488	185 042 009	0,1%
Société de financement local	9 911 402 764	6,4%	0	2 001 722 769	7 909 679 995	5,2%
BPCE	6 042 676 221	3,9%	0	941 020 211	5 101 656 010	3,3%
Banque de Tahiti	7 483 333 333	4,8%	2 000 000 000	558 333 332	8 925 000 001	5,8%
Banque de Polynésie	8 952 486 130	5,7%	2 500 000 000	1 111 131 086	10 341 355 044	6,7%
Banque Socredo	11 457 385 376	7,3%	1 500 000 000	1 264 072 726	11 693 312 650	7,6%
<i>Banques privées</i>	<i>44 841 933 412</i>	<i>28,7%</i>	<i>6 000 000 000</i>	<i>6 263 635 910</i>	<i>44 578 297 502</i>	<i>29,0%</i>
Emissions obligataires	0	0,0%		0	0	0,0%
<b>TOTAL ENCOURS DE LA DETTE</b>	<b>156 081 336 053</b>	<b>100,0%</b>	<b>11 909 307 876</b>	<b>11 416 577 647</b>	<b>153 574 066 282</b>	<b>100,0%</b>

\*AFD y compris annulation partielle en 2023 du PGE 2 à hauteur de 3 millions F CFP

L'agence française de développement est le 1<sup>er</sup> partenaire du Pays, avec un encours de 62 % de la dette totale, dont près de 2/3 correspondent à l'encours des 2 PGE.

Au 31 décembre 2023, les banques polynésiennes concourent à hauteur de 20,2 % de l'encours de la dette, représentant 69,5 % des encours des bailleurs privés.

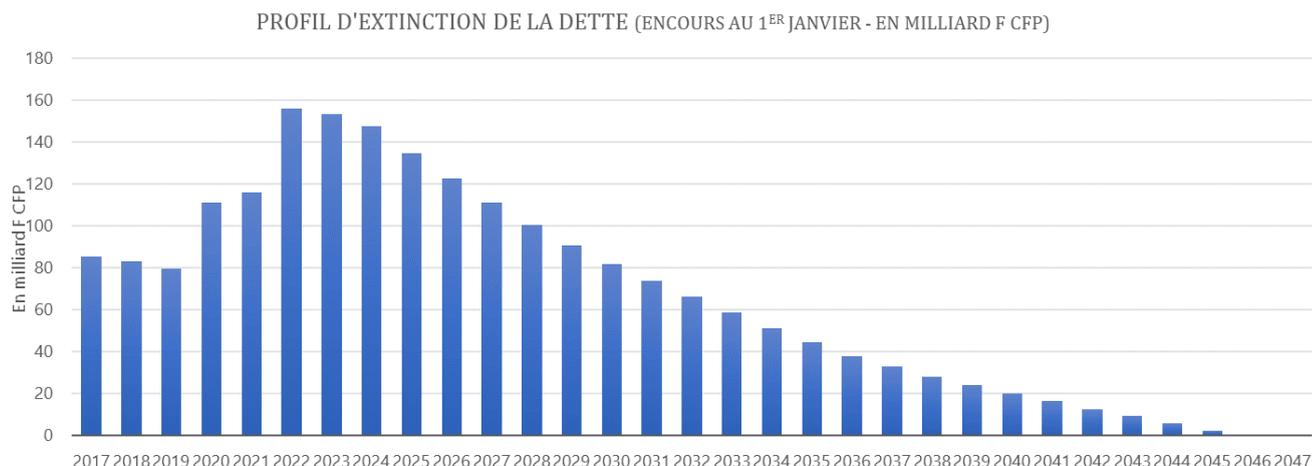
RÉPARTITION DE LA DETTE PAR BAILLEURS DE FONDS AU  
31/12/2023



- L'indice sous-jacent servant au calcul de la formule ; classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ;
- La structure de la formule de calcul ; classement de A (risque faible) à E (risque élevé).

### 2.3.3 – PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Sur la base des engagements au 31 décembre 2023, le profil de l'encours de la dette, jusqu'à son extinction se présente comme suit :



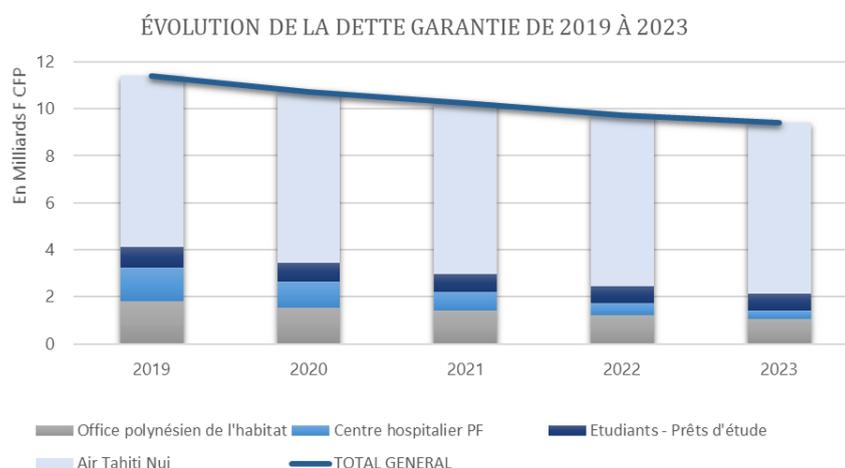
La durée résiduelle moyenne de la dette s'établit à 15 ans 6 mois.

## 2.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Polynésie française a la possibilité d'octroyer sa garantie aux emprunts souscrits par certains acteurs économiques dont les activités présentent un caractère d'intérêt général pour le Pays.

L'encours de la dette garantie au 31 décembre 2023 s'est établi à 9,419 milliards F CFP.

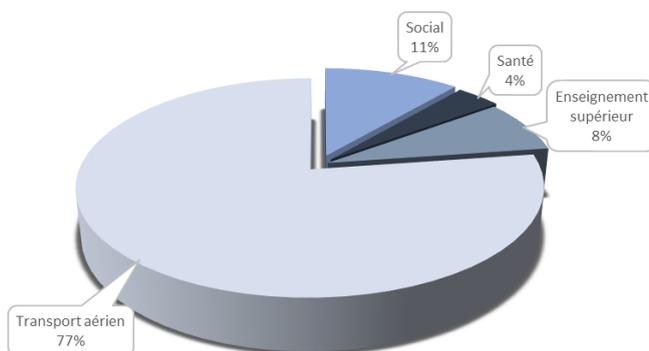
ENCOURS GARANTI (au 31/12)	2019	2020	2021	2022	2023
Office polynésien de l'habitat	1 828 697 774	1 539 556 655	1 405 285 763	1 229 028 773	1 056 359 307
Centre hospitalier PF	1 425 017 629	1 123 881 623	822 638 461	521 287 905	346 057 124
Etudiants - Prêts d'étude	858 332 994	765 361 533	747 802 808	716 327 136	737 802 808
Air Tahiti Nui	7 279 236 277	7 279 236 277	7 279 236 277	7 279 236 277	7 279 236 277
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 391 284 674</b>	<b>10 708 036 088</b>	<b>10 254 963 309</b>	<b>9 745 880 091</b>	<b>9 419 455 516</b>



Pour mémoire, en 2019, la Polynésie française a garanti partiellement pour un montant maximal de 7,279 milliards F CFP, les emprunts contractés par Air Tahiti Nui (ATN) pour l'achat de deux Boeing Dreamliner 787 dans le cadre de son programme de renouvellement de sa flotte. Par ailleurs, la garantie accordée a été limitée dans le temps et a cessé en septembre 2024.

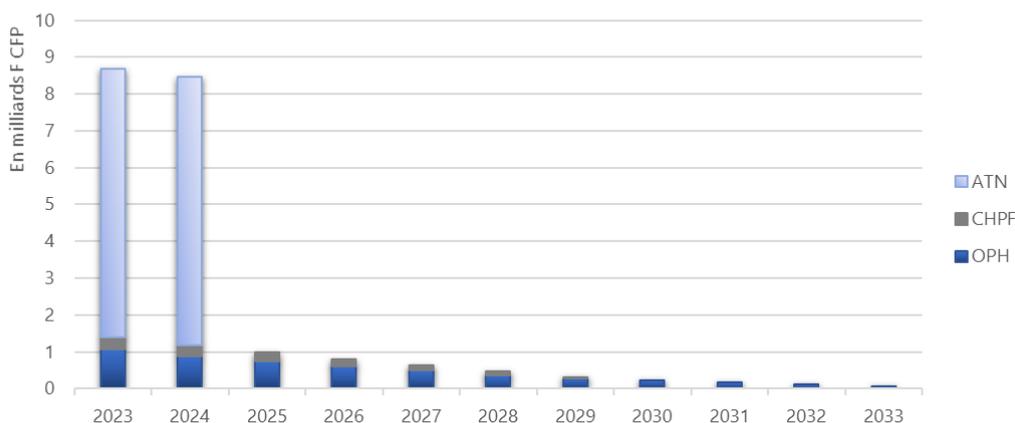
Au 31 décembre 2023, la caution de la Polynésie française concerne principalement le secteur du transport aérien avec 77,3 % du total garanti, suivi du secteur social pour 11,2 %, de l'enseignement supérieur pour 7,8 % et de la santé pour 3,7 %.

RÉPARTITION DE LA DETTE GARANTIE PAR SECTEUR (AU 31/12/2023)



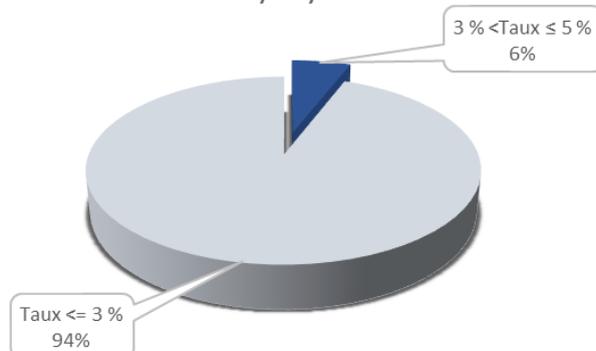
Hors prêts étudiants bonifiés et garantis la Polynésie française, le profil d'extinction de la dette garantie s'établit comme suit :

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE GARANTIE AU 31/12/2023



Au 31 décembre 2023, la totalité des emprunts garantis bénéficie d'un taux fixe et 94,2 % d'un taux inférieur ou égale à 3%.

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE GARANTIE PAR NIVEAU DE TAUX D'INTÉRÊT AU 31/12/2023

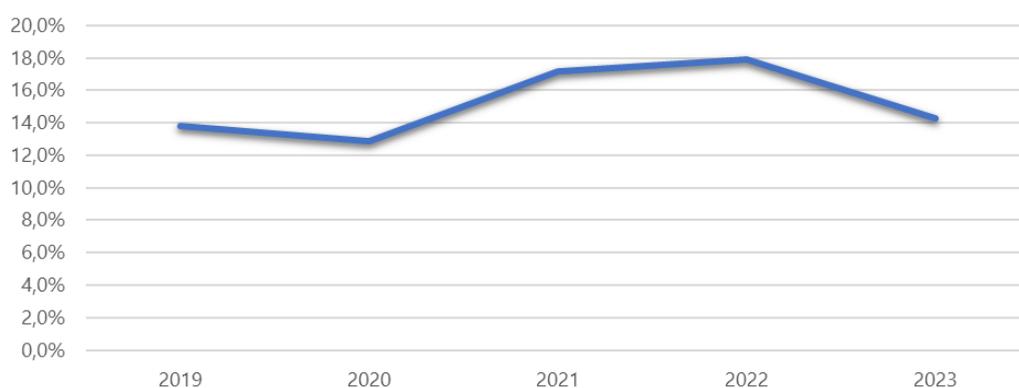


Le ratio du plafonnement du risque (ou capacité de garantie de la Polynésie française) est fixé par le dispositif de la loi du pays 2017-32 du 2 novembre 2017<sup>24</sup>. Dès lors le ratio de l'annuité de la dette publique et de l'annuité garantie sur les recettes réelles stables de fonctionnement (hors dotations, participations, subventions reçues, produits financiers et exceptionnels) ne peut être supérieur à 20%.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, ce ratio atteint 17,9%. Il a ainsi évolué depuis 2018 :

RATIO DE PLAFONNEMENT DU RISQUE	2019	2020	2021	2022	2023
	13,8%	12,9%	17,2%	17,9%	14,3%

ÉVOLUTION DU RATIO DE PLAFONNEMENT DU RISQUE DE 2019 À 2023



La provision constituée pour un montant de 2,4 milliards F CFP, rapportée à l'encours total garanti au 31 décembre 2023 de 9,419 milliards F CFP donne un taux de couverture du risque de 25,05%, en conformité avec le seuil de 20% réglementaire.

<sup>24</sup> Loi du pays n° 2017-32 du 2 novembre 2017 définissant les conditions et critères d'attribution des aides financières, des avances et prêts et octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres que les communes

## 3. BUDGET 2024 DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

L'exposé du budget de l'année en cours fait partie intégrante du contexte dans lequel est élaboré le budget primitif de 2024 et se présente comme un complément de la situation financière rétrospective.

### 3.1. RAPPEL DU CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET EN COURS

#### 3.1.1 – RAPPEL DU CONTEXTE ECONOMIQUE

Le budget primitif 2024 a été élaboré dans un contexte économique international en ralentissement de l'activité pour les économies développées.

Quant au contexte national, les projections macroéconomiques établissaient une économie plus résiliente, à 0,6 % en moyenne, avec un risque de dégradation modéré sur l'évolution de l'inflation et la volatilité bancaire.

En Polynésie française, les principaux indicateurs économiques du 1<sup>er</sup> semestre 2023, hormis l'indice des prix à la consommation (IPC), continuaient de bénéficier du retour dynamique des touristes et d'un stabilisation de l'inflation.

Ainsi, le budget 2024 s'est construit dans un environnement économique caractérisé par des perspectives économiques favorables.

#### 3.1.2 – RAPPEL DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Conformément à son programme de mandature 2023-2028, le gouvernement a fondé ses orientations stratégiques 2024 autour de trois grands piliers : FA'ATURA ; FA'AORA ; FA'ATUPU, porteur pour chacun d'entre eux, d'une ambition nouvelle pour la société.

##### ***Fa'atura - Respecter***

À travers ce pilier, il s'agit de promouvoir le respect du socle sur lequel nous vivons et se traduit par les axes suivants :

- Connaître, sauvegarder, protéger, valoriser les savoirs traditionnels et valeurs culturelles ;
- Offrir des perspectives de vie aux ménages polynésiens comme aux communautés victimes de discrimination ;
- Redonner de la confiance aux entrepreneurs et les travailleurs afin d'améliorer les capacités économiques de notre pays.

##### ***Fa'aora - Soutenir***

Ce pilier ambitionne une action publique permettant à chaque personne qui en a besoin, de bénéficier du juste niveau de soutien pour accroître son autonomie, sa capacité à gérer sa vie sociale, son activité, sa famille, son devenir et sa participation à la construction de notre société.

Pour y parvenir, il entend mettre en place les moyens nécessaires pour :

- Libérer l'accès à la propriété et au logement ;

- Développer un marché du travail résilient et augmenter l'emploi ;
- Soutenir les familles, les personnes les plus vulnérables ainsi que la jeunesse et les étudiants dans leurs besoins quotidiens.

### **Fa'atupu – Bâtir**

Ce pilier pose l'ambition de développer et construire un Pays résilient, autonome et autosuffisant. Cela passe par un redémarrage de l'économie polynésienne et un raffermissement de la confiance des entreprises et des travailleurs pour conforter le développement de l'activité économique.

Ce projet de société repose sur les axes suivants :

- Repenser l'aménagement du territoire et désenclaver les îles ;
- Développer les secteurs à fort potentiels, à savoir le tourisme et les produits du secteur primaire ;
- Investir de façon conséquente dans des filières de niche (numérique) ;
- Augmenter notre autosuffisance alimentaire et autonomie énergétique.

## **3.1.3 – RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Considérant les perspectives économiques, la situation financière et budgétaire et les priorités politiques, les orientations budgétaires 2024 manifestent une consolidation des résultats.

Les recettes fiscales constituent la principale source de financement de la section de fonctionnement et restent fortement corrélées à la performance économique de la Polynésie française. Malgré une situation favorable quant aux perspectives de croissance des recettes fiscales, cet effet sera emporté par une baisse des recettes non fiscales, les projections des recettes fiscales sont établies sur la base d'une progression de 1% par rapport au premier budget de l'année 2023.

De ce fait, les dépenses de fonctionnement sont envisagées sur la période 2023 à 2027 en diminution de 3,18% et en particulier avec la maîtrise des dépenses de transfert (contributions, subventions etc.) et de fonctionnement courant.

En investissement, le volume élevé des autorisations de programme votées antérieurement ayant fini par générer des niveaux d'engagements particulièrement importants, le rythme d'exécution annuelle du budget d'investissement du Pays se situait autour de 38 à 40 milliards FCFP. En conséquence, la stratégie financière de 2023 à 2027 se base sur la réduction de l'encours de la dette du Pays et l'amélioration de la capacité d'autofinancement pour redonner de la marge de manœuvre budgétaire. Les dépenses en investissement devraient donc être priorisées selon les orientations retenues et en cohérence avec les défis à relever pour construire une Polynésie française résiliente et solidaire.

Par ailleurs, le souhait de conforter la soutenabilité budgétaire au service des politiques publiques sectorielles de la collectivité, le budget sera structuré pour les prochaines années sur la base des orientations suivantes :

- Une révision de la fiscalité pour la rendre plus juste et plus équitable ;
- Une stabilisation de la pression fiscale voire son abaissement, pour libérer davantage l'activité économique et rendre du pouvoir d'achat aux consommateurs ;
- Une politique de maîtrise des dépenses publiques pérenne particulièrement au niveau du fonctionnement de l'administration et de la masse salariale ;

- Une optimisation de l'allocation des ressources budgétaires pour servir mieux et plus efficacement l'action publique au bénéfice du développement économique, de la concurrence, de la création d'emploi et de valeur ajoutée ;
- Un soutien confirmé à la commande publique dans les domaines structurants du Pays (infrastructures, transports, logements, santé, ...)
- Une rationalisation de l'accompagnement budgétaire dans le cadre des réformes structurelles de la protection sociale ;
- Une amélioration du soutien aux personnes vulnérables au travers d'une aide sociale ciblée ;
- Une gestion optimisée de la dette pour redonner à la collectivité des capacités d'intervention maximales.

## 3.2. SITUATION BUDGETAIRE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les moyens budgétaires en section de fonctionnement (182,991 milliards F CFP y compris opérations d'ordre) sont en hausse (+1,8%) par rapport au 1<sup>er</sup> budget général (BG) de 2023 (179,785 milliards F CFP).

Le budget général 2024 a fait l'objet de trois délibérations modificatives depuis le début de l'exercice afin d'optimiser les moyens disponibles, et de répondre aux exigences budgétaires et conjoncturelles. Par ailleurs, la dernière délibération modificative présentée avait, en sus, pour objectif d'intégrer l'annulation de la rétroactivité de la loi fiscale<sup>25</sup> et de réorienter les actions gouvernementales.

Le budget modifié de 2024 à l'issue du troisième collectif budgétaire s'élève à 232,957 milliards F CFP. Un 4<sup>e</sup> collectif budgétaire est prêt à être étudié par l'Assemblée.

### 3.2.1 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour mémoire, elles sont composées de recettes fiscales et de recettes non fiscales (subventions, dons, produits des amendes...). D'autres recettes, ne faisant pas l'objet d'exécution, viennent s'y ajouter telles que le report du résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur.

Après avoir rappelé les décisions budgétaires votées (3.2.1.1), la seconde partie (3.2.1.2) s'attachera à exposer le niveau d'exécution au 31 août 2024 et les projections d'atterrissage.

#### 3.2.1.1 – RAPPEL DES DECISIONS VOTEES

En F CFP	BG 2024	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2024	ΔBP/BM
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	20 066 488 423	-	13 355 450 213	33 421 938 636	Sans objet
<b>RECETTES FISCALES</b>	<b>125 126 700 000</b>	-	-	<b>1 955 000 000</b>	<b>127 081 700 000</b>	<b>1,6%</b>
<i>E/O</i>	<i>29 700 000 000</i>	<i>12 657 172 487</i>	-	-	<i>42 357 172 487</i>	<i>42,6%</i>
Recettes fiscales indirectes	92 316 700 000	-	-	2 285 000 000	94 601 700 000	2,5%
Recettes fiscales directes	32 810 000 000	-	-	330 000 000	32 480 000 000	-1,0%
<b>RECETTES NON FISCALES</b>	<b>23 811 312 640</b>	<b>537 788 481</b>	-	<b>382 074 259</b>	<b>24 731 175 380</b>	<b>3,9%</b>
<i>E/O</i>	<i>4 353 365 000</i>	<i>17 080 000</i>	-	<i>5 357 074</i>	<i>4 365 087 926</i>	<i>0,3%</i>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors 002</b>	<b>148 938 012 640</b>	<b>537 788 481</b>	-	<b>2 337 074 259</b>	<b>151 812 875 380</b>	<b>1,9%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>148 938 012 640</b>	<b>20 604 276 904</b>	-	<b>15 692 524 472</b>	<b>185 234 814 016</b>	<b>24,4%</b>
<i>E/O</i>	<i>34 053 365 000</i>	<i>12 674 252 487</i>	-	<i>5 357 074</i>	<i>46 722 260 413</i>	<i>37,2%</i>

<sup>25</sup> Loi du pays n° 2024-8 du 12 avril 2024 portant diverses mesures fiscales

Initialement arrêtées à hauteur de 182,991 milliards F CFP, les recettes réelles de fonctionnement au BG 2024 ont fait l'objet de deux réévaluations en cours d'exécution (délégation modificative n°1 et 3), pour atteindre 232,957 milliards F CFP.

Hors résultat de fonctionnement reporté, les recettes sont composées d'une part de recettes fiscales (73 % dans le dernier budget modifié) et d'autre part de recettes non fiscales.

### 3.2.1.1.1 – Recettes fiscales

En F CFP	BG 2024	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2024	ΔBP/BM
TVA	58 533 000 000	-	-	-	58 533 000 000	0,0%
Droits à l'importation	24 493 700 000	-	-	203 000 000	24 290 700 000	-0,8%
	<i>E/O</i> 21 000 000 000	10 782 498 895	-	-	31 782 498 895	51,3%
Droits de timbre et d'enregistrement	6 126 000 000	-	-	67 000 000	6 059 000 000	-1,1%
	<i>E/O</i> 2 600 000 000	874 673 592	-	-	3 474 673 592	33,6%
Autres	3 164 000 000	-	-	2 555 000 000	5 719 000 000	80,8%
	<i>E/O</i> -	-	-	-	-	-
<b>RECETTES FISCALES INDIRECTES</b>	<b>92 316 700 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 285 000 000</b>	<b>94 601 700 000</b>	<b>2,5%</b>
	<i>E/O</i> 23 600 000 000	11 657 172 487	-	-	35 257 172 487	49,4%
Impôts taxes sur le revenu	25 232 000 000	-	-	-	24 952 000 000	-1,1%
	<i>E/O</i> 6 100 000 000	1 000 000 000	-	-	7 100 000 000	16,4%
Impot foncier	3 333 000 000	-	-	-	3 333 000 000	0,0%
	<i>E/O</i> -	-	-	-	-	-
Droits intérieurs de consommation sur les véhicules	1 692 000 000	-	-	50 000 000	1 642 000 000	-3,0%
Taxe intérieur sur les navires de croisières	1 773 000 000	-	-	-	1 773 000 000	0,0%
Autres	780 000 000	-	-	-	780 000 000	0,0%
	<i>E/O</i> -	-	-	-	-	-
<b>RECETTES FISCALES DIRECTES</b>	<b>32 810 000 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>330 000 000</b>	<b>32 480 000 000</b>	<b>-1,0%</b>
	<i>E/O</i> 6 100 000 000	1 000 000 000	-	-	7 100 000 000	16,4%
<b>RECETTES FISCALES</b>	<b>125 126 700 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 955 000 000</b>	<b>127 081 700 000</b>	<b>1,6%</b>
	<i>E/O</i> 29 700 000 000	12 657 172 487	-	-	42 357 172 487	42,6%

Elles ont été estimées en réel à 125,127 milliards F CFP pour 2024 (soit +11,5 % par rapport au BG 2023) sur la base de perspectives favorables quant à une reprise de l'activité économique et d'une hausse de l'inflation. Néanmoins, les rendements prévisionnels diffèrent selon le type de fiscalité.

En effet, s'agissant de la fiscalité indirecte, les recettes sont projetées à hauteur de 92,317 milliards F CFP (+ 8 % par rapport à 2023) dans la mesure où, comme vu précédemment, sa corrélation avec la conjoncture économique est immédiate.

Concernant le rendement de la fiscalité directe, ce dernier étant assis sur les performances de l'exercice antérieur, il est évalué à 32,810 milliards FCFP (soit + 22 % par rapport au BG 2023).

### 3.2.1.1.2 – Recettes non fiscales

En F CFP	BG 2024	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2024	ΔBP/BM
Produit du service du domaines & ventes diverses	1 438 677 000	27 967 500	-	-	1 466 644 500	0,0%
	<i>E/O</i> 1 325 365 000	17 080 000	-	22 969 000	1 365 414 000	0,4%
Dotations & participations	15 524 198 033	27 119 677	-	9 238 306	15 560 556 016	2,1%
<i>dont Transferts de l'État</i>	14 778 218 033	27 119 677	-	9 238 306	14 814 576 016	0,2%
Produits exceptionnels	2 531 000 000	-	-	372 835 953	2 903 835 953	28,4%
	<i>E/O</i> 3 028 000 000	-	-	28 326 074	2 999 673 926	-2,1%
Reprises sur amortissements et provisions	2 783 209 973	-	-	-	2 783 209 973	0,4%
Autres recettes non fiscales	1 534 227 634	482 701 304	-	-	2 016 928 938	29,9%
	<i>E/O</i> -	-	-	-	-	-
<b>RECETTES NON FISCALES</b>	<b>23 811 312 640</b>	<b>537 788 481</b>	<b>-</b>	<b>382 074 259</b>	<b>24 731 175 380</b>	<b>3,9%</b>
	<i>E/O</i> 4 353 365 000	17 080 000	-	5 357 074	4 365 087 926	0,3%

Les recettes non fiscales ont été inscrites en réel à hauteur de 23,811 milliards F CFP (contre 34,057 milliards F CFP au BG 2022), soit un recul de 29 %. Il s'explique par la fin des reprises des provisions constituées par le PGE 2 (11 milliards F CFP en 2023).

Elles sont composées pour plus de la moitié (3/5) par des transferts de l'État dont le montant reste stable, avoisinant 14 milliards F CFP dont 10,8 milliards de la DGA.

### 3.2.1.2 – EXECUTION AU 31 AOÛT & PROJECTIONS D'ATTERRISSAGE

En F CFP	BG 2024	BM 2024	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2024
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	33 421 938 636	Sans objet	Sans objet	33 421 938 636
<b>RECETTES FISCALES</b>	<b>125 126 700 000</b>	<b>127 081 700 000</b>	<b>83 236 733 950</b>	<b>65,5%</b>	<b>133 487 700 000</b>
<i>E/O</i>	<i>29 700 000 000</i>	<i>42 357 172 487</i>	<i>10 109 824 918</i>	<i>23,9%</i>	
Recettes fiscales indirectes	92 316 700 000	94 601 700 000	57 803 016 439	61,1%	96 353 300 000
Recettes fiscales directes	32 810 000 000	32 480 000 000	25 433 717 511	78,3%	37 134 400 000
<b>RECETTES NON FISCALES</b>	<b>23 811 312 640</b>	<b>24 731 175 380</b>	<b>18 120 897 046</b>	<b>73,3%</b>	<b>25 600 200 000</b>
<i>E/O</i>	<i>4 353 365 000</i>	<i>4 365 087 926</i>	<i>3 217 957 294</i>	<i>73,7%</i>	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors 002</b>	<b>148 938 012 640</b>	<b>151 812 875 380</b>	<b>101 357 630 996</b>	<b>66,8%</b>	<b>159 087 900 000</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>148 938 012 640</b>	<b>185 234 814 016</b>	<b>101 357 630 996</b>	<b>54,7%</b>	<b>192 509 838 636</b>
<i>E/O</i>	<i>34 053 365 000</i>	<i>46 722 260 413</i>	<i>13 327 782 212</i>	<i>28,5%</i>	

Le niveau d'exécution au 31 août atteint 66,8% et l'atterrissage est projeté à +4,79 % du budget modifié.

#### 3.2.1.2.1 – Recettes fiscales

En F CFP	BG 2024	BM 2024	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2024
TVA	58 533 000 000	58 533 000 000	36 469 231 292	62,3%	60 707 300 000
Droits à l'importation	24 493 700 000	24 290 700 000	13 764 430 515	56,7%	23 666 300 000
<i>E/O</i>	<i>21 000 000 000</i>	<i>31 782 498 895</i>	<i>8 783 859 735</i>	<i>27,6%</i>	
Droits de timbre et d'enregistrement	6 126 000 000	6 059 000 000	2 771 251 135	45,7%	5 627 000 000
<i>E/O</i>	<i>2 600 000 000</i>	<i>3 474 673 592</i>	<i>81 085 312</i>	<i>2,3%</i>	
Autres	3 164 000 000	5 719 000 000	4 798 103 497	83,9%	6 352 700 000
<i>E/O</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>		
<b>RECETTES FISCALES INDIRECTES</b>	<b>92 316 700 000</b>	<b>94 601 700 000</b>	<b>57 803 016 439</b>	<b>61,1%</b>	<b>96 353 300 000</b>
<i>E/O</i>	<i>23 600 000 000</i>	<i>35 257 172 487</i>	<i>8 864 945 047</i>	<i>25,1%</i>	
Impôts taxes sur le revenu	25 232 000 000	24 952 000 000	19 095 629 196	76,5%	29 100 000 000
<i>E/O</i>	<i>6 100 000 000</i>	<i>7 100 000 000</i>	<i>1 244 879 871</i>	<i>17,5%</i>	
Impot foncier	3 333 000 000	3 333 000 000	3 484 821 097	104,6%	3 300 000 000
<i>E/O</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>		
Droits intérieurs de consommation sur les véhicules	1 692 000 000	1 642 000 000	1 007 942 550	61,4%	1 750 000 000
Taxe intérieur sur les navires de croisières	1 773 000 000	1 773 000 000	975 642 489	55,0%	1 847 200 000
Autres	780 000 000	780 000 000	869 682 179	111,5%	937 200 000
<i>E/O</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>		
<b>RECETTES FISCALES DIRECTES</b>	<b>32 810 000 000</b>	<b>32 480 000 000</b>	<b>25 433 717 511</b>	<b>78,3%</b>	<b>36 934 400 000</b>
<i>E/O</i>	<i>6 100 000 000</i>	<i>7 100 000 000</i>	<i>1 244 879 871</i>	<i>17,5%</i>	
<b>RECETTES FISCALES</b>	<b>125 126 700 000</b>	<b>127 081 700 000</b>	<b>83 236 733 950</b>	<b>65,5%</b>	<b>133 487 700 000</b>
<i>E/O</i>	<i>29 700 000 000</i>	<i>42 357 172 487</i>	<i>10 109 824 918</i>	<i>23,9%</i>	

Au 31 août 2024, les recettes fiscales titrées s'élèvent à 83,236 milliards F CFP (contre 58,398 milliards F CFP au 31 août 2023), soit 65,5 % des prévisions budgétaires de l'exercice.

### 3.2.1.2.2 – Recettes non fiscales

En F CFP	BG 2024	BM 2024	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2024
Produit du service du domaines & ventes diverses	1 438 677 000	1 466 644 500	1 139 886 899	77,7%	1 526 000 000
<i>E/O</i>	<i>1 325 365 000</i>	<i>1 365 414 000</i>	<i>18 245 391</i>	<i>1,3%</i>	
Dotations & participations	15 524 198 033	15 560 556 016	10 324 242 428	66,3%	15 806 000 000
Produits exceptionnels	2 531 000 000	2 903 835 953	2 828 637 691	97,4%	3 340 000 000
<i>E/O</i>	<i>3 028 000 000</i>	<i>2 999 673 926</i>	<i>3 199 711 903</i>	<i>106,7%</i>	
Reprises sur amortissements et provisions	2 783 209 973	2 783 209 973	2 783 209 973	100,0%	2 780 000 000
Autres recettes non fiscales	1 534 227 634	2 016 928 938	1 044 920 055	51,8%	2 148 200 000
<i>E/O</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>		
<b>RECETTES NON FISCALES</b>	<b>23 811 312 640</b>	<b>24 731 175 380</b>	<b>18 120 897 046</b>	<b>73,3%</b>	<b>25 600 200 000</b>
<i>E/O</i>	<i>4 353 365 000</i>	<i>4 365 087 926</i>	<i>3 217 957 294</i>	<i>73,7%</i>	

Exécutées à 73,3% au 31 août 2024 (contre 45,8% au 31 août 2023), le niveau d'exécution est exceptionnel et s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs, notamment l'exécution à 100% des reprises sur amortissements et provisions, qui en règle générale, intervient au dernier trimestre de l'exercice.

## 3.2.2 – CHARGES DE FONCTIONNEMENT

### 3.2.2.1 – RAPPEL DES DECISIONS VOTEES

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement ont été inscrites à hauteur de 122,648 milliards F CFP au budget initial, en baisse de 23,8 milliards F CFP (- 16,2%) en comparaison du BG 2023. Toutefois, au 31 août 2024, deux décisions budgétaires modificatives ont augmenté les dépenses de fonctionnement de 26,1%, soit de 36 milliards F CFP, portant le budget modificatif 2024 en hausse de 2,6% par rapport à celui de 2023 à la même date.

En F CFP	BG 2024	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2024	ΔBP/BM
022 Dépenses imprévues	400 000 000	-	-	-	400 000 000	0,0%
023 Virement à la section d'investissement	15 263 411 668	3 950 170 007	-	8 739 034 877	27 952 616 552	83,1%
Charges de personnel	34 116 385 069	32 901 758	-	6 190 000	34 155 476 827	0,1%
Dépenses de transferts	59 803 380 813	8 228 990 042	-	2 118 401 767	70 150 772 622	17,3%
Dépenses de fonctionnement courant	18 387 795 255	1 357 034 182	-	1 305 735 820	21 050 565 257	14,5%
Autres dépenses de fonctionnement	9 940 039 835	6 830 171 349	-	3 371 162 008	20 141 373 192	102,6%
<i>E/O</i>	<i>45 080 365 000</i>	<i>12 879 262 053</i>	<i>-</i>	<i>146 642 926</i>	<i>58 106 269 979</i>	<i>28,9%</i>
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>137 911 012 640</b>	<b>20 399 267 338</b>	<b>-</b>	<b>15 540 524 472</b>	<b>173 850 804 450</b>	<b>26,1%</b>
<i>E/O</i>	<i>45 080 365 000</i>	<i>12 879 262 053</i>	<i>-</i>	<i>146 642 926</i>	<i>58 106 269 979</i>	<i>28,9%</i>

#### 3.2.2.1.1 – Charges de personnel

Les ajustements intervenus pour les charges de personnel trouvent principalement leur origine dans la mise en place de formation professionnelle des travailleurs sociaux et la création de postes notamment dans le secteur de la santé.

#### 3.2.2.1.2 – Dépenses de transferts

En F CFP	BG 2024	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2024	ΔBP/BM
Transferts au secteur public	37 682 931 726	5 379 876 392	-	216 756 205	43 279 564 323	14,9%
Transferts au secteur privé	19 220 449 087	2 849 113 650	-	1 901 645 562	23 971 208 299	24,7%
Contributions aux régimes sociaux	2 900 000 000	-	-	-	2 900 000 000	
<b>TOTAL DÉPENSES DE TRANSFERTS</b>	<b>59 803 380 813</b>	<b>8 228 990 042</b>	<b>-</b>	<b>2 118 401 767</b>	<b>70 150 772 622</b>	<b>17,3%</b>

Le niveau des ajustements des dépenses de transferts reste très élevé (+ 17,3 %) passant de 59,803 milliards F CFP à 70,151 milliards F CFP au budget modifié.

### 3.2.2.1.2.1 – Transferts au secteur public

Les dépenses de transferts au secteur public comprennent notamment les dotations au FIP, à l'APF et au CESEC dont la dépense est dite obligatoire, ainsi que les dotations et subventions aux établissements publics administratifs (EPA), d'enseignement (EPE) et industriels et commerciaux (EPIC).

En F CFP	BG 2024	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2024	ΔBP/BM
FIP	22 861 178 973	-	-	-	22 861 178 973	0,0%
Dotation à l'APF	2 408 670 000	-	-	-	2 408 670 000	0,0%
Dotation au CESEC	98 160 816	-	-	-	98 160 816	0,0%
Dotation à 'APC	24 000 000	-	-	-	24 000 000	0,0%
Subventions aux organismes de droit public	9 630 206 856	5 018 000 000	-	148 150 000	14 796 356 856	53,6%
Subventions aux EPE publics	1 741 100 475	- 5 606 205	-	33 606 205	1 769 100 475	1,6%
Autres	919 614 606	367 482 597	-	35 000 000	1 322 097 203	43,8%
<b>TOTAL TRANSFERTS SECTEUR PUBLIC</b>	<b>37 682 931 726</b>	<b>5 379 876 392</b>	<b>-</b>	<b>216 756 205</b>	<b>43 279 564 323</b>	<b>14,9%</b>

E/O

Le pays continue d'accompagner le CHPF et l'OPH dans leur démarche d'assainissement de leur situation financière au regard des missions qu'ils poursuivent. C'est ainsi que sont autorisées une subvention complémentaire de 3,75 milliards F CFP au CHPF dont 1,9 milliard F CFP leur permettant de reconstituer leur niveau de trésorerie, et une subvention complémentaire de 1,1 milliard F CFP à l'OPH pour des créances irrécouvrables (surendettement des débiteurs et loyers impayés).

### 3.2.2.1.2.2 – Transferts au secteur privé

Ils comprennent toutes les subventions et aides octroyées au secteur privé, telles que les associations, les sociétés, les personnes physiques.

En F CFP	BG 2024	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2024	ΔBP/BM
Subventions aux organismes de droit privé	4 642 598 556	759 140 792	-	306 124 820	5 707 864 168	22,9%
Subventions aux EPE privés	430 658 304	-	-	41 520 742	472 179 046	9,6%
Aides à caractère économiques	11 948 709 000	2 087 196 964	-	799 000 000	14 834 905 964	24,2%
Aides à la personne	2 198 483 227	2 775 894	-	755 000 000	2 956 259 121	34,5%
<b>TOTAL TRANSFERTS SECTEUR PRIVÉ</b>	<b>19 220 449 087</b>	<b>2 849 113 650</b>	<b>-</b>	<b>1 901 645 562</b>	<b>23 971 208 299</b>	<b>24,7%</b>

E/O

E/O

Les modifications les plus significatives sont :

- (DM n°3) Une valorisation des montants des bourses et allocations pour les élèves et étudiants induisant une inscription complémentaire de 755 millions F CFP et portant l'enveloppe budgétaire 2024 à 2,956 milliards F CFP.

### 3.2.2.1.2.3 – Contributions aux régimes sociaux

En F CFP	BG 2024	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2024	ΔBP/BM
FPSU	2 900 000 000	-	-	-	2 900 000 000	-
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS AUX RÉGIMES SOCIAUX</b>	<b>2 900 000 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 900 000 000</b>	<b>-</b>

E/O

Le Pays contribue en 2024 aux régimes sociaux par un versement au compte d'affectation spéciale « Fonds de la protection sociale universelle – FPSU » à hauteur de 2,9 milliards F CFP, soit une hausse de 5% par rapport au budget modifié de 2023.

### 3.2.2.1.3 – Dépenses de fonctionnement courant

Il s'agit des dépenses en fonctionnement, hors personnel et transferts, nécessaires au fonctionnement des ministères et services pour assurer leur mission.

En F CFP	BG 2024	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2024	ΔBP/BM
Achats et variations de stocks	2 871 162 998	527 540 131	-	130 007 284	3 528 710 413	22,9%
Services extérieurs	4 997 723 170	338 376 668	-	408 114 650	5 744 214 488	14,9%
Dont DSP Transport	1 248 000 000	50 000 000	-	-	1 298 000 000	4,0%
Dont études et recherches	533 195 691	50 000 000	-	42 494 868	625 690 559	17,3%
Autres services extérieurs	9 204 340 150	491 117 383	-	767 872 674	10 463 330 207	13,7%
Dont rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 494 007 300	184 928 901	-	411 925 534	3 090 861 735	23,9%
Autres charges de fonctionnement courant	1 314 568 937	-	-	258 788	1 314 310 149	0,0%
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>18 387 795 255</b>	<b>1 357 034 182</b>	<b>-</b>	<b>1 305 735 820</b>	<b>21 050 565 257</b>	<b>14,5%</b>

*E/O*

### 3.2.2.1.4 – Autres dépenses de fonctionnement (dépenses techniques)

Les dépenses techniques réelles sont indispensables à la fiabilité des comptes d'une collectivité. Il s'agit principalement des crédits de restitution de TVA et d'annulation de titres, des dotations aux amortissements et aux provisions, des charges d'intérêts et des admissions en non-valeur, etc.

Il convient de préciser que les dépenses techniques en écritures d'ordre ne sont pas traitées ici, et notamment les crédits d'impôt de défiscalisation locale qui représentent un montant de 6,2 milliards F CFP pour l'impôt sur le bénéfice des sociétés et 900 millions F CFP pour l'impôt sur les transactions.

En F CFP	BG 2024	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2024	ΔBP/BM
Restitution des crédits de TVA	2 800 000 000	-	-	-	2 800 000 000	0,0%
Titres annulés	2 703 484 000	200 000 000	-	-	2 903 484 000	7,4%
Charges d'intérêts	4 000 000 000	-	-	-	4 000 000 000	0,0%
Dotations aux amortissements et provisions	50 000 000	6 555 267 974	-	3 365 412 008	9 970 679 982	NS
<i>E/O</i>	14 055 000 000				14 055 000 000	0,0%
Autres	386 555 835	74 903 375	-	5 750 000	467 209 210	20,9%
<i>E/O</i>	31 025 365 000	12 879 262 053		146 642 926	58 106 269 979	87,3%
<b>TOTAL AUTRES DÉPENSES</b>	<b>9 940 039 835</b>	<b>6 830 171 349</b>	<b>-</b>	<b>3 371 162 008</b>	<b>20 141 373 192</b>	<b>28,3%</b>
<i>E/O</i>	45 080 365 000	12 879 262 053	-	146 642 926	72 161 269 979	60,1%

Les dotations aux amortissements et provisions font l'objet de deux modifications conséquentes :

- une par la délibération modificative no 1 relatives aux provisions pour risques constituées (3,495 milliards F CFP) pour le secteur du transport aérien compte tenu des engagements pris par la Polynésie française et aux provisions constituées pour le complément à verser au FIP (3,060 milliards F CFP) au titre des recettes effectivement constatées en 2023 ;
- une par la délibération modificative no 3 relatives aux provisions pour créances douteuses (2,555 milliards F FCP) correspondant aux amendes douanières suites à des contentieux liés principalement à des trafics de stupéfiants et diverses provisions pour risques de contentieux.

### 3.2.2.2 – EXECUTION AU 31 AOUT & PROJECTIONS D'ATERRISSAGE

En cas d'exécution linéaire, autrement dit sur un rythme régulier, le taux d'exécution atteint serait de 66,7% (8/12<sup>e</sup>). Certaines dépenses suivent ce rythme, telles que les dépenses en personnel ou le versement des dotations.

En F CFP	BG 2024	BM 2024	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2024
Charges de personnel	34 116 385 069	34 155 476 827	20 615 004 368	60,4%	34 200 000 000
Dépenses de transferts	59 803 380 813	70 150 772 622	44 206 649 365	63,0%	64 432 000 000
Dépenses de fonctionnement courant	18 387 795 255	21 050 565 257	9 975 561 993	47,4%	17 100 000 000
Autres dépenses de fonctionnement	9 940 039 835	20 141 373 192	13 523 300 609	67,1%	20 850 000 000
<i>E/O</i>	45 080 365 000	58 106 269 979	25 161 493 116	43,3%	
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>122 247 600 972</b>	<b>145 498 187 898</b>	<b>88 320 516 335</b>	<b>60,7%</b>	<b>136 582 000 000</b>
022 Dépenses imprévues	400 000 000	400 000 000	-	-	-
023 Virement à la section d'investissement	15 263 411 668	27 952 616 552	-	-	11 800 000 000
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>137 911 012 640</b>	<b>173 850 804 450</b>	<b>88 320 516 335</b>	<b>43,3%</b>	<b>148 382 000 000</b>
<i>E/O</i>	45 080 365 000	58 106 269 979	25 161 493 116	43,3%	

### 3.2.2.2.1 – Charges de personnel

Au 31 août 2024, l'exécution des charges de personnel atteint 60,4 % contre 63,2 % en 2023 à la même période.

### 3.2.2.2.2 – Dépenses de transferts

Le taux d'exécution global des dépenses de transferts s'élève à 63,0 %, ces dépenses étant principalement exécutées par douzième.

En F CFP	BG 2024	BM 2024	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2024
Transferts au secteur public	37 682 931 726	43 279 564 323	27 645 837 311	63,9%	41 762 000 000
Transferts au secteur privé	19 220 449 087	23 971 208 299	13 660 812 054	57,0%	19 770 000 000
Contributions aux régimes sociaux	2 900 000 000	2 900 000 000	2 900 000 000	100,0%	2 900 000 000
<b>TOTAL DÉPENSES DE TRANSFERTS</b>	<b>59 803 380 813</b>	<b>70 150 772 622</b>	<b>44 206 649 365</b>	<b>63,0%</b>	<b>64 432 000 000</b>
<i>E/O</i>					

### 3.2.2.2.2.1 – Transferts au secteur public

Les subventions aux organismes de droit public enregistrent un niveau d'exécution conforme, dans la mesure où il s'agit principalement d'une exécution par douzième.

En F CFP	BG 2024	BM 2024	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2024
FIP	22 861 178 973	22 861 178 973	15 240 785 984	67%	22 861 000 000
Dotation à l'APF	2 408 670 000	2 408 670 000	1 605 780 000	67%	2 409 000 000
Dotation au CESEC	98 160 816	98 160 816	65 440 544	67%	98 000 000
Dotation à 'APC	24 000 000	24 000 000	16 000 000	67%	24 000 000
Subventions aux organismes de droit public	9 630 206 856	14 796 356 856	8 903 597 007	60%	13 800 000 000
Subventions aux EPE publics	1 741 100 475	1 769 100 475	1 372 666 552	78%	1 770 000 000
Autres	919 614 606	1 322 097 203	441 567 224	33%	800 000 000
<b>TOTAL TRANSFERTS SECTEUR PUBLIC</b>	<b>37 682 931 726</b>	<b>43 279 564 323</b>	<b>27 645 837 311</b>	<b>64%</b>	<b>41 762 000 000</b>
<i>E/O</i>					

### 3.2.2.2.2.2 – Transferts au secteur privé

En F CFP	BG 2024	BM 2024	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2024
Subventions aux organismes de droit privé	4 642 598 556	5 707 864 168	2 542 417 483	44,5%	5 020 000 000
Subventions aux EPE privés	430 658 304	472 179 046	105 367 440	22,3%	450 000 000
Aides à caractère économiques	11 948 709 000	14 834 905 964	9 743 800 799	65,7%	11 500 000 000
Aides à la personne	2 198 483 227	2 956 259 121	1 269 226 332	42,9%	2 800 000 000
<i>E/O</i>					
<b>TOTAL TRANSFERTS SECTEUR PRIVÉ</b>	<b>19 220 449 087</b>	<b>23 971 208 299</b>	<b>13 660 812 054</b>	<b>57%</b>	<b>19 770 000 000</b>
<i>E/O</i>					

Il s'agit essentiellement de subventions ou d'aides versées au rythme de l'état d'avancement et sur présentation de justificatifs par les bénéficiaires.

### 3.2.2.2.3 – Contribution aux régimes sociaux

En F CFP	BG 2024	BM 2024	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2024
FPSU	2 900 000 000	2 900 000 000	2 900 000 000	100%	2 900 000 000
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS AUX RÉGIMES SOCIAUX</b>	<b>2 900 000 000</b>	<b>2 900 000 000</b>	<b>2 900 000 000</b>	<b>100%</b>	<b>2 900 000 000</b>

E/O

La contribution au compte d'affectation FPSU a été exécuté dans sa totalité.

### 3.2.2.2.3 – Dépenses de fonctionnement courant

En F CFP	BG 2024	BM 2024	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2024
Achats et variations de stocks	2 871 162 998	3 528 710 413	1 703 947 830	48,3%	3 000 000 000
Services extérieurs	4 997 723 170	5 744 214 488	2 642 609 569	46,0%	5 000 000 000
Dont DSP Transport	1 248 000 000	1 298 000 000	840 044 870	64,7%	
Dont études et recherches	533 195 691	625 690 559	163 432 730	26,1%	
Autres services extérieurs	9 204 340 150	10 463 330 207	5 283 627 821	50,5%	8 600 000 000
Autres charges de fonctionnement courant	1 314 568 937	1 314 310 149	345 376 773	26,3%	500 000 000
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>18 387 795 255</b>	<b>21 050 565 257</b>	<b>9 975 561 993</b>	<b>47%</b>	<b>17 100 000 000</b>

E/O

Bien qu'exécuté à 47 %, le niveau d'exécution des charges de fonctionnement en 2024 est plus soutenu que son rythme normal constaté les exercices antérieurs.

### 3.2.2.2.4 – Autres dépenses de fonctionnement (dépenses techniques)

En F CFP	BG 2024	BM 2024	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2024
Restitution des crédits de TVA	2 800 000 000	2 800 000 000	3 412 278 933	121,9%	4 000 000 000
Titres annulés	2 703 484 000	2 903 484 000	921 725 767	31,7%	2 900 000 000
Charges d'intérêts	4 000 000 000	4 000 000 000	2 247 451 897	56,2%	3 600 000 000
Dotations aux amortissements et provisions	50 000 000	9 970 679 982	6 605 267 974	66,2%	9 950 000 000
E/O	14 055 000 000	14 055 000 000	14 178 355 446	100,9%	
Autres	386 555 835	467 209 210	336 576 038	72,0%	400 000 000
E/O	31 025 365 000	58 106 269 979	25 161 493 116	43,3%	
<b>TOTAL AUTRES DÉPENSES</b>	<b>9 940 039 835</b>	<b>20 141 373 192</b>	<b>13 523 300 609</b>	<b>67%</b>	<b>20 850 000 000</b>
E/O	45 080 365 000	72 161 269 979	39 339 848 562	54,5%	

## 3.3. SITUATION BUDGETAIRE EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour mémoire, le niveau des autorisations de programme (AP) sur l'exercice 2024, hors remboursement de la dette, s'élève à 163,163 milliards F CFP pour 2 029 opérations.

Les moyens budgétaires votés par l'APF (en crédits de paiement) en section d'investissement au premier budget général s'élèvent à 44,927 milliards F CFP y compris écritures d'ordre.

Les trois modifications budgétaires approuvées depuis le début de l'exercice portent ces moyens budgétaires à hauteur de 105,874 milliards F CFP, y compris le remboursement de la dette.

### 3.3.1 – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour mémoire, l'article LP 20 de la loi du pays n° 2021-9 du 1<sup>er</sup> février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française pose le principe de non report des crédits et sa dérogation, en section d'investissement : « [...] les crédits de paiement non mandatés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été ouverts peuvent faire l'objet d'un report. Ce report, qui doit être régularisé dans une délibération modificative du budget de l'exercice suivant, [...] ».

La délibération modificative n° 2 formalise lesdits reports.

#### 3.3.1.1 – RAPPEL DES DECISIONS VOTEES

En F CFP	BG	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2024	ΔBP/BM
021 Virement de la section de fonctionnement	15 263 411 668	3 950 170 007	-	8 739 034 877	27 952 616 552	83,1%
024 produits de cessions d'immobilisations	-	-	-	68 826 392	68 826 392	
Dotations aux amortissements	11 027 000 000	-	-	152 000 000	11 179 000 000	1,4%
<i>E/O</i>	<i>3 028 000 000</i>	-	-	<i>28 326 074</i>	<i>2 999 673 926</i>	<i>-0,9%</i>
Excédents de fonctionnement capitalisé	-	-	29 729 037 193	-	29 729 037 193	
Participations et transferts de l'État	4 748 462 530	312 218 167	7 376 737 112	726 311 589	13 163 729 398	177,2%
Autres recettes diverses	450 785 438	-	-	-	450 785 438	0,0%
<i>E/O</i>	-	<i>205 009 566</i>	<i>12 858 756 863</i>	<i>6 000 000</i>	<i>13 069 766 429</i>	<i>NS</i>
Recours à l'emprunt	10 409 000 000	-	5 590 692 124	-	15 999 692 124	53,7%
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>41 898 659 636</b>	<b>4 262 388 174</b>	<b>42 696 466 429</b>	<b>9 686 172 858</b>	<b>98 543 687 097</b>	<b>135,2%</b>
<i>E/O</i>	<i>3 028 000 000</i>	<i>205 009 566</i>	<i>12 858 756 863</i>	<i>- 22 326 074</i>	<i>16 069 440 355</i>	<i>430,7%</i>

Initialement votées à 44,927 milliards F CFP au BG 2024, les recettes d'investissement (réelles et écriture d'ordre) ont atteint 114,613 milliards F CFP à l'issue des trois délibérations budgétaires modificatives, soit une variation de + 155,1 %. Hors comptabilisation des reports, la variation s'établit à 31,5 %.

#### 3.3.1.1.1 – Autofinancement

Pour mémoire, l'autofinancement résulte du solde positif entre recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement. Il permet d'assurer l'annuité de la dette et le surplus permet de financer les dépenses d'équipement propres et les subventions d'équipement versées.

Pour la collectivité, il est aussi composé par les dotations aux amortissement. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

L'autofinancement établi à hauteur de 29,318 (dont 3,028 en écritures d'ordre) milliards F CFP au budget initial se compose ainsi :

En F CFP	BG	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2024	ΔBP/BM
021 Virement de la section de fonctionnement	3 463 411 668	3 950 170 007	-	8 739 034 877	16 152 616 552	366,4%
021 Virement de la SF pour la dette	11 800 000 000	-	-	-	11 800 000 000	0,0%
Dotations aux amortissements	11 027 000 000	-	-	152 000 000	11 179 000 000	1,4%
<i>E/O</i>	<i>3 028 000 000</i>	-	-	<i>28 326 074</i>	<i>2 999 673 926</i>	<i>-0,9%</i>
Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	29 729 037 193	-	29 729 037 193	
<b>TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>	<b>26 290 411 668</b>	<b>3 950 170 007</b>	<b>29 729 037 193</b>	<b>8 891 034 877</b>	<b>68 860 653 745</b>	<b>161,9%</b>
<i>E/O</i>	<i>3 028 000 000</i>	-	-	<i>28 326 074</i>	<i>2 999 673 926</i>	<i>-0,9%</i>

Le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) à hauteur de 29,729 milliards F CFP vient couvrir les besoins de financement constatés à la clôture de l'exercice 2023.

Aussi, l'autofinancement pour l'exercice 2023, s'élève à 39,132 milliards F CFP après la 3<sup>e</sup> délibération budgétaire modificative.

### 3.3.1.1.2 – Participations & transferts de l'État

Les recettes d'investissement issues des partenariats financiers avec l'État, arrêtées à hauteur de 4,748 milliards F CFP au budget initial s'établissent à 13,164 milliards F CFP (+ 177,2 %) après trois modifications budgétaires votés. Hormis les reports de CP, la progression est de 21,9 %.

En F CFP	BG	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2024	ΔBP/BM
3IF	3 458 085 120	229 443 107	5 949 215 664	301 238 938	9 937 982 829	187,4%
CdP	22 123 894	39 969 027	290 976 471	21 826 380	374 895 772	1594,5%
DGI Education	223 008 849	28 318 584	170 903 355	28 747 472	450 978 260	102,2%
FEI	268 310 941	-	144 641 288	-	412 952 229	53,9%
CV Agriculture	67 142 863	-	-	52 650 460	119 793 323	78,4%
CDT (contrat de développement ) Recherche	476 759 049	-	268 186 284	113 812 831	858 758 164	80,1%
ADEME	-	-	45 629 930	-	45 629 930	
Autres subventions Etat	233 031 814	14 487 449	507 184 120	208 035 508	962 738 891	313,1%
<b>TOTAL PARTENARIATS FINANCIERS</b>	<b>4 748 462 530</b>	<b>312 218 167</b>	<b>7 376 737 112</b>	<b>726 311 589</b>	<b>13 163 729 398</b>	<b>177,2%</b>
<i>E/O</i>						

Le 3<sup>ème</sup> instrument financier (3IF) représente à lui seul trois quarts des transferts de l'État en section d'investissement destinés à financer des travaux d'aménagements structurants.

### 3.3.1.1.3 – Autres recettes diverses

Les autres recettes diverses du budget en section d'investissement regroupent notamment le remboursement des prêts octroyés par la Polynésie française, le produit des cessions d'immobilisations, ou encore le remboursement des trop perçus.

En F CFP	BG	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2024	ΔBP/BM
Prêts OPH (mise en jeu garantie)	43 942 675	-	-	-	43 942 675	0,0%
Prêt AET	24 071 332	-	-	-	24 071 332	0,0%
Prêt SMO Fenua Ma	18 642 210	-	-	-	18 642 210	0,0%
CPS	364 129 221	-	-	-	364 129 221	0,0%
AUTRES	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL AUTRES RECETTES</b>	<b>450 785 438</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>450 785 438</b>	<b>0,0%</b>
<i>E/O</i>	-	205 009 566	12 858 756 863	6 000 000	13 069 766 429	

### 3.3.1.1.4 – Recours à l'emprunt

Enfin, pour compléter le financement des dépenses en investissement, la Polynésie française a recouru aux emprunts.

En F CFP	BG	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2024	ΔBP/BM
AFD	-	-	-	-	-	
Banque de Polynésie	-	-	-	-	-	
Banque de Tahiti	-	-	-	-	-	
Socredo	-	-	-	-	-	
Emprunts 2024	10 409 000 000	-	5 590 692 124	-	15 999 692 124	53,7%
<b>TOTAL EMPRUNTS</b>	<b>10 409 000 000</b>	<b>-</b>	<b>5 590 692 124</b>	<b>-</b>	<b>15 999 692 124</b>	<b>53,7%</b>
<i>E/O</i>	-	-	-	-	-	0,0%

Les reports sont les emprunts contractés les années précédentes non encore mobilisés.

### 3.3.1.2 – EXECUTION AU 31 AOÛT & PROJECTIONS D'ATERRISSAGE

Pour rappel, les chapitres sans réalisation (CSR) ne faisant pas l'objet d'une exécution, les lignes sont isolées pour faire apparaître le niveau d'exécution.

En F CFP	BG	BM 2024	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATERRISSAGE 2024
Dotations aux amortissements	11 027 000 000	11 179 000 000	11 178 681 520	100,0%	11 179 000 000
<i>E/O</i>	<i>3 028 000 000</i>	<i>2 999 673 926</i>	<i>2 999 673 926</i>	<i>100%</i>	-
Excédents de fonctionnement capitalisé	-	29 729 037 193	29 729 037 193	100%	-
Participations et transferts de l'État	4 748 462 530	13 163 729 398	2 971 528 377	22,6%	5 200 000 000
Autres recettes diverses	450 785 438	450 785 438	658 690 571	146,1%	664 885 000
<i>E/O</i>	<i>-</i>	<i>13 069 766 429</i>	<i>127 223 323</i>	<i>1,0%</i>	-
Recours à l'emprunt	10 409 000 000	15 999 692 124	5 590 692 124	34,9%	8 191 000 000
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT hors CSR</b>	<b>26 635 247 968</b>	<b>70 522 244 153</b>	<b>50 128 629 785</b>	<b>71,1%</b>	<b>25 234 885 000</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	15 263 411 668	27 952 616 552	Sans objet	Sans objet	11 800 000 000
024 produits de cessions d'immobilisations	-	68 826 392	Sans objet	Sans objet	-
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>41 898 659 636</b>	<b>98 543 687 097</b>	<b>50 128 629 785</b>	<b>71,1%</b>	<b>37 034 885 000</b>
<i>E/O</i>	<i>3 028 000 000</i>	<i>16 069 440 355</i>	<i>3 126 897 249</i>	<i>19%</i>	-

Au 31 août 2024, le niveau d'exécution des recettes d'investissement suit son rythme normal.

A l'instar de la section de fonctionnement, les atterrissages ne sont projetés que pour les écritures réelles.

#### 3.3.1.2.1 – Autofinancement

En F CFP	BG	BM 2024	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATERRISSAGE 2024
021 Virement de la section de fonctionnement	3 463 411 668	16 152 616 552	Sans objet	-	-
021 Virement de la SF pour la dette	11 800 000 000	11 800 000 000	Sans objet	-	11 800 000 000
Dotations aux amortissements	11 027 000 000	11 179 000 000	11 178 681 520	100,0%	11 179 000 000
<i>E/O</i>	<i>3 028 000 000</i>	<i>2 999 673 926</i>	<i>2 999 673 926</i>	<i>100,0%</i>	-
Excédents de fonctionnement capitalisés	-	29 729 037 193	29 729 037 193	100,0%	-
<b>TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>	<b>26 290 411 668</b>	<b>68 860 653 745</b>	<b>40 907 718 713</b>	<b>59,4%</b>	<b>22 979 000 000</b>
<i>E/O</i>	<i>3 028 000 000</i>	<i>2 999 673 926</i>	<i>2 999 673 926</i>	<i>100,0%</i>	-

L'autofinancement des opérations du budget général 2024 (hors report des résultats 2023), est projeté à hauteur de 22,979 milliards F CFP. Il viendra couvrir l'amortissement 2024 de la dette à hauteur de 11,8 milliards F CFP et l'annulation partielle du PGE 2.

#### 3.3.1.2.2 – Participations & transferts de l'État

En F CFP	BG	BM 2024	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATERRISSAGE 2024
3IF	3 458 085 120	9 937 982 829	2 472 784 168	24,9%	3 300 000 000
CdP	22 123 894	374 895 772	102 070 357	27,2%	481 000 000
DGI Education	223 008 849	450 978 260	153 983 009	34,1%	194 000 000
FEI	268 310 941	412 952 229	107 398 568	26,0%	200 000 000
CV Agriculture	67 142 863	119 793 323	-	0,0%	31 500 000
CDT (contrat de développement) Recherche	476 759 049	858 758 164	111 733 205	13,0%	638 000 000
ADEME	-	45 629 930	15 035 800	33,0%	36 000 000
Autres subventions Etat	233 031 814	962 738 891	8 523 270	0,9%	319 500 000
<b>TOTAL PARTENARIATS FINANCIERS</b>	<b>4 748 462 530</b>	<b>13 163 729 398</b>	<b>2 971 528 377</b>	<b>22,6%</b>	<b>5 200 000 000</b>
<i>E/O</i>	-	-	-	-	-

Les subventions de l'État totalisent 2,972 milliards F CFP titrées au 31 août 2024, soit une exécution à 22,6 %. L'exécution des partenariats financiers se fait au rythme de l'état d'avancement des projets, ce qui explique le faible niveau enregistré. Par ailleurs, les opérations administratives sollicitant le versement s'effectuent bien souvent au dernier trimestre de l'exercice.

### 3.3.1.2.3 – Autres recettes diverses

Le remboursement des prêts consentis à l'OPH, au SMO Fenua ma, et à la SEM Vaitama (SEM AET) totalisent une recette de 81 millions F CFP au 31 août 2024.

En F CFP	BG	BM 2024	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2024
Prêts OPH (mise en jeu garantie)	43 942 675	43 942 675	43 942 675	100,0%	43 943 000
Prêt AET	24 071 332	24 071 332	17 954 026	74,6%	24 071 000
Prêt SMO Fenua Ma	18 642 210	18 642 210	18 642 210	100,0%	18 642 000
CPS	364 129 221	364 129 221	364 129 221	100,0%	364 129 000
AUTRES	-	-	214 022 439		214 100 000
<b>TOTAL AUTRES RECETTES</b>	<b>450 785 438</b>	<b>450 785 438</b>	<b>658 690 571</b>	<b>146,1%</b>	<b>664 885 000</b>
<i>E/O</i>	-	13 069 766 429	127 223 323	1,0%	

Par ailleurs, au 31 août la section d'investissement comptabilise 364 millions F CFP au titre de l'amortissement du 1<sup>er</sup> prêt consenti à la CPS en 2019 pour couvrir les besoins de trésorerie du RGS.

### 3.3.1.2.4 – Recours à l'emprunt

En F CFP	BG	BM 2024	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2024
AFL	-	-	-		1 091 000 000
Banque de Polynésie	-	-	1 500 000 000		2 100 000 000
Banque de Tahiti	-	-	1 500 000 000		2 000 000 000
Socredo	-	-	1 500 000 000		3 000 000 000
Emprunts 2024	10 409 000 000	15 999 692 124	-		
<b>TOTAL EMPRUNTS</b>	<b>10 409 000 000</b>	<b>15 999 692 124</b>	<b>4 500 000 000</b>	<b>28,1%</b>	<b>8 191 000 000</b>
<i>E/O</i>	-	-	-	0,0%	

## 3.3.2 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses en section d'investissement regroupent principalement l'amortissement de la dette, les immobilisations et les subventions d'équipement versées.

### 3.3.2.1 – RAPPEL DES DECISIONS VOTEES

En F CFP	BP	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2024	ΔBP/BM
01 Résultat d'investissement reporté	-	-	13 541 758 332	-	13 541 758 332	
Remboursement de la dette	11 800 000 000	3 000 000 000	-	-	14 800 000 000	25,4%
Immobilisations	15 975 618 932	1 214 501 738	22 986 542 256	2 721 402 416	42 898 065 342	168,5%
<i>E/O</i>	3 028 000 000	-	7 753 632 172	- 22 326 074	10 759 306 098	255,3%
Subventions d'équipements versées	14 083 040 704	252 896 002	6 168 165 841	6 964 770 442	27 468 872 989	95,0%
<i>E/O</i>	-	-	5 105 124 691	-	5 105 124 691	
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>41 858 659 636</b>	<b>4 467 397 740</b>	<b>42 696 466 429</b>	<b>8 457 556 464</b>	<b>98 708 696 663</b>	<b>135,8%</b>
<i>E/O</i>	3 028 000 000		12 858 756 863	- 68 784 058	15 864 430 789	423,9%

Les crédits de paiement (CP) inscrits à hauteur de 41,858 milliards F CFP au budget général 2024, atteignent 98,708 milliards F CFP à l'issue des trois délibérations budgétaires modificatives votées par l'Assemblée de la Polynésie française.

Pour mémoire, l'objet de la délibération modificative n°2 est essentiellement dédié au report des CP et au report du résultat d'investissement de l'exercice précédent.

Les besoins de financement issus des reports (ligne budgétaire 01 pour 13,542 milliards F CFP et des restes à réaliser-RAR pour 16,187 milliards F CFP) ont été couverts par des excédents de fonctionnement capitalisés.

### 3.3.2.1.1 – Remboursement de la dette

En F CFP	BP	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2024
Remboursement de la dette	11 800 000 000	3 000 000 000	-	-	14 800 000 000
<b>TOTAL REMBOURSEMENT DE LA DETTE</b>	<b>11 800 000 000</b>	<b>3 000 000 000</b>	-	-	<b>14 800 000 000</b>
<i>E/O</i>					

Parmi les nouvelles mesures, l'amorce immédiate du désendettement supplémentaire reste une priorité. Il a été décidé de consacrer une partie du résultat de 2023 à l'annulation partielle du second PGE pour un montant de 3 milliards F CFP, ramenant ainsi le solde à mobiliser à 5,2 milliards F CFP. Ce faisant, à la fin de l'exercice 2024, l'encours de la dette devrait redescendre à 147,2 milliards F CFP.

### 3.3.2.1.2 – Immobilisations

En F CFP	BP	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2024	ΔBP/BM
Immobilisations incorporelles y.c. en cours*	2 286 711 979	65 100 000	3 050 028 487	- 112 951 656	5 288 888 810	131,3%
<i>E/O</i>	-	-	3 000 000 000	-	3 000 000 000	
Immobilisations corporelles y.c. en cours	13 688 906 953	1 149 401 738	19 906 187 336	2 849 360 505	37 593 856 532	174,6%
<i>E/O</i>	-	-	4 753 632 172	6 000 000	4 759 632 172	
Immobilisations financières	-	-	30 326 433	- 15 006 433	15 320 000	
<i>E/O</i>	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>15 975 618 932</b>	<b>1 214 501 738</b>	<b>22 986 542 256</b>	<b>2 721 402 416</b>	<b>42 898 065 342</b>	<b>168,5%</b>
<i>E/O</i>	-	-	7 753 632 172	6 000 000	6 336 650 166	

Pour 2024, les opérations significatives concernent notamment :

- La construction du bâtiment administratif A3 b-travaux (1,262 milliard F CFP de CP) ;
- La zone bio marine de Faratea dont les travaux d'aménagement ont débuté (1,010 milliard F CFP de CP) ;
- La construction du pôle santé mentale dont le surcoût constaté est 1,435 milliards F CFP (866 millions F CFP de CP).

### 3.3.2.1.3 – Subventions d'équipements

En F CFP	BP	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2024
Subventions aux organismes publics	8 524 446 597	166 047 347	2 748 628 576	5 224 502 220	16 663 624 740
Subventions aux communes	1 973 770 416	-	1 107 997 558	57 000 000	3 138 767 974
Subventions aux organismes privés & personnes physiques	3 584 823 691	86 848 655	2 311 539 707	1 683 268 222	7 666 480 275
<b>TOTAL SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>14 083 040 704</b>	<b>252 896 002</b>	<b>6 168 165 841</b>	<b>6 964 770 442</b>	<b>27 468 872 989</b>
<i>E/O</i>	-	-	5 105 124 691	-	5 105 124 691

Les CP affectés aux subventions d'équipement atteignent 27,469 milliards F CFP au budget modifié.

Pour l'exercice 2024, les subventions d'équipement concernent pour près de 40 % (à l'instar du dernier exercice) à des transferts en faveur de l'OPH autant pour le financement de ses opérations de constructions que pour les aides à l'habitat dispersé.

### 3.3.2.2 – EXECUTION AU 31 AOÛT & PROJECTIONS D'ATERRISSAGE 2023

La ligne budgétaire « résultat d'investissement reporté » ne s'exécutant pas, elle sera neutralisée pour l'analyse du niveau d'exécution au 31 août 2024.

En F CFP	BP	BM 2024	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATERRISSAGE 2024
Remboursement de la dette	11 800 000 000	14 800 000 000	10 002 908 330	67,6%	14 400 000 000
Immobilisations	15 975 618 932	42 898 065 342	10 913 131 228	25,4%	21 000 000 000
<i>E/O</i>	3 028 000 000	10 759 306 098	2 377 225 119	22,1%	
Subventions d'équipements versées	14 083 040 704	27 468 872 989	7 925 897 744	28,9%	17 000 000 000
<i>E/O</i>	-	5 105 124 691	763 416 013	15,0%	
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>41 858 659 636</b>	<b>85 166 938 331</b>	<b>28 841 937 302</b>	<b>33,9%</b>	<b>52 400 000 000</b>
<i>E/O</i>	3 028 000 000	15 864 430 789	3 140 641 132		
P.M 001 Résultat d'investissement reporté	-	13 541 758 332			
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>41 858 659 636</b>	<b>98 708 696 663</b>	<b>28 841 937 302</b>		<b>65 941 758 332</b>
<i>E/O</i>	3 028 000 000	15 864 430 789	3 140 641 132		

Les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 31,5% et l'atterrissage projeté 2024 se situe à 61,5 %.

#### 3.3.2.2.1 – Remboursement de la dette

En F CFP	BP	BM 2024	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATERRISSAGE 2024
Remboursement de la dette	11 800 000 000	14 800 000 000	10 002 908 330	67,6%	14 400 000 000
<b>TOTAL REMBOURSEMENT DE LA DETTE</b>	<b>11 800 000 000</b>	<b>14 800 000 000</b>	<b>10 002 908 330</b>	<b>67,6%</b>	<b>14 400 000 000</b>
<i>E/O</i>					

Le remboursement de la dette s'exécute sans incidence.

#### 3.3.2.2.2 – Immobilisations

En F CFP	BP	BM 2024	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATERRISSAGE 2024
Immobilisations incorporelles y.c. en	2 286 711 979	5 288 888 810	805 140 212	15,2%	1 900 000 000
<i>E/O</i>	-	3 000 000 000	-	0,0%	
Immobilisations corporelles y.c. en cours	13 688 906 953	37 593 856 532	10 107 916 016	26,9%	18 100 000 000
<i>E/O</i>	-	4 759 632 172	140 967 206	3,0%	
Immobilisations financières	-	15 320 000	75 000	0,5%	1 000 000
<i>E/O</i>	-	-	-		
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>15 975 618 932</b>	<b>42 898 065 342</b>	<b>10 913 131 228</b>	<b>25,4%</b>	<b>20 001 000 000</b>
<i>E/O</i>	-	6 336 650 166	140 967 206	2,2%	

Parmi les opérations les plus significatifs :

- La construction du bâtiment A3 connaît un taux d'exécution de 80,4 % avec 604,9 millions F CFP au 31 août 2024 mandatés pour 752,4 millions F CFP de CP délégués ;
- La construction du pôle de santé mentale a fait l'objet d'un mandatement à hauteur de 541,1 millions F CFP (contre 226,5 millions F CFP au 31 août 2023) ;
- 408,7 millions F CFP ont été mandatés pour l'aménagement maritime de la pointe de Riri.

### 3.3.2.2.3 – Subventions d'équipements

En F CFP	BP	BM 2024	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2024
Subventions aux organismes publics	8 524 446 597	16 663 624 740	3 994 760 145	24,0%	11 000 000 000
Subventions aux communes	1 973 770 416	3 138 767 974	584 120 765	18,6%	1 500 000 000
Subventions aux organismes privés & personnes physiques	3 584 823 691	7 666 480 275	3 347 016 834	43,7%	4 500 000 000
<b>TOTAL SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>14 083 040 704</b>	<b>27 468 872 989</b>	<b>7 925 897 744</b>	<b>28,9%</b>	<b>17 000 000 000</b>
<i>E/O</i>	-	<i>5 105 124 691</i>	<i>763 416 013</i>	<i>15,0%</i>	

Les subventions à destination de l'OPH ont été mandatées au 31 août 2024 à hauteur de 4,827 milliards F CFP (contre 6,044 milliards F CFP au 31 août 2023) pour 6,968 milliards de CP délégués, soit un niveau d'exécution à hauteur de 66 %.

Les projections d'atterrissage du résultat global 2024 sont les suivantes :

En F CFP	2022	2023	ATTERRISSAGE 2024
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>154 609 554 529</b>	<b>166 975 454 767</b>	<b>159 090 000 000</b>
(-) Dépenses de fonctionnement (hors intérêts dette)	112 590 598 356	117 605 798 602	148 400 000 000
(-) DAP	8 841 776 411	9 924 003 387	11 179 000 000
(-) Annuité de la dette	17 861 408 455	17 804 634 316	14 400 000 000
<b>= Autofinancement net</b>	<b>15 315 771 307</b>	<b>21 641 018 462</b>	<b>-14 889 000 000</b>
(+) DAP	8 841 776 411	9 924 003 387	11 179 000 000
(+) Recettes d'investissement hors emprunt & autofinancement	6 341 088 678	8 682 527 308	5 865 000 000
(+) Produits des emprunts	54 798 207 638	11 909 307 876	8 191 000 000
(-) Dépenses d'investissements	40 539 536 918	38 004 660 691	37 000 000 000
(-) <i>Excédents de fonctionnement capitalisés</i>			
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>44 757 307 116</b>	<b>14 152 196 342</b>	<b>-26 654 000 000</b>
Reprise résultat de l'exercice N-1	-14 953 739 987	21 424 207 448	25 042 579 184
RAR	-8 379 359 681	-16 187 278 861	
Autres comptes clôturés intégrés		5 653 454 256	
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE CUMULÉ EN FIN EXERCICE</b>	<b>21 424 207 448</b>	<b>25 042 579 184</b>	<b>-1 611 420 816</b>

## 4. ORIENTATIONS RETENUES POUR 2025

---

La Polynésie française se trouve aujourd’hui à un tournant crucial de son développement économique, où les défis liés à la préservation de son patrimoine culturel et naturel se conjuguent à ceux de l’inclusion sociale et de la transition vers un modèle toujours plus résilient et moderne.

A cet effet, les priorités de l’action publique se situent à plusieurs niveaux.

### **1/ A fa’atura i te nūna’a**

C’est donner des perspectives à l’ensemble des habitants c’est d’abord :

- Identifier ce qui nous rassemble autour de valeurs ancestrales, des savoirs hérités et d’une mémoire commune ;
- Tracer un vrai chemin pour répondre à la détresse profonde de notre jeunesse qui est de plus en plus vulnérable ;
- Respecter notre environnement ;
- Affirmer nos intérêts à l’international et l’urgence de faire valoir les mémoires pour une reconnaissance des victimes des essais nucléaires.

### **2/ Fa’aora : a tu’u te hau i roto i tō tātou mau ’utuāfare**

Soutenir durablement les plus précaires et lutter contre l’exclusion sociale et ses conséquences, cela passe par des actions en directions des familles, de la nourriture de meilleure qualité et en faveur du logement digne.

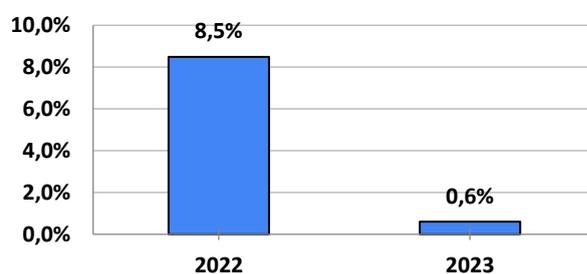
### **3/ A fa’atupu i te iho tumu o to tatou nuna’a**

Depuis le 15 mai 2023, le Gouvernement a mis en place plusieurs mesures en faveur de l’économie et du pouvoir d’achat. L’une des mesures emblématiques a été la suppression de la Contribution Sociale (aussi appelée Taxe sociale).

Cette décision a été la première pierre du pacte que nous voulions sceller entre les populations qui ont été victimes d'une surinflation, les entreprises qui ont subi une décision arbitraire et contre-productive et nos institutions qui y ont perdu en crédibilité.

L'intérêt objectif de cette mesure et celles qui ont suivi l'an passé a été de **freiner le plus possible l'inflation**.

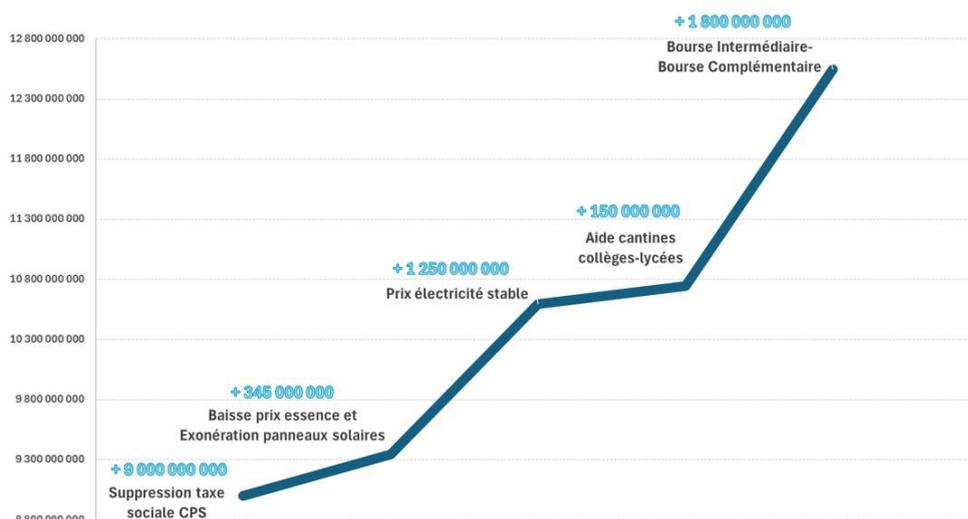
Evolution en glissement annuel de l'indice général des prix à la consommation



La deuxième phase de notre politique tend à mettre en place des mesures qui ont plusieurs effets :

- Soutien à nos jeunes ;
- Amplifier les mesures en faveur de l'emploi et de la consommation ;
- Encourager notre population à mieux se former et plus se former ;
- Ouvrir de nouvelles perspectives grâce à l'ouverture d'opportunités économiques nouvelles ;
- Optimiser l'usage des moyens publics.

### ETAT DES LIEUX DES MESURES D'AMÉLIORATION DU POUVOIR D'ACHAT



⇒ ***Le peuple Mā'ohi attend des résultats, poursuivons nos efforts !***

## 4.1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### 4.1.1 – AXE 1 : A FA'ATURA I TE NUNA'A

Le Respect c'est avant tout construire et reconstruire une conscience commune par la culture, les langues, le partage de notre histoire et la reconstitution de notre mémoire. Ce vivre ensemble et l'amour de notre Pays c'est le ciment de la confiance qui lie notre peuple et toutes ses composantes.

#### 4.1.1.1 – VOLET 1.1 : PRESERVATION DU PATRIMOINE ET TRANSMISSION DES SAVOIRS

L'ensemble des orientations stratégiques inscrites au volet « préservation du patrimoine et transmission des savoirs » concourent à l'ambition suivante : Encourager la sauvegarde, la valorisation, et la transmission du patrimoine matériel et immatériel culturel afin de renforcer l'identité polynésienne.

##### 4.1.1.1.1 – Orientation 1.1.1 : *Sauvegarder, protéger et conserver le patrimoine culturel polynésien*

La Polynésie française est caractérisée par une diversité culturelle riche et complexe, où langues, culture, histoire et environnement sont étroitement liés. En effet, le contexte culturel actuel est l'héritage d'une société polynésienne façonnée par des millénaires de traditions autochtones et profondément marquée par les interactions intenses liées à la période de colonisation. De ce fait, des pans entiers de la civilisation *mā'ohi* pré-européenne ont disparu et une partie importante de notre patrimoine culturel matériel, dispersé dans les collections des musées internationaux publics et privés, rendent difficile l'accès aux informations ou artefacts. Pour la sauvegarde et la préservation de notre patrimoine immatériel, des moyens doivent être déployés afin de poursuivre les actions engagées et protéger les savoirs et savoir-faire traditionnels.

#### Objectifs :

##### *Au titre de la préservation du patrimoine culturel matériel*

- Réaliser un diagnostic sanitaire complet de l'ensemble des sites et monuments historiques classés sur l'ensemble des archipels ;
- Poursuivre les actions liées à la réhabilitation des vestiges du patrimoine, témoins de l'histoire polynésienne ;
- Poursuivre le plan de gestion, de préservation et de conservation du marae Taputapuātea et des Iles Marquises, désormais inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco, dans une démarche plus inclusive et participative à l'égard de la population ;

##### *Au titre de la sauvegarde et de la conservation du patrimoine culturel immatériel*

- Créer des référentiels et des répertoires dans les domaines des arts du spectacle (danse, musique et chants traditionnels), des traditions et expressions orales (art déclamatoire ou *'ōrero*), des pratiques sociales (tatouage, gravure, sculpture, vannerie) pour en permettre la conservation, la diffusion et la transmission aux générations par le biais de l'enseignement ou des événements accessibles au grand public ;

*Au titre de la préservation des langues polynésiennes ou reo mā'ohi*

- Promouvoir et systématiser l'usage des langues polynésiennes et notamment celle de la langue tahitienne dans l'espace public, professionnel et privé (affichage bilingue, langue des signes Mā'ohi) et les institutions ;  
Créer un écosystème favorable à l'usage des langues polynésiennes dans l'espace public en développant des outils de diffusion accessibles dès le plus jeune âge.

#### **4.1.1.1.2 – Orientation 1.1.2 : Assurer la valorisation, la diffusion et la transmission du patrimoine culturel polynésien**

La valorisation, la diffusion et la transmission du patrimoine culturel polynésien doivent être envisagées dans le respect de ses langues, son histoire et son environnement naturel, tout en s'adaptant aux exigences de la modernité et des apports culturels exogènes. Ces actions visent à promouvoir les expressions culturelles et artistiques et les sites en les rendant plus accessibles, tout en contribuant à la préservation des savoirs, savoir-faire et savoir-être traditionnels. Pour ce faire, elles s'appuient sur tous types de formes et supports, notamment littéraires et numériques.

##### Objectifs :

- Faciliter l'accès à la culture traditionnelle pour éveiller l'envie de se réapproprier l'histoire et l'identité : numérisation et diffusion de rapports, fonds et supports d'expressions culturelles ;
- Mettre en place des événements et actions communes en inter-ministériarité en faveur la promotion de la culture ; -Poursuivre les travaux d'aménagement et de valorisation du site Taputapuātea ainsi que la rénovation de la salle d'exposition temporaire du musée de Tahiti et des Îles – Te Fare Iamanaha.

#### **4.1.1.1.3 – Orientation 1.1.3 : Développer et valoriser nos ressources au travers de la recherche et l'innovation**

Le Gouvernement souhaite impulser auprès de nos porteurs de projets privés locaux, la valorisation des produits et sous-produits issus de notre patrimoine végétal et variétal. Les filières à haute valeur ajoutée seront priorisées pour créer de la richesse à partir de nos ressources naturelles.

Un nouveau plan vanille sera mis en place en accompagnant encore la montée en puissance de l'installation de nouvelles plantations afin d'atteindre à l'horizon 2030. L'organisation et la labellisation de la filière, la confiance entre les acteurs et le gage de qualité du produit seront les éléments déterminants de la réussite du Plan vanille.

Le Gouvernement a décidé de regrouper l'ensemble des outils et équipements de recherche et développement du secteur primaire (terre et mer) au sein de l'Agropole de Papara. L'Agropole s'inscrit déjà en complément des laboratoires existants en participant à certains programmes de recherche appliqués au secteur primaire. Cette nouvelle infrastructure constituera un outil indispensable pour sécuriser l'introduction de nouvelles variétés ou espèces végétales en vérifiant l'absence de pestes.

Nos outils de laboratoires, doivent être une force vive de réflexion et de partage des compétences. Les liens avec ses homologues nationaux, internationaux et dans le Pacifique devront être renforcés, voir développés.

#### **4.1.1.1.4 – Orientation 1.1.4 : Mieux accompagner la structuration du secteur de l'artisanat traditionnel**

Le secteur de l'artisanat présente tous les atouts d'une niche de développement économique dans les îles. Très largement informel, le secteur connaît également des difficultés croissantes dans l'approvisionnement de ses matières premières, ne dispose pas de circuits de distribution structurés, mais surtout observe une population vieillissante qui peut mettre en péril la pérennité des savoirs faire polynésiens. Sur la base de ces constats partagés par l'ensemble des acteurs de ce secteur, l'artisanat doit pouvoir opérer une mutation, ne serait-ce pour améliorer les conditions de travail des artisans, d'en faire un métier suffisamment rémunérateur et ainsi garantir son attractivité auprès d'un plus jeune public.

L'artisanat est un secteur économique que le pays souhaite développer, accompagner, notamment dans les archipels éloignés qui représente un chiffre d'affaires annuel de près de 2 milliards de francs CFP<sup>26</sup>.

Avec comme enjeu la structuration du secteur, le Pays ambitionne pour 2025 de renforcer son soutien à l'artisanat au travers d'objectifs clairement identifiés :

- Renforcer la professionnalisation par l'organisation de formations générales dans la pratique commerciale, la gestion d'activité et de formations techniques pour diversifier et/ou approfondir les savoir-faire ;
- Développer des réseaux de soutien avec des partenaires privilégiés (CCISM, Tahiti Tourisme, etc.) pour renforcer la place de l'artisanat en tant que secteur professionnel et vecteur d'identité culturelle, et développer sa visibilité en local comme à l'international ;
- Initier des projets transversaux destinés à sécuriser la production des matières premières et l'approvisionnement, au travers de programmes de replantation, de protection, d'implantation de dispositifs innovants, de la création de centrales d'achat tournées vers les matières et permettant de développer des réseaux de vente et d'achat ;

Il est également essentiel de valoriser nos artisans traditionnels, leur savoir-faire et leurs métiers, ce qui permettra une meilleure visibilité de ce secteur d'activité et ainsi faciliter la dynamique commerciale et surtout mobiliser les jeunes générations.

#### **4.1.1.1.5 – Orientation 1.1.5 : Produire des savoirs modernes et spécialisés dans nos langues, et les protéger**

Le gouvernement a amorcé un travail dans la production de tout type de savoir dans nos langues. Nous souhaitons une adaptation des textes existants à nos schémas de pensée.

Ce travail commencera par les textes du gouvernement et la traduction de l'ensemble des actes existants au sein des institutions de la Polynésie. L'objectif est de produire l'ensemble des normes à partir de nos langues. La dématérialisation des actes facilitera ce changement complet de paradigme.

---

<sup>26</sup> Le nombre total d'artisans actifs en Polynésie française est estimé à près de 2 500 et recensés à 50 % dans les archipels et 50 % dans les îles du vent.

#### **4.1.1.2 – VOLET 1.2 : RESPECTER LA JEUNESSE ET VALORISER L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE**

L'ensemble des orientations stratégiques inscrites au volet « respecter la jeunesse et valoriser engagement communautaire » concourent à l'ambition suivante : Encourager l'émancipation des jeunes en les protégeant des risques sociaux, tout en soutenant les initiatives associatives et en impulsant une dynamique de performance sportive.

##### **4.1.1.2.1 – Orientation 1.2.1 : Favoriser l'émancipation des jeunes et les accompagner vers leur autonomie**

Il y a moins de jeunes en Polynésie française, mais ils représentent toujours plus de 100 000 personnes, soit plus d'un tiers (35%) de la population.

Comme vous le savez, à chaque âge, à chaque période de développement, correspondent des enjeux, des programmes publics, en matière de santé, d'éducation, de politique sociale, de justice, voire d'emplois, auxquels sont liés des activités, compétences et métiers spécialisés.

Au terme d'un processus de concertation, mis en œuvre en 2024 dans le cadre du schéma directeur de la jeunesse, une vision collective pour la jeunesse a été définie pour 2035.

L'ambition est de pouvoir disposer d'une  
« **jeunesse autonome, active, éduquée et épanouie** ».

En 2025 sera mis en œuvre le premier plan d'actions à 5 ans (2025-2030) du schéma directeur, en y associant les communes, les associations de jeunesse et d'éducation populaire et les confessions religieuses, qui met l'accent sur les problématiques d'éducation, de santé, sociales et d'emploi liées à la jeunesse, dans le respect de leur culture, identité et citoyenneté polynésienne.

En parallèle, des travaux visant à favoriser l'autonomie, la prise de responsabilité et l'engagement citoyen des jeunes par la mise en place d'un véritable « **parcours d'engagement** » sera initié et le **renforcement de la sécurité des jeunes en espace collectif** et **l'accès à l'information de la jeunesse polynésienne** seront également érigés en priorités.

##### **4.1.1.2.2 – Orientation 1.2.2 : Prévenir de la délinquance juvénile par le déploiement d'actions de prévention de proximité**

Depuis 10 ans, les violences physiques aux personnes en Polynésie française, dont celles relatives aux violences intrafamiliales, ne cesse de s'accroître. Ainsi, la prévention de la délinquance notamment celle des jeunes sera érigée en priorité pour 2025.

Le Pays s'est engagé dans la reprise d'une véritable **coordination de l'ensemble du réseau d'acteurs territoriaux de la prévention de la délinquance**, par le biais d'actions concertées et concrètes, au plus proche des populations.

En 2025, le gouvernement mettra en place des actions de terrain, plus ciblées, visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ainsi que l'inclusion des jeunes des quartiers prioritaires de Tahiti. De nouvelles initiatives novatrices seront ainsi déployées toute au long de l'année.

L'opération « *Gener'Action Fa'a'ati* » sera réitérée afin d'offrir aux jeunes des quartiers dits prioritaires, de Tahiti, une occasion unique de découvrir leur île tout en favorisant leur insertion professionnelle.

L'organisation de camps à destination des adolescents sera poursuivie afin de développer l'esprit de cohésion, le respect de la discipline, le respect de soi, d'autrui et de son environnement ainsi que le leadership chez les jeunes identifiés.

#### **4.1.1.2.3 – Orientation 1.2.3 : Lutter contre le fléau de la méthamphétamine**

La **lutte contre le trafic et la consommation d'Ice** deviendra en 2025 un sujet majeur de préoccupation du gouvernement avec la mise en place **d'un plan d'actions dédié, repensé et adapté aux besoins du terrain**. Ce plan d'actions adoptera une approche concrète qui sera issue des travaux visant à poser un diagnostic clair de la consommation et du trafic d'Ice en Polynésie française, initié et livré par le gouvernement en 2024.

La **prévention en addictologie** auprès de la population à risque que constitue le jeune public sera renforcée.

#### **4.1.1.2.4 – Orientation 1.2.4 : Mettre en place une politique cohérente de soutien, d'appui et d'accompagnement de la vie associative**

En 2024, **9374 associations actives** ont pu être recensées sur le territoire par la direction de la réglementation et des affaires juridiques (DIRAJ) du Haut-Commissariat de la République. Lorsque ce chiffre est mis en perspective avec celui des 278 786 habitants recensés en Polynésie française en 2022, il est possible d'affirmer qu'aujourd'hui, il existe près **d'une association active pour 30 habitants sur le fenua**.

Devant l'engagement croissant qui a pu être constaté dans le champ de la vie associative ces dernières années, il est devenu nécessaire de mener des politiques publiques territoriales, qui tiennent compte des besoins et des réalités vécues par ces acteurs de terrain.

Le renforcement de l'accompagnement administratif et technique, notamment sur le volet de la formation des cadres et dirigeants est une réponse à certains défis qui se dressent devant les associations de nos jours. Une montée en compétence de ces derniers permettrait ainsi de structurer et de sécuriser juridiquement leur action bénévole.

L'information rendue disponible aux associations, notamment sur les sources de financement auxquels ils seraient éligibles, doit également être améliorée si l'on souhaite un développement du nombre de porteurs de projets.

En définitive, l'action de soutien administratif et technique du Pays au mouvement associatif se traduira en 2025 par les objectifs suivants :

- Accentuer la montée en compétence des cadres et dirigeants associatifs pour permettre de structurer au mieux leurs actions ;
- Amplifier les actions d'information, notamment à propos des sources de financement, pour favoriser le portage de projets locaux par les associations ;
- Lancer une démarche d'études du mouvement associatif en vue du développement de politiques d'engagement citoyen.

#### **4.1.1.2.5 – Orientation 1.2.5 : Accompagner la structuration et la professionnalisation des acteurs de la jeunesse**

Le Pays a fait le choix, depuis de nombreuses années, de faire reposer en grande partie sa politique en faveur de la jeunesse sur le secteur associatif et l'engagement bénévole.

L'accompagnement des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire sera amélioré par un **renforcement des capacités** de ces derniers en vue de la **création de projets périscolaires et d'accompagnement à la scolarité**.

#### **4.1.1.2.6 – Orientation 1.2.6 : Promouvoir la pratique d'activité physique et sportives pour tous**

**38 588** : C'est le chiffre représentant le nombre de licences sportives octroyées sur l'année 2023 par l'ensemble des 37 fédérations délégataires de service public.

Bien que cette donnée ne prenne pas en compte la pratique non fédérale, le sport scolaire ou encore les activités physiques non règlementées, il permet néanmoins d'émettre le constat que sur les 279 000 personnes que compte aujourd'hui la Polynésie française, seule une minorité a fait le pas de la pratique fédérale encadrée, ce qui représente un taux de pénétration de 13,8%.

En 2025, le gouvernement ambitionne de mener une politique de développement du sport de masse, qu'elle soit menée en régie ou au travers du réseau partenarial institutionnel (Etat, communes, etc.) et privé (associations, comités d'entreprises, etc.).

Le soutien du Pays au développement d'outils et programmes innovants, notamment numériques, à l'heure des smartphones, permettra une démocratisation du sport et des activités physiques au sein des foyers polynésiens.

Si le sport permet de rassembler des personnes venant de divers horizons, les pouvoirs publics doivent néanmoins veiller à ce que certaines barrières socio-économiques ou culturelles présentes en Polynésie française ne viennent pas perturber l'équité sportive.

#### **4.1.1.2.7 – Orientation 1.2.7 : Poursuivre l'accompagnement des athlètes et fédérations polynésiennes vers le haut niveau, notamment en vue des jeux du pacifiques de 2027**

Le travail des athlètes et des fédérations doit également être accompagné afin de leur permettre de monter en puissance et d'être prêts à performer en 2027.

En effet, les précédents Jeux du Pacifique de Honiara en 2023 ont permis de marquer un retour de la Polynésie française au plus haut niveau de cette compétition, puisque les 55 médailles d'or récoltées par nos athlètes nous ont permis de nous hisser à la 2<sup>e</sup> place au total des médailles, derrière la Nouvelle-Calédonie.

L'objectif des prochains Jeux, au-delà de la bonne organisation de ceux-ci, est donc clairement affiché : la 1<sup>ère</sup> place du classement des médailles. Le projet "Ambition 2027", porté par le Comité Olympique de Polynésie française (COPF) et soutenu financièrement par le Pays permettra une synergie de l'ensemble des acteurs sportifs de ces jeux, en vue de la poursuite de cet objectif commun.

Par l'intermédiaire de ce dispositif, les fédérations qui verront leurs athlètes participer aux Jeux de 2027 pourront bénéficier de l'appui du COPF et de son réseau d'experts pour pouvoir perfectionner leur préparation en vue de cette échéance.

Sur le volet des infrastructures, le travail de réhabilitation et de modernisation des équipements sportifs ayant vocation à accueillir les Jeux sera maintenu en 2025.

Au-delà du renforcement de l'identité polynésienne, cette organisation permettra aussi de mettre en valeur notre destination et un rayonnement polynésien au sein du bassin du Pacifique sud.

#### **4.1.1.3 – VOLET 1.3 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

L'ensemble des orientations stratégiques inscrites au volet « protection de l'environnement, aménagement et développement durable » concourent à l'ambition suivante : Structurer le paysage en assurant la préservation des espaces et des espèces, tout en sensibilisant la population à la nécessité d'une gestion durable des ressources.

##### **4.1.1.3.1 – Orientation 1.3.1 : Sensibiliser la population et accroître nos connaissances sur notre environnement**

Il s'agira pour le Pays de porter et accompagner les actions visant au partage des connaissances et à la sensibilisation de la population afin que chacun participe, à son niveau, à la préservation de notre terre et notre mer nourricières.

Le Pays promouvra les programmes de recherche et les actions destinés à développer des pratiques citoyennes et économiques durables, à valoriser nos espèces endémiques et à augmenter la résilience du territoire.

##### **4.1.1.3.2 – Orientation 1.3.2 : Optimiser la prévention et la répression des atteintes portées à la biodiversité et aux milieux naturels**

L'ambition première du Pays consiste à s'assurer du respect de nos réglementations sur l'ensemble du territoire.

En effet, la société civile et les services qui concourent à préserver nos ressources naturelles et notre environnement font le même constat : il existe de nombreuses dispositions protectrices mais elles sont insuffisamment appliquées.

Nous prendrons les mesures nécessaires pour renforcer les pouvoirs de contrôle et de sanctions des services compétents et mettrons à contribution l'ensemble des acteurs pour constituer un maillage efficace de lutte contre les atteintes aux ressources naturelles et à l'environnement : pouvoirs de police administrative, sanctions pénales. Les dispositions réglementaires seront adaptées afin de permettre à chaque service concerné par la préservation de l'environnement ou des ressources (Direction de l'agriculture, Direction des ressources marines, Direction de l'environnement, Direction de la biosécurité) de participer aux actions de prévention et de répression menées dans ces domaines par les autres services concernés. La mise en application des dispositions de la loi du Pays n° 2023-23 du 3 mars 2023 et de l'article 48 de la loi organique statutaire sera réfléchi et discuté avec les partenaires communaux etc.

La révision du Code de l'environnement viendra limiter les possibilités d'importation des espèces exotiques, tandis que la réglementation de biosécurité sera harmonisée et renforcée pour limiter la diffusion des espèces déjà présentes.

Les points d'entrée internationaux du territoire seront contraints de se doter des moyens nécessaires pour prévenir l'introduction de nouvelles pestes et traiter les non-conformités en cas de découverte d'une peste animale ou végétale.

#### **4.1.1.3.3 – Orientation 1.3.3 : Reconsidérer la relation de l'homme à l'animal**

Il est malheureusement constaté que de nombreux animaux souffrent sur notre territoire du fait des actions ou de la négligence de l'Homme.

Par ailleurs, nous adoptons trop régulièrement des comportements qui mettent en danger notre faune sauvage, maillon essentiel de notre écosystème.

Des actions urgentes doivent donc être entreprises pour assurer le mieux-être de nos animaux, comme notamment :

- Sensibiliser les citoyens à la condition animale ;
- Accompagner les communes vers la mise en œuvre des mesures de luttés contre l'errance et la divagation canine ;
- Améliorer le régime juridique applicable aux animaux en renforçant les mesures destinées à assurer leur protection et encadrant davantage les conditions de détention, d'élevage et d'exploitation des animaux ;
- Responsabiliser les propriétaires d'animaux, notamment à travers la mise en œuvre d'un régime de sanction efficace.

#### **4.1.1.3.4 – Orientation 1.3.4 : Instituer un cadre plus protecteur pour nos espaces naturels terrestres et marins**

Le Pays s'attachera à mener les actions concourant à la préservation du milieu marin inscrites dans la Politique de l'eau, le Schéma territorial de prévention et gestion des déchets et le Plan de gestion Tainui Ātea. Plus particulièrement, nous chercherons à mieux consacrer le Rāhui et les systèmes traditionnels et inclusifs de préservation des milieux.

Les communes seront accompagnées afin de permettre une meilleure gestion de l'assainissement et des déchets, sources majeures de pollution de nos milieux.

Le Pays encouragera les initiatives publiques et privés tendant à valoriser nos déchets, à réduire nos consommations d'énergie fossile et à développer des alternatives durables aux plastiques et autres matières polluantes.

Des mesures incitatives seront proposées pour assurer une transition vers l'économie circulaire et encourager les entreprises locales à adopter des modes de production plus protecteurs de l'environnement.

La future loi du pays relative aux pesticides viendra également conforter les règles destinées à protéger la faune et la flore du Pays ainsi que nos milieux aquatiques. Les insectes pollinisateurs seront mieux protégés, notamment avec le retrait de molécules tels que le Fipronil et les néonicotinoïdes.

#### **4.1.1.3.5 – Orientation 1.3.5 : Renforcer la protection de l'environnement dans la politique des transports et des grands travaux, ainsi que le bien-être et la sécurité de l'utilisateur**

La prise en compte de considérations environnementales sera systématisée lors de la programmation des travaux.

En outre, avec plus de 2,5 millions de km<sup>2</sup> de mer et une ZEE de près de 5,5 millions de km<sup>2</sup> pour seulement 0,1 % de terres émergées, la Polynésie française est un territoire maritime, qu'il faut protéger et préserver tout en conciliant le développement des activités y prenant place.

Dans ce cadre, la gestion comme la régulation de l'utilisation de notre espace maritime par les navires est essentielle, en particulier dans les îles soumises à forte pression, et les navires abandonnés ou /et épaves représentant des dangers potentiels pour la navigation, constituent une nuisance aux activités côtières et souvent une atteinte grave à l'environnement et plus généralement à la biodiversité. Pour parvenir à cet objectif, une campagne de sortie des épaves et des navires abandonnés sera réalisée et s'accompagnera de réflexions autour de la filière de retraitement des navires.

L'entretien des infrastructures existantes, routes territoriales, ouvrages maritimes et portuaires, plateformes aéroportuaires, ouvrages d'art, abribus, locaux administratifs...continuera d'être renforcé et programmé de manière plus adaptée afin de fournir aux usagers la meilleure qualité de service possible.

Le littoral et les berges des rivières classées prioritaires aux abords d'ouvrages publics seront confortés afin d'assurer la sécurité de tous.

En parallèle, l'embellissement des équipements et aménagements publics, notamment au moyen de plantes horticoles locales sera développé ainsi que leur adaptation aux personnes à mobilité réduite.

La sécurité routière et la sécurité maritime feront l'objet de nouvelles améliorations de la réglementation, d'actions de prévention mais également de sanction des comportements déviants.

La démarche de simplification des procédures administratives, au travers de la dématérialisation et de la clarification des règles s'intensifiera en matière de transports maritimes (gestion des connaissances, des escales, des examens, des brevets et de la carrière des marins pêcheurs) et de transports terrestres (dématérialisation des services aux 80 000 usagers annuels des transports terrestres).

#### **4.1.1.3.6 – Orientation 1.3.6 : Amorcer la transition énergétique**

Les enjeux de la transition énergétique restent importants et constants. Les besoins énergétiques de la Polynésie française sont très fortement dépendants de l'importation d'hydrocarbures (environ 400 millions de litres par an, 93% des volumes importés). La progression annuelle des moyens de substitution pour permettre la transition énergétique du Pays est faible. La capacité pour le Pays de réduire sa dépendance et sa vulnérabilité aux changements climatiques s'inscrit donc dans la durée et bien au-delà d'une mandature politique.

Les orientations stratégiques en matière de réduction de la dépendance et de transition énergétique concernent à la fois le secteur des transports bien plus consommateur d'énergie primaire (50%) contre 41% pour le secteur de la production d'électricité.

Elles sont déclinées dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2022-2030 qui vise un changement de comportement et de modèle énergétique. L'objectif que s'est fixée la Polynésie française est ambitieux : atteindre 75% d'énergies renouvelables dans son mix électrique à horizon 2030.

Une telle politique de transition énergétique doit combiner à la fois des actions en matière de réduction de la demande en énergie et de substitution de l'énergie produite à partir des hydrocarbures (énergies vertes et renouvelables).

Les actions du Plan de transition énergétique s'associent à celles du Plan Climat qui s'opèrent dans l'ensemble des secteurs d'activité de la société (transport et mobilité, bâtiments, production électrique, activité économique générale tous secteurs confondus).

Les appels à projet (AAP) pour la diversification du mix énergétique (fermes photovoltaïques, hydroélectricité, ...) favorisant la pénétration des énergies renouvelables se poursuivront ainsi que la mise en avant de solutions adossées à des innovations ou des avancées technologiques qui pourraient favorablement être développées dans notre pays.

Les moyens financiers de la transition seront principalement servis par le fonds de transition énergétique de l'Etat et directement par les collectivités et le secteur privé s'intégrant dans les systèmes de production.

### **Améliorer l'efficacité énergétique et réduire la consommation d'énergie**

La transition énergétique dépend en premier lieu de notre capacité à réduire notre consommation d'énergie. Si les transports terrestres représentent la plus grande consommation d'hydrocarbures en Polynésie (160 millions de litres en 2022), la production électrique est le deuxième consommateur (116 millions de litres en 2022). La réduction de la demande énergétique de ces deux secteurs est donc le préalable à toute « transition ».

La première réglementation énergétique des bâtiments en Polynésie française (REBPf), entrée en application le 1er juillet 2023, a permis un premier pas en s'appliquant aux constructions neuves. Les données collectées régulièrement permettront d'apprécier l'efficacité du dispositif avec un premier bilan à +3ans.

En parallèle de ces travaux et de l'accompagnement des différents acteurs sur l'application de la REBPf (particuliers, DCA, organismes agréés, etc.), l'année 2025 s'attachera à déterminer quels dispositifs (incitatifs ou règlementaires) pourraient être appliqués aux constructions existantes.

Suite au COPIL du Plan Climat 2022-2030 qui s'est tenu en 2024, l'objectif de 8.5 t CO2 par habitant à horizon 2030 a été retenu. L'atteinte de cet objectif sera mesurée au travers du suivi des actions des différents acteurs (secteur privé, associations, communes, services du Pays, etc.).

### **Développer les énergies renouvelables**

La mise en service des lauréats de l'appel à projets pour déployer des fermes photovoltaïques, prévue fin 2024, permettra de relever le taux de la production renouvelable de l'île de Tahiti en 2025.

Compte-tenu de ses effets rapides et significatifs, ce type d'approche devra faire partie intégrante de la stratégie pour atteindre les objectifs, et pourrait également être appliqué au secteur de l'hydroélectricité. Parallèlement à ces projets majeurs, la révision du cadre des installations en toiture sera une priorité afin de couvrir l'éventail complet des possibilités de développement des EnR. Ces installations bénéficieront tant aux particuliers qu'aux entreprises.

Enfin le fonds de transition énergétique (FTE) mis en place par l'Etat (2023-2026 avec une dotation de 7 milliards FCFP) permettra de soutenir les projets contribuant au développement des énergies renouvelables portés par les collectivités et le secteur privé.

En 2025, une étude sera menée sur la faisabilité d'un projet d'énergie thermique des mers (ETM). Deux raisons à cela. La première est que cette technologie s'inscrit dans la continuité de celle de la climatisation par eau de mer (Sea Water Air Conditioning) dont le Pays a été précurseur à l'échelle planétaire. La seconde est qu'à la différence des énergies solaires et hydroélectriques qui sont très dépendantes des aléas météorologiques, l'ETM présente l'immense avantage d'être potentiellement une source stable de production d'énergie à base d'énergies renouvelables.

#### **4.1.1.3.7 – Orientation 1.3.7 : Verdir le budget pour accompagner la démarche Climat**

Le 6<sup>ème</sup> rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a été publié le 20 mars 2023 (195 pays participants). Le GIEC évalue depuis plus de 30 ans l'état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes et ses impacts. Ses rapports fournissent un état des lieux des connaissances les plus avancées et servent de support des négociations internationales sur le climat. Ce 6<sup>ème</sup> rapport synthétise les connaissances scientifiques acquises entre 2015 et 2021 et a été utilisé comme base scientifique principale pour établir le premier bilan de l'Accord de Paris lors de la COP28 qui s'est tenue à Dubaï en décembre 2023. Ses conclusions sont sans appel :

- La hausse des températures globales s'est accentuée et sa corrélation avec les activités humaines est démontrée. La décennie 2011-2020 a ainsi été la plus chaude depuis 125.000 ans ;
- La vulnérabilité des écosystèmes et des populations s'accroît, notamment pour ce qui est de l'accès à l'eau et à l'alimentation, de la santé et de l'activité économique ;
- Les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter ;
- Les impacts du réchauffement climatique vont s'intensifier : températures extrêmes, intensité des précipitations, sévérité des sécheresses, augmentation en fréquence et en intensité des événements climatiques extrêmes, accélération de la fonte des glaces, augmentation du niveau de la mer, etc.

La géographie comme la topographie des îles de la Polynésie française la rendent particulièrement vulnérable aux conséquences du changement climatique : isolement, dissémination des îles habitées, îles de petites tailles présentant peu de possibilités d'élever les activités et les habitations, atolls promis à une submersion rapide, prévisions climatiques concernant la zone subtropicale... sont autant de facteurs aggravants. Il devient donc absolument nécessaire de s'y préparer.

La collectivité a décidé en réponse d'inscrire l'exigence climatique dans l'action publique et entame une démarche de budgétisation environnementale, plus communément appelée « budget vert ». Il permet d'apprécier les efforts budgétaires dédiés à l'atteinte d'objectifs locaux, nationaux ou internationaux en matière environnementale.

C'est ainsi que, pour la première fois, une introduction à l'impact environnemental du budget d'investissement de la Polynésie française a été annexée au compte administratif 2023. Il s'agit d'un premier exercice, destiné à amorcer le verdissement du budget de la collectivité et à arrêter la méthodologie d'analyse idoine, qui s'attache à observer la vertu des dépenses d'investissement au regard de deux critères : atténuation des émissions de gaz à effet de serre et adaptation aux conséquences des crises climatiques, dans le but de renforcer le poids des opérations vertueuses.

Il s'agit d'un signe fort de l'engagement du gouvernement de la Polynésie sur le sujet, et de sa volonté de préparer au mieux le Pays au changement climatique.

Outre la nécessité évidente d'adopter une démarche climat, l'intégration d'objectifs environnementaux dans le processus budgétaire, ainsi que l'évaluation de son incidence environnementale, répond au besoin de lisibilité des engagements budgétaires, à destination notamment des citoyens de plus en plus sensibilisés aux enjeux climatiques. Cette démarche s'inscrit également dans le principe de transparence budgétaire.

Il s'agit par ailleurs d'un outil d'aide à la décision, en ce qu'il permettra d'orienter l'action publique dans l'élaboration de stratégies de minimisation des dépenses à impact défavorable ainsi que de préparation aux conséquences des crises climatiques à venir.

Enfin, la démarche permet de satisfaire aux critères environnementaux désormais rendus indispensables par les principaux bailleurs de fonds et concourt ainsi à l'obtention de financements spécifiques et de prêts à taux bonifiés pour le bénéfice de la collectivité.

Si l'année 2024 est consacrée à la construction des critères de classification des opérations d'investissement et à l'élaboration des outils à destination des chargés d'opérations, en 2025, il est prévu une phase de sensibilisation aux enjeux climatiques et de formation au verdissement des opérations des chargés d'opérations. En outre, il est envisagé des études sectorielles de quantification du coût carbone de chaque filière pourraient être initiées, en particulier :

- La filière numérique, pour apprécier les effets produits par les mesures de dématérialisation ;
- La filière agricole locale en comparaison avec la filière d'importation, pour apprécier les efforts de mise en place d'infrastructures agricoles visant à améliorer la production et la transformation locale ;
- La filière touristique, afin de pouvoir agir là où c'est possible, mais aussi de communiquer à destination des marchés touristiques pour les informer de la démarche environnementale initiée en Polynésie, de la prise en compte de l'impact de leur séjour mais aussi du potentiel développement d'offres de compensation locale qui pourront leur être proposées. Outre le fait d'entrer en adéquation avec les nouvelles préoccupations de nombre de touristes, cette mécanique permettrait de créer des recettes qui pourraient être dévolues à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique.

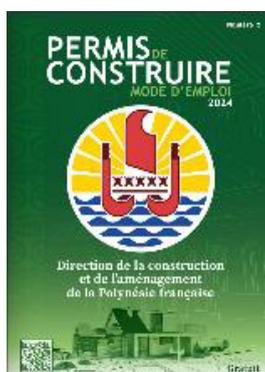
#### **4.1.1.3.8 – Orientation 1.3.8 : Promouvoir la planification et le développement harmonieux et responsable des territoires**

Le SAGE fixe six grands principes de développement du territoire polynésien :

- Favoriser le rayonnement régional et mondial du Fenua à partir de sa capitale renouvelée et de polarités secondaires ;
- Favoriser un développement équilibré des cinq archipels, fondé sur leurs spécificités ou atouts propres ;
- Organiser un meilleur fonctionnement des archipels basé sur des liaisons renforcées entre la capitale et les pôles secondaires ;
- Aménager le Fenua pour le rendre plus habitable tout en préservant son environnement exceptionnellement riche mais fragile ;
- Renforcer la cohésion sociale et culturelle de la société polynésienne ;
- Préparer le Fenua aux impacts du changement climatique afin de réduire sa vulnérabilité et améliorer sa résilience face aux catastrophes naturelles.

La mise en œuvre de ces grands principes de développement nécessite l'élaboration et le suivi de documents de planification opérationnels (schémas d'archipels, plans généraux d'aménagement, etc.) destinés à préciser le contenu et la localisation des intentions d'aménagement identifiées dans le cadre du SAGE et des politiques sectorielles. L'objectif visé est ainsi de maîtriser le développement urbain et de cesser de le subir.

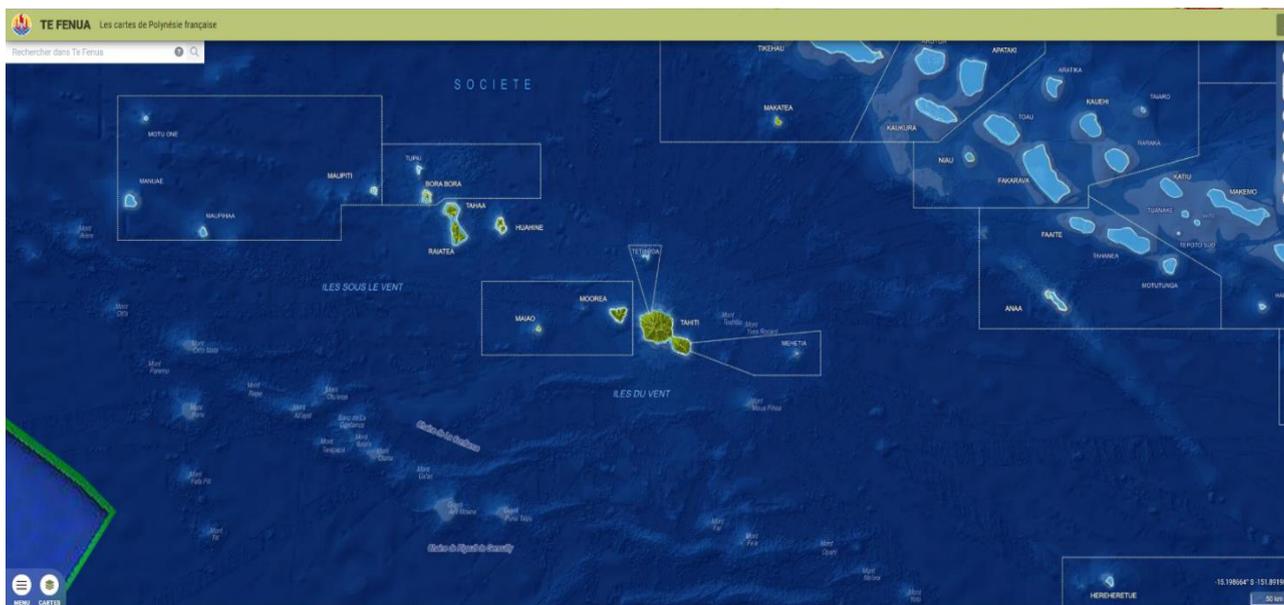
### 3 axes pour mettre en œuvre le SAGE, diverses missions pour l'agence :



En outre, à un niveau opérationnel le plus fin, le développement urbain n'est envisageable qu'à la condition qu'il existe une fluidité dans la construction. Or, aujourd'hui, force est de constater que la délivrance des autorisations de travaux immobiliers connaît des retards, parfois importants, qui impactent directement la dynamique dans le secteur et qui sont régulièrement dénoncés par les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre. **La réduction des délais d'instruction des autorisations d'urbanisme constitue donc un enjeu important pour les prochaines années.**

#### 4.1.1.3.9 – Orientation 1.3.9 : Concilier utilisation et préservation du foncier

Qu'il s'agisse de réaliser des projets privés ou publics, le besoin de disposer d'**assises foncières** constitue un impératif. Or s'il est un lieu commun d'affirmer que notre territoire est géographiquement aussi vaste que celui de l'Europe, avec une étendue de plus de 5 millions de km<sup>2</sup>, force est cependant d'admettre que la majeure partie est constituée d'eau, les terres émergées de nos 118 îles ne représentant que 4 000 km<sup>2</sup>. Mais il y a plus. La topographie de nos territoires, notre histoire foncière et l'attachement des polynésiens à leurs terres rendent l'identification et la mobilisation d'assises foncières disponibles difficiles. Le besoin d'accéder à la ressource foncière et celui de la préserver doivent donc se concilier.



En ce qui concerne l'**accès au foncier**, il s'agit d'améliorer la connaissance du plus grand nombre en la matière, d'accompagner les propriétaires privés vers la sortie de l'indivision lorsque ceux-ci expriment la volonté et de mettre à disposition de la population des espaces aménagés participant à l'amélioration de son cadre de vie.

En ce qui concerne la **protection du foncier**, il s'agit de **maintenir la consistance du foncier pour les polynésiens**. Pour ce faire, différents moyens d'actions existent. Certains d'entre eux n'ont pas été spécifiquement élaborés pour servir cette fin mais ils y contribuent de manière efficace. Il en va ainsi, par exemple, des documents de planification territoriale, tels que les plans généraux d'aménagement qui, en assignant à des parties des territoires des destinations – agriculture ou aquaculture, tourisme, environnement, habitat, etc., limitent les effets, aujourd'hui peu contrôlés, de la spéculation immobilière. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Gouvernement prévoit, dans le cadre de sa stratégie en matière d'aménagement, d'encourager l'élaboration de documents de planification territoriale. De manière plus spécifique, il entend déployer sa stratégie d'acquisition foncière basée sur les orientations issues du SAGE et des politiques sectorielles mais également de recourir à des mécanismes de dissociation du foncier et du bâti et de démembrement du droit de propriété dans la mesure où de tels montages juridiques autorisent les propriétaires, privés ou publics, à valoriser leur patrimoine immobilier sans perdre leur titre de propriété.

#### ***4.1.1.4- VOLET 1.4 : MEMOIRE, RAYONNEMENT ET COOPERATION AU-DELA DES FRONTIERES***

L'ensemble des orientations stratégiques inscrites au volet « mémoire, rayonnement international et coopération » concourent à l'ambition suivante : Faire entendre la voix polynésienne en veillant à la reconnaissance et au rayonnement de Mā'ohi Nui, tout en luttant pour la justice mémorielle.

##### ***4.1.1.4.1 – Orientation 1.4.1 : Reconnaître les victimes des essais nucléaires***

Le gouvernement de la Polynésie met fin aux positions ambiguës et contradictoires. L'histoire du nucléaire, son enseignement et ses victimes sont abordés avec responsabilité. Ces sujets ne peuvent plus attendre et exigent des actions politiques fortes.

Le premier geste consiste à construire **un statut de victime des essais nucléaires. Un guichet dédié aux victimes** a été ouvert à la Caisse de Prévoyance Sociale. Les intéressés y trouveront des agents dédiés, un traitement amélioré de leurs demandes, un accompagnement social et psychologique. A terme, ce dispositif a vocation à s'étendre à toutes les victimes, à leurs ayants droits ainsi qu'à toutes les personnes victimes dites transgénérationnelles.



Pour faciliter les démarches des victimes du fait nucléaire, **un soutien financier aux associations spécialisées** est mis en place. Dans ce domaine, la collaboration entre administrations et associations est essentielle.



Pū Mahara, le centre de mémoires des essais nucléaires, est un outil culturel bâtiminaire qui servira de centre névralgique pour la présentation des informations sur le fait nucléaire, tout en étant complémentaire à d'autres lieux mémoriels. Le Conseil scientifique et culturel de Pū Mahara sera chargé de développer son premier projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE).

L'objectif est de reprendre la main sur ce sujet si important pour notre peuple et d'établir les statistiques étayées que nous réclamons notamment la communauté scientifique.

#### **4.1.1.4.2 – Orientation 1.4.2 : Sécuriser la coopération internationale**

Nos frères et sœurs d'Océanie attendent un positionnement clair de la part du peuple Mā'ohi.

Nous avons conscience des enjeux et sommes prêts à relever les défis de notre région. Notre identité s'inscrit autant dans un passé colonial que millénaire et la Polynésie s'est trop longtemps tenue à l'écart de ceux avec qui elle partage son océan.

La première des nécessités est la rédaction et la négociation de nouvelles conventions avec nos partenaires directs que sont les pays du Pacifique et ceux du continent européen. Il nous faut sécuriser la situation des étudiants qui se trouvent au Canada, en France, à Fidji, aux États-Unis, au Japon, en Australie, etc. et dont la situation fiscale et sociale se trouve être très précaire du fait de l'absence de convention avec notre territoire.

En soutien de l'action internationale du gouvernement, nous annonçons notre objectif d'installer des représentants de la Polynésie française dans le Pacifique et en Europe.



Un dialogue constructif avec l'Etat français doit s'ouvrir sur les étapes du processus d'autodétermination et de décolonisation, sous l'égide des Nations Unies. Un comité stratégique relatif au processus d'autodétermination et de décolonisation sera établi.

## 4.1.2 – AXE 2 : FA'AORA : A TU'U TE HAU I ROTO I TŌ TĀTOU MAU 'UTUĀFARE

Les événements quotidiens dont nous sommes tous témoins nous obligent. Soutenir la paix dans nos familles c'est agir contre la précarité mais aussi sur les maux plus profonds de notre société. Les addictions, les violences intrafamiliales, l'abandon, la misère mais aussi le désespoir qui mène trop souvent au pire sont des sujets que nous devons regarder en face.

Nous faisons le choix d'une politique d'accompagnement sociale des populations les plus éloignées.

### 4.1.2.1 – VOLET 2.1 : COHESION, REFORMES ET SOUTIEN AUX POPULATIONS FRAGILES

L'ensemble des orientations stratégiques inscrites au volet « cohésion, réformes et soutien aux populations fragiles » concourent à l'ambition suivante : Promouvoir le bien-être de la population par l'amélioration des conditions de vie, la protection des plus vulnérables, et l'instauration d'une gouvernance juste, responsable, et solidaire.

#### 4.1.2.1.1 – Orientation 2.1.1 : Améliorer la qualité de vie des populations

Dans la continuité de la mise en œuvre du plan de prévention 2024/2025, les axes du Fonds de prévention sanitaire et social (FPSS) ont été réorientés dès 2024 en faveur de la lutte contre l'ICE, l'obésité et pour la prévention des cancers. Ainsi, les actions de proximité seront soutenues et fortement encouragées en 2025.

De plus, il est nécessaire d'en évaluer l'impact au moyen d'outils standardisés en vue d'accompagner la révision du schéma d'organisation sanitaire (SOS) qui devra faire consensus en 2025.

Mais plus proche des familles, les labellisations d'écoles, communes et maintenant îles « en Santé » seront renforcées au même titre que les partenariats associatifs ou communaux.

Le gouvernement souhaite permettre au plus grand nombre de se rassembler par la construction collective d'un bien-être partagé. L'accompagnement de volontaires montés en compétence par une formation graduelle et croissante de proximité au cœur des quartiers prioritaires sera à la base de cette prévention de terrain.

C'est l'équité au niveau des cotisations sociales, la lutte contre l'optimisation sociale, la simplification des renouvellements d'affiliation, le possible cumul du minimum vieillesse et d'une activité pour participer au pouvoir d'achat ... en somme une redéfinition de la « Solidarité » avec pour centre d'attention « l'Activité » sans impacts négatifs sur l'emploi ou le coût du travail que le gouvernement défend.

#### Objectifs à retenir :

- Organiser la Prévention de proximité humaine en prônant le rassemblement des populations et la prévention en matière de santé mentale par le bien être, la prise en compte des pratiques traditionnelles et le mieux vivre ensemble ;
- Réformer la PSG en se basant sur l'activité et en redéfinissant la Solidarité du système.

#### **4.1.2.1.2 – Orientation 2.1.2 : Améliorer la qualité de vie familiale et renforcer la solidarité intergénérationnelle**

L'ambition est de renforcer la qualité de vie des familles, en particulier celles en situation de précarité, quel que soit leur âge ou leur situation, à savoir :

- La continuité du développement de camps de familles afin de favoriser la redécouverte de l'identité collective familiale et le renforcement des relations intrafamiliales, par le biais d'ateliers dédiés à la parentalité, à l'éducation, et au partage d'expériences de vie ;
- La tenue d'une conférence sur la famille prévue pour mai 2025, qui constitue à la fois le point de départ officiel et une étape d'évaluation du plan portant sur la politique de la famille 2025/2030 ;
- Le soutien spécifique aux familles monoparentales, via une allocation pour les parents isolés et la création d'une prestation d'aide à la garde d'enfants, afin de réduire la dépendance économique des parents isolés vis-à-vis de conjoints potentiellement violents, et de prévenir le décrochage scolaire de leurs enfants ;
- L'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, via le lancement de travaux sur la création d'accueils dans les différentes communes de Tahiti et des îles dont l'orientation principale sera la mise en place d'activités intergénérationnelles structurées.

#### **4.1.2.2 – VOLET 2.2 : CONSOMMATION DE QUALITE ET MAITRISE DU POUVOIR D'ACHAT**

L'ensemble des orientations stratégiques inscrites au volet « consommation de qualité et maîtrise du pouvoir d'achat » concourent à l'ambition suivante : Stimuler la consommation par la maîtrise du coût de la vie et la construction d'une autonomie alimentaire et énergétique.

##### **4.1.2.2.1 – Orientation 2.2.1 : Déployer des dispositifs complémentaires aux aides sociales de première nécessité**

Face à une inflation multifactorielle sans précédent touchant notre Pays ces dernières années, les aides sociales permettent de soulager les pressions et ainsi d'améliorer les conditions de vie de nos demandeurs relevant du régime de protection sociale local<sup>27</sup>.

La mise en place d'une sécurité sociale alimentaire (cf. Plan de transition alimentaire) est envisagée.

Afin de répondre aux besoins primaires, notamment alimentaires et vestimentaires, des polynésiens, un dispositif d'achats et de collecte de produits frais locaux issus des jardins et potagers des particuliers et permettant leur redistribution auprès des plus démunis sera proposé, en partenariat avec le tissu associatif, les communes et les commerçants.

##### **4.1.2.2.2 – Orientation 2.2.2 : Soutenir le pouvoir d'achat des ménages avec des dispositifs modernisés et adaptés**

Le dispositif des produits de première nécessité (PPN) et des produits de grande consommation (PGC) est actuellement le principal moyen d'action sur les prix des produits vendus aux ménages. Il est cependant très critiqué en raison du fait qu'il profite à tous indépendamment des niveaux de revenus

---

<sup>27</sup> Hors assurés de la sécurité sociale et du régime des retraités (FSR).

et surtout qu'il a en réalité un effet inflationniste. Il s'avère en effet que l'écrasement des marges sur certains produits qu'induit le dispositif, amène les entreprises à « sur-marger » sur les autres produits. Bien plus, dans le jeu d'écrasement des marges, il s'avère que les grandes entreprises sont bien moins impactées que les petites et moyennes entreprises. Le dispositif est ainsi profitable aux grandes entreprises en ce qu'elles sur-margent beaucoup moins et bénéficient ainsi d'un avantage concurrentiel supplémentaire.

Il convient donc de travailler sur une réforme qui ciblerait mieux le public aidé, tout en veillant à éviter des effets de seuil ou d'aubaine, et en impliquant les opérateurs économiques dans une démarche volontaire de modération.

#### **4.1.2.2.3 – Orientation 2.2.3 : *Permettre aux familles d'accéder à des produits sains et durables, produits à proximité, en encourageant l'autoconsommation et la valorisation de notre production locale***

53 % de nos citoyens n'ont pas accès économiquement à un régime alimentaire sain et 70 % des adultes sont en surpoids. Les constats concernant l'alimentation polynésienne sont alarmants d'autant que son amélioration repose sur 2 éléments difficiles à modifier à court terme : la représentation sociale et culturelle de l'alimentation et la capacité monétaire et géographique à avoir accès aux aliments sains. Nous devons amorcer un nouveau virage dans nos modes de consommation et de production.

Un programme spécifique de sécurisation alimentaire sera proposé pour l'archipel des Tuamotu (SATAAP), dont les particularités géographiques d'isolement, de sols calcaires et de raréfaction de l'eau douce rendent difficile l'accès aux produits frais maraîchers et fruitiers. Parallèlement, les moyens techniques de démonstration de cultures en légumes et fruits de la DAG seront soutenus par des programmes de formation auprès des référents communaux et des agriculteurs des atolls.

Dès le plus jeune âge, l'enfant doit être familiarisé dans ses apprentissages aux métiers du secteur primaire, à la connaissance des produits, à leurs utilités, à leurs goûts. Le Pays soutiendra ainsi le déploiement de potagers dans les écoles, ou auprès des familles en difficulté sociale, dans les atolls des Tuamotu, afin que chacun se réapproprie une alimentation « de proximité » en produits frais, sains et durables.

De nouvelles structures de stockage et d'agro transformation seront encouragées, permettant de structurer nos filières productrices, de créer de nouvelles activités pour les professionnels et de favoriser de nouveaux circuits de distribution, notamment en restauration scolaire ou collective. Des moyens seront dédiés à la formation et à l'accompagnement des gestionnaires et utilisateurs de ces équipements, pour faire émerger des circuits collectifs de collecte et de valorisation dans nos archipels.

#### **4.1.2.2.4 – Orientation 2.2.4 : *Accroître la production alimentaire des archipels***

Le développement de notre secteur primaire est au cœur de notre souveraineté alimentaire, le gouvernement priorise son action pour encourager la production alimentaire de nos cinq archipels. Les orientations stratégiques s'articulent autour de la nécessité de produire plus, de manière qualitative et durable. L'agro transformation et l'organisation des circuits de commercialisation doivent être les leviers de notre capacité à fournir nos besoins alimentaires tout au long de l'année.

Le maintien ou la volonté de retour des populations dans leurs archipels éloignés d'origine passe par le développement économique des filières de production du secteur primaire. La coprah culture a notamment permis depuis plusieurs décennies de vivre sur l'ensemble de nos îles et atolls, mais il est fait le constat d'une chute importante de la production ces dernières années. Le gouvernement souhaite donc bâtir des axes de développement et d'accompagnement public auprès de nos agriculteurs pour organiser une véritable filière cocotier, non seulement sur la production brute de coprah, mais également sur la création de nouveaux emplois axés sur la valorisation de tous les produits et co-produits du cocotier (huile de coco vierge, fibre de coco, bois, dérivés alimentaires...). Les missions de l'huilerie de Tahiti seront complétées afin qu'elle puisse accompagner les petites entreprises et coopératives privées sur la première transformation, à l'achat et à la centralisation des stocks produits et à leurs commercialisations.

Avec l'ambition d'accroître de façon significative la capacité de pêche sur 5 ans, il devient prioritaire d'aller capter des stocks de poissons pélagiques peu visés par les armateurs actuels. Parallèlement, il est urgent d'améliorer les infrastructures portuaires et développer des bases secondaires de pêche dans les archipels, notamment à Hao en appui d'un nouveau projet aquacole adapté à la taille de l'île. Ces infrastructures, à termes, permettront de décentraliser des activités de conditionnement et de transformation des produits de la pêche, créatrices d'emplois et soutenant l'approvisionnement du marché local en produits frais.

Il est important de favoriser la mise en œuvre de méthodes de productions écoresponsables dans les domaines de la pêche, de l'aquaculture et de la perliculture. A ce titre, les enjeux de durabilité des activités de la filière nécessitent la mise en place d'actions dans le domaine de la recherche et du transfert d'innovations.

De nouvelles disponibilités foncières dédiées à l'agriculture seront aménagées afin d'augmenter les surfaces de production, notamment vivrière et fruitière.

Parmi les autres actions prioritaires, seront notamment concernées :

- L'aboutissement du Plan de Transition Alimentaire qui reste l'enjeu principal de santé publique de notre population ;
- La mise en place de dispositifs réglementaires pour aider et mieux soutenir nos jeunes à choisir ces métiers en étant formés et en disposant d'une terre nourricière ;
- La sécurisation de nos volumes de production par l'agro-transformation ;
- La volonté politique de soutenir les créations et remises aux normes environnementales d'élevages pour tendre vers une production de viande de haute qualité.

**⇒ La préservation de notre biodiversité est le préalable incontournable si l'on veut développer notre agriculture, nos élevages, notre pêche et aquaculture, et même notre tourisme.**

Ainsi, notre gouvernement relèvera le niveau de nos protections Biosécurité aux frontières, qu'elles soient aériennes, maritimes, internationales ou interinsulaires. Notre Pays doit se mettre au standard des contrôles internationaux, à l'image de nos voisins Néozélandais.

Dans l'intervalle, les contrôles de prix seront renforcés, de même que l'analyse des structures de prix sur les produits vendus à prix libre. Une transparence sera instaurée via un observatoire des prix, afin de stimuler la concurrence par la demande.

#### **4.1.2.2.5 – Orientation 2.2.5 : Moderniser et renforcer la prise en charge des personnes en situation de handicap par le biais de réformes législatives et réglementaires, du développement d'infrastructures spécialisées, et de la simplification des démarches administratives**

Le Pays se fixe pour ambition de renforcer les droits, l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap par :

- La simplification des procédures administratives liées à l'attribution des allocations destinées aux personnes porteuses de handicap, en poursuivant la réforme des textes réglementaires existants pour alléger les démarches administratives auxquelles elles sont confrontées ;
- Le développement d'infrastructures dédiées aux personnes en situation de handicap, via la construction de centres spécialisés dans les îles, notamment à Bora Bora et à Raiatea, afin de permettre une prise en charge de proximité adaptée aux besoins spécifiques des usagers ;
- La révision approfondie des cadres réglementaires, qui visera la codification et la modernisation des dispositions législatives en la matière, et permettra d'adapter le cadre normatif aux évolutions ainsi que de renforcer la protection juridique des personnes en situation de handicap ;
- Le renforcement des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, en habilitant les médecins à décider de manière directe de la capacité d'autonomie des usagers, sans intervention systématique des commissions.

#### **4.1.2.2.6 – Orientation 2.2.6 : Renforcer la protection et le développement de l'enfance en assurant une égalité des chances pour tous les enfants à travers une approche globale et préventive**

Dans le cadre de cette orientation stratégique, le Pays souhaite renforcer la protection et le développement des enfants, en garantissant une égalité des chances pour tous.

Soit :

- La création et l'opérationnalisation d'un schéma territorial de l'enfance, pour structurer et coordonner les actions à l'échelle locale ;
- La mise en place de structures d'accueil spécialisées pour les enfants en situation de danger, ainsi que la professionnalisation des accueillants familiaux par le biais de formations spécifiques et d'un accompagnement continu ;
- La définition des modalités d'application spécifiques à la Polynésie française du décret n° 2024-491 du 30 mai 2024 relatif au conseil de famille des pupilles de l'État, établissant un cadre juridique plus clair et plus protecteur pour les enfants adoptés ainsi que pour les familles adoptantes.

#### **4.1.2.3 – VOLET 2.3 : AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE AU SEIN DES FOYERS**

L'ensemble des orientations stratégiques inscrites au volet « amélioration des conditions de vie au sein des foyers » concourent à l'ambition suivante : Agir sur le quotidien des foyers par une politique du logement intelligente en coordination avec une politique sociale globale et inclusive.

##### **4.1.2.3.1 – Orientation 2.3.1 : Améliorer les conditions de vie et la réinsertion des personnes sans domicile fixe**

La présente orientation stratégique vise à renforcer substantiellement les conditions de vie des personnes sans domicile fixe (SDF) et à promouvoir leur réinsertion sociale et professionnelle, quand aujourd'hui, on dénombre 767 personnes sans abri à Tahiti.

Soit :

- Avancer sur l'acquisition de containers aménagés et de tentes équipées, destinés à offrir un hébergement sécurisé sur des sites spécifiquement aménagés ;
- Poursuivre la création d'un centre d'hébergement d'urgence implanté à Vaininiore, à Papeete ;
- Développer des écovillages (à Moorea et à Afaahiti), qui permettront aux résidents de participer à des activités agricoles, artisanales et de services, destinées à renforcer leur autonomie financière tout en facilitant leur réintégration dans la société ;
- Établir des partenariats entre la DSFE, le SEFI et des centres de formation, pour concevoir des programmes adaptés aux besoins spécifiques des personnes sans-abri.

##### **4.1.2.3.2 – Orientation 2.3.2 : Améliorer la coordination et l'efficacité des réponses aux violences intrafamiliales en renforçant les capacités des institutions publiques**

A travers cette orientation stratégique, il est question d'orienter efficacement la stratégie de lutte contre les violences intrafamiliales, en encourageant la prise de parole des victimes et des témoins.

Soit :

- Le déploiement d'actions de sensibilisation et de formation auprès de divers acteurs professionnels, notamment les travailleurs sociaux, les personnels du corps médical, les forces de l'ordre, et les représentants religieux, mais également du grand public, afin de renforcer les mécanismes de détection des victimes et des auteurs de ces violences ;
- L'organisation d'un congrès des femmes polynésiennes à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2025, pour échanger sur les problématiques liées aux violences intrafamiliales et proposer des actions concrètes pour les combattre ;
- La distribution de rubans blancs à l'image du "Black Thursday" institué aux îles Fidji, et en signe de soutien aux victimes de violences, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes du 25 novembre 2025 ;

- L'organisation de la 1<sup>ère</sup> Conférence régionale sur le Leadership Féminin, en 2025, pour mettre en avant les femmes Leaders du Pacifique et leurs parcours et valoriser leur contribution dans les différents domaines ;
- La création d'un Observatoire des violences en 2025, qui servira notamment de plateforme de coordination pour les différents acteurs impliqués dans la lutte contre les violences intrafamiliales ;
- L'inauguration d'un nouveau centre dédié à la femme, nommé Pū o te Hine Here, qui servira de point de référence pour l'accueil, l'accompagnement, et la protection et la formation des femmes victimes de violences, pour leur autonomisation économique ;
- Établir des partenariats entre la DSFE, le SEFI et des centres de formation, pour concevoir des programmes adaptés aux besoins spécifiques des femmes dans les archipels éloignés ;
- La mise à disposition des dispositifs d'alerte tels que les téléphones "grave danger", et le lancement de boutons d'alerte discrets, intégrés dans des objets du quotidien, pour proposer aux victimes un moyen rapide et sécurisé de signaler une situation de danger imminent.

#### **4.1.2.3.3 – Orientation 2.3.3 : Soutenir l'accès et le maintien dans le logement répondant aux besoins et aspirations des Polynésiens**

L'inflation immobilière et plus précisément l'augmentation des prix des logements tient notamment au manque d'offre de logements abordables. La loi du marché libre, qui est celle de l'offre et de la demande, conduit les propriétaires de biens immobiliers, dans un contexte de rareté du foncier disponible et d'augmentation des coûts des matériaux, à conclure un bail ou une vente au locataire ou à l'acheteur qui accepte de payer le prix le plus élevé.



Face à ce constat, la stratégie du Gouvernement pour permettre aux polynésiens d'accéder à un logement est double.

D'une part, il s'agit de **dynamiser la production de logements abordables afin de concurrencer le parc libre de logements**. En effet, aujourd'hui, le manque d'offre de logements abordables contraint les ménages polynésiens à se tourner vers la seule offre disponible : le logement libre. En boostant la production de logements abordables, l'on cherche ainsi à soustraire au parc libre des

candidats dont les revenus ne leur permettent pas de s'y loger à des conditions financières acceptables. L'effet attendu est une diminution des prix sur ce segment.

La capacité à construire des logements neufs est réelle puisque, selon les données issues du recensement de la population de 2022, ils se sont construits, sur les dix dernières années, 1 400 logements par an. C'est précisément l'objectif de production annuelle de logements identifié par la Politique publique de l'habitat 2021-2030 adoptée par l'Assemblée de la Polynésie française en 2021.

L'enjeu est, en revanche, d'**orienter cette capacité de production de logements vers le logement abordable** dans la mesure où environ la majorité des logements sur les 1 400 produits annuellement sur les dix dernières années l'a été dans le parc libre.

Pour permettre cette réorientation, doivent être mises en place des mesures de soutien aux maîtres d'ouvrage, qu'ils soient professionnels publics ou privés ou encore qu'il s'agisse de particuliers, dès

lors qu'ils s'engagent à produire du logement destiné aux familles qui ne disposent pas des revenus suffisants pour accéder au parc libre de logements dans des conditions acceptables.

Le premier axe de la stratégie qui consiste à produire des logements abordables s'inscrit dans une temporalité qui est nécessairement longue. Dans le domaine de l'immobilier, en effet, le temps est malheureusement plus long que celui des mandats politiques. Construire des logements ou les réhabiliter requièrent des mois voire des années.

D'autre part, dans l'attente de la constitution d'un parc de logements abordables en nombre suffisant pour couvrir le besoin, il n'y a d'autre choix que de **compter sur le parc de logements existants : celui de l'OPH, celui des OLSP et celui du privé**. Pour ce qui concerne le parc privé, qui représente la majorité des logements construits chaque année, **l'objectif est d'aider financièrement les ménages à y accéder et à s'y maintenir**.



A ces **deux objectifs qui visent à favoriser l'accès et le maintien dans un logement**, il faut ajouter un troisième non moins important visant à **améliorer les conditions de vie des occupants face à un phénomène d'habitat indigne important**.



#### ***4.1.2.4 – VOLET 2.4 : UNE EDUCATION PLUS ADAPTEE A NOS REALITES ET QUI FAIT NAITRE DES CITOYENS INTEGRES A NOTRE SOCIETE***

##### ***4.1.2.4.1 – Orientation 2.4.1 : Développer le sentiment d'appartenance des élèves à l'école afin de les encourager à mieux apprendre***

L'École que nous voulons pour notre *Fenua* est une École ancrée dans sa culture, son environnement et dans sa société, une École qui nous ressemble et qui nous rassemble. Pour encourager l'usage des langues polynésiennes et tendre vers un plurilinguisme harmonieux à l'école et dans le jargon familial, le plan d'action territorial pour les langues 2023-2028 du premier degré poursuit son déploiement et

entre dans sa deuxième année de mise en œuvre. L'objectif est d'améliorer l'apprentissage des langues locales qui contribuent au développement des compétences plurilingues et qui visent, in fine, la maîtrise des fondamentaux (français et mathématiques) et l'estime de soi. En effet, les sciences cognitives le montrent, l'enseignement bilingue ou plurilingue exerce des effets positifs sur l'ensemble des apprentissages des élèves, linguistiques et non linguistiques.

Il s'agit aussi de mettre en œuvre des projets pédagogiques et éducatifs innovants de nature à améliorer la persévérance scolaire, le bien-être et la réussite des élèves.

Après la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée scolaire d'août 2024, nous nous attelons à l'organisation des États généraux de l'éducation en Polynésie qui se tiendront pendant l'année scolaire 2024-2025. Ils permettront de rédiger, avec toute la communauté éducative, la nouvelle charte de l'éducation 2025 et donc de construire un système éducatif plus adapté et dans lequel parents, élèves, personnels se reconnaîtront, qu'ils respecteront et dans lequel ils s'engageront.

Objectifs :

- Poursuivre la politique d'amélioration de l'accueil des élèves dans nos écoles et établissements des primo-arrivants, notamment ceux des îles éloignées qui entrent à l'internat ;
- Soutenir la mise en œuvre des projets innovants à l'initiative des équipes pédagogiques ;
- Renforcer l'apprentissage des langues, de la culture, de l'histoire et de la géographie polynésiennes et le fait nucléaire en proposant des enseignements plus contextualisés et construits sur des programmes adaptés et rénovés ;
- Aboutir à la création d'écoles immersives et d'un écosystème plus favorable à l'usage des langues locales afin de faire de nos élèves des locuteurs actifs, capables de communiquer dans des situations de la vie courante et de se faire comprendre ;
- Mettre en place une formation continue spécifique et intensive en *reo mā'ohi* et poursuivre les actions d'accompagnement liées à l'enseignement des fondamentaux et à la mise en œuvre des priorités éducatives ;
- Finaliser l'évaluation des expérimentations locales mises en place pour déterminer des orientations ou inflexions à mettre en œuvre ;
- Mettre en place les États Généraux de l'éducation en Polynésie et réécrire la charte de l'éducation.

**4.1.2.4.2 – Orientation 2.4.2 : Favoriser la persévérance scolaire par un accompagnement renforcé et des conditions de travail améliorées**

L'élève polynésien d'aujourd'hui et le citoyen polynésien de demain doivent être ancrés dans leur culture tout en étant ouverts au monde. Pour cela, l'Ecole doit leur offrir un enseignement de qualité dans un environnement de travail propice aux apprentissages.

La consultation citoyenne qui s'est tenue dans nos écoles en mars 2024 a permis de fixer une nouvelle organisation du temps scolaire dans le premier degré à compter de la rentrée 2024. La durée moyenne

de la semaine de classe est ramenée de 26 heures à 24 heures d'enseignements, avec des journées de classes plus courtes et donc plus favorables aux apprentissages des élèves. Parallèlement à cela, l'évolution des ORS des enseignants du premier degré et la mise en place de créneaux horaires dévolus à la formation continue sur le temps « hors de la classe » seront l'occasion de renforcer les compétences des professeurs des écoles. Pour les enseignants du second degré, les temps de formations seront poursuivis, notamment dans le cadre du pacte. Dans le cadre de ces nouvelles dispositions, l'institution propose un programme académique de formation plus étoffé, plus adapté et qui réponde aux besoins réels du terrain, tout en favorisant l'accompagnement de proximité et l'émergence de communautés apprenantes. Pour atteindre les objectifs visés plus haut, les personnels doivent être mieux formés.

Au collège, la persévérance scolaire passe, en français et mathématiques, par la mise en place de groupes de besoin au lieu d'un enseignement en classe entière pour les 6es et 5es. En effet, les résultats des élèves nous conduisent à ne pas nous satisfaire de l'existant. Pour ce faire, les établissements seront autorisés à mettre en place les groupes de besoin sur tout ou partie de l'horaire dédié. La taille des groupes de besoin devra être variable et devra être réduite pour le(s) groupe(s) d'élèves les plus fragiles. Deux autres leviers peuvent être activés tels que les stages de réussite et le remplacement de courte durée.

Beaucoup de nos élèves choisissent la voie préprofessionnelle et la voie professionnelle dans nos centres de jeunes adolescents (CJA), dans nos Centres d'Éducation aux Technologies Appropriées au Développement (CETAD) et nos lycées professionnels. L'accompagnement des élèves dans leurs choix d'orientation est un autre levier très important pour encourager la persévérance scolaire.

Le CIO mettra en œuvre des actions spécifiques dans les établissements scolaires lors de semaines dédiées à l'orientation (tables rondes, forums postbac et post 3<sup>e</sup>). Des forums seront également organisés en présentiel ou à distance pour mieux accompagner nos élèves mais aussi les parents et les professeurs.

Le Pays veut montrer sa volonté et son ambition de mettre en place une véritable politique éducative systémique en faveur de la persévérance scolaire : pratiques pédagogiques accrocheuses, qualité de la relation enseignants-élèves et l'ensemble du personnel de l'école/établissement, pratiques d'évaluation encourageantes, attention au climat scolaire et à la parole de l'élève, lieux et temps d'écoute, bien-être des élèves dans les établissements, poursuite des actions de la MPS (mission pour la persévérance scolaire) et des GPS (groupe de persévérance scolaire), pratiques des langues et des arts polynésiens, offre de formation de proximité et en lien avec les possibilités d'insertion.

Les établissements scolaires doivent être des espaces accueillants, des lieux de sécurité et de bien-être pour nos élèves. L'amélioration des conditions d'accueil et de vie dans les internats est une priorité.

***Les élèves doivent s'y sentir valorisés et accompagnés dans leur cursus.***

À l'école primaire, le nouveau domaine d'enseignement « Bien-être et bien apprendre » est mis en place à la rentrée 2024. Partout, la lutte contre le harcèlement doit être renforcée. L'augmentation des cas de suicide d'élèves est une situation préoccupante de la communauté éducative. Face à ce phénomène, seront identifiés au sein de tous les établissements scolaires des lieux de parole et d'écoute pour les élèves. C'est d'ailleurs une demande formulée par les élèves de l'Assemblée générale des conseils des élèves.

L'état des locaux scolaires a une incidence sur le climat de travail. Le parc immobilier scolaire de la Polynésie française est vétuste, car la majorité des constructions date d'avant 1990. Ils nécessitent une rénovation ou une restructuration. Nos 35 établissements ont besoin de travaux. Après un état des lieux minutieux, il nous faut monter en puissance dans la politique de rénovation et de construction dans nos établissements scolaires du second degré.

Objectifs :

- Améliorer la formation continue, la rendre plus efficiente en développant des formations hybrides ;
- Renforcer l'accompagnement des élèves en mettant en place des groupes de besoin à la place de l'enseignement en classe entière pour les 6èmes et 5èmes ;
- Rédiger le nouveau statut des établissements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré ;
- Renforcer le rôle de l'enseignement préprofessionnel et professionnel et réaffirmer le rôle singulier des CJA ;
- Évaluer des projets pédagogiques et éducatifs innovants en faveur de la persévérance scolaire, du bien-être et de la réussite des élèves ;
- Continuer le déploiement de notre nouvel environnement numérique de travail (ENT) dont le nom est Natitahi pour le premier degré et Natirua pour le second degré ;
- Mettre en place la programmation pluriannuelle des travaux dans nos établissements (« plan Marshalls ») ;
- Finaliser la réforme des rythmes scolaires et les nouveaux ORS des professeurs du premier degré.

**4.1.2.4.3 – Orientation 2.4.3 : *Asseoir une politique volontariste permettant de construire le citoyen de demain***

La prévention et la lutte contre le harcèlement restent des priorités majeures de l'École. Il s'agit de saisir la réforme des rythmes scolaires pour renforcer la coéducation avec des heures dédiées aux rencontres parents/enseignants. L'école polynésienne se doit d'établir un partenariat prioritaire avec les parents afin d'entretenir des relations de confiance avec l'école.

Les élèves doivent être bien pour bien apprendre. Ils ont besoin de bien dormir, bien manger, faire un usage modéré des écrans. Dans cette perspective, des actions de sensibilisation seront intégrées dans les enseignements scolaires.

Dans la continuité du label Génération 2024, les Jeux du Pacifique de 2027 peuvent alimenter de nouveaux projets pédagogiques qui constitueront autant d'opportunités pour intégrer l'éducation à la citoyenneté et encourager l'engagement concret des élèves. Ensemble, grâce à toutes ces initiatives, nous affirmons notre engagement à promouvoir la santé et le bien-être au sein de notre communauté éducative, tout en veillant à ce que chaque élève évolue dans un cadre propice aux apprentissages.

L'EPS, parce qu'elle s'adresse à tous les élèves et offre une pratique hebdomadaire régulière, constitue un espace privilégié pour amener progressivement les élèves à enrichir leur motricité, à construire un rapport respectueux à l'autre, à engager une réflexion critique, à connaître et appliquer des principes d'une bonne hygiène de vie. Les dispositifs tels que « 30 min d'activité physique quotidienne à l'école », les « 2h de sport en plus au collège » ont pour but de faciliter cet accès au bien-être, physique, émotionnel et social ; tout en favorisant la lutte contre la sédentarité.

L'EPS se doit de répondre aux besoins nouveaux en termes d'épanouissement et de bien-être. Dans cette perspective, une réflexion didactique et pédagogique a été engagée par les groupes de travail constitués pour développer des formes de pratique faisant appel aux activités traditionnelles (*tū'aromā'ohi*), favorisant ainsi l'implication des élèves dans l'apprentissage en EPS et la connaissance du patrimoine culturel polynésien.

L'Éducation au développement durable (EDD) et les objectifs de développement durable (ODD) constituent un levier pour l'éducation et une belle opportunité de former nos futurs citoyens aux enjeux complexes de la transition écologique, en leur donnant les moyens d'agir de manière éclairée et responsable. Dans l'objectif de parvenir à la labellisation E3D, cette éducation transversale doit s'intégrer à l'ensemble des disciplines et des projets pédagogiques et éducatifs pour favoriser une alimentation saine et durable et lutter contre le gaspillage alimentaire, préserver la biodiversité, économiser et protéger l'eau, réduire la production de déchets et développer l'économie circulaire, réduire les consommations d'énergie et favoriser les énergies renouvelables. Il s'agit donc d'encourager les sciences participatives et les dispositifs tels que « École en santé », « AME et fenua éducatif », « jardins pédagogiques » ou les « buttes auto fertiles ». L'année 2025 sera l'année de l'Océan et une conférence des Nations Unies se réunira autour de cette thématique phare. Cela sera une nouvelle l'opportunité pour nous de travailler sur Te-Moana-nui-a-Hiva, notre grand Océan.

Objectifs :

- Développer des actions de prévention et de lutte contre le harcèlement et toutes formes de discrimination ;
- Soutenir la création d'espaces d'écoute dans le milieu scolaire ;
- Reconnaître le rôle éducatif de la famille et renforcer sa place au sein des écoles et établissements ;
- Promouvoir la santé et la pratique régulière du sport à l'École ;
- Développer l'éducation au développement durable ;
- Favoriser des actions en lien avec l'autonomie alimentaire.

#### **4.1.2.5 – VOLET 2.5 : MOBILITE, SERVICES PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

L'ensemble des orientations stratégiques inscrites au volet « mobilité, services publics et infrastructures » concourent à l'ambition suivante : Déployer des services publics et des infrastructures modernes, efficaces et adaptés aux besoins des citoyens, tout en améliorant la mobilité pour soutenir l'économie et la qualité de vie.

#### **4.1.2.5.1 – Orientation 2.5.1 : Diffuser une gouvernance qui nous rassemble : juste, responsable et solidaire**

Notre Pays traverse une période où les défis sont nombreux et où les fractures sociales et économiques peuvent nous diviser. C'est pourquoi, malgré les résistances et le poids des habitudes, le changement de gouvernance reste une priorité. A tous les niveaux de notre administration, nous devons promouvoir une gouvernance qui ne laisse personne de côté, qui garantit à chacun les mêmes droits et les mêmes chances, qui favorise l'unité, la confiance et la concertation autour de valeurs communes : l'égalité devant la loi pour garantir une société juste, la responsabilité individuelle et collective pour assurer une gouvernance efficiente, et la solidarité nécessaire à la cohésion sociale.

Acteurs clés de notre gouvernance, nos agents et leurs représentants seront largement associés à ces mutations nécessaires, dans le cadre d'un dialogue social renforcé, au travers des rencontres thématiques bimestrielles ou ponctuelles, et des séances du conseil supérieur de la fonction publique, dont le fonctionnement sera modifié dès cette année afin de le rendre plus performant.

#### **4.1.2.5.2 – Orientation 2.5.2 : Déployer un service public qui nous ressemble : proche, simple et communautaire**

Dans un territoire aussi étendu et isolé que le nôtre, où chaque communauté a des besoins spécifiques, le principe d'égalité d'accès au service public reste de mise. Le gouvernement s'est ainsi engagé à délivrer un service public de qualité au plus près de nos citoyens, là où ils vivent, travaillent et construisent leur avenir. Que ce soit pour la santé, l'éducation ou les démarches administratives, personne ne doit être laissée pour compte.

Et cette proximité passe d'abord par l'humain. Avec le déploiement des Fare Ora dans chaque commune, ce sont des agents publics formés pour comprendre les réalités locales et apporter des réponses adaptées qui seront mobilisés sur le terrain. Pour cela, nous devons encourager les initiatives de télétravail et de mobilité pour que nos services soient accessibles et restent connectés aux réalités de chaque archipel.

Cela s'est traduit par l'ouverture du premier Fare Ora à Taravao en novembre 2023, et dix autres Fare Ora devraient ouvrir d'ici la fin 2024 à Rikitea, Hao, Tahuata, Rapa, Raivavae, Rimatara, Maupiti, Tahaa, Tautira et Teahupoo, après la conclusion des conventions de mandat avec les communes, désormais rendue possible grâce à la modification de la loi de pays n° 2020-34 intervenue en juillet 2024. Le déploiement se poursuivra en 2025 dans les communes de Mahina, Mahaena et les 21 communes ayant manifesté leur intention, en commençant par celles les plus éloignées de Papeete.

Outre les communes, les Fare Ora pourront également s'appuyer sur le réseau des bureaux de poste pour les démarches administratives. Le maintien du maillage territorial au travers de la rénovation et de la modernisation du réseau postal sera donc poursuivi en 2025. Le déploiement de boîtes postales délocalisées et le développement de nouveaux canaux de distribution (*lockers*, points relais, livraison express, etc.) contribueront au projet de décentralisation et permettront de simplifier le quotidien de nos usagers.

Nous devons également investir dans des infrastructures numériques de pointe. Ainsi, l'OPT mettra l'accent sur la couverture territoriale très haut débit (THD) avec la poursuite de la phase 5 du projet « Fiber to The Home » (FTTH), dont l'objectif est d'atteindre 13 200 lignes raccordables

supplémentaires, en plus des 76 989 équivalents logements<sup>28</sup> actuellement éligibles à la fibre. Le projet de connectivité THD de l'administration polynésienne permettra également à 122 nouveaux sites d'être éligibles d'ici décembre 2025. L'égalité d'accès au service public se traduit aussi par l'amélioration de la connectivité internet dans les îles non câblées grâce à la mise en œuvre de solutions satellitaires en orbite basse.

L'accessibilité passe également par des démarches administratives plus simples et plus intuitives. Simplifier c'est aussi moderniser. Ainsi, la plateforme « Mes Démarches » de dématérialisation des démarches administratives poursuit son développement, avec 35 entités engagées, 53 nouvelles démarches dématérialisées et 23 cartographies des processus élaborées. Enfin, après la mobilisation d'un réseau de correspondants qualité en 2023, la co-construction et la finalisation en 2024 du label qualité du service public local dénommé « Papati'a », l'année 2025 verra le déploiement progressif de la démarche qualité au sein de notre administration.

#### **4.1.2.5.3 – Orientation 2.5.3 : Désenclaver les îles et décentraliser**

En Polynésie française, l'éloignement, l'insularité et la discontinuité de l'espace engendrent une rupture physique et des disparités d'ordre économique et social, il est donc primordial de faciliter les déplacements aériens et maritimes des personnes mais également des marchandises afin de désenclaver les îles et les vallées isolées et d'améliorer l'approvisionnement des archipels.

En 2024, des réflexions ont été lancées pour l'élaboration d'un schéma directeur rénové du Transport aérien domestique, afin que ce dernier soit rééquilibré et renforcé et que le transport maritime interinsulaire soit sécurisé et développé. Ces études doivent aboutir en 2025.

En cours de l'année, le bétonnage et la sécurisation des routes menant aux infrastructures structurantes seront poursuivis.

Ce désenclavement, au moyen du développement d'activités nouvelles, se construira progressivement autour de hubs régionaux aux infrastructures renforcées et de mise en sécurité des équipements portuaires et aéroportuaires des îles éloignées.

Par ailleurs, si la Polynésie française compte actuellement plus de 280 000 habitants, l'île de Tahiti concentre 70 % de sa population, tandis que l'agglomération du Grand Papeete abrite à elle seule environ 60 % des Polynésiens.

La ville de Papeete est également la capitale de la Polynésie française, l'ensemble des institutions gouvernementales, la Présidence et la plupart des ministères, l'assemblée de la Polynésie française et le CESEC y sont implantés. Une grande majorité des administrations et des entreprises privées sont également situées dans l'agglomération urbaine. Cette forte concentration entraîne des contraintes importantes aussi bien en termes de congestion routière qu'en termes d'espace, la ville étant saturée et les polynésiens ne trouvant plus à s'y loger.

---

<sup>28</sup> Nombre, au 31/07/2024, de logements desservis en fibre pour les habitations (Fiber To The Home) ou les immeubles (Fiber To The Building, nombre de logements par immeuble) + nombre de terrains non construits pour lesquels l'infrastructure FTTH/FTTB existe + nombre de logements pour lesquels l'infrastructure FTTH/FTTB existe mais dont le réseau de conduites doit être mis aux normes par les propriétaires ou les syndicats.

Face à ces constats, il apparaît indispensable de recourir à la décentralisation, notamment en développant un second pôle d'activité sur Tahiti. Ce développement ne peut être envisagé qu'au travers de la création d'infrastructures adaptées. Les travaux en ce sens se poursuivront.

#### **4.1.2.5.4 – Orientation 2.5.4 : Réduire la congestion routière et améliorer la mobilité des usages**

La concentration des emplois à Papeete et sa périphérie proche engendrent une congestion routière importante dès lors que les flux de circulation convergent vers l'agglomération en heure de pointe du matin et en sortie en heure de pointe du soir. Elle se traduit par des embouteillages, des temps de parcours qui s'allongent et une incertitude sur l'heure d'arrivée.

Il convient donc de réduire cette congestion et l'utilisation des véhicules individuels en optimisant le réseau routier existant, en favorisant et en améliorant le transport en commun, en organisant le covoiturage, en développant l'accessibilité pour les modes de déplacement doux (piétons, cyclistes...) mais également en augmentant la capacité du réseau actuel par la création de voies nouvelles ou l'élargissement de voies existantes.

Le manque de solutions pour se déplacer est vécu par beaucoup de Polynésiens comme un sentiment d'injustice et une forme d'assignation à résidence. Il n'y a souvent pas d'autre solution que l'utilisation individuelle de la voiture, constituant une dépendance qui pèse sur le pouvoir d'achat et qui exclut tous ceux qui ne peuvent pas posséder de véhicule ou conduire.

La mobilité des usagers devra donc être améliorée. Ainsi, si 2024 a été une année où de nombreuses études ont été lancées afin de déterminer les actions, répondant à ces objectifs (TCSP, voies réservées, pistes cyclables, création de voies, intermodalité...), ces dernières se poursuivront en 2025 et des premiers travaux pourront être réalisés.

#### **4.1.2.5.5 – Orientation 2.5.5 : Garantir la mise à niveau de l'offre et de la qualité de l'accueil, comme de l'accompagnement des usagers des structures sociales et médico-sociales**

Dans le cadre de cette orientation stratégique, le Pays cherche à adapter ainsi que définir l'offre et l'encadrement des prestations d'accueil et d'accompagnement des personnes vulnérables, en répondant au plus près aux besoins spécifiques des Polynésiens.

Soit :

- Finaliser en 2025 la phase de recensement, d'état des lieux et de travail de définition des missions, des conditions d'accueil et de fonctionnement des structures sociales et médico-sociales actuelles, qui a été entamée en 2024 ;
- Engager une refonte des textes réglementaires ad hoc en 2025, en tenant compte de l'état des lieux dressé et validé ;
- Construire à travers l'IIME au cours de l'année 2024 un projet d'accueil pour les enfants porteurs d'une déficience intellectuelle sévère associée à des troubles du spectre de l'autisme (TSA). Cet accueil se développera sur le site de Paea déjà spécialisé dans l'accueil des enfants déficients intellectuels avec troubles associés sévères ;

- Organiser au cours de l'année 2024 la mise en place d'un service de suite et de liaison sociale qui permettra un suivi effectif des jeunes adultes sortis à 20 ans ainsi que le soutien et l'accompagnement des familles pendant encore 3 ans. Ce travail favorisera l'apport d'aides techniques, facilitera l'accès aux démarches pour les familles et la personne vulnérable et assurera une continuité jusqu'à la mise en place effective d'un relais pour adulte.

### **4.1.3 – AXE 3 : A FA'ATUPU I TE IHO TUMU O TO TATOU 'AI'A**

L'économie de la Polynésie française, ce sont d'abord les entreprises qui la font et ce dans un contexte structurel peu favorable avec une forte dépendance aux importations, un éloignement des grands centres d'approvisionnement, un marché petit et éclaté entre de très nombreuses îles qui ne permet pas de réaliser des économies d'échelle significatives et enfin, des difficultés à développer la concurrence en raison de la prégnance de positions dominantes dans plusieurs secteurs d'activités

#### ***4.1.3.1 – VOLET 3.1 : EMPLOI, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACCOMPAGNEMENT DES SECTEURS STRATEGIQUES***

L'économie de la Polynésie française, ce sont d'abord les entreprises qui la font et ce dans un contexte structurel peu favorable avec une forte dépendance aux importations, un éloignement des grands centres d'approvisionnement, un marché petit et éclaté entre de très nombreuses îles qui ne permet pas de réaliser des économies d'échelle significatives et enfin, des difficultés à développer la concurrence en raison de la prégnance de positions dominantes dans plusieurs secteurs d'activités.

L'approche dans les relations avec les entreprises est quelque peu modifiée avec une attention particulière mise sur la concertation. L'économie ne pourra gagner en dynamisme que si les entreprises sont en confiance. La conjoncture économique actuelle de la Polynésie française s'y prête. Pour emboîter le pas, il est indispensable qu'elles soient associées à l'élaboration des mesures qui les impactent directement ou indirectement. Elles doivent aussi avoir de la visibilité sur les projets du Pays à 2 ans, 3 ans voire plus.

L'objectif d'une économie résiliente amènera à devoir soutenir particulièrement les projets concourant au développement de l'économie endogène. Les domaines d'intervention prioritaires ne changent pas et restent le tourisme, l'économie numérique et audiovisuel, le développement des ressources primaires et la transition énergétique.

Le développement de notre économie fonde sa performance, outre la confiance, sur l'entrepreneuriat et la création d'entreprises qui seront encouragés au travers de moyens publics ajustés pour produire un effet de levier sur la progression de l'activité et la création de richesses.

Etoffer le monde entrepreneurial permettra de favoriser la concurrence, d'agir positivement sur le pouvoir d'achat et de faire progresser l'emploi.

L'ambition du gouvernement en matière de soutien au développement de l'activité économique doit se traduire par une réorientation pertinente des dispositifs de soutien public et par un allègement de la fiscalité qui pèse sur la compétitivité des entreprises. Plus de simplification administrative et/ou réglementaire est également recherchée.

L'ensemble des orientations stratégiques inscrites au volet « emploi développement économique et accompagnement des secteurs stratégiques » concourent à l'ambition suivante : Mettre en place une économie résiliente et inclusive, en valorisant les ressources locales et en créant des emplois de qualité.

#### **4.1.3.1.1 – Orientation 3.1.1 : Mettre en œuvre la stratégie de développement économique 2023-2033 de la Polynésie française**

La croissance économique est une composante importante du développement. Ainsi, sur la base d'un nouveau modèle économique, fondé sur les richesses propres du Pays, son environnement et ses habitants, le gouvernement doit créer les conditions favorables d'un développement durable, en particulier dans les quatre grands secteurs prioritaires que sont le tourisme, le secteur primaire notamment la production pour l'autosubsistance alimentaire, les énergies renouvelables et l'économie numérique. Les travaux qui ont été menés, depuis fin 2023 et courant 2024, pour l'élaboration de la stratégie de développement économique ont porté sur les leviers d'accompagnement des stratégies sectorielles, notamment celles des secteurs prioritaires (leviers économiques, fiscaux, budgétaires notamment), les impacts en matière d'emploi et d'infrastructures, la coordination des stratégies sectorielles et la déclinaison de sujets économiques transverses.

L'investissement privé constitue un levier primordial à ce développement par la création de richesses et d'emplois, le renouvellement du capital productif des entreprises et, par conséquent, par l'augmentation des recettes fiscales.

Dans ce contexte, il convient de créer les conditions favorables d'une croissance économique durable, d'un environnement dynamique, d'un climat d'affaires serein et de nouvelles opportunités d'emploi.

Pour ce faire, 3 objectifs principaux ont été fixés :

- Mettre en œuvre la stratégie de développement économique 2023-2033 et le plan d'actions et de mesures en faveur de la croissance économique ;
- Soutenir le financement et la concrétisation des projets d'investissement par des dispositifs d'incitations fiscales à l'investissement, des dispositifs règlementaires ajustés et modernes, et d'autres mesures d'accompagnement adaptées ;
- Solidifier l'ensemble de l'économie polynésienne par l'élévation du niveau de formation et élaborer une stratégie d'attractivité de la destination d'affaires, la promouvoir et encourager l'internationalisation et l'export des produits et services des entreprises polynésiennes.

La mise en œuvre de la stratégie de développement économique 2023-2033 engagera la Polynésie française dans une démarche de transitions (écologique, climatique, énergétique, numérique et alimentaire).

#### **4.1.3.1.2 – Orientation 3.1.2 : Développer un marché du travail résilient : diversifié, flexible et innovant**

Selon l'ISPF, la situation du marché de l'emploi s'améliore en 2023 : le taux d'emploi poursuit sa progression (55,8% contre 54,6% en 2022) avec 102.900 personnes en emploi (+ 2.100) et 81.600 personnes sans emploi (- 2.000). Le chômage concerne 9 600 personnes (8,5%), notamment des jeunes (19% 16-29 ans), des femmes (9,6% contre 7,6% pour les hommes), des peu diplômés (10% ≤ BEP contre 3,7% > BAC), la zone rurale de Tahiti et les archipels éloignés, si l'on compte les personnes sans emploi.

Le diplôme reste le meilleur passeport pour l'emploi. Un récent rapport du CESEC<sup>29</sup> sur les nouvelles mesures d'aides à l'emploi rappelle d'ailleurs que « *le décrochage scolaire expose encore trop souvent les Polynésiens à des problèmes d'insertion professionnelle, économique et sociale. Les difficultés scolaires concernent près de 40% des élèves en Polynésie*<sup>30</sup> ». Il subsiste également un problème d'adéquation entre les besoins des entreprises et le niveau de qualification des demandeurs d'emploi. Le levier essentiel de la formation doit être activé pour améliorer la capacité de notre économie à intégrer les personnes sans emploi.

A ce titre, on peut saluer la publication des premières données de l'Observatoire de l'emploi et leur mise à jour régulière depuis mars 2024. Fruit d'une collaboration étroite entre le SEFI, la Direction du Travail, l'ISPF, la CPS, la DGEE, la CCISM et le CESEC, il favorise la collaboration et l'analyse croisée des données disponibles pour mieux appréhender et anticiper les évolutions du marché de l'emploi et les mutations économiques. Toutefois, il nous faut développer une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences avec une cartographie des formations et des compétences, une enquête des besoins en main d'œuvre et des analyses prospectives afin d'adapter l'offre de formation aux besoins des marchés de demain. La création d'une plateforme numérique permettra de donner de la visibilité à l'offre de formation en Polynésie, et d'en faciliter l'accès tout au long de la vie, notamment dans les îles et les secteurs prioritaires. Une caisse d'allocation « formation » pour les salariés ayant perdu leur emploi sera également à l'étude en 2025 afin d'évaluer la pertinence d'une telle solution permettant de maximiser les chances pour un demandeur d'emploi de se projeter de nouveau et pour agir contre la précarité.

L'année 2025 sera également l'occasion de mettre en œuvre les nouvelles mesures d'aide à l'emploi adoptées le 1<sup>er</sup> août 2024. Prenant sa source dans la redéfinition de la qualité de demandeur d'emploi, qui s'engage dans un parcours individualisé accompagné d'un conseiller en évolution professionnelle, cette réforme vise la création d'emplois durables et l'inclusion, avec des aides au contrat de travail (ou une réduction du coût du travail) bonifiées pour les secteurs prioritaires (agriculture, pêche, tourisme, énergies renouvelables, économie numérique...) et les publics fragiles (travailleur reconnu handicapé, senior, licencié économique...).

Mais la résilience, c'est aussi la flexibilité, ou la capacité à s'adapter rapidement aux changements économiques, technologiques et sociaux de notre société. Cette flexibilité passe par la simplification et l'adaptation de notre Code du travail dans le cadre des travaux du Comité tripartite d'orientation des réformes du code du travail créé le 21 mars 2024 : faciliter le recours au travail du dimanche, faciliter l'adaptation des horaires aux contraintes techniques et commerciales de l'entreprise, introduire la rupture conventionnelle du contrat de travail, étendre le « *titeti ohipa* » aux petites entreprises des îles... Plus encore, le principe de « flexisécurité », combinant flexibilité du marché du travail et sécurité de l'emploi, animera l'ensemble des actions du gouvernement.

Outre ces mesures phares, l'année 2025 visera également :

- 1) L'exploitation des ressources du FIPTH, pour favoriser l'insertion durable des travailleurs reconnus handicapés, en facilitant l'agrément des entreprises adaptées et l'aide à l'aménagement des postes de travail ;
- 2) L'utilisation d'outils d'évaluation de type « Assessfirst », pour faciliter l'accompagnement personnalisé et le parcours d'insertion des demandeurs d'emploi ;
- 3) La création d'un centre de certification polynésien, pour reconnaître et protéger les savoirs faire locaux culturels, sportifs et artistiques, créer des titres à finalité professionnelle

<sup>29</sup> Avis n° 24-2024 du CESEC du 11 juin 2024

<sup>30</sup> Rapport CTC politique éducative – Novembre 2014

polynésien adaptés aux besoins spécifiques de notre territoire, et évaluer la qualité des offres de formation ;

- 4) La promotion de la santé et la sécurité au travail et du dialogue social, pour renforcer le bien-être, le dynamisme et l'engagement de la population active.

L'extension de la protection de l'emploi local aux activités non salariées (professions libérales), pour garantir une sécurité économique et sociale à la population locale.

#### **4.1.3.1.3 – Orientation 3.1.3 : Améliorer les dispositifs d'aides aux entreprises**

Instaurés en 2017 et en 2018, les dispositifs d'aides aux entreprises gérés par la DGAE (aide à l'équipement des petites entreprises, aide à la création et à la revitalisation des commerces et des restaurants et aide à l'installation des jeunes diplômés) sont des aides généralistes très appréciés par les entreprises. Cependant, les dispositifs en place ont des effets négatifs : opportunisme, cumul avec d'autres aides, et aides indifférenciées en fonction des secteurs de développement prioritaires ou de la situation géographique de l'entreprise.

Il convient donc de réfléchir une réforme des aides pour les adapter aux orientations stratégiques du Pays en termes de développement économique mais également de transition énergétique et de réduire les effets d'opportunisme pour mieux cibler les entreprises pour lesquelles un soutien du Pays est nécessaire et est facteur de création de valeur ajoutée.

La réforme du dispositif devrait intervenir rapidement et être opérationnel en 2025.

#### **4.1.3.1.4 – Orientation 3.1.4 : Développer le numérique et l'audiovisuel**

La stratégie *Pacific Genius* correspond à un pivotement ambitieux de notre économie vers les nouvelles technologies, l'innovation numérique et la promotion des secteurs non-suffisamment développés.

La première déclinaison de cette stratégie vise à nous intégrer dans l'océan du numérique et ses nombreuses opportunités. C'est tout un écosystème qui sera développé pour nos startups et des incitations pour attirer les géants du secteur.

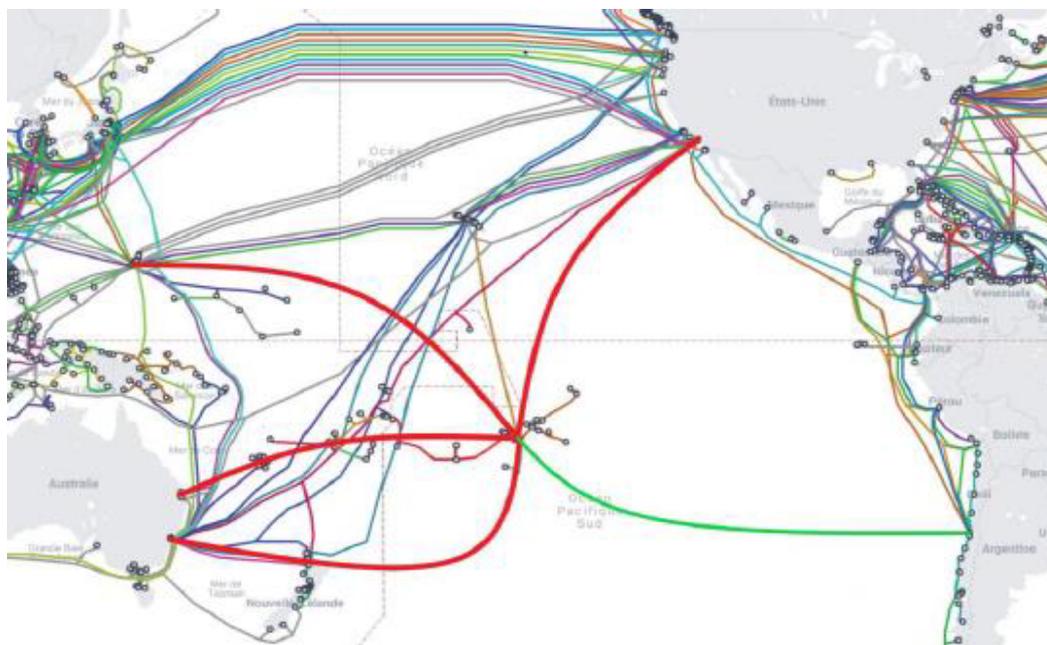
Ce sont essentiellement nos jeunes qui trouvent un intérêt à créer du contenu sur les plateformes. C'est pourquoi, le gouvernement a pour objectif d'ouvrir la première école de création numérique et audiovisuelle en Polynésie et de développer un campus dédié. Nous ambitionnons de faire de notre Pays un territoire d'avenir et d'innovation.

La transformation numérique des entreprises et en premier lieu de l'Administration Publique est un levier essentiel pour faciliter le quotidien des polynésiens et nous connecter aux peuples du Monde.

Dès le 15 mai 2023, le nouveau Gouvernement s'est attelé à faire venir Google en Polynésie française pour pouvoir développer des partenariats. Le projet de câble du GAFAM dans le Pacifique Sud est ancien mais notre territoire n'en faisait pas partie. Pourtant, ces infrastructures répondraient à de nombreux besoins pour nos institutions et dans la vie des polynésiens :

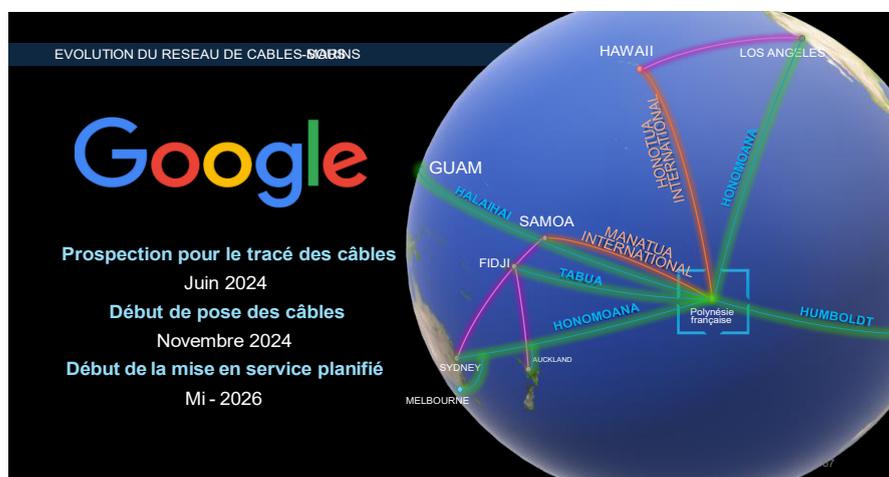
- Faire baisser les prix en matière de télécommunication ;
- Augmenter la qualité des services de télécommunication pour les particuliers ;

- Accroître les possibilités et les opportunités économiques dans le secteur des télécommunications et de l'audiovisuel ;
- Renforcer toutes les activités qui existent sur notre territoire comme le tourisme intérieur et international, le secteur bancaire, l'exportation de produits locaux et bien d'autres grâce au numérique.



Ces investissements ont l'avantage pour des acteurs comme Google de pouvoir améliorer la résilience des systèmes mondiaux. A cette heure, les liaisons entre les USA et l'Asie n'existent que par le Pacifique Nord. Pour des raisons géostratégiques, les opérateurs d'infrastructures internationaux ont tout intérêt à s'ancrer dans des territoires qui offrent une certaine stabilité politique, géopolitique et économique. Le Gouvernement a su démontrer son sérieux et la pertinence de notre destination pour offrir des raisons d'exister à des projets comme celui-ci sur notre territoire.

Il s'agira d'infrastructures de dernière génération capables d'embarquer un flux d'une intensité telle qu'elle satisfera nos besoins sur plusieurs décennies. Pour être clair, le projet ne nécessitera pas l'usage de deniers publics comme nous avons dû le faire pour nos deux premiers câbles qui nous ont relié à l'international.

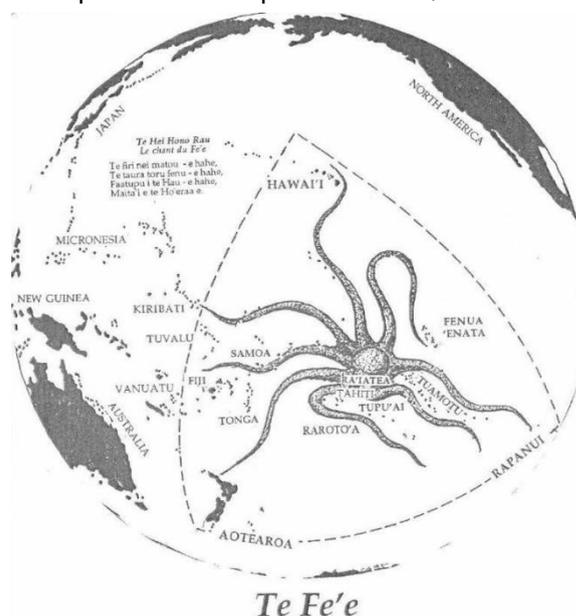


Dans ce type d'opération, il est d'usage qu'une partie de la capacité de chaque câble puisse être « réservé » aux pays qui accueillent les infrastructures.

Le **projet Honomoana** est le premier câble qui nous reliera à Los Angeles directement puis à Sydney. Humboldt nous ouvrira la porte de l'Amérique du Sud. Halaihai sera une connexion vers Guam et Tabua vers Fidji.

A l'image de Te Moana Nui a Hiva, nous cherchons à connecter notre Fenua à nos frères et sœurs du Pacifique. Le Gouvernement veille à ce que toute personne respecte nos coutumes et notre histoire dans le développement de tout projet. Cette injonction vaut pour les entreprises locales, comme les multinationales. A notre sens et jusqu'à présent, les propositions de Google semblent aligner avec nos valeurs en même temps qu'elles répondent à nos besoins.

Ces réalisations imminentes sont les bases d'un dessein plus ambitieux qui est *Te Honomarama*. En effet, notre culture est ancrée dans son océan et notre nature nous a donné la résilience, l'intelligence et l'humilité face à l'adversité. C'est cela qui a permis à notre peuple qui s'étend de Aotearoa, Kiribati, Vanuatu, Fidji, Samoa, Tonga, Raroto'a, Hawai'i jusqu'à nous Mā'ohi Nui, de naviguer sur notre continent d'eau et de conserver nos liens forts. C'est l'intelligence de nos ancêtres dont nous avons héritée qui est la source de ces liens : *Te Honomarama*.



Pour ces raisons, notre priorité est non seulement d'améliorer les services de télécommunication qui existent mais aussi d'offrir des solutions viables aux îles et habitants qui n'en bénéficient toujours pas. Cela passera par le déploiement d'options satellitaires, la mise en œuvre de la 5G dans les zones denses et la 4G hors des zones denses, et mieux sécuriser les systèmes d'informations des entreprises du Pays. Ces objectifs passent par les définitions des zones denses, peu denses et blanches qui, après toutes ses années, sont sur le point d'être créées.

Tous doivent comprendre que tout cela est le début et qu'il est important de souligner le retard considérable que notre Pays a pris dans ces domaines. La sécurisation des données et le manque de protection face aux cyberattaques dont nous sommes déjà victimes sont susceptibles de placer toute notre économie en difficulté critique. Le sous-investissement chronique dans les infrastructures réseaux de notre administration et la dématérialisation des processus sont des carences auxquelles nous mettons fin avec le budget que vous examinerez. Protéger, nos connaissances et notre économie est notre priorité absolue.

La mise en place de cette stratégie est soutenue par une vraie politique de formation dans le digital, le numérique et l'audiovisuel. Les bourses ont été remaniées et de nouvelles formations ont vu le jour. La qualification des personnes est un préalable au développement des secteurs.

#### 4.1.3.1.5 – Orientation 3.1.5 : Atteindre 600 000 touristes pour compenser les transferts de l'État



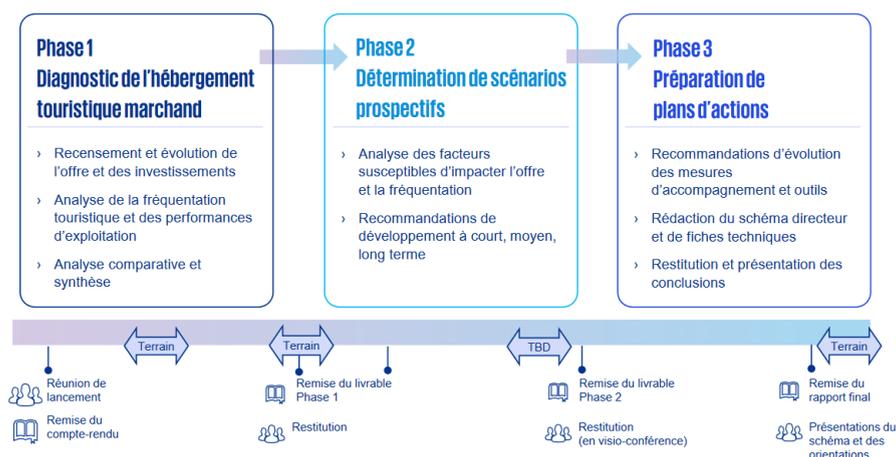
La nouvelle stratégie touristique donne le cap de 600 000 touristes par an à l'issue des 10 années qui viennent. Cette stratégie repose sur trois principes : **un tourisme de qualité mieux distribué dans les archipels, un tourisme soutenable pour les populations et un tourisme basé sur nos identités.**

Durant l'année qui vient, les stratégies sectorielles seront explicitées après les avoir construites avec les acteurs des secteurs participant à la politique touristique. Un repositionnement profond doit s'opérer et commencer par une réflexion sur les marchés internationaux qu'il nous faut conquérir, les nouveaux segments qui doivent bénéficier à nos communautés (*lancer de nouvelles destinations, développement du marché des « incentive » etc.*), en passant par la desserte aérienne domestique ainsi que le développement des offres de transport maritime interinsulaire ou par le nombre de touristes maximum par île en fonction des ressources et de l'acceptabilité sociale, le type d'accueil adapté à chaque île et à privilégier, les activités, les aménagements, les filières de formation professionnalisante, la réglementation etc.



Le soutien aux porteurs de projets du tourisme est repensé à travers des appels à projets (APP), visant à développer de nouveaux écosystèmes touristiques sur des « sites remarquables » du Pays.

Le schéma directeur de l'hébergement touristique marchand (terrestre et flottant) donnera un cap structurant pour atteindre l'objectif des 600 000 touristes ou le volume financier équivalent aux transferts de l'État. Cela inclut la réhabilitation de friches appartenant au pays pour étendre certains parcs hôteliers sur d'autres sites domaniaux.



⇒ **La volonté de notre gouvernement est de porter une véritable politique structurante et un soutien efficace aux activités touristiques.**

#### 4.1.3.1.6 – Orientation 3.1.6 : *Mettre en place des zones de développement d'activités économiques/ zones franches*

Une attention particulière doit être portée à un développement équilibré des archipels, fondé sur les spécificités et potentiels propres à chaque archipel ou commune éloignée de la capitale, tout en ayant à l'esprit des contraintes pouvant être liées notamment à l'absence/l'insuffisance d'infrastructures (port, aéroport, services publics, commerces, logement, etc.) ou encore à l'éloignement du bassin de l'emploi et des marchés cibles, sur un territoire étendu comme la Polynésie française.

Pour le tourisme, un schéma directeur de l'hébergement touristique, présenté fin 2024, permettra de définir une programmation de projets d'investissement en cohérence avec les orientations stratégiques qui seront arrêtées et, d'élaborer les cahiers des charges des appels à projets pouvant être menés sur les sites remarquables et autres emprises foncières ou zones maritimes disponibles pour accueillir ces projets, adossés à des mesures attractives.

D'autres modèles de développement de projets peuvent être étudiés au cas par cas, secteur par secteur, pour identifier les besoins, le cadre d'accompagnement adapté. L'impact de nouvelles zones de développement ou d'activité (ateliers relais, zone industrielle ou commerciale, pôles d'excellence, etc.) doit être évalué, en prenant en compte les deux axes majeurs de compensation et d'atténuation, la protection de l'environnement et les effets de l'action de l'Homme sur le changement climatique, et ce afin de réduire la vulnérabilité et d'augmenter sa résilience face aux catastrophes naturelles, au risque de montée des eaux pour les îles basses.

La question de la soutenabilité des projets de développement est fondamentale pour tendre vers une sobriété foncière voire maritime.

Revisiter le modèle économique, c'est également repenser l'administration polynésienne (simplification administrative) et la réglementation, y intégrer de la souplesse, de l'adaptabilité, et de la réactivité. C'est aussi assurer l'accessibilité par la mise en place des moyens de transport et de communication nécessaires, ou encore de faire évoluer le code du travail et les régimes de protection sociale. Il est nécessaire de rendre le cadre d'investissement polynésien plus attractif et plus pérenne, dans un souci de développement équitable, harmonieux et durable.

Doivent également être traités les enjeux majeurs tels que de l'éducation, la formation, l'employabilité des polynésiens, ainsi que les enjeux de cohésion sociale et de réduction des inégalités, tout en veillant au respect du patrimoine et de la culture comme facteur d'inclusion.

Pour répondre à ces enjeux, il convient de permettre l'accompagnement du développement de nouvelles zones d'activités prioritaires :

- Identifier / recenser des zones de développement prioritaires ZDP (domaines ou sites, ou secteur) disposant d'un potentiel de développement économique, favorables à l'implantation d'activités et à la création d'emplois ;
- Créer un cadre réglementaire et mettre en place des mesures d'incitation afin de faciliter l'implantation et la pérennité d'activités dans les ZDP et encourager l'installation des compétences ;
- Accompagner le lancement d'appels à projets / à manifestation d'intérêt pour le développement de projets dans les secteurs prioritaires et leur concrétisation.

#### **4.1.3.1.7 – Orientation 3.1.7 : Soutenir les communes**

A un tournant de notre histoire, il nous faut bâtir des relations saines, qui ne signifient pas être inféodées à un parti ou à une idéologie. Un des axes majeurs du programme de ce gouvernement consiste à limiter voire réduire à terme, « l'exode » des populations des archipels vers le centre de Tahiti. Les Fare Ora sont la concrétisation d'une coopération sincère et sans marchandage entre le Territoire et les communes. Rapprocher l'administration de l'usager, valoriser les métiers de l'administration et adapter les institutions aux attentes de chacun, tout le monde le voulait, nous le faisons.

La réflexion portée sur la réforme de la Délégation au développement des communes (DDC) est un chantier qui révèle des dysfonctionnements graves notamment sur le manque de ressources financières des communes et le manque de moyens humains dans celles-ci. Cela implique une réflexion de la part de l'État et du Territoire. Notre gouvernement se concentrera progressivement sur l'appui aux communes sur le plan technique et les aides financières seront attribuées au regard des secteurs prioritaires : Secteur primaire, Culture, Tourisme et Numérique.

Les partenariats avec l'Union Européenne seront accentués et les communes pourront compter sur la Délégation de la Polynésie française à Paris (DPF) où nous établirons un relais spécialisé.

#### **4.1.3.2 – VOLET 3.2 : FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE POUR RENFORCER L'ECONOMIE**

L'ensemble des orientations stratégiques inscrites au volet « formation et insertion professionnelle » concourent à l'ambition suivante : Augmenter le niveau global de formation, la qualité des embauches, la résilience des entreprises et de l'économie et les salaires in fine.

#### **4.1.3.2.1 – Orientation 3.2.1 : Faire de l'enseignement supérieur, un enseignement supérieur de qualité pour les Polynésiens, par les Polynésiens, et tourné principalement vers le monde océanien et international**

L'enseignement supérieur doit répondre aux ambitions du Pays et joue un rôle crucial dans la formation de la jeunesse polynésienne. Dans une perspective d'océanisation des cadres, il doit être en capacité d'offrir à nos jeunes, la possibilité de poursuivre des études en Polynésie ou hors territoire et ce, dans les meilleures conditions. Une formation de qualité, au fait des réalités polynésiennes, constitue un levier pour faire de notre jeunesse, des acteurs investis dans l'avenir du Pays. C'est en ayant des cadres polynésiens intégrés dans le tissu économique, mais aussi dans l'administration, voire la future haute administration polynésienne, que nous pourrions consolider nos acquis et ouvrir de nouvelles perspectives en faveur du mieux vivre ensemble.

##### Objectifs :

- Adapter la carte des formations postbac en adéquation avec les besoins et spécificités polynésiens (Université de la mer, astronomie, savoirs traditionnels, ouverture d'un premier cycle des études de médecine préalable à l'ouverture d'un cursus de médecine générale, formation de géomètre, métiers de l'audiovisuel) ;
- Encourager et de renforcer les partenariats et échanges avec les universités et centres de formation d'enseignement supérieur de la région Pacifique en particulier (université de Hawai'i et BYU, Université Victoria de Wellington, Université nationale d'Australie, Université du Pacifique Sud à Fidji, Columbia à New York, Science-Po Lille, Université de Laval au Canada, Universités Chiliennes).
- Encourager les stages professionnels des étudiants en Polynésie et hors territoire pour leur permettre d'appréhender les métiers en contexte réel d'exercice.

#### **4.1.3.2.2 – Orientation 3.2.2 : Améliorer les conditions de vie des étudiants polynésiens et leur formation**

Les constats réalisés les années précédentes étaient sans appel : une partie non négligeable des étudiants notamment originaires des îles, est confrontée à une forte précarisation de leur situation (logement, précarité financière, alimentation, rupture du lien familial et affectif). Ainsi, selon l'ISPF plus de la moitié des étudiants polynésiens vivent avec moins de 30 000 F CFP par mois et doivent trouver des ressources financières alternatives pour subvenir à leurs besoins (jobs d'étudiants). Une revalorisation conséquente des bourses du Pays attribuées à nos étudiants en Polynésie ou à l'étranger est concrétisée depuis la rentrée scolaire d'août 2024 avec une nouvelle bourse intermédiaire sur critères sociaux de 30 000 F CFP et une revalorisation des autres bourses allant de 30 000 F CFP à 150 000 F CFP pour les bourses majorées.

Concernant le logement étudiant, une convention de partenariat entre la Polynésie française et la fédération des entreprises sociales pour l'habitat a été signée en octobre 2023, en particulier, afin d'améliorer l'accès à un logement abordable des étudiants polynésiens en poursuite d'études en Métropole.

L'existant concernant le logement étudiant en Polynésie à l'heure actuelle est le suivant :

- CHE gérés par l'OPH : 466 places réparties sur Paraita (74) et 'Outumaoro (392) ;
- AISPF : 50 étudiants par an.

Avec le lancement d'un ensemble de chantiers sur l'année 2025, le nombre de places pour les étudiants poursuivant leurs études sera d'environ 750.

Objectifs :

- Améliorer l'attribution d'aides aux étudiants au travers des dispositifs existants et en favorisant la communication au plus grand nombre ;
- Améliorer et vulgariser l'utilisation des campus connectés dans les différents collèges des archipels et dans celui de Teva I Uta, permettant le maintien des étudiants dans les communes éloignées de l'université et dans leur île de résidence ;
- Améliorer la gestion du parc de logement étudiant afin de maintenir un niveau de confort conforme aux attentes pour participer à la réussite dans les études supérieures.

**4.1.3.2.3 – Orientation 3.2.3 : Améliorer les conditions de prise en charge, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants polynésiens**

Le guichet unique de l'étudiant est implanté dans la commune de Pirae, facilement accessible par tous types de moyens de transport et adossés au CIO avec qui il travaille. Un projet d'aménagement du site est en cours afin d'étoffer le dispositif avec l'arrivée d'un second intervenant. Les actions de promotion de l'orientation comme les forums sont mises en place avec les deux entités, ainsi que le développement du site internet « étudiant.pf » qui est en cours de finalisation. Celui-ci permettra d'informer les étudiants et de faciliter leurs démarches administratives pour des poursuites d'études postbac en Polynésie ou à l'extérieur.

Un partenariat est établi avec la Délégation de la Polynésie française à Paris pour favoriser l'accueil des étudiants polynésiens et renforcer l'accompagnement de la fédération et des associations d'étudiants (AEPF).

Objectifs :

- Finaliser l'installation du guichet unique de l'étudiant ;
- Mettre en ligne le site internet « étudiant.pf » ;
- Faciliter l'installation de nos étudiants hors Polynésie en se coordonnant avec la Délégation de la Polynésie française à Paris ;
- Améliorer l'accompagnement des associations d'étudiants.

#### **4.1.3.2.4 – Orientation 3.2.4 : Améliorer l'usage des bonnes pratiques agricoles, les transferts de compétence et renforcer les formations aux métiers de la mer et de la terre**

Le secteur primaire est en attente d'un échelon de proximité dans la vulgarisation des savoir-faire et des conseils techniques culturels. L'Agence de développement des économies agroécologiques (ADEA) ouvrira fin 2024 début 2025 afin de renforcer et coordonner les moyens techniques et ressources humaines de proximité sur le terrain. Un redéploiement des personnels de vulgarisation aujourd'hui dispersés dans nos services et établissements publics, sera effectué au sein de cette nouvelle entité. Cet accompagnement de proximité se fera au plus près des exploitations, au cas d'espèce et de manière continue sur l'année.

La formation aux métiers du secteur primaire est l'élément fondamental de la réussite à long terme de notre production alimentaire propre. Nous devons accompagner notre jeunesse à s'orienter vers nos métiers du secteur primaire. Les programmes d'enseignement en cultures biologiques, l'apprentissage aux métiers de l'agro-transformation, le renforcement des conduites d'exploitations d'élevage (poulet de chair et porc), le maintien des compétences et de formation des gens de mer et des pêcheurs seront ainsi encouragés pour répondre aux ambitions de développement des filières productives.

En 2025, le Centre des Métiers et de la Mer de Polynésie française ajoutera à son panel de formation l'aquaculture et la plongée sous-marine. Ces dispositifs de formation participent directement à la montée en compétence des porteurs de projets et à l'expansion des filières aquacoles dans nos îles. Des modules de formations seront également transférés aux MFR, CFPA et CETAD afin d'étendre les possibilités de formations délocalisées. Le parcours de formation sera adapté à l'instar des « Formations à l'installation agricole ».

Nos formations d'acquisition des titres de navigation seront traduites et adaptées dans les cas d'illettrisme, notamment pour des pêcheurs professionnels souhaitant une mise à niveau de leur titre.

La pêche lagonaire, plus accessible et moins onéreuse, fait vivre nos familles côtières. Elle doit cependant être raisonnée et durable. En ce sens, le Pays continue d'accompagner la création de zones de pêche réglementées, mais s'engage également au développement d'alternatives économiques génératrices d'emplois et régénératrices pour le milieu naturel. Nos communautés seront accompagnées dans leur montée en compétence et dans la création de filières alternatives.

A travers ces formations qualifiantes et les dispositifs d'aide à l'emploi, le Pays assure l'insertion professionnelle et la création d'emplois pour le secteur primaire, en particulier dans nos îles.

#### **4.1.3.3 – VOLET 3.3 : LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE DURABLE, ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE**

##### **4.1.3.3.1 – Orientation 3.3.1 : Développer une économie bleue, durable, circulaire et régénératrice**

Dans la démarche d'accroissement de nos flottes et de nos productions de pêche, une stratégie circulaire est définie. Notre secteur de la pêche hauturière et côtière devient exemplaire dans la gestion de ses navires. Les nouveaux navires sont plus adaptés, plus économiques et plus écologiques. L'entrée en flotte d'un navire est bonifiée par le démantèlement d'un navire en arrêt d'activité. Une

filière locale de retrait et de revalorisation des matières premières issues des épaves permettra de fournir nos BTP et nos chantier navals. Ces actions engagent la Polynésie française dans une gestion vertueuse de ses navires de pêche en référence à la notion de « Fa'atura ».

Nos techniques de pêche s'adaptent aux zones et aux espèces ciblées. Des zones réservées à la pêche côtière sont établies et des axes de recherche sont portés vers la pêche au calamar et autres espèces prisées. Des ateliers de transformation de nos produits de la mer seront développés dans nos îles pour encourager la commercialisation en circuit court (cantines scolaires) et à l'export (« Fa'atupu »).

Parallèlement, il est urgent d'améliorer les infrastructures portuaires et développer des bases secondaires de pêche dans les archipels. Ces infrastructures, à termes, permettront de décentraliser des activités de conditionnement et de transformation des produits de la pêche, créatrices d'emplois et soutenant l'approvisionnement du marché local en produits frais. L'augmentation de nos flottes hauturières et côtières devraient générer d'ici 2028, 200 emplois capitaines et marins pêcheurs confondus, soit 200 foyers à l'abri du besoin.

Conscients de la fragilité de nos lagons, nos communautés côtières s'investissent davantage dans la gestion de leurs ressources. Le Pays souhaite continuer à former ces comités à la gestion, l'approche scientifique et le suivi de leur zone. Les connaissances acquises pourront alors faire l'objet d'un transfert de connaissance et d'intervention dans les établissements scolaires (« Fa'aora ») par les comités de gestion. L'efficacité des ZPR et Rāhui, passe par le respect de la réglementation en vigueur, ainsi le Pays entend travailler au développement d'un dispositif d'assermentation de nos comités de gestion afin d'optimiser la surveillance des zones (« Fa'atura »). Des stratégies de développement d'alternatives économiques pour les familles dépendantes de la pêche sont envisagées par la création de dispositif aquacole low-cost ou par des activités d'éco-tourisme (« Fa'atupu »).

L'élevage aquacole doit s'expander à tous nos archipels pour répondre aux besoins alimentaires de nos populations et favoriser la création d'emploi dans nos îles.

Il s'agira de :

- Diversifier nos productions et multiplier par trois les filières maîtrisées et développées en Polynésie française ;
- Accompagner le secteur privé à investir et à développer des filières aquacoles spécifiques à chaque archipel et aux habitudes de nos populations des îles ;
- Développer une filière de production d'aliment aquacole locale basée sur la revalorisation de nos co-produits de la pêche et de l'agriculture ;
- Valoriser l'aquaculture intégrée et régénératrice ;
- Assurer la formation de nos jeunes et la construction de fermes aquacoles dans nos îles.

Le Pays accompagnera le lancement de fermes de production privées viables et génératrice d'embauche locales.

Notre filière perlicole se veut plus respectueuse de l'environnement. Pour cela, les professionnels devront adhérer à une charte de bonnes pratiques (« Fa'atura ») qui les responsabilisera face aux déchets perlicoles induits par leurs activités. Les campagnes de retrait et de revalorisation des déchets vont se diversifier avec le développement des unités de transformation des matières plastiques. En parallèle, le contrôle des fermes inactives s'intensifie afin de rééquilibrer l'opportunité de développement dans nos îles productrices. Le Pays vise à accompagner la création d'écloseries privées dans les îles productrices (« Fa'atupu »). Cette mesure complémente le collectage d'huîtres perlières

et maintient l'activité dans nos fermes des îles. En 2025, le nombre de greffeurs locaux qualifiés est doublé et sont recrutés par nos professionnels. Nous devons produire de la qualité au-delà de la quantité et les ventes doivent être exclusives à Tahiti. Cette approche permet au Pays de contrôler les ventes des produits perliers, de réduire la vente aux rabais de nos perles à l'international, de donner une valeur de rareté à notre produit pour augmenter son prix et favoriser également l'afflux touristique et la création d'emploi (« Fa'aora »).

#### **4.1.3.3.2 – Orientation 3.3.2 : Accompagner le développement endogène d'une économie circulaire du recyclage dans les filières porteuses**

L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation qui consiste à partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler les produits et les matériaux existants le plus longtemps possible afin qu'ils conservent leur valeur. Son objectif est de produire des biens et services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables. Cela permet de valoriser les déchets en tant que matières premières secondaires tout en réduisant la dépendance aux ressources extérieures et en stimulant le développement économique local.

L'économie circulaire se développe notamment par la création de ressourceries, qui sont des lieux de collecte, de revalorisation, de réparation, de réemploi et de revente d'objets usagés ou d'occasion. Issues de l'économie sociale et solidaire, ces structures sont souvent des associations ou des entreprises d'insertion qui s'inscrivent dans une démarche de préservation des ressources et d'économie circulaire. Elles sont encadrées par le réseau national des ressourceries. La thématique est ainsi particulièrement transversale que ce soit pour l'environnement (la gestion des déchets), l'emploi, la solidarité ou encore l'éducation.

Par ailleurs, si le traitement et la valorisation de déchets ménagers et professionnels est un sujet prioritaire, la gestion des déchets issus notamment de l'industrie automobile et navale constitue un véritable enjeu qu'il devient de plus en plus urgent de traiter.

Il est important de pouvoir accompagner le développement d'une économie circulaire du recyclage dans les filières porteuses qui concernent tous les archipels.

Pour ce faire, 3 objectifs principaux ont été fixés :

- Caractériser les déchets industriels à prendre en compte, établir un diagnostic des filières porteuses concernées et évaluer le gisement exploitable par filière ;
- Elaborer une stratégie de développement d'une économie circulaire du recyclage des déchets industriels (en particulier issus des secteurs naval et automobile...) selon les potentiels de développement par filière ;
- Soutenir et accompagner des initiatives locales prometteuses pour encourager un changement de comportement et de pratiques plus durables de gestion des déchets, des programmes d'information et de sensibilisation du public et des professionnels ;
- Proposer une offre de formation aux métiers du secteur : économie circulaire, ressourcerie, etc. tout en encourageant l'inclusion sociale par l'insertion professionnelle.

#### **4.1.3.3.3 – Orientation 3.3.3 : Accroître la performance des mécanismes de soutien aux prix des hydrocarbures**

Depuis 2021, le fonds de régulation du prix des hydrocarbures (FRPH) soutient les prix des carburants destinés aux professionnels comme aux particuliers en les maintenant à un prix plus bas que le prix non stabilisé, alors que ce n'était pas sa vocation première. Aujourd'hui ce soutien impacte significativement le budget du Pays et fait l'objet de critiques, notamment concernant son coût, son ciblage ou des secteurs trop aidés.

Il conviendra de repenser la politique en matière de soutien aux prix des hydrocarbures afin de limiter son poids budgétaire, d'encourager la transition énergétique et la moindre utilisation des énergies fossiles et de mieux cibler les opérateurs économiques nécessitant un soutien dans ce domaine.

#### **4.1.3.3.4 – Orientation 3.3.4 : Garantir l'égalité d'accès au service public d'électricité**

Bien qu'engagé dans une démarche de réduction de la consommation (possiblement substituée par les besoins nouveaux) et de transition énergétique, le maintien des capacités de production thermique ainsi que des infrastructures de transport et de distribution d'électricité est primordial. L'adaptation de ces derniers aux défis d'une transition forte est le principal objectif auquel il faut veiller.

La péréquation des prix de l'électricité pour permettre une meilleure égalité d'accès au service public d'électricité en Polynésie française va entrer dans sa troisième année. Elle permet, grâce aux compensations versées (4Mds/an) de dégager des marges de manœuvre financières pour les communes et gestionnaires en vue d'investir dans leur transition énergétique.

Par ailleurs, le contrôle technique et comptable des gestionnaires du service public de l'électricité se poursuivra. L'activité de régulation sera progressivement transférée à l'autorité polynésienne de la concurrence afin d'éviter les situations de conflit d'intérêts que peut connaître la Polynésie qui est à la fois actionnaire, régulateur, législateur ou concédant.

#### **4.1.3.3.5 – Orientation 3.3.5 : Créer les fondations de l'économie sociale et solidaire**

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un modèle économique novateur, fondé sur des valeurs de solidarité, de coopération et de durabilité. Il s'agit bien d'une économie "disruptive" face à l'économie classique, qui signe l'amorce d'une bascule vers un paradigme économique sensiblement différent du conventionnel dont de plus en plus d'acteurs semblent s'éloigner ces dernières années. L'ESS regroupe diverses entités telles que les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les entreprises solidaires reconnues d'utilité sociale et poursuivant un double objectif : répondre aux besoins à la fois économiques, sociaux et sociétaux des individus et des communautés.

Ce double objectif économique et d'intérêt général satisfait aux besoins identifiés par les institutions et les collectivités territoriales, et en permettant l'accompagnement des structures de l'ESS dans leurs projets d'innovation et de création de nouveaux modèles économiques. Cela permet aussi d'identifier des financements pour des domaines qui peinent à être financés par les outils bancaires classiques.

Des synergies peuvent être créées et/ou être facilitées grâce à l'existence d'un cadre réglementaire qui permet à ces différents acteurs de se faire connaître, de se rejoindre et de créer des partenariats entre acteurs de l'ESS mais aussi avec des entreprises dites engagées et des entreprises de l'économie classique. Les entreprises engagées intègrent un objectif d'intérêt général, là où les acteurs de l'ESS s'imposent des limites en termes de lucrativité, en plus d'avoir un objectif d'intérêt général, pour réinvestir les moyens dans l'entité afin de sécuriser sa pérennité et de poursuivre ses objectifs œuvrant en faveur de l'intérêt général.

Les secteurs d'intervention sont nombreux : contribution au développement touristique, culture, économie circulaire, gestion des déchets, recyclage, agriculture biologique ou raisonnée, rénovation de l'habitat insalubre. Ce sont autant d'exemples de secteurs d'intervention qui sont cités dans le «schéma d'insertion sociale par l'activité économique 2023-2032 ».

En favorisant le développement d'initiatives et d'entreprises solidaires et inclusives, les collectivités peuvent stimuler l'emploi durable, encourager l'innovation sociale et promouvoir une croissance économique équilibrée et ainsi disposer d'un moyen supplémentaire d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Aussi est-il indispensable de soutenir la mise en place de ce nouveau modèle économique.

Pour ce faire, 3 objectifs principaux ont été fixés :

- Mettre en œuvre un cadre règlementaire adapté et une feuille de route pour le développement de l'ESS ;
- Soutenir le financement et la concrétisation de projets des acteurs de l'ESS par des dispositifs d'accompagnement et un mode de gouvernance adaptés ;
- Informer, sensibiliser et promouvoir l'ESS et former les acteurs concernés.

#### **4.1.3.3.6 – Orientation 3.3.6 : Améliorer la performance du système de santé**

La loi du pays relative à la création des établissements de santé va modifier en profondeur l'environnement sanitaire polynésien en créant une véritable coopération public/privé et une synergie entre les établissements publics dont les statuts actuellement hétérogènes devront s'harmoniser jusqu'en 2026.

Afin de soutenir cette réforme de fond, la loi du pays relative à la e-santé devra permettre d'homogénéiser les systèmes d'informations sur le même terme. Il s'agit de les rendre interopérables de façon qu'un dossier unique du patient puisse permettre une meilleure prise en compte de la Santé des citoyens du Pays.

Du côté de la réforme de la Protection sociale généralisée, la création de paniers de soins spécifiques issus de la loi du Pays relative à la prise en charge de la longue maladie permettra d'optimiser le financement d'un système actuellement sollicité à hauteur de 30 milliards F CFP sur le sujet.

La performance du système de Santé public passe également par la rationalisation des sites accueillant du public et la mutualisation des moyens qu'ils soient humains, financiers.

En effet, les dégradations et la vétusté des équipements obligent le ministère de la Santé à programmer des rénovations mais également des constructions et investissements correspondants aux besoins actuels et futurs.

La réorganisation des activités de soins en coordination avec les partenaires privés permettra au Pays de mieux cibler les zones géographiques à couvrir et d'améliorer la qualité des soins grâce une répartition plus cohérente.

Enfin, pour accompagner la prévention de proximité, le ministère de la Santé travaille de façon interministérielle pour déployer des outils numériques innovants au bénéfice des archipels. Les

évacuations sanitaires interinsulaires représentent en effet un poste de dépense considérable qu'il convient de limiter par une prise en charge en amont des aggravations plus onéreuses mais surtout au détriment de la santé des patients.

Objectifs à retenir :

- Permettre l'agilité du système par des réformes réglementaires fortes provoquant un réel changement de paradigme ;
- Organiser le système dans son ensemble avec la participation plus active et intégrée du privé ;
- Rationnaliser et cibler la répartition des activités de soin au sein des structures existantes ;
- Créer des modalités de soin innovantes grâce à la e-santé.

#### **4.1.3.3.7 – Orientation 3.3.7 : Améliorer la coopération en santé**

Si la performance du système de santé passe par l'amélioration de la qualité des soins et donc par le renouvellement d'équipements spécifiques nécessitant des investissements conséquents, le secteur du bâtiment sera également sollicité au regard des enjeux de logement des personnels de santé mais surtout des patients et usagers notamment en provenance des îles.

De même, la possibilité de déplacement ou de création d'activités de soin est envisagée et pourrait permettre au secteur privé de renforcer le secteur public en vue d'améliorer l'offre de soins.

#### **4.1.3.4 – VOLET 3.4 : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET PERSPECTIVES POUR L'ADMINISTRATION**

La Polynésie française a entrepris depuis 2007 la transformation de son cadre de gestion budgétaire, afin de développer une approche orientée vers la performance et renforcer le lien entre le budget et les objectifs des politiques publiques engagées.

En 2015, afin de mesurer les premiers progrès réalisés dans cette perspective, le système de gestion des finances publiques de la Polynésie française a fait l'objet d'une évaluation selon la méthodologie PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability).

Cette évaluation a permis de mettre en exergue le fait que le système en place comportait, en l'état, de nombreux points positifs :

- Un cadre législatif et réglementaire généralement clair et appliqué ;
- Des dispositifs de programmation et d'exécution du budget qui permettent le contrôle des équilibres budgétaires et financiers, malgré la faiblesse des outils de prévision ;
- Des systèmes d'enregistrement qui assurent la comptabilité et la disponibilité des données permettant de déterminer qui doit rendre compte de la dépense.

En outre, il y était souligné que la qualité du système continuait de se renforcer grâce aux actions du plan d'assainissement des comptes publics entreprises, à la mise en place d'un cadre de gestion de la performance budgétaire et à l'amélioration des systèmes d'informations.

Les points d'amélioration attendus concernaient quant à eux les aspects suivants :

- La prévisibilité des cadres macro-économique et budgétaire ;
- La régulation budgétaire et les dispositifs de contrôle de passation des marchés publics ;
- La diffusion des statistiques financières et budgétaires ;
- Les vérifications interne et externe.

Face à ce diagnostic, le Pays a souhaité se doter d'un plan stratégique de réformes sur dix ans ayant non seulement vocation à améliorer la qualité de gestion de ses finances publiques et à tendre vers les critères de qualité recommandés à l'échelle internationale (en particulier par le FMI1, l'INTOSAI2 ou l'OCDE) en vue d'une gestion optimale des programmes, mais aussi à répondre aux obligations de la collectivité dans le cadre des financements octroyés par l'Union Européenne (UE) en appui budgétaire (XIème Fonds Européen de Développement (FED) et suivants).

Par délibération n°2017-20/APF du 9 mars 2017, l'Assemblée de la Polynésie française a ainsi approuvé le plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques (RGFP) de la Polynésie française (2018-2027), lequel vise à « doter la PF d'un système de gestion des finances publiques rejoignant les critères de qualité recommandés à l'échelle internationale, lui permettant d'assurer une gestion optimale des programmes ».

Celui-ci s'articule autour de quatre axes :

- Axe n°1 : Mettre en place les dispositifs permettant de traduire dans le budget annuel les priorités de politiques à moyen terme, réalistes et sincères ;
- Axe n°2 : Renforcer les capacités de maîtrise de l'exécution du budget ;
- Axe n°3 : Développer les audits et vérifications internes, ainsi que les contrôles externes ;
- Axe n°4 : Développer les systèmes d'information et les publications sur les finances publiques.

Un premier plan d'actions 2018-2020 (PA1) piloté par la DBF et comptant 45 actions a été approuvé et mis en œuvre par 16 entités différentes. Le PA1 a fait apparaître à sa clôture en janvier 2021, un taux réalisation de près de 70%.

Un deuxième plan d'actions 2021-2025 comprenant 106 actions est actuellement mis en œuvre par plusieurs services et ministères.

Sur l'exercice 2025, les principales actions concerneront la programmation budgétaire triennale, le développement des outils informatiques, la réglementation budgétaire comptable et financière et le suivi des satellites.

#### **4.1.3.4.1 – Orientation 3.4.1 : La programmation budgétaire triennale**

L'implémentation de la programmation budgétaire triennale (PBT) est une des mesures phares du plan d'actions (2021-2025) de la réforme du système de gestion des finances publiques du Pays (RGFP). Cette logique de budgétisation à moyen terme a en effet vocation à faire le lien entre les stratégies sectorielles, définies par essence sur le moyen et le long terme, et le budget, voté annuellement. La Polynésie française a entrepris depuis une quinzaine d'années la transformation de son cadre de gestion budgétaire, afin de développer une approche orientée vers la performance et renforcer le lien entre le budget et les objectifs des politiques publiques engagées.

La budgétisation basée sur les politiques publiques implique désormais le développement d'une approche budgétaire pluriannuelle. Couplée à la budgétisation par programmes aujourd'hui déployée, cette logique de budgétisation à moyen terme a en effet vocation à faire le lien entre les stratégies sectorielles, définies par essence sur le moyen et le long terme, et le budget, voté

annuellement. On dit aussi que la PBT consiste à « faire étroitement correspondre les budgets avec les priorités stratégiques à moyen terme du gouvernement » (Source : Conseil de l'OCDE)

D'un point de vue pratique, l'objectif consiste à doter le pays des instruments inhérents à la programmation budgétaire triennale (PBT), en particulier le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) et les cadres de dépenses à moyen terme (CDMT).

Il s'agit là d'une transformation majeure du processus budgétaire qui nécessitera en 2025 des modifications réglementaires.

#### **4.1.3.4.2 – Orientation 3.4.2 : La réglementation budgétaire, comptable et financière**

La création du code des finances publiques de la Polynésie française est l'un des piliers majeurs de la réforme de la gestion des finances publiques de la Polynésie française (RGFP). Cette démarche de modernisation du droit des finances publiques traduit la maîtrise de la compétence normative et opérationnelle du Pays.

Elle constitue une démarche politique forte, témoignant de la capacité de notre collectivité à perfectionner son système de gestion des deniers publics et à fixer les normes afférentes. La Polynésie française est la seule collectivité de la République à détenir la compétence normative pleine et entière dans le domaine des finances publiques.

En 2025, le vaste chantier de modernisation de la réglementation comptable, budgétaire et financière de la Polynésie française se poursuivra avec les textes applicables à la responsabilité des gestionnaires publics, aux établissements publics, la trésorerie du Pays et la programmation budgétaire triennale.

#### **4.1.3.4.3 – Orientation 3.4.3 : Le développement des outils informatiques**

La RGFP consacre un volet important au développement du système d'information (SI) financier de la collectivité, d'un bout à l'autre de la chaîne comptable, tant sur le plan des recettes que sur celui des dépenses.

Au-delà des adaptations fonctionnelles inhérentes aux évolutions réglementaires programmées par la RGFP, les objectifs intrinsèquement visés concernent la digitalisation, l'interopérabilité et le pilotage par la data.

Le « plan de transformation du SI financier » de la Polynésie française concerne les évolutions fonctionnelles et les adaptations techniques des applicatifs utilisés par les services fiscaux et financiers.

Celui-ci présente également des chantiers dits transverses ou d'urbanisation tels que la dématérialisation et l'interopérabilité entre applicatifs.

#### **4.1.3.4.4 – Orientation 3.4.4 : Le contrôle et le suivi des satellites**

Les satellites de la Polynésie française interviennent dans des secteurs multiples et variés tels que l'énergie, la santé, la culture, le transport, l'agriculture, la formation, le social, l'économie, l'aménagement, le logement, la communication, les télécommunications, le tourisme et le sport. Il s'agit de 40 structures réparties en 13 établissements publics administratifs (EPA) et 9 établissements publics industriels et commerciaux (EPIC), 17 sociétés commerciales de droit privé (hors filiales), dont

8 sociétés d'économie mixte (SEM) et 9 sociétés anonymes (SA) et 1 groupement d'intérêt économique (GIE).

Ces structures ont vocation à contribuer à l'exercice de missions de service public ou d'activités d'intérêt général de la collectivité et partant, doivent répondre à l'objectif d'une action publique efficace, de qualité, à moindre coût.

Leur suivi financier n'est pas une problématique nouvelle et son enjeu n'est pas des moindres, car le Pays se doit, à la fois, d'optimiser la bonne utilisation des deniers publics et de se prémunir des risques financiers, y compris ceux de ses satellites.

Le volume financier croissant que représentent ces entités constitue une source de risques potentiels pour la collectivité, ce qui implique un contrôle et un pilotage accrus des différents acteurs, au premier rang desquels les ministères de tutelle.

Outre les dotations annuelles qui sont versées à ces structures, de l'ordre de 9 milliards F CFP par an, le soutien financier qui leur est accordé par le biais de subventions ou de taxes affectées dépassent les 20 milliards F CFP annuels auxquels s'ajoutent les avances et prêts ainsi que les garanties d'emprunts de près de 10 milliards F CFP.

Ainsi, au-delà du pilotage de ses satellites, le Pays doit limiter au mieux les risques financiers y afférents, ce qui nécessite non seulement la mise en place d'une stratégie de contrôle, mais également un suivi financier effectif et rigoureux.

## 4.2. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Les travaux et objectifs en matière d'économie et de fiscalité s'inscrivent dans la continuité des orientations stratégiques du gouvernement définies en 2024. Ils s'adosent à une feuille de route où les priorités restent la lutte contre la vie chère et la justice fiscale mais aussi la mise en confiance de nos entreprises afin de soutenir l'emploi en tant que solution numéro un au financement de nos coûts sociaux croissants. Au-delà de ces priorités, les moyens seront mis, tant en termes d'aides publiques directes que de leviers fiscaux, au soutien des politiques publiques sectorielles.

En matière budgétaire, une nouvelle dynamique de construction des budgets de la collectivité sera progressivement mise en place avec la programmation budgétaire triennale et une réforme significative du droit des finances publiques.

Les évolutions et adaptations réglementaires sont construites pour renforcer le soutien à l'action gouvernementale dans l'ensemble de ses politiques sectorielles et s'organisent au travers d'une large concertation avec les acteurs et opérateurs économiques.

En matière d'orientations budgétaires du Pays, le cap est inchangé. Il s'agit de conforter la soutenabilité budgétaire en servant les objectifs de développement économique et social de la Polynésie.

A ce titre, la structuration budgétaire du Pays se poursuit sur la base des orientations suivantes :

- Une révision de la fiscalité pour la rendre juste et équitable, avec des mesures de soutien substantiel à l'immobilier et au logement,
- La stabilisation de la pression fiscale pour libérer davantage l'activité économique et rendre du pouvoir d'achat aux consommateurs,
- Le développement, l'évolution et la simplification des outils fiscaux et réglementaires pour servir les politiques publiques sectorielles et le développement économique et social du Pays,
- Une politique de maîtrise des dépenses publiques pérenne et continue particulièrement au niveau du fonctionnement de l'administration et de la masse salariale,
- Une optimisation de l'allocation des ressources budgétaires pour servir mieux et plus efficacement l'action publique au bénéfice du développement économique, de la concurrence, de la création d'emploi et de la création de valeur ajoutée,
- Un soutien confirmé à la commande publique dans les domaines structurants du Pays (infrastructures, transports, logements, santé, ...),
- Un soutien accru aux mesures d'aide à l'emploi,
- Une rationalisation de l'accompagnement budgétaire dans le cadre des réformes structurelles de la santé et de la protection sociale,
- Une amélioration du soutien aux personnes vulnérables au travers de systèmes d'aides ciblées,
- Une gestion dynamique et optimisée de la dette de la collectivité pour se redonner des capacités d'intervention maximales,
- Une évaluation et un suivi attentif des satellites du Pays pour accompagner leur développement en cohérence avec l'action publique et réduire les risques budgétaires induits.

Dans les domaines économique, fiscal et énergétique, les 4 grands axes de travail sont maintenus :

- Soutien au pouvoir d'achat et à la lutte contre la vie chère,
- Construction d'une économie résiliente et responsable,
- Accélération de la transition énergétique,

- Développement et évolution des outils fiscaux pour servir au mieux le développement économique et social de la Polynésie française et les politiques publiques sectorielles.

En matière de pouvoir d'achat, les travaux visent à la mise en œuvre de dispositifs à court, moyen et long terme afin de conjuguer effet immédiat sur les prix et une modernisation du système économique de la Polynésie. Les baisses de prix concerneront autant que faire se peut un nombre le plus large possible de postes de consommation des ménages.

Les premiers travaux sur la cherté de la vie ont permis de bâtir un plan global s'articulant autour de nombreuses mesures qui s'appuieront sur deux approches fondamentales : mesures de soutien ciblé et allègement de la fiscalité.

Le soutien et le renforcement du pouvoir d'achat des ménages s'adosseront de manière complémentaire à un contrôle des prix accentué et à la modernisation des dispositifs actuels ainsi qu'à l'adaptation de nouveaux mécanismes plus ciblés (liste PPN adaptée, accords de modération, carte de soutien ciblée de type faatupu, ...)

La dynamisation de l'économie et son développement dans l'ensemble des secteurs et dans ceux jugés prioritaires par le gouvernement doit permettre d'apporter une valeur ajoutée complémentaire à l'activité des entreprises et d'augmenter l'emploi.

Enfin, la confiance des entreprises et des travailleurs reste le moteur du développement général de notre société. Elle est ainsi essentielle dans la construction d'une économie résiliente pour une Polynésie plus forte qui sera en mesure de faire progresser l'ensemble de ses secteurs notamment ceux à forts potentiels (tourisme, produits de niche à l'export, autosuffisance et production alimentaire et énergétique, numérique, audiovisuel, ...).

## 4.2.1 – HYPOTHESES D'EVOLUTION RETENUES

Après une croissance économique exceptionnellement dynamique qui a engendré un PIB record en 2023, les deux premiers trimestres 2024 ont montré les premiers signes de ralentissement avec une croissance qui s'est poursuivie mais à un rythme plus modéré.

La consommation des ménages est restée toutefois soutenue même si l'on a constaté une forte baisse des investissements privés tant au niveau des particuliers que des entreprises, du fait d'un niveau encore élevé des taux d'intérêts.

L'industrie touristique a connu une baisse au 1<sup>er</sup> semestre 2024 par rapport à 2023. Les exportations de services touristiques ont été pénalisées par la baisse des effectifs terrestres marchands.

En matière de fiscalité à l'importation, il a été constaté à l'exécution au 1<sup>er</sup> semestre 2024, une baisse générale de l'ordre de 5% par rapport aux prévisions budgétaires. L'exécution des droits à l'importation et de la TVA à l'importation pour 2024 est estimée à 93% du budget voté.

A l'inverse, la TVA en régime intérieur dépasserait de 15% les prévisions budgétaires.

Ainsi, les projections de recettes fiscales sur 2024 seraient supérieures aux inscriptions budgétaires de 3,4% et augmenteraient de 3,2% par rapport à l'exercice 2023. Elles sont portées par une demande interne encore importante et toujours par un effet prix, malgré une inflation qui fléchit.

Globalement, sur toute l'année 2024, les prévisions de croissance sont aux alentours de 2,5%.

Pour l'année 2025, la croissance de la consommation des ménages perdrait en dynamisme malgré une inflation qui poursuivrait son ralentissement. A l'inverse, l'investissement des entreprises pourrait se redresser grâce à la baisse des taux d'intérêts.

C'est sur ces bases qu'ont été construites les hypothèses de recettes de fonctionnement de l'année 2025.

## **4.2.2 – ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT**

### **4.2.2.1 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les perspectives d'évolution des recettes pour l'exercice 2025 restent positives par rapport au BP 2024 de 3,8%, bien qu'en baisse de 2,9% par rapport aux projections 2024.

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient donc à environ à 154,5 milliards F CFP (+ 5,6 milliards F CFP par rapport au BP 2024).

#### **4.2.2.1.1 – Recettes fiscales**

Les recettes fiscales constituent la principale source de financement (environ 75%) de la section de fonctionnement et restent fortement corrélées à la performance économique de la Polynésie française.

Elles peuvent être indirectes, autrement dit assises sur la consommation d'un bien ou d'un service, ou directes, c'est-à-dire, assises sur la richesse.

Les recettes fiscales indirectes, représentent en moyenne 74% des recettes fiscales. Elles sont projetées à +1,8 % par rapport au budget initial de 2024, soit 94,0 milliards F CFP.

Quant aux recettes fiscales directes, elles sont prévues à 37 milliards F CFP, soit à la hausse de 13,3 % par rapport à 2024. Cette forte orientation s'explique par une sous-estimation pour l'exercice 2024. En effet, les résultats projetés 2024 affichent une différence de +14,3% par rapport aux inscriptions.

#### **4.2.2.1.2 – Transferts de l'État**

Ils restent stables dans la mesure où le niveau de la dotation globale d'autonomie (DGA) rendue intangible depuis 2017, constitue plus des trois quarts de ces transferts. Les autres subventions devraient légèrement baisser (-6,2%), mais auraient un impact plus faible sur l'ensemble des transferts de l'État (-1,9% par rapport au budget initial 2024), soit environ 15,2 milliards F CFP contre 15,5 milliards F CFP.

#### **4.2.2.1.3 – Autres recettes diverses**

Chaque année depuis 2023, un versement du fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD) vient financer le remboursement du prêt garanti par l'Etat (PGE1).

Les recettes non fiscales sont évaluées en stabilité par rapport au premier prévisionnel 2024 (-0,6%).

#### **4.2.2.2 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Certaines dépenses de la Polynésie française sont qualifiées de dépenses rigides<sup>31</sup>.

Il s'agit des dépenses dites obligatoires – imposées par la loi organique, telles que le FIP, les dotations au CESEC ou à l'APF, les décisions de justices, les annuités de la dette, ou encore celles dont on ne peut modifier dans un court terme telles que la masse salariale.

De ce fait, il est nécessaire de les couvrir en premier lieu et seul le reliquat des prévisionnels de recettes feront l'objet d'un arbitrage. Les priorités retenues pour cet arbitrage sont pour 2025, le social, la santé et l'organisation des Jeux du Pacifique.

##### **4.2.2.2.1 – Charges de personnel**

Les dépenses de personnel correspondent à un tiers du budget de fonctionnement. Elles constituent un des enjeux majeurs en termes de marge de manœuvre du fait de son inertie.

Les nombreuses titularisations de ces dernières années ne permettent pas de réduire immédiatement les crédits de personnel. Leur évolution a été très importante sur ces dernières années. Il devient impératif de les contenir par la modération des recrutements temporaires et par le maintien des mesures initiées en 2024 telles que le remplacement non systématique des départs à la retraite et une gestion active des postes vacants.

Ainsi, pour 2025, seule une progression de 0,2% correspondant au solde d'une valorisation de l'évolution GVT (Glissement vieillesse technicité) et de la modération des recrutement temporaires, soit une évaluation budgétaire à 35 milliards F CFP.

##### **4.2.2.2.2 – Dépenses de transferts**

Représentant près de la moitié des dépenses de fonctionnement, elles seront réorientées à terme vers les besoins de solidarité et de santé. Toutefois, à titre transitoire, les dépenses de transferts connaîtront une forte hausse, du fait de certaines contraintes.

Certaines de ces dépenses de transferts sont des dépenses obligatoires faisant l'objet d'une quote-part des recettes fiscales du budget de la Polynésie française.

Tel que le FIP bénéficiant de 17% des recettes du budget, sa dotation 2025 connaîtra une hausse de 1,7% (à l'instar des recettes fiscales du Pays) à laquelle s'ajoute un rattrapage à hauteur de 3,06 milliards F CFP du fait des résultats exécutés de 2023, soit une enveloppe budgétaire de 23,4 milliards F CFP.

Par ailleurs, les Jeux du Pacifique se tenant en Polynésie française en 2027, les dépenses de transferts pour l'organisation de l'événement, confiée en grande partie aux associations, syndicats et comités sportifs, augmenteront singulièrement.

Enfin, la nécessité d'assainir et restructurer certains opérateurs extra-budgétaires contribue à la progression de ces dépenses en 2025. En effet, ces opérateurs participent à des services publics ou d'intérêt général de la Polynésie française. Les difficultés financières de ces opérateurs, si elles ne sont pas résorbées dans les meilleurs délais, induiraient, nécessairement des impacts négatifs sur la santé financière globale de la Polynésie française.

---

<sup>31</sup> Pour mémoire, ces dépenses ont représenté en moyenne sur les 5 dernières exercices 54% des dépenses réelles de fonctionnement, mais 60% des recettes réelles de fonctionnement.

#### **4.2.2.2.3 – Dépenses de fonctionnement courant**

Elles seront reconduites et s'élèveraient globalement à 17,175 milliards F CFP.

### **4.2.3 – ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT**

Le volume élevé des autorisations de programme votées antérieurement (163,2 milliards F CFP) ayant fini par générer des niveaux d'engagements particulièrement importants, le rythme actuel d'exécution annuelle du budget d'investissement du Pays se situe désormais autour de 38 à 40 milliards F CFP.

#### **4.2.3.1 – RECETTES D'INVESTISSEMENT**

La stratégie financière de 2023 à 2027 se base sur la maîtrise de l'encours de la dette du Pays et l'amélioration de la capacité d'autofinancement pour redonner de la marge de manœuvre budgétaire au gouvernement.

##### **4.2.3.1.1 – Autofinancement**

L'autofinancement, principalement composé des dotations aux amortissement doit *a minima*, assurer le remboursement du capital de la dette.

L'objectif d'amélioration constante de la capacité d'autofinancement de la collectivité est étroitement lié à celui de maîtriser l'encours de la dette. Plus la capacité d'autofinancement est importante, moins le recours à l'emprunt est nécessaire.

Depuis 2022, l'autofinancement a été d'un niveau très important du fait d'une augmentation des recettes de fonctionnement plus rapide que celle des dépenses de fonctionnement. Sur les prochains exercices, si l'on s'attend à une progression moins importante des recettes, les dépenses de fonctionnement devront être contenues dans les mêmes proportions.

##### **4.2.3.1.2 – Recours à l'emprunt**

En 2023 et 2024, la collectivité a annulé une partie du PGE n° 2, à hauteur de 6 milliards F CFP. Cette mesure, couplée à une maîtrise des mobilisations d'emprunts a permis de réduire l'encours de 11,4 milliards F CFP en deux ans. Ainsi, l'encours de la dette à fin 2024 devrait s'établir à 144,7 milliards F CFP.

La capacité de désendettement de la collectivité, c'est-à-dire la durée théorique de remboursement total de ses emprunts si elle y consacrait tout son autofinancement brute (ou épargne brute) est actuellement de 4 années ce qui est très court. Le seuil d'alerte est généralement de 10 ans.

L'objectif poursuivi sur les prochaines années est de maintenir une capacité de désendettement en dessous de 6 ans. En effet, dans un but de contenir l'annuité à moins de 18 milliards F CFP par an pourrait obliger le Pays à augmenter la durée d'amortissement de ses emprunts. Actuellement la durée résiduelle moyenne des emprunts est d'environ 15,5 ans et les derniers emprunts contractés seront amortis sur 10 ans. Un allongement de la durée de remboursement est envisagé, notamment avec des emprunts proposés par la Banque des Territoires, sur 20 à 25 ans, pour financer des grands projets d'investissements.

En outre, le choix annoncé mi-2023 de substituer le PGE par des emprunts classiques en tablant sur une baisse des taux d'intérêts à partir de 2024 a été payant puisque tous les emprunts contractés depuis lors, l'ont été à des taux inférieurs de 1% en moyenne à ceux applicables au PGE.

La stratégie de maîtrise de l'endettement n'obèrera pas pour autant la capacité d'investir du Pays compte tenu de résultats cumulés importants et d'une trésorerie très confortable. Pour assurer un investissement annuel entre 38 et 40 milliards F CFP, un endettement entre 10 et 12 milliards F CFP par an sur la période 2025-2028 sera suffisant, sauf événement exceptionnel.

A ce jour, le profil de la dette du Pays est composé à 95 % d'emprunts à taux fixes contractés pour un exercice budgétaire. Ces emprunts ne sont généralement pas affectés à une opération particulière. Les prêts adossés au pôle de santé mentale et au SWAC du CHPF sont les seuls à faire exception à cette règle.

Des négociations ont été entreprises depuis la fin de l'année 2023 avec la Banque des Territoires (BDT) pour élaborer des prêts pluriannuels pour le financement de vastes programmes d'investissement. Ce nouvel instrument est notamment envisagé pour les investissements liés aux Jeux du Pacifique 2027 (JP 2027). Il s'agira de contracter un emprunt global affecté à toutes les autorisations de programme des JP 2027, mobilisable sur plusieurs exercices, au moment où les crédits de paiement seront nécessaires. Le taux d'intérêt varie avec celui du livret A complété d'une marge potentiellement bonifiée selon le type d'investissement concerné (investissements verts ou liés à la cohésion sociale, etc.).

L'intérêt de prêts pluriannuels affectés est de garantir le financement de grands programmes d'investissement sur plusieurs années. En outre, la possibilité de mobiliser les fonds sur des durées longues permet une gestion plus active de la trésorerie et de limiter le montant des intérêts à verser.

Enfin, les perspectives d'évolution du taux de livret A étant plutôt à la stabilité, voire à la baisse, un taux variable nous sera donc forcément favorable.

#### **4.2.3.1.3 – Participations & Transferts**

Source de financement non négligeable, les participations & transferts sont issus des différents partenariats financiers mis en place. Ils permettent de financer des opérations répondant aux besoins de la collectivité. Pour l'exercice 2025, l'enveloppe est estimée 8 milliards F CFP.

#### **4.2.3.2. – DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

##### **4.2.3.2.1 – Immobilisations**

Les crédits seront affectés en priorité aux opérations faisant l'objet de partenariats financiers, aux opérations répondant aux objectifs de verdissement puis aux opérations financées sur fonds propres et qui ont déjà démarré afin de pouvoir régler les entreprises.

Le reliquat de CP pourra être enfin déployé sur de nouvelles opérations.

##### **4.2.3.2.2 – Subventions d'équipements**

Elles seront en priorité axées sur le renforcement des capacités de logement du secteur social et l'accueil des jeux du Pacifique de 2027.

\*\*\*\*\*

Il est donc proposé à l'Assemblée de la Polynésie française de prendre acte du débat qui aura suivi la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.